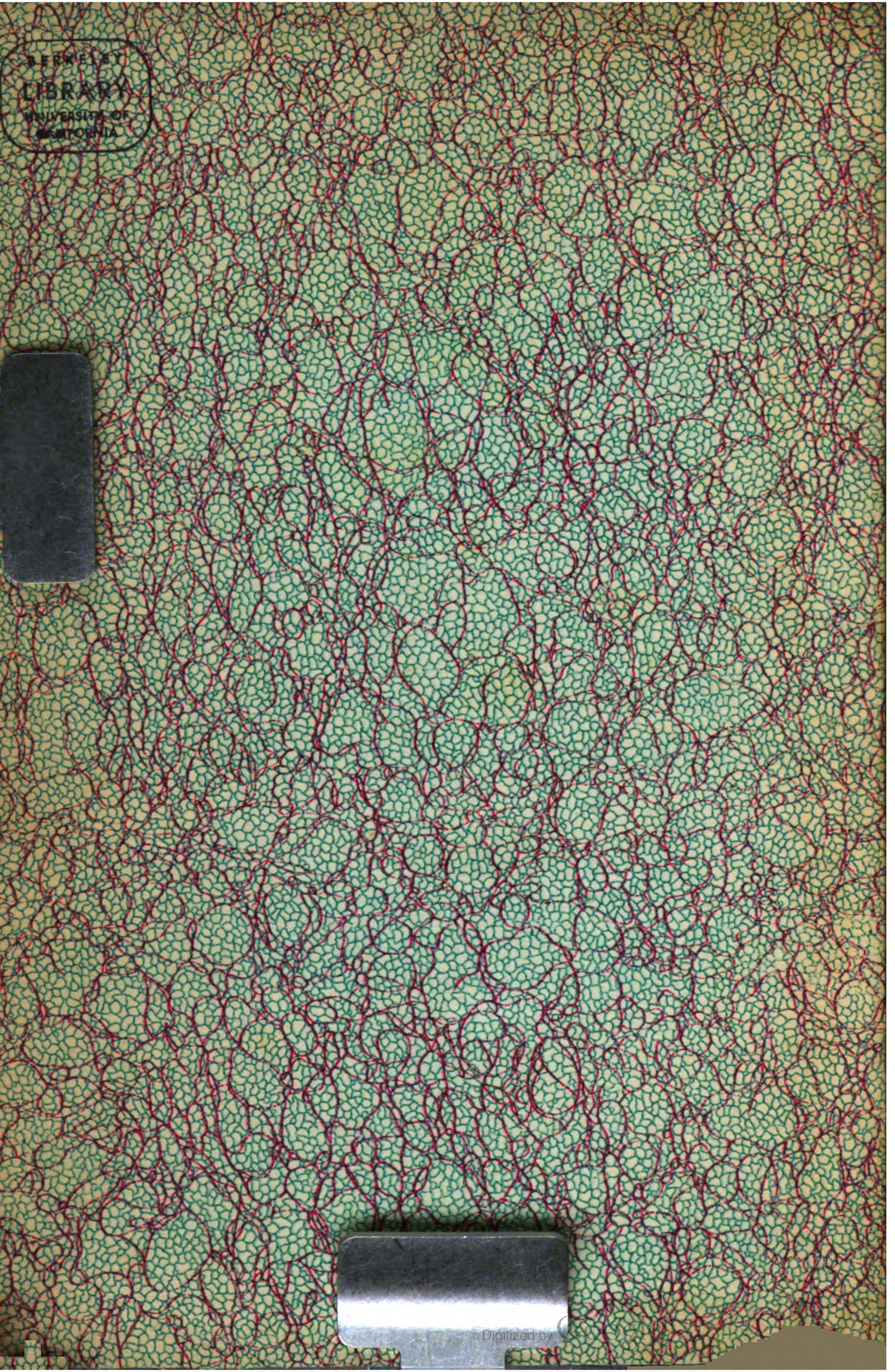
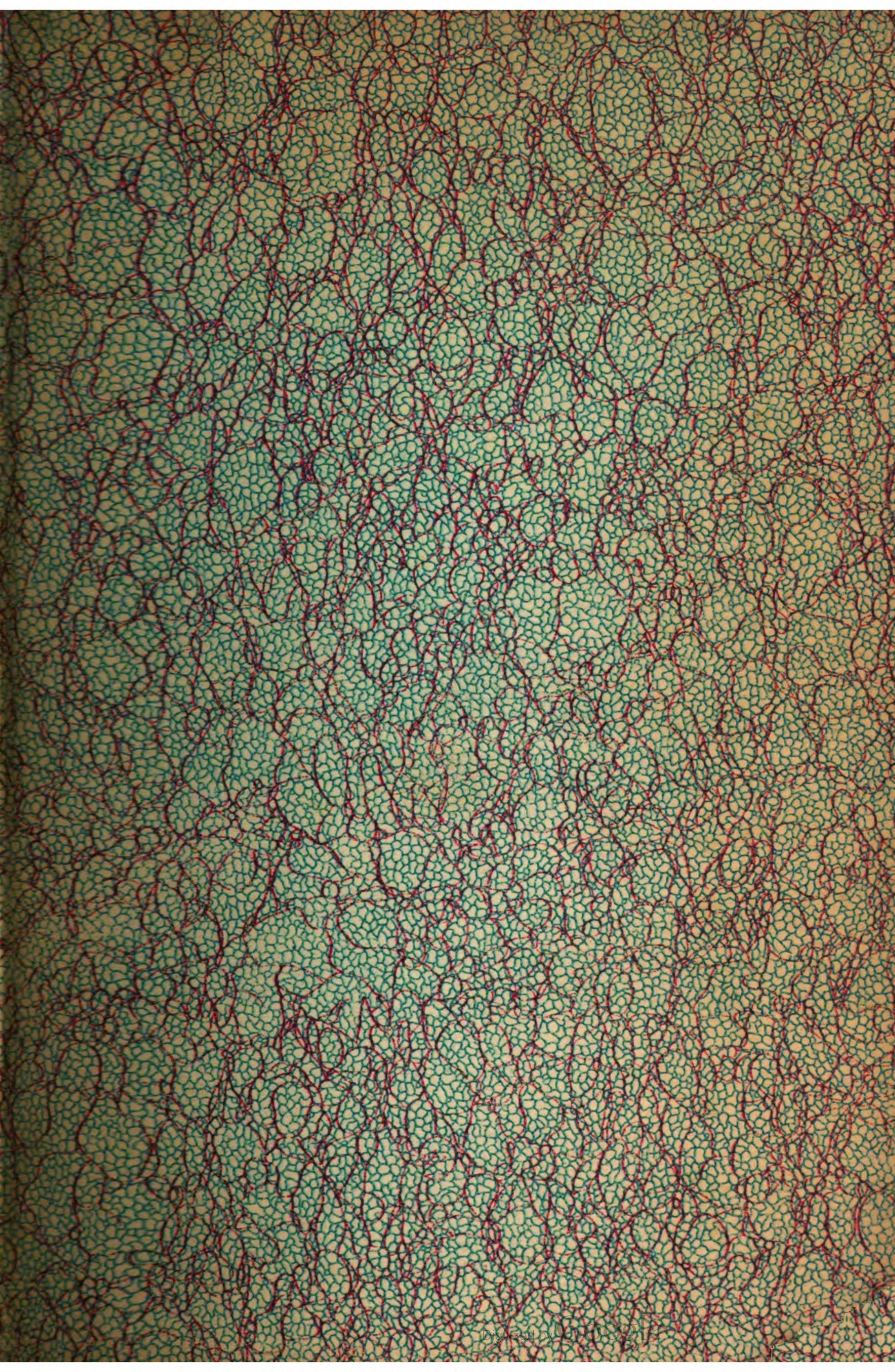



BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA
Digitized by




COMPAGNON
RELIEUR
MOULINS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

La Société d'Emulation ne prend en aucune manière la responsabilité des opinions individuelles publiées dans le présent volume.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

—

(SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES.)

—

TOME XVII

(QUATRIÈME LIVRAISON)



MOULINS

IMPRIMERIE DE Et. AUCLAIRE.

SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS.

—

MDCCCLXXXVI

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ANNÉE 1882

Séance du 6 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— Notre collègue, M. Tixier a écrit la lettre suivante dans laquelle il décrit un groupe en terre cuite, trouvé à Broût Vernet ; à cette lettre est joint un dessin.

Dans une carrière à cailloux pour les routes, des ouvriers ont trouvé, au bord d'un petit chemin situé dans la plaine des Brosses, commune de Broût-Vernet, un groupe de terre cuite.

Il était enfoui à 50 centimètres environ de profondeur, contenu dans un grand vase de terre qui s'est brisé en mille pièces et qui reposait lui-même sur deux fragments de poudingue, pierre qui forme un peu plus loin, dans les Brosses, un sous-sol imperméable.

Ce groupe est en terre rouge demi-fine mêlée de petits

grains de mica. Il était enduit d'une couverte blanche dont il reste des traces suffisantes.

Sur les trois faces d'un tuyau carré haut de 0^{m} 14, large de 0^{m} 08, sont collées trois figures différentes. Celle qu'on voit de face est une femme coiffée de cheveux (?) en diadème simple, les yeux paraissent fermés, la tête penchée à gauche, les yeux sont énormes et fendus à la façon des figures étrusques, les traits sont fortement accentués, le menton est d'une longueur exagérée, les bras sont à peine modelés. Le droit va s'appuyer sur la hanche, pendant que le gauche porte la main à l'ombilic. Cette figure paraît avoir toujours fait corps avec le tuyau, tandis que les deux autres avaient été collées et ont été trouvées séparées du groupe.

La figure de gauche offre le même type avec un front plus large et plus haut ; elle est coiffée de cheveux en double diadème, les bras aussi rudimentaires que ceux de la première figure, paraissent avoir une position différente : le gauche est relevé, le droit, qui manque, laisse voir deux moignons qui paraissent lui donner une position déclive, la main étant placée sur le ventre.

La troisième, à droite, est coiffée de deux cornes, ou plutôt de cette coiffure que portent les sphinx; et quoique le nez manque en partie, quoiqu'on constate qu'il était fort long, on ne peut se défendre de rapprocher son type du type égyptien; toute la partie inférieure du corps manque, elle a été brisée récemment.

Il y a dans ce groupe, un caractère très naïf qui nous le fait supposer très ancien, mais à part cette hypothèse, que ces trois figures appliquées à ce bout de tuyau qui est complet, font partie d'un ensemble dont il nous manque des segments que nous rechercherons.

A part la figure sans tête que nous vous avons montrée et qui a été trouvée à la Tour-Rollat, c'est le seul produit artistique que nous connaissions des potiers de

Lourdy. Le lieu où le groupe a été découvert est situé près de la grande tuilerie des Arcis et à deux kilomètres environ du Lourdy actuel.

— M. Pérot fait les communications suivantes : 1° Note sur une incinération Gallo-Romaine ; 2° Indications d'ouvrages Bourbonnais, inconnus ou peu connus, soit par leurs titres ou par leurs auteurs.

Pendant la réparation d'un chemin allant de la route de Montbeugny au château de Champvalier, vers le quatrième kilomètre, les ouvriers ont mis à découvert une incinération enfouie à cinquante centimètres de profondeur; le talus du chemin traverse diagonalement l'épaisse couche de cendres et de charbon au milieu de laquelle deux vases funéraires avaient été déposés. Le peu de profondeur à laquelle ces vases avaient été enfouis fait qu'ils ont été brisés par l'effet de la culture. En effet. ce ne sont que des débris d'abord d'un premier vase très grossier. de forme orbiculaire, évasé, avec large pied, épais de douze à quinze millimètres, il devait être d'une assez grande dimension ; ce vase fait au tour, devait contenir les cendres du corps incinéré. Le second est une coupe de forme élégante, de petite dimension, en terre très fine, recouverte d'une engobe brune, cette coupe contenait probablement la part du repas funèbre.

L'incinération a été faite sur place, car autour des vases la terre noircie rayonne à plus d'un mètre vingt-cinq centimètres. et à 0m 80 de profondeur. Les charbons sont encore en place. Si les cendres du corps incinéré avaient été simplement déposées dans une fosse, la terre serait restée ce qu'elle est a côté. Les vases occupaient exactement le centre du foyer. leurs fragments ne paraissent pas avoir subi l'action du feu.

Aucuns débris n'accompagnaient cette sépulture; la terre des vases, l'engobe qui recouvrait l'un d'eux et l'aspect de leurs formes peuvent faire attribuer cette incinération du premier au second siècle de notre ère.

Beaucoup de débris antiques ont été trouvés dans la prairie de Champvalier; j'ai vu une assez grande quantité de tuiles à rebord entières et de grande dimension, recueillies par M. de Comeau, ainsi qu'une ébauche de statue en pierre blanche très dure ; c'était un beau torse d'une divinité féminine et habilement ébauchée ; ce précieux débris est perdu pour toujours, il a été jeté, ainsi que les tuiles, au fond des fondations du pavillon annexé au corps de bâtiment de Champvalier.

A deux ou trois cents mètres au plus de l'incinération et en face du chemin, on remarque sur le côté droit de la route, une butte artificielle, séparée par le ruisseau qui coule au bas, de retranchements et d'ouvrages en terre qui sont encore assez bien conservés.

Ces travaux de défense, la butte coupée par le milieu par un profond fossé qui servait de passage, peuvent bien se rapporter à peu près à la même date que cette incinération.

1° *Les Présidents à mortier du Parlement de Paris*, leurs emplois, charges, qualités, armes, blasons ou généalogies depuis 1331 jusqu'à présent, etc., etc. Par François Blanchard, bourbonnais. *Paris*, *Cordier Besougne*, 1637 : grand in-folio.

2° *Histoire de la révolution de France* depuis l'ouverture des Etats-Généraux en mai 1789, jusqu'au 8 brumaire (novembre 1799), par l'abbé Papon le jeune, 1815, 6 volumes in-8°.

3° *Les Etats provinciaux* comparés avec les administrations provinciales suivis des principes relatifs aux Etats-Généraux. Coup d'œil sur l'administration provinciale dans la généralité de Moulins. Constitution

d'états provinciaux pour le Bourbonnais. *Paris*, 1789, grand in-8°, Targé.

4° *Discours de Tracy*, sur Cabanis de Casnac à l'Académie française, Paris, 1808.

5° *L'art du briquetier*, par Challeton de Brugheas. *Paris, Lacroix*, 1861, grand in-8° avec atlas.

6° *Fête du travail à Commentry*, Montluçon, 1873, S. E. in-8°.

7° *Un roman d'hier*, par Henri Liesse (pseudonyme de H. Lamlert, né à Moulins). Bruxelles, Callevært père, 1878, grand in-12 de 365 pages, titre en deux couleurs, prix. 3 fr. 50.

— M. Doumet-Adanson présente à la Société un objet préhistorique, trouvé accidentellement par lui entre les départements de l'Allier et de la Nièvre, dans sa terre de Baleine, près du domaine Pouard. Cet objet est un silex taillé et non poli. On se rappelle que dans la séance du 4 novembre dernier, M. Doumet Adanson avait présenté deux objets préhistoriques en pierre polie.

— M. le Secrétaire-Archiviste lit un travail de M. H. Faure sur *Le Dieu Endovellice — Son origine — Son temple à Théréna — Son culte dans la Lusitanie méridionale*

Et l'étude de M. J. Benoid-Pons qui a pour titre : *Annotations morales et historiques — Le commode, l'utile et l'honnête de la vie.*

Séance du 3 février.

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.



— M. Bertrand offre, pour le Musée, une pointe de flèche en silex taillé, trouvée par lui à Bessay, au domaine des Fourniers, dans la propriété de M. Larzat.

— M. Bernard fait passer sous les yeux des membres de la Société une tête en terre cuite qui présente des ornements que ni M. Esmonnot, ni M. Bertrand, qui pourtant connaissent si bien tout ce qui a été trouvé en fait de terre cuite dans le département de l'Allier, n'ont jamais rencontrés. Cette tête ou plutôt ce fragment de tête a été trouvé dans sa propriété d'Iseure.

— M. Pérot lit la description d'un trésor important trouvé aux environs de Villeneuve-sur-Allier, composé de plus de soixante pièces d'or et d'environ quatre cents pièces d'argent.

— M. Bertrand donne lecture de trois travaux de chimie de son fils : 1° Sur le dosage des nitrates ; 2° Dosages alcalins et règne du sulfate de soude dans le sulfate de soude brut ; 3° Résidu de la fabrication des acides chlorydrique et azotique.

— Sont présentés, en qualité de membre titulaire, dans la classe des lettres, M. Tissier, avoué-licencié à Moulins, par MM. Clairefond, J.-B. Thonnié et Bernard.

Et en qualité de membres associés-libres, dans la classe des lettres, MM Sayet, avoué licencié à Moulins, par MM. Méplain, juge honoraire, Girard et Bernard, et Fustier, notaire à Moulins, par MM. J. Saulnier, Delageneste et Bernard.

Séance du 3 mars.

PRÉSIDENCE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. le Secrétaire-Archiviste signale à la Société le passage suivant, extrait du *Journal des Savants* (page 63, janvier 1882), livres nouveaux. *Philostrate l'ancien. Une galerie de soixante-quatre tableaux*, par M. A. Rouquot. Paris, Renouard, 1881.

On fait observer dans cet article que cet ouvrage a été traduit pour la première fois en français par Blaise de Vigenère en 1579. Or, Blaise de Vigenère est notre compatriote, étant né le 5 avril 1523 à Saint-Pourçain. Le tome VIII du Bulletin de la Société contient une notice biographique sur Blaise de Vigenère, par notre collègue, M. Bouchard.

— M. le Secrétaire-Archiviste informe la Société que, dans sa séance annuelle tenue à l'Institut de France, sous la présidence de M. Wurtz, le lundi 6 février 1882, l'Académie des Sciences a décerné à notre collègue, M. E. Gilbert, pharmacien, une mention honorable dans le concours Barbier, de l'année 1881.

— M. Pérot donne lecture d'un travail sur des silex taillés trouvés au Champ-Moreau, commune d'Iseure et qui font partie de sa collection. A ce travail est joint une planche de silex taillés, dessinés par M. Pérot.

— Il communique à la Société l'extrait suivant des archives du Bibliophile, mai 1881, M. Claudin, libraire.

Le Paranymphe de l'Escriture, ronde, françoise et italienne de nouvelle forme, prompte et de très-bons services, enrichie de divers traictz des inventions de François Desmoulins, escrivain, le tout fai t et gravé par luy-mesme, à Molins, en Bourbonnais, le second jour de janvier 1625. A Lyon, Savary et Gaultier, ex. in-4° oblong, vélin, 65 fr.

Volume fort rare et des plus curieux, il se compose de 30 grandes planches gravées, y compris le titre, donnant divers modèles d'écritures en usage au XVIIe siècle. Après le titre, on voit une dédicace en vers au duc de Nivernais, avec ornements et dessins à la plume, les portraits de Louis XIII et de la Reine, avec leurs armoiries. Les entourages des planches représentent des allégories, des attributs, des armoiries. Ces dessins à la plume levée sont très remarquables et constituent de véritables tours de force calligraphiques.

L'exemplaire est dans sa première reliure, grand de marges.

— Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des lettres, M. Victor Larzat, par MM. Bertrand, C. Bourgougnon et Bernard.

Sont admis, comme membre titulaire dans la classe des lettres, M. Tissier, et comme membres associés-libres, dans la classe des lettres, MM. Fustier et Sayet.

Séance du 1er avril.

PRÉSIDENCE DE M. ESMONNOT.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

Parmi eux se trouvent les ouvrages dont voici les titres ; à l'envoi de ces ouvrages, est jointe la note suivante :

M. J. Barrois, ancien député du Nord, avait réglé, par testament, que ses ouvrages ne seraient point mis dans le commerce après sa mort.

Chargé par les héritiers d'assurer l'exécution de cette clause, M. l'abbé Vivier, du Clergé de Paris, a donné tout ce qui reste des ouvrages en question au Supérieur Général des Frères des Ecoles Chrétiennes, le priant d'en disposer à son gré, en faveur des principaux établissements de son Institut, ou des personnes qui s'intéressent aux études archéologiques et philologiques.

Dactylologie et langage primitif restitués d'après les monuments. — Paris. 1850, imprimé chez F. Didot, papier vergé, in-4°, ornée de 61 planches.

Application de la doctrine Dactylologique. — Paris 1853, imprimé chez F. Didot, papier vergé, in-4° orné de 17 planches.

Le livre de très chevalereux comte d'Artois et de sa femme, fille du comte de Boulogne, publié d'après les manuscrits et pour la première fois. Paris 1837, Techner, papier vergé, orné de vingt-huit dessins, reproduit le cuivre et en dimensions semblables à l'original 28 d.

Histoire générale de l'Europe depuis la naissance de Charles-Quint jusqu'au cinq juin MDXXVII, composée par Robert Macquériau, de Valenciennes, et publiée pour la première fois *avec de courtes notes pour l'intelligence des termes surannés*. A Louvain de l'imprimerie académique, 1765, in-4°.

Histoire générale de l'Europe durant les années 1527 à 1529 : composée par Robert Macquériau de Valenciennes, sous le titre de : *C'est la maison de Bourgogne pour trois ans*. Publiée pour la première fois et sur le manuscrit autographe, Paris, Techner 1841, 2 vol. in-4° papier vergé.

Le Chevalier Ogier de Danemarche, par Raimbert de Paris, poëme du XIIe siècle, publié pour la première fois d'après le n° de Marmoutier et le n° 2729 de la Bibliothèque du Roi. Paris, Techner 1841, in-4° papier vergé, tiré à 99 exemplaires de ce format n° 94.

Eléments carlovingiens linguistiques et littéraires. — Paris, Crapelet 1846, in-4°, 8 planches, papier vergé.

Grâce au dévouement que porte à notre Société le frère Asclepiades, notre collègue, il a obtenu pour nous les magnifiques volumes dont on vient d'indiquer les titres. M. le Président est prié de remercier, au nom de la Société le frère Asclépiades de ce splendide présent.

— M. le Secrétaire-Archiviste donne lecture des deux lettres de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relatives, l'une à la 20^e

réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne les 12, 13 et 14 avril ; l'autre à la 6[e] réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts, à la Sorbonne du 12 au 15 avril 1882.

Il lit ensuite la note suivante de la Société Académique Indo-Chinoise.

Dans la dernière séance de la Société Académique Indo-Chinoise, M. le marquis de Croizier, président, en annonçant le retour de M. le lieutenant de vaisseau Delaporte, membre de la Société, chef de la mission archéologique du Cambodge, qui vient de débarquer à Toulon, sur le transport de l'Etat *le Tonquin*, a fait connaître les principaux résultats acquis par la mission.

M. Delaporte, accompagné d'une partie de son personnel, quittait Marseille le 3 octobre 1881 ; dès son arrivée à Saïgon, il a rencontré l'accueil le plus bienveillant de la part de M. Le Myre de Vilers, gouverneur de la Cochinchine, qui mit de suite à sa disposition un bâtiment à vapeur, et lui fit allouer par le Conseil colonial une subvention de 8,000 francs pour les premiers frais de son voyage ; la grande Compagnie de navigation Roque lui offrit ses chaloupes à vapeur, en lui proposant de transporter gratuitement son personnel et son matériel pendant toute la durée des opérations, et M. Fourès, représentant par interim du Protectorat français au Cambodge, en l'absence de M. Aymonier, s'employa utilement pour faciliter aux explorateurs leurs derniers préparatifs. De Phnom Penh, capitale du Cambodge, M. Delaporte se rendit directement aux ruines d'Angkor, et il a pu résoudre enfin le difficile problème de la destination des édifices religieux de cette ancienne métropole de la civilisation indochinoise ; ses découvertes l'ont amené à ce résultat, aussi

intéressant qu'inattendu, que ces anciens temples Kmers étaient voués au brahmanisme ; en explorant Angkor-Vat, il a fait dégager dans les parties élevées les chefs-d'œuvres de la sculpture cambodgienne, des bas-reliefs jadis brillamment dorés, frontons et encadrements dont tous les sujets, jusqu'à ceux qui décoraient le sanctuaire le plus intime, sont consacrés aux exploits de Rama et à la gloire de Vichnou ; c'est donc à ce Dieu qu'était dédié Angkor-Vat. A Angkor Tom, il a visité de nouveaux monuments dans la plupart desquels on a retrouvé encore dans les principaux frontons les exploits de Rama et de Vichnou ; il y a constaté la présence du linge emblême de Siva (*phallus* des anciens) ; il a fait déblayer et fouiller l'ancien palais des rois Khmers, œuvre de sculpture grandiose et merveilleuse, dont les terrasses superposées sont ornées de superbes compositions en bas-reliefs : l'éléphant tricéphale, au corps énorme, Iravâlti, y trône à toutes les places d'honneur, comme aux angles de toutes les portes de la ville où il est monté par le dieu Indra, accompagné de deux Apsaras ou danseuses célestes de son paradis.

M. Delaporte avait déjà recueilli 300 photographies, 40 moulages et un petit nombre de pièces originales de grande valeur, lorsque, à la date du 1er janvier il a été obligé, ainsi que son second, M. Faraut, ingénieur, et l'un de ses dessinateurs, M. Tille, de céder à la maladie et de regagner Saïgon pour y entrer à l'hôpital ; puis il a dû s'embarquer sur le premier transport en partance pour la France ; bien que très faible, il a supporté le voyage et il est aujourd'hui en voie de convalescence.

La mission, malgré le départ de son chef, n'en continue pas moins ses travaux : M. Delaporte en a remis le commandement, avec ses instructions, à M. le docteur Ernault, médecin de la marine, qu'assistent M. Chilardi

chargé des moulages, et M. Laédhric, dessinateur et photographe ; à la date du 16 janvier, les recherches entreprises par les explorateurs se poursuivaient activement ; le personnel réduit à trois européens, accompagnés de deux interprètes, de douze miliciens indigènes et de quelques mandarins Cambodgiens et Siamois venait de se mettre en route pour Batta-Bong, d'où il devait repartir bientôt à bord de la canonnière mise à sa disposition par M. Le Myre de Vilers, pour gagner les ruines N.-E. et pour visiter ensuite les monuments situés sur les rives de Më-Kong, les opérations pourront être continuées jusqu'au milieu de mars, époque à laquelle la chaleur deviendra trop forte et le temps trop orageux pour qu'il soit possible à des Européens de résister aux intempéries du climat ; la mission rentrera probablement en France à la fin d'avril ou au commencement de mai.

L'état de la santé de M. Delaporte permet d'espérer qu'il pourra prochainement exposer lui-même à la Société les résultat de sa Mission.

— M. Grassoreille donne lecture d'un travail qu'il se propose de présenter à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, et qui a pour titre : *Etablissement du régime municipal en Bourbonnais aux XIIe et XIIIe siècles.*

— M. Bouchard rend compte de deux études insérées dans le volume (1880-81) de la Société d'Agriculture de la Marne.

L'une a trait à l'instruction primaire dans le diocèse ancien de Châlons sur-Marne avant 1789 par M. l'abbé Puiseux. Il ressort de cette étude que dans ce diocèse, comme dans celui de l'Allier, M. Bou-

chard a fait de nombreuses recherches concernant notre pays, l'instruction primaire n'était pas négligée comme on le croit généralement, et avant 1789, elle était, dans le diocèse de la Marne comme dans celui de l'Allier, en pleine prospérité.

L'autre s'occupe de découvertes faites à Saint-Mémoire et à Châlons-sur-Marne. — Époque Gallo-Romaine et XIIIe siècle, par M. A. Nicaise.

M. Bouchard donne lecture du passage suivant de cette étude.

Je possède dans mes collections un vase apode, haut de 11 centimètres, de forme ovoïde allongée. Il est orné de deux oreilles de forme humaine placées latéralement à chacune des extrémités de son plus grand diamètre (*pl. IV. fig.* 6 *et* 6 *bis.*)

Entre les deux oreilles, et sur chacune des faces du vase apparaît une inscription composée de lettres en relief moulées en même temps que lui.

D'un côté, on lit le nom : COMVNIS, le nom du potier,

Et de l'autre : AVDITE.

ET R.M.D.

Dans l'ouvrage de M. Tudot, sur les figurines de l'époque gallo-romaine, on lit, page 70 :

« Nous devons encore signaler deux urnettes recueil-
« lies à Vichy. Elles paraissent être d'origine étrangère
« à l'Allier ; mais elles sont curieuses (*fig.* 94 *et* 95).

« Sur la première, en forme de bouteille, on lit :

« SEVVO FECIT : puis, sur la même pièce, les lettres
« R.M.D. *Revere manes Deos.* sont reproduites deux
« fois sur la panse.

« Le second vase (*fig.* 94) représente, d'un côté, les
« mots : COMVNIS OP ;

« Et de l'autre : AVDITE

ET R.M.D.

« *Ecoutez et révérez les dieux mânes.*

« Cette pièce est donc l'œuvre de Comunis.

« Mais les oreilles adaptées au vase, et l'inscription
« elle-même en font une réminiscence italienne. »

Notre vase, bien que de même forme, n'est point semblable en tous points à l'exemplaire de M. Tudot. Ce dernier montre des fêlures ; le nôtre est intact et ne porte pas le nom du potier.

Si nous consultons la liste des sigles figulins donnée par M. Schuermans (page 94), nous voyons le nom de COMVNIS reproduit sur des vases découverts à Augsbourg, à Nimègue, sur une lampe trouvée à Londres, et sur une autre lampe du musée de Véronne, sur un même objet découvert à Lisieux, sur des vases trouvés à Bonn et à Roseinauberg.

M. Schuermans signale également, et par erreur, le même nom reproduit par M. Tudot sur des tuiles découvertes dans l'Allier, tandis qu'il existe seulement sur le vase en question.

Les sigles de ce vase R.M.D. sont diversement interprétés.

M. Tudot lit : *Reverere manes Deos.*

D'autres épigraphistes, qui seraient portés à croire que ce vase pouvait renfermer quelque remède contre les maladies des oreilles, lisent : *Remedium mihi date.*

Au mois d'août 1880, lorsque le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences visita mes collections, notre collègue Pigorini traduisit ainsi les sigles : *Responsum mihi date.*

Cette leçon nous paraîtrait la véritable si les sigles R.M.D. ne figuraient pas, dans la publication de M. Tudot, sur un vase en forme de bouteille, en même temps que sur un vase ovoïde.

En effet, s'ils n'apparaissent que sur un vase en forme d'œuf allongé, nous pourrions y voir une sorte de jouet

car lorsqu'on place notre vase à une distance déterminée de l'oreille, à trois centimètres environ, on entend des bruits beaucoup plus accentués que ceux produits par l'action de l'air dans un coquillage.

Dans l'antiquité, ce phénomène d'acoustique était certainement connu, mais peut-être peu expliqué, la partie déjà créée des sciences physiques étant peu répandue.

Sur le vase en forme de bouteille, les sigles R.M.D existent également. On ne peut voir en lui, comme dans le précédent, un objet destiné à constater un phénomène d'acoustique.

La leçon : *Reverere manes Deos* paraîtrait donc la plus satisfaisante, puisque les mêmes sigles se reproduisent sur des vases de forme et sans doute d'un usage différents.

Nous avons soumis notre vase à oreilles à l'examen de quelques archéologues qui font autorité par leurs connaissances sur la céramique ancienne. Plusieurs d'entre eux ont exprimé cette opinion qu'il est l'œuvre d'un faussaire de la fin du siècle dernier, dont les œuvres répandues à l'époque où les études sur les vases grecs, et italiotes commençaient à être en faveur, sont encore placées peut-être aujourd'hui dans quelques musées et collections particulières.

Le vase publié par M. Tudot serait-il également faux ? Si le dessin en a reproduit fidèlement l'aspect, ce vase, fêlé sur divers points, porte des caractères de vétusté et d'authenticité.

Le nôtre également est revêtu d'une sorte de patine, qui paraîtrait facilement l'œuvre du temps, si on ne connaissait l'habileté des faussaires.

Il y a un siècle et même un demi-siècle, les connaissances et les études sur la céramique ancienne étant peu répandues, ils faisaient de nombreuses dupes. Il en serait encore de même aujourd'hui si l'on croit la révélation de certaines mystifications archéologiques.

En 1873, M. Clermont-Ganneau, auquel nous devons la stèle de Mésa, publiait, dans le journal le *XIX*e *Siècle*, un article dans lequel il signalait et appréciait l'achat fait par le Gouvernement allemand, pour une somme de 18,000 thalers, de vases et de statuettes en terre cuite, couverts d'inscriptions moabites, qu'on aurait trouvés près du Jourdain.

Ces objets sont l'œuvre d'un faussaire de Jérusalem. Bien que la fraude ait été complétement dévoilée, il se pourrait bien que de l'autre côté du Rhin on crût encore, ne fût-ce que par amour-propre national, à l'authenticité de ces monuments d'une spéculation éhontée.

M. Boban a signé depuis quelque temps déjà les imitations modernes, que l'on vend à Paris et ailleurs, de ces vases mexicains antiques, aux formes humaines et aux attributs si étranges.

On assure même qu'on fabrique depuis quelque temps, dans le but de les vendre comme antiques aux collectionneurs, des copies de ces charmantes statuettes de Tanagra, si élégantes, si fines de formes et d'allures, et dont les originaux atteignent dans les ventes des prix élevés.

Nous avons établi, en notant les différences qui l'en séparent, que notre vase n'est pas un surmoulage, une copie de M. Tudot, car le faussaire n'eût point oublié d'y placer, comme dans ce dernier, les lettres OP après le nom du potier.

Quelle peut en être l'origine ? à quelle époque a-t-il été fabriqué ?

Nous ne pouvons que poser ces questions sans les résoudre.

Il nous a paru cependant qu'il y avait quelque intérêt à signaler cet objet à l'attention des érudits qui s'occupent de l'étude des monuments que nous a laissés la céramique gallo-romaine.

M. Bertrand présente des observations au sujet de la lecture de M. Bouchard ; il a résumé dans la note qui suit les renseignements qu'il a communiqués à la Société.

Les deux vases dont M. A. Nicaise parle dans son article, faisaient partie de la collection Tudot, acquise de sa famille, après son décès, par le Musée départemental où ils portent les nos 353 et 349 du catalogue en préparation. Tudot, dans son ouvrage sur les Céramistes gaulois, indique qu'ils ont été recueillis à Vichy, et qu'ils lui paraissent étrangers à l'Allier, mais qu'ils sont curieux ; il n'ajoute pas que, comme ils lui fournissent l'occasion d'exercer son talent de dessinateur, il ne peut résister à cette tentation, et au lieu de les recueillir à Vichy, il aurait pu ajouter qu'il les avait acquis là très probablement de M. Chauvet, agent-voyer du département, originaire de Montpellier, qui les avait sans doute emportés du midi, mais, à coup sûr, ne les avait pas extraits du sol antique de Vichy, et pour le cas où il ne les aurait pas eus de cet antiquaire, peut-être lui venaient-ils d'un autre moins consciencieux et qui passait, à tort ou à raison, pour avoir fait fabriquer souvent des œuvres fausses, je veux parler de M. le Chevalier de St-T..., de Roanne.

Dans tous les cas, ces deux vases de notre Musée, sont des fac-simile, et celui de M. Nicaise doit être un frère naturel du nôtre, qui non-seulement montre des félures comme on peut le remarquer au travers des vitrines fermées, mais encore est brisé presqu'en entier par derrière ; ce sont justement ces brisures qui en montrant la tranche et la nature de la terre cuite, font voir son peu d'ancienneté et son manque d'authenticité ; cette terre est rouge d'ocre, peu homogène, s'effrite facilement sous l'ongle et n'a rien de la teinte des poteries

antiques ; le faiseur lui a donné peu d'épaisseur, pour balancer la faible densité des pièces antiques, mais ni cette ruse calculée, ni le ton général rouge ocreux de l'extérieur de ces deux vases, ne peuvent tromper l'œil un peu exercé, mettant surtout en parallèle le grand nombre de vases antiques qui les avoisinent dans nos vitrines.

La petite bouteille est en plusieurs morceaux ; ils sont habilement rejoints au plâtre teinté qui forme plusieurs fragments perdus.

La marque du potier SEVVO, indique que ce nom a été copié et moulé sur un petit vase ou une lampe soit de Vienne (Isère) ou de Clermont; ce nom est placé sous les fonds de vases provenant de ces deux localités, mais plus particulièrement de Vienne, d'où il en a été répandu dans les musées du midi et dans celui de Lyon ; ce serait peut-être, à Clermont ou à Lyon, qu'un habile faussaire, qui habite tour à tour ces deux villes, le sieur G... aura pu fabriquer ces vases sur commande.

Quant à l'abréviation O P, en relief, au-dessous de COMVNIS, c'est le premier exemple que j'en ai vu.

J'ai trouvé dans ma fouille de la Nécropole de Vichy, sur deux petites lampes de terre rouge, les noms de COMVNI; cet N indique-t-il un Gentilicium qu'il est diffi-
N
cile de traduire, ou remplace-t-il l'abréviation ordinaire qui suit ou précède les noms des potiers; l'autre est inscrite COMNIS; au-dessous est une feuille de lierre pour indiquer le faire de ces ouvriers ; mais COMVNIS et COMVNI sont bien le même nom à un cas différent ; le faiseur moderne, s'il n'a pas moulé ces vases sur des authentiques, a eu le soin, comme on le voit, de leur donner des parrains antiques, afin de les mieux faire admettre dans le monde des archéologues.

— M. Pérot indique un ouvrage qui fait partie de sa

bibliothèque, et lit la description suivante d'un manuscrit : *Heures à l'usage de Saint-Pourçain*.

Un précieux manuscrit vient d'être trouvé à Clermont, c'est un in-douze écrit sur peau de vélin enfermé dans une reliure gaufrée ornée de fers à froid. Ce manuscrit intéressant pour notre province est un livre d'*Heures à l'usaige de Sainct-Pourçain*.

Ce volume est composé de 169 feuillets écrits de deux côtés, les six premiers sont réservés au calendrier, chaque mois occupe une page, il est écrit en langue latine, moins quelques passages en français qui sont intercalés dans le texte latin. Les caractères en minuscule gothique, sont tracés avec assurance et habileté. Il y a une quantité de lettres onciales ornées et enluminées. Le rouge et le bleu ont été employés pour colorier ces dernières, la couleur jaune a été réservée pour les petites majuscules.

Le calendrier indique plusieurs saints plus particulièrement connus ou vénérés en Bourbonnais ; dans les litanies nous avons remarqué les noms suivants :

Sancte Leopardine.
S. Martialis. (Patron de l'Eglise de Contigny, près Saint-Pourçain.)
S. Hylaris.
S. Porciane venerabilis.
S. Porciane, intercede pro nobis.
S. Germane.
S. Mayole.
S. Austremonii.
S. Marcelle.
Sancta Radegondis.

Saint Gibert, Sainte Pétronille sa femme, Saint Odille, Saint Principin, ne sont pas indiqués.

Au septième feuillet, on remarque la mention suivante :

Frer. Philippe de Fontiobert religieux du prioré de Sainct-Pourçain 1582, et au bas de la même page, Philippe de Fontjobert a apposé sa signature.

Vers la fin du volume, se trouve l'indication suivante écrite en lettres rouges :

« *Ces présentes heures à l'usaige de Sainct-Pourçain furēt*
« *achevées le III*e *iour de may mille cinq cēs et dix de la main*
« *d'un escripvaing nōme iacques Hemard de Grampte. Et*
« *les a faict faire vénérable religieux et discrète personne*
« *frère iacques de Murat, religieux du prioré de Sainct-*
« *Pourçain. Qui les trouvera les luy rende, il payera de bon*
« *cueur le vin.* »

L'autre ouvrage dont il vient d'être parlé, et catalogué sous le n° 538 de la bibliothèque de notre collègue, est intitulé :

SERMON POUR LA CÉRÉMONIE DE VESTURE DE SŒUR MARGUERITE JACOB, PRÊCHÉ DANS LE MONASTÈRE DE L'HÔPITAL DE SAINT JOSEPH DE MOULINS, LE 20 JUILLET 1734, PAR M. LEMPEREUR, PRÊTRE ET VICAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA MÊME VILLE.

P. IN-16 de 73 pages, sans nom d'imprimeur.

— M. Pérot s'occupe, en ce moment, de la rédaction d'un catalogue du Musée départemental, et il demande à la Société si, dans l'impression de ce catalogue, il ne pourrait pas faire usage des bois acquis par la Société de feu Tudot. Il lui est répondu que ces bois, tout en étant la propriété de la Société, ne peuvent être utilisés que par elle, car il a été convenu avec la famille Tudot, que si l'on retirait un bénéfice quelconque de ces bois, il y aurait à lui en tenir compte.

La demande de M. Pérot est renvoyée à la commission du bulletin.

— Est admis, en qualité de membre correspondant dans la classe des lettres, M. V. Larzat.

Sont présentés en qualité de membres correspondants :

M. J. Elie Gauguet, éditeur à Paris, officier d'académie, dans la classe des lettres, par MM. Esmonnot, Girard et Bernard, et M. E. Charvot, docteur en médecine, professeur agrégé de médecine, à l'école du Val-de-Grâce, dans la classe des sciences, par MM. Milanolo, F. Méplain et A. Thonnier-Larochelle.

Séance du 5 mai.

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux, se trouvent les ouvrages suivants :

Du titre de roi de Navarre, réuni au titre de roi de France ; suivi d'une notice sur les erreurs commises par nos historiens au sujet du traité de 1317, par E. J. Choussy.

L'alliance des arts et des sciences, rédacteur en chef M. de Biotière, 1er mai 1882, contient : *Les écus à la vache*, curiosité numismatique, par M. F. Pérot.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par E. Fleury, 4e partie, accompagnée de 145 gravures, par E. Fleury.

M. Bertrand informe la Société qu'il a été déposé

au musée un écusson trouvé dans le bâtiment des Minimes récemment démoli, et une tête de capucin, en pierre provenant du même endroit.

M. Bertrand n'ayant pu indiquer à quelle famille appartenaient les armes de cet écusson, s'est adressé à M. de Bure qui, après l'avoir communiqué à notre collègue, le comte G. de Soultrait, a donné les explications suivantes :

Ecusson de : Marie de la Guiche, fille de Jean François de la Guiche, comte de Lapalisse, Seigneur de Saint-Germain et Chevalier des ordres du Roy, gouverneur du Bourbonnais et de sa seconde femme Suzanne, aux Epaules, mariée, le 8 janvier 1645, à Charles de Levis, duc de Ventadour, pair de France, Gouverneur du Limousin ; elle mourut le 3 juillet 1710.

— MM. Barthélemy et Delisle ont écrit à M. Grassoreille, qu'ils pensaient que l'étude lue par notre collègue : *Etablissement du régime municipal en Bourbonnais, aux XIIe et XIIIe siècles*, à la réunion de la Sorbonne, figurerait très-heureusement à la suite du compte-rendu de ses séances, qui paraîtra dans le *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques* M. Grassoreille demande à être autorisé à donner ce travail à cette publication.

La Société autorise M. Grassoreille à publier, dans le bulletin dont il vient d'être parlé, son travail, se réservant, toutefois, si le comité de publication de notre Société le juge à propos, de le publier également dans notre bulletin.

— M. Bertrand donne lecture de la note suivante,

sur un jeton de cuivre, trouvé à Saint-Gerand-le Puy (Allier).

Il m'a été donné un jeton que je n'ai point vu reproduit dans l'*Amateur de jetons* de M. de Fontenay, ni dans d'autres publications sur le même sujet, que j'ai pu me procurer, mais pour cela, je ne le pense pas inédit ; dans tous les cas, il n'est pas commun.

Sur l'une des faces, est un cheval bridé, au repos, tourné à gauche, et au-dessus, horizontalement, un poignard dont le pommeau est formé par trois points ; le tout, dans un cercle d'où se dégagent les trois pointes d'un triangle, sur trois arcs trilobés ; de chaque côté des pointes de triangle, sont aussi trois points disposés en trèfle.

Légende en gothique : LESCVIERIE LA REYNE, croix entre deux fleurettes.

Revers : Ecu, mi-partie de France et d'un lion debout dans un entourage trilobé de trois segments raccordés sur trois autres plus petits ; trois petits points en trèfle, aux raccordements de ces segments : même légende que sur la face principale.

Le lion de l'écu peut être attribué au Luxembourg, si ce jeton a été frappé par Bonne de Luxembourg, fille de Jean, roi de Bohême, et femme de Jean-le-Bon, qu'elle épousa en Mai 1384, décédée à Montbrison le 11 septembre 1349.

On peut aussi l'attribuer à Marie de Brabant, seconde femme de Philippe III, décédée le 12, selon d'autres, le 10 ou le 11 janvier 1321, mais d'après la forme des lettres, je pencherais pour la première.



Séance du 2 juin.

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

Il donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Société d'Horticulture de l'Allier, M. Doumet-Adanson, notre collègue, dans laquelle il nous informe que cette Société organise à Vichy, du samedi 12 au mardi 16 août 1882, un Concours et une grande Exposition horticoles dont le programme détaillé et le réglement nous sont également adressés.

Et d'une lettre de M. le Président de l'Association française pour l'avancement des sciences, nous invitant à nous faire représenter à sa onzième session qui se tiendra à La Rochelle du 24 au 31 août 1882.

M. Bouchard se proposant d'assister à ce Congrès est prié de vouloir bien y représenter notre Société.

— M. Esmonnot donne lecture d'un travail qui a pour titre : *Anneau votif trouvé à Vichy.*

- M. Meige fait passer sous les yeux de la Société un silex, qu'il a trouvé à Pouzy. L'objet qu'il présente semble avoir été brisé avant d'être complétement terminé, il en a vu de semblables à Paris au Musée Ethnographique. M. Meige a rencontré au même endroit plusieurs silex, tous revêtus d'une couche calcaire, dans un chemin aboutissant à la Bieuvre.

Séance du 1er juillet.

PRÉSIDENCE DE M. ESMONNOT.

M. le Secrétaire-Archiviste indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Doumet-Adanson fait passer sous les yeux de la Société une hache préhistorique en basalte, trouvée entre la Loire et l'Allier, près de Baleine, dans un champ appelé La Présidente.

M. Bertrand présente également une hache en basalte trouvée au domaine de Roques, commune de Lucenay-les-Aix, qui lui semble avoir subi deux fois la taille. M. Doumet-Adanson ne le pense pas, il croit que c'est une veine qui, au premier abord, pouvait sembler être une nouvelle taille ; ce qui le porte à exprimer cette idée, c'est que les traits ne sont pas parallèles. Et deux autres haches, trouvées au domaine des Diots près de Mercy, l'une est en basalte, l'autre est en serpentine.

— M. le Secrétaire-Archiviste annonce à la Société que notre collègue L. Batissier est décédé à Enghien le 8 juin 1882.

Il donne lecture d'une notice nécrologique sur M. L. Batissier insérée dans le journal *Le Messager de l'Allier* du 21 juin.

Cette notice, bien qu'incomplète, pourra engager un de nos collègues à présenter à la Société un travail plus étendu sur la vie et les œuvres de notre

compatriote. Aussi, M. le Secrétaire-Archiviste demande à l'insérer à la suite du procès-verbal.

La Société autorise cette insertion.

— M. Bernard donne lecture du compte rendu suivant de la réunion des délégués des Sociétés savantes de Paris et des départements à la Sorbonne, section d'histoire et de philologie (séance du 12 avril).

M. Grassoreille, archiviste de l'Allier, entretient la section de l'établissement du régime municipal en Bourbonnais. Il rappelle que Augustin Thierry croyait que, faute de textes, l'époque et les circonstances dans lesquelles s'était produite l'évolution municipale dans le centre de la France et en Bourbonnais étaient lettre close. En examinant les différentes chartes accordées aux villes bourbonnaises aux douzième et treizième siècles, M. Grassoreille arrive à ces conclusions : 1° le système municipal en Bourbonnais ne fut pas une dérivation de l'ancienne organisation des municipes gallo-romains ; 2° l'établissement des communes ne fut pas le résultat des révoltes des habitants des villes, mais l'œuvre du pouvoir féodal qui avait intérêt à établir dans un pays peu peuplé des centres de commerce et d'industrie.

Extrait du *Journal officiel* du 13 avril 1882.

— M. Pérot offre, au nom de M. Beaufrand, pour le Musée, un jeton inédit du duc Louis II de Bourbon et dont il donne la description.

— M. Clairefond lit un document qui a trait aux vœux et doléances des corps de la ville de Moulins. Notre collègue se propose de réunir dans un travail complet les renseignements qu'il nous communique.

— Sont admis comme membres correspondants,

MM. J. E. Gauguet, dans la classe des lettres, E. Charvot, dans la classe des sciences.

L. BATISSIER

Une existence dont nos lecteurs nous sauront gré de rappeler le souvenir, vient de s'éteindre à Enghien près Paris. C'est un regret que nous unissons à ceux d'une famille de notre Bourbonnais et un hommage que nous devons aux travaux du défunt.

M. Batissier (Ives-Louis-Joseph) né à Bourbon-l'Archambault en 1813, docteur en médecine en 1847, consacra sa thèse de doctorat à une étude des eaux thermales de sa ville natale.

Cette heureuse affection de clocher paraît avoir été l'âme de ses premiers travaux, la source féconde de ses œuvres les plus durables.

Encouragé par les ardentes impulsions d'Achille Allier, il parcourut, la plume à la main, les vieilles localités du Bourbonnais dont il décrivit les édifices.

L'*Art en Province* lui ouvrit ses colonnes. C'est dans cette revue qu'il publia les premiers fruits de ses études, en collaboration avec tant d'autres jeunes auteurs qui plus tard parvinrent à la célébrité.

Il écrivit ensuite le *Voyage pittoresque et Archéologique de l'Ancien Bourbonnais*, en collaboration

avec Adolphe Michel : la partie archéologique lui appartient tout entière.

Ce fut pour Batissier, le début d'études sérieuses qui prirent forme plus tard dans un *Traité d'Archéologie nationale* et surtout dans un ouvrage plus vaste et plus complet l'*Histoire de l'Art monumental.*

Ce résumé de tous les travaux de M. Batissier édité chez Furne avec une certaine ampleur, eut un succès complet. On peut dire que ce fut son œuvre capitale.

L'histoire de l'art monumental se trouve aujourd'hui dans toutes les bibliothèques, et malgré l'abondance de recherches, de découvertes et de nouveautés qui se sont ajoutées à cet ordre d'études, il demeure encore comme un modèle de genre, l'estime qu'on lui avait accordée n'a pas diminué.

Il est regrettable que des préoccupations nouvelles aient détourné l'auteur de la voie qui avait été pour lui si féconde.

Après de longues années de consulat dans le Levant il était revenu jouir de sa retraite dans les environs de Paris. C'est là qu'il vient de mourir.

Saluons cet homme qui a aimé son pays, travaillé pour son influence et sa gloire, et dont les labeurs méritent notre estime.

Voici la liste des ouvrages de M. Batissier, empruntée aux *Tablettes* de M. Ripoud :

Cours d'Archéologie nationale, 1836. Desrosiers éditeur.

Les Douze Dames de Rhétorique. Desrosiers éditeur.

Voyage pittoresque dans le Bourbonnais. Desrosiers éditeur.

Un grand nombre d'articles dans l'*Artiste,* l'*Art en Province* et plusieurs autres journaux et revues littéraires.

Le Mont-Dore et ses environs, 1840. Desrosiers éditeur.

Physiologie du Bourbonnais , 1842. Desrosiers éditeur.

Eléments d'Archéologie nationale, 1843. Leleux éditeur.

Histoire de l'art monumental dans l'antiquité et au Moyen-âge, 1845. Furne éditeur.

Histoire Physique, civile et morale de Paris, d'après Dulaure, 1850. Furne éditeur.

Le *Nouveau cabinet des Fées,* 1864. Furne éditeur.

Séance du 4 août.

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Bouchard offre, au nom de notre collègue, M. A. Lascombe, une *Notice sur le couvent du refuge*

ou Saint-Maurice au Puy et donne lecture de plusieurs passages de ce travail.

— M. le Secrétaire-Archiviste communique à la Société les deux lettres suivantes du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Monsieur le Président,

Le 15 avril dernier, à la réunion générale de MM. les Délégués des Sociétés savantes, que j'avais l'honneur de présider, j'émettais le vœu que chaque société voulût bien, en vue du Congrès de 1883, me faire connaître les questions qu'elle jugerait dignes d'être signalées à l'attention des savants de France. Cet appel a été entendu et, de toutes parts, me sont arrivées des propositions qui viennent d'être soumises à l'examen du comité des travaux historiques.

Cette haute assemblée, à laquelle j'avais réservé le droit d'indiquer elle-même certaines recherches intéressantes à faire en histoire, archéologie ou philologie, n'a point eu à user de ce privilège. Elle a borné son travail à un simple choix, choix souvent difficile en raison de l'intérêt des questions proposées ; elle a dû en réserver un grand nombre qui seront certainement à l'ordre du jour des prochains congrès, adopter de préférence celles qui lui ont paru présenter un intérêt plus immédiat, quelquefois en généraliser les termes, mais je suis heureux de constater ici que le programme rédigé par elle et que j'ai l'honneur de vous adresser est uniquement dû à l'initiative de vos compagnies.

J'ai, dès maintenant, la certitude que les différents points de ce programme seront, l'an prochain, l'objet de communications analogues ou contradictoires, que vos études préalables auront pour conséquence de faire naître des discussions au sein des séances, que l'intérêt des

découvertes locales faites par les sociétés savantes sous l'unité d'impulsion qu'elles se donnent elles-mêmes se généralisera dans ces débats, et que le caractère et tous les avantages d'un véritable congrès seront dès lors acquis à votre réunion.

Vous remarquerez, Monsieur le Président, qu'aucune question ne figure encore à la section des sciences morales et politiques que j'ai promis de créer et de faire représenter à la Sorbonne en 1883. Cette partie du programme n'est pas prête, mais je n'ai pas voulu qu'elle fût une cause de retard dans l'envoi des questions intéressant les autres sections.

Permettez-moi d'espérer, Monsieur le Président, que vous voudrez bien donner à ces instructions et au programme qui les accompagne toute la publicité désirable, et en ordonner l'insertion au procès-verbal de votre prochaine réunion.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts,
Signé : Jules FERRY.

Pour copie conforme :
Le Chef du 2e bureau du Secrétariat,
MITTON.

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Quelle méthode faut-il suivre pour rechercher l'origine des noms de lieu en France ? — Quelle est la valeur des résultats déjà obtenus dans cette recherche ?

2° A quelles époques, dans quelles provinces et sous quelles influences les villes neuves et les bastides ont-elles été fondées ?

3° Histoire des milices communales au moyen âge. — Date de l'organisation des milices communales et de

l'introduction du tiers état dans les armées royales. — Autorité des magistrats municipaux sur ces milices et conditions de leur recrutement, — Mode de convocation, nature et durée du service auquel elles étaient assujetties. —Transformations des milices communales au commencement du XIVe siècle ; levées en masse ou appel de l'arrière-ban ; substitution de l'impôt à la prestation des sergents. — Origine et organisation des confréries d'archers et d'arbalétriers. — Institution, organisation, recrutement et rôle militaire des francs-archers de Charles VII à François Ier (1448-1521). — Faire connaître par les documents dans quelles conditions se firent la levée et l'organisation des milices provinciales à partir de 1668 et quel rôle ces milices eurent dans les guerres du règne de Louis XIV et de Louis XV.

4° *Pèlerinages.* — Quelles routes suivaient ordinairement les pèlerins français qui se rendaient en Italie ou en Terre-Sainte?

5° Signaler les documents antérieurs à la fin du XVe siècle qui peuvent faire connaître l'origine, le caractère, l'organisation et le but des confréries religieuses et des corporations industrielles.

6° *Rédaction des coutumes.*— Documents sur les assemblées qui ont procédé à cette rédaction, soit pour les coutumes générales, soit pour les coutumes locales, et sur les débats qui se sont élevés devant les Parlements à l'occasion de l'homologation desdites coutumes. — Rechercher dans les archives communales ou dans les greffes les coutumes locales qui sont restées inédites.

7° *États provinciaux.* — Documents inédits sur les élections des députés, l'étendue des mandats, les délibérations, les pouvoirs des députés et l'efficacité de leur action.

8° Conditions de l'éligibilité et de l'électorat dans les communes, les communautés et les paroisses, soit à

l'occasion des offices municipaux, soit pour la nomination des délégués chargés des cahiers des doléances.

9° Quelles additions les recherches poursuivies dans les archives et dans les bibliothèques locales permettent-elles de faire aux ouvrages généraux qui ont été publiés sur les origines et le développement de l'art dramatique en France jusqu'au XVIe siècle inclusivement?

10° Signaler les documents importants pour l'histoire que renferment les anciens greffes, les registres paroissiaux et les minutes de notaires.

11° Histoire des petites écoles avant 1789. Principales sources manuscrites ou imprimées de cette histoire. — Statistique des petites écoles aux différents siècles: leur origine, leur développement, leur nombre dans chaque diocèse et dans chaque paroisse. — Recrutement et honoraires des maîtres et des maîtres adjoints. — Condition matérielle, discipline, programme et fréquentation des petites écoles. — Gratuité et fondations scolaires; rapports entre la gratuité dans les petites écoles et la gratuité dans les universités. — Livres employés dans les petites écoles.

12° Quelles villes de France ont possédé des ateliers typographiques avant le milieu du XVIe siècle? Dans quelles circonstances ces ateliers ont-ils été établis et ont-ils fonctionné?

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Signaler les documents épigraphiques de l'antiquité et du moyen-âge, en France et en Algérie, qui ont été récemment découverts ou dont la lecture comporte des rectifications.

2° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types

certains de l'architecture en France avant le milieu du XIIe siècle ?

3° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plan, voûtes, etc.)

4° Quels sont les monuments dont la date, attestée par des documents historiques, peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen-âge ?

5° Signaler les œuvres de la sculpture française antérieures au XVIe siècle qui se recommandent, soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes.

6° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVIe siècle existant encore dans les édifices de la France.

7° Etudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen-âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

8° Quels sont les monuments aujourd'hui connus de l'émaillerie française antérieurs au XIIIe siècle.

III. — SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

. . . .

. . . .

— M. de l'Estoille entretient la Société du catalogue du Musée, dont s'occupent activement plusieurs de nos collègues.

Une partie de ce catalogue est déjà complétement prête, et comme M. de l'Estoille pense qu'il serait intéressant de l'orner de planches, et d'utiliser ainsi les

bois laissés par feu Tudot, il demande l'autorisation de faire dès maintenant tirer ces bois pour voir ceux qui peuvent prendre place dans ce catalogue. La Société accède à cette demande.

— A propos du travail de M. Pérot : *sur un jeton inédit de Louis II de Bourbon*, dont il a été donné lecture dans notre dernière séance, M. l'abbé Melin présente les observations suivantes :

Notre collègue, qui se plaît à reconnaître la compétence et l'autorité de M. Pérot dans les questions de numismatique, demande s'il ne serait pas possible de trouver la cause de la présence du dauphin dans le jeton dont on parle, ailleurs que dans les relations qui unissaient notre duc Jean au dauphin de France. Il voit des motifs sérieux pour attribuer ce jeton au duc Louis II, père du duc Jean. Le duc Louis, en effet, avait épousé Anne, dauphine d'Auvergne, la petite-fille et plus tard la légataire de Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez. Or, les armes de la duchesse Anna étaient écartelées 1 *et* 4 *d or au dauphin d'azur* (Auvergne), 2 *et* 3 *de gueules au dauphin d'or* (Forez). — N'y avait-il pas là pour son époux le duc Louis, des motifs suffisants pour faire figurer le dauphin dans ses armes ? Et il le faisait, en effet, car le père Anselme nous apprend que son sceau était *semé de fleurs de lys, à une bande sur tout et deux dauphins pour supports* ; exactement comme le jeton dont il s'agit, sauf que ce dernier n'est accosté que d'un seul dauphin à droite et à gauche de petits rinceaux. Mais on peut bien supposer que le duc

Louis a d'abord pris un dauphin pour support après son mariage avec la dauphine d'Auvergne, puis deux dauphins quand il fut devenu comte de Forez, dont les armes étaient un dauphin d'or.

M. G. de Soultrait, dans son *Essai sur la numismatique bourbonnaise*, attribue, lui aussi, ce jeton au duc Louis II.

— M. Queyroy sollicite l'autorisation d'envoyer à M. Darcel, quelques objets du Musée, pour figurer à l'exposition des arts décoratifs. La Société accorde cette autorisation.

— M. Grassoreille vient de visiter les différents dépôts d'archives de l'arrondissement de Lapalisse et il rend compte de plusieurs découvertes qu'il a faites dans ces dépôts.

Il donne lecture d'une lettre, trouvée par lui dans les archives de l'hospice de Gayette ; c'est une lettre de rémission émanée du roi Charles VIII.

— M. Migout communique en partie un travail qui a pour titre : *Matériaux pour la Flore de l'Allier, Plantes nouvelles et localités d'espèces intéressantes non encore signalées dans l'arrondissement de Gannat*, par M. l'abbé Berthoumieu, curé de Bayet, et par M. C. Bourgougnon, membre de la Société d'Émulation à Chareil-Cintrat.

Séance du 3 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

M. le président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Bertrand offre pour le Musée départemental au nom de notre collègue M. Bonnefond, une queue de serpent à sonnette, un échantillon de sel des mines de l'Est.

De M. Guillemet, fermier à Mongarnau, commune de Neuvy-lès-Moulins, un tibia de rhinocéros fossilisé des carrières de calcaire de Mongarnau, de M. Giraudet de Boudemange.

De M. Foncel, instituteur à Mazirat, un métacarpien de rhinocéros fossile des carrières de Gannat.

Trois helix Ramondi des mêmes carrières.

Une tête de lance en silex taillé.

Un fragment de couteau en silex taillé trouvé à Gannat.

De M. l'abbé Nicolas, curé de Mazirat :

Un couteau de silex taillé de 0m15 de longueur.

Deux vases chrétiens trouvés dans la fouille de construction de la nouvelle église de Mazirat.

Un vase cylindro-conique de 0m40 de hauteur sur 0m07 à 0m09 de diamètre.

— M. Robert fait passer sous les yeux de la Société et offre pour le Musée départemental un masque en plâtre d'Achille Allier.

— M. Bouchard signale à l'attention de ses collègues qui s'occupent de la bibliographie bourbonnaise le n° 49,307 du catalogue du libraire Claudin (nov. 1882).

49307. *Avocat du diable* (L'), ou mémoires hist. et crit. sur la vie et sur la légende du pape Grégoire VII, avec des mémoires du même goût sur la bulle de canonisation de Vincent de Paul, instituteur des Pères de la Mission (attrib. à l'abbé Adam, curé de S. Barthélemy). Saint-Pourçain, chez Tansin pas Saint, 1743, 3 vol. in-12, frontispices gravés, v. marbr. . . . . Prix. 12 fr.

M. Bouchard, délégué de la Société à la onzième session de l'association française pour l'avancement des sciences, qui s'est tenue à la Rochelle, au mois d'août 1882, a donné lecture à cette réunion d'un travail sur notre compatriote Jean Aubry, qui s'est occupé de l'instruction des enfants pauvres de Moulins entre 1680 et 1730.

A cette réunion, M. Bouchard a été nommé président de la section de pédagogie, pour la prochaine session de cette Société, qui doit se tenir à Rouen au mois d'août 1883.

— M. de l'Estoille a entretenu la Société dans nos deux dernières séances de la rédaction du catalogue du Musée, dont il s'occupe depuis longtemps; aujourd'hui il est arrivé à pouvoir livrer à l'impression le commencement de ce catalogue.

Il présente un compte-rendu sommaire de ce catalogue. Le Musée lapidaire comprendra 329 numéros ; les figurines gallo-romaines 939 numéros ; vases

1071 numéros ; verrerie, os et ivoires antiques 96 numéros ; fers et bronzes, 185 numéros ; outils et armes en pierre, 86 numéros ; grosse poterie, tuiles et mosaïques, 94 numéros. Il y aura encore à ajouter : 1° les médailles ; 2° toute la partie commençant avec le Moyen-Age, comprenant les bois, la serrurerie, les faïences, etc. ; 3° le catalogue des objets d'histoire naturelle. La réunion de tous ces catalogues ne peut fournir moins de 18 à 20 feuilles d'impression.

M. de l'Estoille proposerait de tirer à 1,200 exemplaires dont 700 accompagnés de 36 à 40 planches exécutées pour la plupart au moyen des bois et clichés que possède la Société.

La dépense totale, en comptant les planches à 120 fr. le cent et la feuille d'impression à 57 fr. le mille, s'élèverait à 2,200 fr. environ. Mais après avoir distribué le catalogue avec planches à tous nos membres et aux Sociétés correspondantes, on pourrait espérer en vendre 300 exemplaires au prix net de 5 fr. ce qui ferait. . . . . 1.500 »

Et aux visiteurs 400 exemplaires sans planches 1 fr. 50, soit. . . . . . 600 »

TOTAL. . . . . . . 2,100 »

Ces évaluations ne peuvent être présentées que comme très approximatives, tant pour les dépenses que pour les recettes. Mais s'il reste à la charge de la Société un léger excédant, il sera largement compensé par l'importance et l'utilité de notre publication. Un membre fait d'ailleurs observer que la So-

ciété faisant les avances d'une dépense considérable, vu l'état de ses ressources, pourrait demander, pour cette publication, une subvention au Conseil général de l'Allier qui n'oubliera pas que le musée dont nous publions le catalogue est le Musée départemental.

On pourrait également solliciter du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts une allocation extraordinaire, le gouvernement encourageant ce genre de publications.

La proposition de M. de l'Estoille d'ouvrir un premier crédit de 1,500 fr. pour l'impression du catalogue du Musée est mise aux voix et adoptée.

M. le Président se faisant l'interprète des sentiments de la Société, remercie ceux de nos collègues qui ont bien voulu consacrer de longues séances à la rédaction de ce catalogue et ont su réunir une foule de renseignements qui font de leur travail une œuvre importante et qui pourra être consultée avec fruit par tous ceux qui s'occupent d'art et d'archéologie. Il est bien entendu que l'introduction de ce travail mentionnera les noms de tous ceux qui y ont contribué.

— M. le Secrétaire-Archiviste a reçu les travaux suivants de deux de nos collègues et dont il sera donné lecture dans une prochaine séance :

1° *La littérature contemporaine à l'étranger. — Etude sur l'Epopée et sur Camoens.*

Cette remarquable étude a pour auteur M. Pinheiro Chagro, de l'académie royale des sciences de Lis-

bonne, qui l'a écrite pour servir de préface à une édition nationale des *Lusiades*, Lisbonne, 1878.

C'est une traduction de cette étude que M. Faure présente à la Société.

2° *Les Montagnards de l'Allier. — La Veillée de Noël.* Légende, par A. Mallet.

— On procède aux élections, comme l'indique l'ordre du jour, pour la formation du bureau de l'année 1882-83.

Un premier tour de scrutin a lieu pour la nomination du président. M. Doumet-Adanson ayant obtenu la majorité des suffrages est élu et proclamé président pour l'année 1882-83.

Les scrutins suivants ont pour but l'élection des vice-présidents, sont élus et proclamés : MM. Esmonnot, pour la classe des sciences ; Bertrand, pour la classe des arts ; Bouchard, pour la classe des lettres.

Un nouveau scrutin a lieu pour la nomination du secrétaire-archiviste et du secrétaire-adjoint. MM. G. Bernard et Grassoreille, ayant obtenu la majorité, sont élus et proclamés l'un secrétaire-archiviste, l'autre secrétaire-adjoint.

Un dernier tour de scrutin a lieu pour la nomination du trésorier, M. Croizier, ayant obtenu la majorité, est élu et proclamé trésorier.

Le bureau de la Société reste donc composé ainsi qu'il suit pour l'année 1882-83 :

Président : M. Doumet-Adanson.

Vice-présidents MM. Esmonnot, pour les sciences.
Bertrand, pour les arts.
Bouchard, pour les lettres.

Secrétaire-archiviste : M. Bernard.

Secrétaire-adjoint : M. Grassoreille.

Trésorier : M. Croizier.

Conservateur du musée : M. Queyroy.

— Est présenté en qualité de membre titulaire dans la classe des lettres M. L. Brun, par MM. Croizier, Bouchard et Clairefond.

Séance du 1er décembre.

PRÉSIDENCE DE M. BERTRAND.

M. le président indique les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouve offert par l'auteur notre collègue M. E.-J. Choussy, *Histoire de l'hôpital-hospice de Gayette jusqu'à nos jours* (mai 1882).

— M. le Secrétaire-Archiviste donne lecture d'une lettre de M. Doumet-Adanson, en date du 30 novembre, dans laquelle il remercie ses collègues d'avoir bien voulu l'appeler à les présider. Cette nomination l'a surpris et il trouve que ce choix flatteur pour lui n'est pas justifié complétement, car il est depuis trop peu de temps membre de notre Société et il sait, surtout par nos publications, que plusieurs de ses collègues ont inséré dans notre Bulletin des

travaux importants qui les désignaient à la présidence de notre Société. En tout cas, il nous assure de son dévouement et du zèle qu'il apportera en toute circonstance à soutenir les intérêts de notre Compagnie.

M. Doumet-Adanson aurait désiré vivement présider notre réunion du mois de décembre, mais prévenu tardivement de sa nomination comme président, et retenu pour affaires, il n'a pu, à son grand regret, assister à notre réunion de ce jour.

— M. Pérot a reçu de notre collègue M. Jutier, ingénieur en chef des mines la note suivante :

Sous la monarchie, les Mines étaient soumises au droit régalien. Le Roi concédait des privilèges exclusifs pour leur exploitation à des concessionnaires généraux et temporaires. au grand détriment de la bonne utilisation des richesses minières.

C'est ainsi qu'en 1722, un monopole exclusif pour l'exploitation des mines fut créé en faveur du duc de Bourbon et dura jusqu'à sa mort, en 1740. Mais on a fort peu de renseignements sur la façon dont le monopole a été exercé, sur les résultats qu'il a produits.

Si les archives du Bourbonnais pouvaient fournir quelques documents sur ce sujet, ils offriraient un sérieux intérêt.

M. Grassoreille répond que les archives du Bourbonnais ne possèdent abolument aucun document à ce sujet.

— La famille Clémaron offre par l'entremise de M. Bertrand pour le Musée départemental une statue en pierre d'un mètre de hauteur, représentant un

prélat, la tête manque, mais il y a la mitre détachée de la statue.

— Une pierre sur laquelle est gravée le nom de Jean Terrien, fils de G. T., et une ancre au-dessous trouvée dans l'établissement de Saint-Gilles, est offerte également pour le Musée, au nom de Mgr l'évêque de Moulins.

— M. Bouchard signale à l'attention de la Société les trois ouvrages suivants insérés dans le catalogue de M. Menu, libraire, n° d'octobre 1882.

N° 10,433. *Hortensium de arbore insitione opusculum a Mizaldi Montluciani*, 1660, petit in-8° veau, prix : 4 francs.

N° 10,794. *Minard (A), né en Bourbonnais, chancelier de Marie Stuart, assassiné à Paris en* 1559, par Montcornet, in-4°, prix : 4 francs.

N° 10,973. *Artificiosa methodus comparandorum Hortensium fructuum, olerum, radicum, etc., quæ corpus elementer purgent et variis morbis... autore Ant. Mizaldo montluciensi medico. Lutetiæ*, 1575, 1 vol. in-8°, vél. prix : 8 francs.

M. Bouchard ajoute qu'il serait à désirer que la Société fasse l'acquisition de ces ouvrages pour notre bibliothèque bourbonnaise.

— Il est procédé, ainsi que l'indique l'ordre du jour, à la nomination au scrutin des différentes commissions.

Sont nommés membres de la commission du Bulletin : MM de l'Estoille, Melin et Bouchard.

De la commission du musée : MM. de l'Estoille, Esmonnot, Martin-Flammarion.

De la commission d'histoire naturelle : MM. Meige, Migout, E. Olivier.

De la commission des comptes : MM. Rondeau, Girard et Frobert.

— Est admis en qualité de membre titulaire, dans la classe des lettres, M. L. Brun.

Le Secrétaire-Archiviste,

G. BERNARD.

ÉTABLISSEMENT

DU

RÉGIME MUNICIPAL

EN BOURBONNAIS

AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES

PAR

Georges GRASSOREILLE

Archiviste de l'Allier. Membre de la Société d'Émulation de l'Allier.

Depuis un certain nombre d'années, l'étude de l'établissement du régime municipal de France a fait de grands progrès. On possède maintenant, sur cet événement si important, des notions précises et qui s'appuient sur des textes indiscutables. Après Aug. Thierry qui avait tracé la route, sont venus des savants qui ont recherché les circonstances particulières dans lesquelles se produisit le mouvement communal dans les différentes régions de la France.

Cependant jusqu'à présent aucun travail spécial n'a été fait sur l'origine des communes du centre de la France et du Bourbonnais en particulier (1).

(1) Je citerai pourtant dans cet ordre d'idées un article de M. Chazaud dans le *Bulletin de la Société d'émulation*, t. V. p. 387 où il étudie des Chartes de Souvigny et de la Chapelaude, qui

Aug. Thierry résume ce que l'on en sait dans les quelques lignes suivantes : « Ici la généralité n'est plus pour l'une ou pour l'autre des deux formes de régime créées par la révolution communale du XIIe siècle ; elle est en premier lieu pour des constitutions antérieures plus ou moins libres, plus ou moins démocratiques et dont l'origine se perd dans la nuit qui sépare le grand mouvement de rénovation et d'indépendance urbaine du régime municipal des temps romains. Elle est, en second lieu, pour des libertés civiles ou absolument seules, ou jointes à une certaine somme de droits administratifs mais sans garanties politiques, sans juridiction, sans magistrature indépendante, sans cette demi-souveraineté qui fut le caractère primitif, l'objet idéal, sinon toujours atteint du consulat et de la commune. Quand on aborde cette région du centre, où presque toutes les villes, grandes ou petites, anciennes et nouvelles, échappèrent à l'action de la propagande réformatrice du XIIe siècle, on touche au problème le plus difficile et le plus mal éclairé jusqu'à présent de notre histoire municipale. C'est là qu'il faut plus que partout ailleurs, une attention pénétrante et une grande sûreté d'analyse. Il ne s'agit plus de décrire des institutions nées dans un temps certain et répandues sur de grands espaces par la puissance de l'exemple ; ce qu'il faut signaler et faire comprendre, ce sont des change-

sont des traités entre les seigneurs laïques de ces villes et les religieux qui ont aussi des droits sur elles.

ments constitutionnels opérés dans les vieux municipes à une époque inconnue, dont toute preuve écrite a depuis longtemps disparu et que l'induction seule nous démontre (1). »

Il peut sembler téméraire, dans ces conditions, de vouloir jeter quelque jour sur une question aussi obscure ; je dirai pour ma défense que je ne tenterai pas de la résoudre pour tout le centre de la France, mais pour le Bourbonnais seulement ; et je montrerai, je l'espère, que le savant Aug. Thierry, s'en est exagéré la difficulté.

L'éminent historien considère l'organisation des villes du Bourbonnais au moyen âge comme une dérivation de l'organisation des anciens municipes situés dans cette région ; mais ce qui distingue cette province, pense-t-il, c'est que la transition a eu lieu à une époque inconnue et que nous ne pouvons fixer, faute de textes.

Cette idée de la persistance du système municipal romain était aussi, on le sait, celle de Raynouard, qui avait cru en montrer les transformations dans son *Histoire du droit municipal*.

Elle n'est plus guère admise maintenant, et les dernières recherches faites à l'Ecole des hautes études, sous la direction de M. Giry, ont montré d'une façon irrécusable que toute trace des institutions romaines avait disparu au XIIe siècle.

(1) Aug. Thierry, *Hist du tiers état*, t II, p. xv.

Quant au Bourbonnais, la thèse d'Augustin Thierry n'est pas soutenable. Parmi toutes les villes qui reçurent une constitution au XIIe et au XIIIe siècle, il ne se trouve pas un seul municipe romain ; c'étaient des bourgs de fondation récente comme Moulins ou Montluçon ou dont l'existence ne remontait qu'à quelques siècles, comme Souvigny, Bourbon, Charroux. Même certaines chartes étaient précisément destinées à attirer dans un lieu une population plus nombreuse, à Villefranche, à Franchesse, à Limoise. Il ne faut donc pas chercher dans le souvenir d'anciennes libertés la cause d'une révolution des habitants des villes.

Passons maintenant à une autre idée d'Aug. Thierry, savoir que le Bourbonnais, comme toute la région du Centre, « fut en quelque sorte le noyau de la zone intermédiaire entre les deux grandes zones de l'association communale au Nord et du consulat au Midi. »

L'idée que le Bourbonnais fut un pays de transition est, en effet, bien naturelle. La seigneurie de Bourbon était loin d'être un état homogène ; elle n'avait pas, comme la plupart des domaines féodaux, conservé les limites d'un ancien évêché ou d'un *pagus* gallo-romain. Pas plus que de limites administratives, elle n'avait de frontières géographiques. Ce petit État s'était formé peu à peu, par agglomération, empruntant aux provinces voisines des parcelles de leur territoire.

A la fois auvergnat, bourguignon et français, le Bourbonnais fut sous bien des rapports un pays de transition. De même que le provençal s'y mélange avec la langue d'oïl, de même que l'architecture auvergnate, à l'ornementation extérieure brillante, s'y confond avec le style grandiose de l'école bourguignonne ou le genre coquet des écoles de l'Ile-de-France, les villes allaient-elles également suivre à la fois le mouvement révolutionnaire du Midi et obtenir des chartes de commune, grâce à l'appui du roi de France, comme les villes du Nord?

Il n'en fut rien.

Il était naturel que le Bourbonnais parlât français et provençal, car les habitants nouvellement annexés avaient conservé la langue de leur ancienne province; de même les architectes de plusieurs écoles pouvaient s'y rencontrer, la construction d'une église dépendant d'une ville, d'un couvent, d'un propriétaire. Mais au XIIe siècle les villes du Bourbonnais n'étaient pas les maîtresses de se donner une organisation indépendante, le sire de Bourbon avait déjà centralisé l'administration de ses domaines et le mouvement d'affranchissement communal venant de lui fut un.

Il commença dans la première moitié du XIIe siècle. En effet, la charte de la Chapelaude (1), de 1072, et celle de Souvigny (2), de 1095, ne doivent pas être considérées comme des codes municipaux. La

(1) Canton d'Huriel, arrondissement de Montluçon.

(2) Arrondissement de Moulins.

première est une décision de l'abbé de Saint-Denis fixant les droits qu'avait le prieur, son vassal, sur les habitants de la Chapelaude ; la seconde est un accord entre le sire de Bourbon et les religieux de Souvigny. M. Chazaud, qui a étudié ces deux pièces, convient lui-même que ce ne sont pas là des chartes de communes.

Il en est de même de l'acte de 1123 réglant les droits de l'abbesse de Saint-Menoux (1) sur les habitants de la ville.

La première charte véritable est celle qui fut donnée en 1137 à Villefranche de Montcenoux (2) par Archembaud V et sa femme Agnès. Il y avait à Montcenoux un monastère dépendant de l'archevêque de Bourges. Le sire de Bourbon eut-il des démêlés avec le prélat ; voulait-il créer un centre assez important sur la frontière de son domaine qui touchait celui de l'archevêque ? Nous n'avons aucun renseignement sur cette question. Quoi qu'il en soit, il publia une charte qui accordait des privilèges assez considérables à quiconque viendrait s'établir près de Montcenoux, dans la nouvelle ville franche.

La ville prospéra rapidement, et Archembaud V, encouragé par ce résultat, eut l'idée d'en créer d'autres sur divers points de sa baronnie.

En 1145, il en fonda une au Breuil, près d'Agonges (3).

(1) Canton de Souvigny, arrondissement de Moulins.
(2) Canton de Montmarault, arrondissement de Montluçon.
(3) Canton de Souvigny, arrondissement de Moulins.

En 1151, il en établit une nouvelle dans la paroisse de Franchesse (1). dans un lieu nommé Limoise (2).

Ses successeurs continuèrent, mais avec peu d'enthousiasme, à distribuer des libertés.

En 1195, Bourbon eut sa charte de franchises (3). En 1205, Gui de Dampierre, second mari de Mathilde de Bourbon, s'associa avec l'abbé de Menat pour la fondation d'une ville franche au lieu dit le Mause (4) ; et en 1206, avec l'abbesse de Saint-Menoux, pour en ériger une autre à Saint-Bonnet (5). Si cette ville eût prospéré, il est probable que Moulins serait restée une bourgade et que la cité se serait formée à 2 kilomètres de l'emplacement qu'elle occupe actuellement.

Ce fut Archembaud VI qui reprit et termina l'œuvre entreprise par son aïeul.

En 1217, il étendit considérablement les privilèges de Villefranche, qui eut dès lors une organisation municipale constituée.

Au XIII[e] siècle, Moulins était un bourg de peu d'importance ; il était gouverné par un officier du

(1) Canton de Bourbon-l'Archambault, arrondissement de Moulins.

(2) Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 185.

(3) Nous n'en connaissons l'existence que par une confirmation de Pierre, duc de Bourbonnais en 1343, où elle est analysée très brièvement. (Huillard-Bréholles, *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, L. I. p. 402, n° 2340.)

(4) Chazaud, *Chronologie des sires de Bourbon*, p. 195.

(5) Saint-Bonnet, commune d'Iseure à 2 kilomètres de Moulins.

seigneur de Bourbon qui portait le titre de châtelain. C'est d'ailleurs là la seule indication que nous ayons pour son histoire antérieure au XIII[e] siècle. Moulins reçut, en 1232, la charte à laquelle elle dût son développement.

En 1236, ce fut le tour de Gannat, qui eut des privilèges analogues ; Archembaud V étendait la même charte à Montluçon en 1242, à Charroux (1), en 1246.

Ce seul exposé, tout succinct qu'il soit, suffirait à prouver que ce furent les sires de Bourbon qui affranchirent de leur plein gré les villes de leur baronnie.

D'abord il est indiscutable qu'Archembaud V fut le maître de créer des villes franches. Quant à Archembaud VI, aucun mot dans les chartes par lui accordées à des villes déjà existantes n'indique qu'il les ait rédigées contraint par les bourgeois révoltés. D'ailleurs un mouvement révolutionnaire ne met pas un siècle à se propager ; or il y a plus de cent ans d'intervalle entre la première charte de Villefranche et celle de Charroux. En outre, si les villes bourbonnaises, suivant l'exemple des cités du Midi, avaient songé à acquérir des libertés par la violence, elles eussent choisi pour se soulever le gouvernement des princes les plus faibles. Nous verrions le mouvement se produire plutôt sous le règne de Mathilde

(1) Charroux, canton de Chantelle, arrondissement de Gannat (Allier).

que sous ceux d'Archembaud V et d'Archembaud VI, qui furent des hommes de talent et d'énergie.

C'est au contraire à l'intelligence de ces deux princes que les bourgeois de leur domaine durent leur affranchissement.

Dans le Nord, les communes furent l'œuvre de la politique des rois, qui avaient besoin de la bourgeoisie pour diminuer la féodalité et qui trouvaient en outre dans la confirmation de chartes de franchises des ressources financières assez importantes.

Dans le Midi, les bourgeois avaient acquis leurs privilèges en poussant les pouvoirs rivaux, dont ils dépendaient la plupart du temps, à une lutte qui les amoindrissait. « Quand le pouvoir du comte était fortement constitué, les évêques aidèrent les villes à s'affranchir, et, sous leur direction, la bourgeoisie battit en brèche la féodalité ; lorsque l'évêque était au contraire le seigneur le plus puissant, c'est contre lui que la bourgeoisie dut faire effort (1). »

En Bourbonnais, le pouvoir royal ne pouvait songer à amoindrir le sire de Bourbon, qui était un seigneur puissant d'autant plus fort qu'il était plus éloigné de l'Ile-de-France, en s'appuyant sur les habitants des villes. Les Archembaud étaient maîtres absolus dans leurs domaines ; ils n'avaient pas laissé grandir de vassaux qui auraient pu devenir dangereux ; quelques abbayes avaient une certaine indé-

(1) Léon Clos, *Mémoires présentés à l'Académie des inscriptions par divers savants*, 2e série, t. III, p. 289.



pendance, limitée pourtant par la volonté de leurs fondateurs.

Seuls ceux-ci pouvaient donner aux bourgeois une organisation municipale et ils eurent l'habileté de le faire.

Archembaud V, le beau-frère de Louis-le-Gros, dut être poussé à établir des villes neuves par l'exemple du roi de France ; l'octroi d'une charte municipale étant toujours une source de revenus, ses successeurs y attachèrent une certaine importance, quand, le règne de saint Louis arrivé, il fallut songer aux expéditions d'Orient.

Mais il faut croire surtout que les sires de Bourbon, entraînés par l'exemple des autres pays, suivirent une ligne de conduite bien arrêtée. Leurs possessions manquaient de centres où le commerce et l'industrie pussent prospérer ; ils prirent le parti d'en établir en attirant des habitants par la promesse d'un certain nombre de garanties. Ils furent libéraux parce qu'il se trouva que leur intérêt fut le même que celui des bourgeois.

Ici donc l'évolution municipale fut l'œuvre du pouvoir féodal, et, loin d'être le résultat de la révolte de cités qui se souvenaient de leurs anciennes libertés, le régime communal fut la cause du développement des villes et prépara l'unité du duché de Bourbonnais.

MATÉRIAUX

POUR LA

FLORE DE L'ALLIER

PLANTES NOUVELLES

ET LOCALITÉS D'ESPÈCES INTÉRESSANTES NON ENCORE SIGNALÉES

DANS L'ARRONDISSEMENT DE GANNAT

PAR

l'Abbé **BERTHOUMIEU** ET **Cl. BOURGOUGNON**

Curé de Bayet,

Membre de la Société d'Émulation
à Chareil-Cintrat.

L'arrondissement de Gannat, quoique le plus petit des quatre qui forment le département de l'Allier, n'est pas le moins intéressant au point de vue géologique, et par conséquent aussi sous le rapport botanique. Les terrains ignés ou métamorphiques et de formation aqueuse s'en partagent l'étendue ; deux grandes vallées, celles de la Sioule et de la Bouble le sillonnent du Midi au Nord et du Sud-Ouest au Nord-Ouest.

La Sioule de Chouvigny jusqu'à Jenzat coule torrentueuse entre de vraies falaises de micaschistes, quelquefois escarpées, taillées à pic et comme dé-

chirées par les phénomènes géologiques des premiers âges du terrain de transition ; à partir de Jenzat, elle coule à travers les calcaires d'eau douce déposés au fond du lac Bourbonnais, probablement à l'époque miocène et les alluvions postérieures.

La Bouble, d'Echassières à Chantelle, roule entre les mêmes micaschistes et avec les mêmes allures que la Sioule, puis comme elle, coule plus tranquille, lorsque au-dessous de Chantelle elle entre dans le calcaire lacustre.

La similitude de leur origine, puisqu'elles descendent toutes deux des montagnes d'Auvergne, des terrains qu'elles traversent, doit entraîner une grande analogie botanique ; les bords de la Sioule semblent plus riches, peut-être parce qu'ils ont été plus explorés : nous n'avons, en effet, parcouru les bords de la Bouble qu'à partir du Moulin de Bonnassat, situé sur la commune de Chirat-l'Eglise ; aussi une partie des mêmes plantes rares se rencontreront sur les micaschistes qui les encaissent, il suffit de citer : *Umbilicus pendulinus*, *Festuca spadicea*, *Silene Armeria*, *Lychnis viscaria*, *Isopyrum thalictroïdes*, *Scilla bifolia*, *Asplenium Breynii*, *Lepidium Smithii*, *Impatiens noli tangere*, *Stachys alpina*, *Phalangium liliago*, *Sedum maximum*.

D'un autre côté, ces deux rivières enrichissent notre Flore de plantes venues de régions plus élevées et qu'on est surpris de rencontrer à une altitude relativement très-basse, telles que *Geranium phæum*, *Impatiens noli tangere*, *Knautia sylvatica* qu'on re-

cueille à Bayet sur les bords de la Sioule ; *Biscutella controversa* (*Boreau*), *Melica nebrodensis, Anthemis collina*, *Sempervivum arachnoïdeum, Lilium Martagon* sur les micaschistes de Jenzat ; il est à craindre que cette dernière plante, si commune dans les hautes montagnes, ne trouvant pas chez nous les conditions de facile multiplication, et dont l'aire de dispersion est très restreinte, ne soit appelée à disparaître. C'est ainsi que l'on recueille au bord de la Bouble, aux environs de Chantelle, *Stellaria nemorum*, *Doronicum austriacum*, *Festuca spadicea*, *Equisetum hyemale*, *etc*.

Entre ces deux vallées s'étendent les collines de calcaire lacustre qui commencent à Vicq et se prolongent par Naves, Charroux, Ussel, Fourilles où elles sont interrompues par la vallée de la Bouble, se continuent par Chareil, Montord, Louchy, Saulcet pour finir à Verneuil. La flore de ces coteaux est celle des terrains calcaires ; on ne peut s'empêcher de citer : *Thalictrum montanum et minus*, *Peucedanum alsaticum*, *Lonicera Etrusca, Salvia Æthiopis*, *Pyrethrum corymbosum, Chrysocoma Linosyris*, *Aster Amellus*, *Verbascum montanum*, *etc., etc.*

Dans les cantons d'Escurolles et de Gannat, le sol est en grande partie formé par des dépôts lacustres, mais une culture active et incessante restreint de plus en plus les recherches du botaniste en laissant moins de place à la végétation spontanée.

Le point culminant de tout l'arrondissement et même de toute la moitié du département à gauche de

la rivière d'Allier, est le signal de la Bosse, commune d'Echassières, dont l'altitude atteint 773 mètres. Dans cette contrée entièrement granitique, où s'étendent de vastes forêts de chênes et de hêtres, on rencontre quelques bonnes tourbières et la végétation offre quelques plantes qu'on ne rencontre généralement qu'à des altitudes élevées, telles que : *Sedum maximum*, *Viola palustris*, *Prenanthes purpurea*, *Juncus squarrosus*, et cependant la flore est moins riche qu'on n'eût été en droit de l'espérer.

On ne peut demander à nos petites montagnes le pittoresque des montagnes d'Auvergne, véritable Suisse française, les grands horizons qu'on découvre des sommets élevés ; à nos plaines, la richesse de la Limagne ; mais cependant le touriste, le géologue, le minéralogiste, le botaniste trouveront amplement de quoi se dédommager de leurs peines, et nous engageons les uns et les autres à venir visiter ces intéressantes localités.

Nous ne pouvons avoir la prétention de donner un travail complet sur l'arrondissement ; quelques points ont été plus particulièrement le théâtre de nos excursions assidues pendant plusieurs années, d'autres n'ont été visités qu'à des intervalles plus éloignés, d'autres malheureusement ne l'ont pas été du tout. Nous n'avons mentionné d'ailleurs que les plantes intéressantes, laissant de côté celles qui se rencontrent à peu près partout. Enfin, c'est avec plaisir que nous remercions notre vieil ami, M. Migout, d'avoir bien voulu nous accompagner dans quelques-

unes de nos excursions, qui n'ont pas été des moins fructueuses pour la science.

Thalictrum flavum L. — Marcenat.

— *montanum* Wallr. — Charroux, Montord. C. B. (1).

— *majus* Jacq. — Ussel, Ab. B. — Fourilles. C. B.

Pulsatilla rubra Delarbre. — Chantelle, Fleuriel, Verneuil, Branssat, Saint-Bonnet-de-Rochefort.

Adonis Æstivalis, variété Flava D. C. — Loriges, Charroux.

Myosurus minimus L. — Loriges, C. B.

Ranunculus hederaceus L. — Neuvialle, près Jenzat, Montord, Loriges, Ussel, Deneuille.

— *aquatilis*, var. *succulentus* L. — Bayet.

— — var. *homoïophyllus*. — Bayet, Montord.

— *auricomus* L. — Chantelle, Broût-Vernet, Fleuriel, Jenzat, Loriges.

— *Friesanus* Jord. — Montord.

— *nemorosus* D. C. — var. *Flore pleno*. — Fleuriel, Broût-Vernet.

— *sceleratus* L. — Loriges, Paray.

Isopyrum thalictroïdes L. — Fleuriel, St-Didier, Bayet, Chareil-Cintrat, Saulcet.

(1) Les initiales Ab. B. — C. B. — A. M., rappelleront les plant nouvelles ou plus particulièrement intéressantes trouvées pa MM l'abbé Berthoumieu, Cl. Bourgougnon et A. Migout.

Nuphar luteum Smith. — Paray.
Berberis vulgaris L. — Saint-Pourçain, Chareil-Cintrat.
Fumaria Vaillantii Lois.— Chareil-Cintrat, Branssat, Etroussat.
Barbarea intermedia Bor. — Chirat, Loriges, Saint-Didier, C. B.
Arabis hirsuta Scop.— Broût-Vernet, Chareil-Cintrat, Cesset, Loucby, Etroussat, à Douzon.
Cardamine pratensis L. Var. *flore pleno*. — Montord.
— *impatiens* L. — Chareil-Cintrat, Chantelle, Loriges, Bayet.
Dentaria pinnata Lam. — Fleuriel, C. B.
Sisymbrium Sophia L.— Escurolles, Fourilles, Chantelle, C. B.
Diplotaxis muralis D. C. Chareil-Cintrat, Montord, Cesset, Loucby, Charroux.
Myagrum perfoliatum L. — Loriges, Chareil-Cintrat,
Capsella rubella Reuter. — Loriges, St-Didier.
— *gracilis* Grenier. — Loriges, St-Didier.
Lepidium Smithii Hœker. — Bayet, Ab. B., Fourilles, C. B.
Lepidium Draba L. — Loriges, Fourilles, C. B.
Camelina sylvestris Wallr. — Fourilles.
Biscutella controversa Bor. — St-Bonnet-de-Rochefort, Chouvigny, A. M.
Helianthemum guttatum Mill. — Tarjet, Ab. B.
— — Fourilles, Chirat, A. M.
— — Verneuil, Chantelle, C. B

Fumana procumbens G. G. - Fleuriel, Cesset, Fourilles, C. B.

Viola dumetorum Jord. — Fleuriel.

Drosera rotundifolia L. — Echassières, Chareil Cintrat.

Dianthus sylvaticus Hopp. — Chouvigny. — *Un seul pied.*

Saponaria vaccaria L. — Loriges, Bayet.

Silene Armeria L. — Chantelle, Deneuille, Chirat.

Viscaria purpurea Wim. — Deneuille.

Spergula vulgaris Boënng. — Fleuriel.

Stellaria nemorum L. — Moulin de Beau, près Monestier *et non à Chezelle*, Ab. B.

Mœnchia erecta Wett. — Loriges.

Cerastium semi-decandrum L. — Jenzat.

Elatine alsinastrum L. — Broût-Vernet, Ab. B.

Linum tenuifolium L. — Etroussat, Fourilles, Ussel, Chareil-Cintrat.

Radiola linoïdes Gmel. — Tarjet.

Tilia sylvestris Desf. — Broût-Vernet.

Hypericum montanum L. — Chantelle, C. B.

Geranium phæum L. — Bayet, Broût-Vernet.

Geranium pyrenaïcum L. — Escurolles, Chantelle, Bayet.

Oxalis acetosella L. — Branssat, Chirat, Fleuriel.

Impatiens noli tangere L. — Bayet, Fourilles.

Sarothamnus scoparius Koch. var. *flore albo*. — Branssat.

Ononis spinosa L. — Charroux, Fourilles.

— *Columnæ* All. — Fourilles, A. M.

Medicago ambigua Jord. — Rochers de Deneuille, C. B.
— *apiculata* Wild. — Fourilles, C. B.
Melilotus alba Desr. — Loriges, Paray, Marcenat, Bayet, Cesset.
— *altissima* Thuil. — Bayet, Loriges, Montord.
Trifolium ochroleucum L. — Loriges, Broût-Vernet, Fleuriel.
— *medium* L. — Chantelle, Fleuriel, Chirat, Chouvigny.
— *striatum* L. — Bayet, Paray.
— *Molineri* Balbis. — Bayet, Loriges.
Tetragonolobus siliquosus Roth. — Charroux, Fourilles, C. B.
Hippocrepis comosa L. — Fleuriel, Cesset, Fourrilles.
Ervum ervilia L. — Etroussat, Ab. B.
Vicia gracilis Loisel. — Bayet, Loriges.
— *cracca* L. — Var. *Flore albo*. — Etroussat.
— *purpurascens* D. C. — Bompré, près Bayet, Ab. B.
Lathyrus Nissolia L. — Broût-Vernet, Loriges, Verneuil.
— *sylvestris* L. — Charroux, Bois de Bayet, Fleuriel.
Orobus niger L. Fleuriel, C. B.
Cerasus Mahaleb L. — Branssat.
Rubus tomentosus Borkl. — Loriges, St-Didier.

Rubus thyrsoïdeus Wimmer. — Jenzat, A. B.
— *collinus* D. C. — Bayet, St-Didier, Louroux-de-Bouble.

Rosa echinocarpa Ripart. — Charroux.
— *insidiosa* Ripart. — Fourilles, au bois de la Rivière, Ab. B.
— *permixta* Déséglise. — Bayet, Ab. B.
— *andegavensis* Bast. — Breu, près Saint-Pourçain, Ab. B.
— *formosula* Grenier. — Charroux, C. B.
— *floccida* Déségl. — Bayet, Ab. B.
— *hybrida* Schleich. — Broût-Vernet, Ab. B.
— *arenivaga* Déségl. — St-Didier, Ab. B.
— *gallica* L. — Broût-Vernet, Ab. B.
— *sylvatica*. Tausch. — Broût-Vernet, Ab. B.

Sorbus torminalis Crantz. — St-Didier.

Epilobium rosmarinifolium Jacq. —Brugheas, A. M.
— *lanceolatum* Seb. et Maur. — Jenzat, Ab. B.
— *montanum* L. — Chantelle, Chirat, Chouvigny, Cesset.
— *palustre* L. — Chirat, Echassières.
— *roseum* Schreb. — Chirat, Lalizolle, Chantelle, A. M.

Trapa natans L. — St-Pourçain.

Callitriche hamulata Kutzing. — Bayet.

Myriophyllum alterniflorum D C. — Broût Vernet.
— *verticillatum* L. — Escurolles, C. B.

Momordica elaterium L. — Bois de Broût-Vernet.

H. du Buysson.

Sedum maximum Pers. — Chouvigny, Chantelle.
— *elegans* Lej. — Chirat, Chouvigny, Fourilles, Fleuriel, A. M.
Umbilicus pendulinus D. C. — Chantelle, Branssat.
Chrysosplenium oppositifolium L. — Monestier.
Sison Amomum L. —Bayet, Montord.
Ægopodium Podagraria L. — Fourilles.
Conopodium denudatum Koch. — Jenzat.
Sium angustifolium L. — Louchy, A. M.
Buplevrum protractum Link — Taxat-Senat.
Œnanthe fistulosa L. — Loriges.
— *peucedanifolia* Pollich. — Loriges.
— *Lachenalii* Gmel. — Loriges, C. B.
Seseli montanum Koch. — Chareil-Cintrat, Fourilles.
Peucedanum alsaticum L. — Charroux, Ussel, Fourilles.
— *Cervaria* Lapeyr. — Chareil-Cintrat, Fourilles, Loriges.
— *Oreoselinum* Mœnch. — Chirat.
Pastinaca sativa Mill. — Charroux.
Tordylium maximum L. — Echassières, Chouvigny, Chantelle, Loriges.
Anthriscus sylvestris Hoffm. — Fourilles, Bayet.
— — Variété glabre. — Bayet, Montord.
Lonicera xylosteum L. — Fourilles, Charroux.
Rubia tinctorum L. — Etroussat.
Galium sylvestre Poll. — Fleuriel, Fourilles.

Galium decolorans G. G. — St-Pourçain.
— *approximatum* G. G. — Broût-Vernet.
— *elongatum* Presl. — Bayet.

Asperula arvensis L. — Montord, Chareil-Cintrat.

Crucianella angustifolia L. — Bayet, Marcenat, Fourilles.

Valeriana dioïca L. — Monestier.

Valerianella Morisonii D. C. — Chareil-Cintrat, C. B.

Dipsacus pilosus L. — Bayet, Rachalier, près Saint-Pourçain.

Scabiosa sylvatica L. — Bayet, Ab. B.

Petasites pratensis Jordan. — Fourilles, Chezelle.

Aster Amellus L. — Fleuriel, Chareil-Cintrat, Fourilles.
— *Novi Belgii* L. — Bayet (probablement échappé).

Solidago glabra Desf. — Broût-Vernet (probablement échappé).

Micropus erectus L. — Chareil-Cintrat, Fourilles, C. B.

Inula Helenium L. — Fourilles, St-Bonnet-de-Rochefort, Montord, Chareil-Cintrat, Loriges.
— *salicina* L. — Bois de Broût, Bayet. (Indiqué par erreur à Chezelle), Ab. B.

Bidens cernua L. — Var. B. *radiata*. — Loriges, C. B.

Pyrethrum corymbosum Willd. — Chareil-Cintrat, Fleuriel, C. B.

Matricaria Chamomilla L. — Loriges.

Doronicum austriacum Jacq. — Chirat-l'Eglise.
— *Pardalianches* L. — Jenzat, Broût-Vernet.
Cineraria campestris Duby. — Marcenat, Saint-Didier.
Senecio erucifolius L. — Loriges, Fourilles, Montord, Chareil-Cintrat.
— *aquaticus* Huds. — Loriges.
— *erraticus* Bert. — Fleuriel.
— *Fuchsii* Gmel. — Marcenat, Jenzat, Echassières.
Centaurea solstitialis L. — Loriges. (Cette espèce qui n'est qu'adventive dans le département de l'Allier, persiste néanmoins et s'étend dans une terre vaine à Ambon, commune de Loriges. Depuis cinq ans, j'en récolte régulièrement des échantillons à cet endroit, C. B.
Silybum marianum Gœrtn. — Deneuille, près des habitations, C. B.
Carduus tenuiflorus Sm. — Bayet, A. M. Ussel, Chantelle, C. B.
— *crispus* L. — Bayet, A. M.
Cirsium acaule All. — Loriges, Chareil-Cintrat, Ussel, Charroux.
— *anglicum* D. C.. — Loriges, Chirat.
Lappa major Gœrtn. — Loriges, Chantelle.
Hypochœris maculata L. — St-Didier, C. B.
Podospermum laciniatum D. C. — Ussel, Chareil Cintrat.
Tragopogon major Jacq. — Jenzat, Fourilles.
« J'ai trouvé à Blanzat, commune de Chareil-

« Cintrat, un *Tragopogon* qui parait être un hybride
« des *Tr. pratensis* et *porrifolius*. Il participe du pre-
« mier par ses pédoncules non renflés, son involu-
« cre à huit folioles égalant les fleurs, et du second
« par sa tige très-rameuse, ses feuilles élargies à la
« base et ses fleurs lavées de violet extérieurement.
« Ses akènes avortent, Ab. B. »

Helminthia echioides Gœrtn. — Loriges.

Lactuca perennis L. — Chareil-Cintrat.

Taraxacum erythrospermum Andrz. — Branssat.

— *palustre* D. C. — Loriges.

Crepis setosa Haller. — Loriges, Chareil-Cintrat.

Hieracium Pelleterianum D. C. — Bayet, Paray.

Andryala integrifolia L. — St-Didier. Verneuil, Chantelle, Bayet, Chouvigny, Fourilles.

Phyteuma orbiculare L. — Chareil-Cintrat, Ussel, Charroux, Etroussat, Fleuriel.

Campanula Cervicaria L. — St-Didier, Ab. B.

— *Trachelium* L. — Fleuriel.

— *persicifolia* L. — Marcenat, St-Didier, Fleuriel, Broût-Vernet, Etroussat.

Wahlenbergia hederacea Reich. — Echassières, A. M.

Monotropa hypopithys L. — Forêt de Marcenat.

Utricularia minor. L. — Chareil-Cintrat, Ab. B.

Hottonia palustris L. — Bayet.

Primula officinali-elatior Mur. — Broût-Vernet.

Lysimachia nemorum L — Echassières.

Anagallis tenella L. — Echassières.

Samolus Valerandi L. — Fourilles.

Erythræa pulchella. Fries. — Chareil-Cintrat, Loriges, Marcenat.

Gentiana pneumonanthe L. — Loriges, C. B.

Echium Wierzbickii Habrl. — Chareil-Cintrat.

Symphytvm tuberosum L. — Chirat, Monestier, Fourilles.

Cynoglossum pictum All. — Ussel, Ab. B.

Solanum miniatum Bernh. — St-Pourçain.

Datura Stramonium L. — St-Pourçain.

— *Tatula* L. — Bayet.

Verbascum montanum Schrad. — Charroux, C. B.

— *thapsiforme* Schrad. — Chareil-Cintrat, Fourilles.

— *phlomoides* L. — Fourilles, Chantelle.

— *mixtum* Ram. — Fleuriel, Fourilles.

Linaria Cymbalaria Mill. — Chantelle.

— *arvensis* Desf. — Fleuriel, Saint-Pourçain, C. B.

Gratiola officinalis L. — Marcenat, A. M.

Digitalis purpurascens Roth. — Monestier, Fleuriel, C. B.

Veronica verna L. — Monestier, A. M.

— *præcox* All. — Chareil-Cintrat, C. B.

— *montana* L. — Chirat, Marcenat, Echassières.

— *anagalloides* Guss. — Rachalier, près St-Pourçain, Ab. B.

Melampyrum cristatum L. — Loriges, C. B.

Orobanche minor Sutton. — Chareil-Cintrat, Montord.

J'ai constatat é en 1880, une véritable invasion de cette plante dans les champs de trèfle à Montord et à Chareil. C. B.

Orobanche amethystea Thuil. — Chareil-Cintrat, Naves.

Salvia Æthiopis L. — Charroux. Ab. B.

— *Sclarea* L. — Chareil-Cintrat, Verneuil, Jenzat.

Melissa officinalis L. — Bayet, Charroux, Taxat-Senat.

Nepeta cattaria L. — Saint Germain-de-Salle, Chirat.

Melittis grandiflora Sm. — Broût-Vernet, Loriges, Chirat, Monestier, Marcenat.

Lamium incisum Wild. — Chareil-Cintrat, Loriges.

Stachys alpina L. — Chantelle, Deneuille, Fourilles, Chirat.

Leonurus cardiaca L. — Chareil-Cintrat.

Scutellaria minor L. — St-Didier.

Teucrium Scordium L. — Loriges, C. B.

Polychnemum majus Al. Braun. — Chareil-Cintrat, Fourilles.

— *arvense* L. — Fleuriel, St-Didier, C. B.

Rumex hydrolapathum Huds. — Rachalier, près St-Pourçain.

Polygonum minus Huds. — St-Didier.

— *dubium* Stein. — Marcenat, Bayet, Chareil, A. M.

Aristolochia Clematitis L. — Loriges.

Euphorbia hyberna L. — Fleuriel.

Mercurialis perennis L. — Fleuriel, Chantelle, Bayet.
Parietaria diffusa Mert. et Koch. — Saint Pourçain, Chantelle, Verneuil.
Ulmus montana Sm. — Etroussat.
— *effusa* Wild. — Bayet.
Salix aurita L. — Chareil-Cintrat.
Quercus pubescens Wild. — Etroussat, Fourilles.
Sagittaria sagittæfolia L. — Rachalier, près Saint-Pourçain.
Triglochin palustre L. — Fourilles, C. B.
Butomus umbellatus L. — Marcenat, Paray.
Potamogeton acutifolius Link. — Bayet, C. B
— *pusillus* L. Bayet.
— *pectinatus* L. — Marcenat, A. M.
Juncus squarrosus L. — Echassières. A. M.
— *gerardi* (Lois) Ex M. Lamotte — Marais de Fourilles.
— *uliginosus* Meyer. — Cesset.
— *tenageia* L. — Loriges, Cesset.
— *compressus* Jacq. — Marcenat. Fourilles.
Luzula maxima D. C. — Branssat, Fleuriel, Broût-Vernet.
— *multiflora* Lej. — Broût-Vernet.
Paris quadrifolia L. — St-Didier, Marcenat, Broût-Vernet.
Anthericum liliago L. — Fleuriel, Monestier, Verneuil, Chantelle.
Scilla autumnalis L. — Bayet, Chantelle.
— *bifolia* L. — Neuvialle, Fleuriel, Chareil-Cintrat, Marcenat, Chirat, Bayet, Chantelle.

Gagea arvensis Schult. — Montord, Chareil-Cintrat.
Allium ursinum L. — Fleuriel, Bayet, Fourilles.
Iris fœtidissima L. — Bayet, Ab. B.
Hydrocharis morsus-ranæ L. — Rachalier, près St Pourçain.
Orchis viridis Crantz. — Broût-Vernet, Loriges, Montord.
— *conopsea* L. — Etroussat, Ab. B.
— *laxiflora* Lamk. — Jenzat, Loriges.
— *fusca* Jacq. — Bayet.
— *bifolia* L. — Broût-Vernet, Etroussat.
Ophrys anthropophora L. — Saulcet, Louchy, Etroussat, Saint-Bonnet-de-Rochefort.
— *apifera* Sm. — Cesset, Chantelle, Etroussat, St-Bonnet-de-Rochefort.
— *nidus-avis* L. — Forêt de Marcenat, C. B.
Epipactis rubra All. — Etroussat, Ab. B.
— *latifolia* All. — Etroussat.
Spiranthes autumnalis Richard. — Loriges.
Cyperus flavescens L. — Monestier.
Scirpus ovatus Roth. — St Didier, A. M.
— *Tabernæmontani* Gmel. — Jenzat, Fourilles.
— *Michelianus* L. — Marcenat.
Eriophorum angustifolium Roth. — Chareil-Cintrat.
Carex pulicaris L. — Loriges, C. B.
— *divisa Huds*. — Fourilles, C. B
— *paniculata* L. — Echassières.
— *Stellulata* Good. — Loriges.
— *hirtæformis* Pers. — Fourilles.
— *œderi* Ehrhart. — Cesset.

Carex hornschuchiana Hopp. — Chareil-Cintrat, Montord, Fourilles.

— *distans* L. — Echassières.

— *pseudo — cyperus* L. — Rachalier, près Saint-Pourçain.

— *maxima* Scop. — Bayet, C. B.

— *tomentosa* L. — Fleuriel, Ab. B.

Gastridium lendigerum Gaud. — Broût-Vernet, Saint-Didier, Chareil-Cintrat.

Polypogon monspeliensis Desf. — Marcenat, C. B.

Aira multiculmis Dumort. — Loriges.

— *caryophyllea* L. — Verneuil, Deneuille.

— *præcox* L. Echassières, Jenzat.

Bromus giganteus L. — Bayet. Fourilles, Chareil-Cintrat, Chirat, Chantelle.

— *asper* L. — Bayet.

Festuca ovina L. — Verneuil.

— *spadicea* L. Jenzat, Monestier. A M. C'est par erreur que la plante de Neuvialle a été appelée Festuca Consobrina. Timbal.

Nardus stricta L. — Jenzat, Loriges, Echassières.

Gaudinia fragilis P. de Beauv. — Saint-Didier, Bayet, Fourilles.

Hordeum secalinum Schreb. — Fourilles.

Sparganium simplex. Huds. — Bayet, Broût-Vernet.

Aspidium angulare Kit. Chirat, Chantelle.

Polystichum Thelipteris Roth. — Fourilles, Ab. B.

Asplenium Breynii Retz. — Monestier, Chantelle. Fleuriel, Verneuil.

Equisetum telmateia Ehrh. — Bayet, Charroux. Fourilles.

— *hyemale* L. — Chirat, Chantelle, Fleuriel.

—

Le petit travail que nous offrons à la Société d'Émulation, enrichit la Flore de l'Allier de neuf espèces dont la valeur spécifique est indiscutable :

Vicia purpurascens, D. C.

Carduus crispus L.

Valerianella Morisonii, D. C.

Veronica anagalloïdes Guss.

Polychnemum arvense. — L. et GG. différent du Majus par ses bractées et ses feuilles plus petites.

Potamogeton pectinatus. L.

Carex divisa. Huds.

— *hornschuchiana*. Hoppe.

Polypogon mouspeliensis. Desf. — Cette plante méridionale se trouve dans la Limagne et a été apportée par les eaux de l'Allier sur les sables de Marcenat.

ETUDE

SUR

L'ÉPOPÉE ET SUR CAMOENS[1]

TRADUIT DU PORTUGAIS

Par H. FAURE.

I.

Tous les peuples ont leur écrivain essentiellement national : ce qui le distingue des autres, c'est que des affinités plus intimes unissent son âme à l'âme de son pays. Or, de tous ces écrivains nationaux, il n'en est pas un seul qui, au même degré que Camoens ait fait vivre en lui l'âme de sa patrie : la gloire de l'un est indissolublement liée à celle de l'autre ; à l'étranger, on ne les sépare jamais.

Dans l'une de ses plus brillantes poésies, Victor Hugo suppose que Paris a été détruit et que l'Arc de l'Etoile survit à peu près seul pour attester à l'uni-

(1) Pinheiro Chagas: Préface *des Lusiades*. Lisbonne, imprimerie nationale, 1878.

vers la grandeur épique de ce peuple français qui poursuivit à travers l'Europe, au début du XIXe siècle, sa marche triomphale de dix années. La vision du grand poète est devenue pour nous une réalité : la gloire du Portugal s'est abîmée sous les ruines, comme Victor Hugo imagine que pourrait périr un jour la gloire de la grande cité française ; mais pour attester au monde ce que nous avons été, ce que nous avons valu, il nous reste un Arc de l'Etoile, le poème de Camoens.

Si Camoens avait pu prévoir ce qui devait arriver un jour, s'il avait pu avoir la vision anticipée de ses destinées glorieuses, il n'aurait certainement pas voulu d'autre compensation à toutes ses infortunes. « Je meurs avec la patrie ! » s'écriait tristement le poète sur son lit d'agonie ; et cette pensée fut l'amère consolation de son heure suprême, la joie funèbre de ses derniers instants. Mais il se trompait, ou plutôt il n'avait pas la prescience complète de l'avenir, car si Camoens mourait avec la patrie, la patrie devait ressusciter avec Camoens ! Au poète agonisant le Portugal avait donné ce que la Marie de *Frêi. Luiz de Souza* demandait à son père, « un pan de son linceul », et le poète devait, en retour, revêtir le Portugal du manteau éblouissant de sa propre immortalité. Enveloppé dans le poème de Camoens, comme l'amiral hollandais dans le drapeau de son pays, le Portugal sombrait dans l'abîme ; mais cette bannière glorieuse et sacrée, qui flottait toujours, l'a fait surnager sur l'océan des âges. Presque au même moment histo-

rique où l'épée du duc d'Albe rayait le Portugal de la liste des états indépendants, le vers enflammé de Camoens l'inscrivait au livre d'or des nations héroïques.

Et cependant la patrie, qui lui devait tant, « le rejetait comme une marâtre », suivant l'énergique expression de Garrett. Mais Camoens, comme s'il devinait le conseil sublime du Père Vieira, « pour se venger, se laissa mourir ! » Ah ! tu as chanté les gloires de la patrie, et tu as été par elle méprisé et oublié ; tu as consacré ta vie entière à lui élever un monument plus durable que celui d'Horace, et pourtant tu n'as point obtenu la récompense qui t'était due ? Eh bien ! pour te venger, laisse-toi mourir ! Oui, mourir dans l'abandon sera ta vengeance. Tu as associé, d'une manière indissoluble, ton nom au nom du Portugal ; tu as immortalisé sa gloire : mais, en même temps et sans le vouloir, tu as immortalisé sa honte ! Tu as rendu ton nom inséparable du nom du Portugal, et le monde entier, à qui tu as appris à connaître les gloires de ta patrie, répétera jusqu'à la fin des siècles : « Cet illustre pays a presque laissé mourir de faim le fils qui l'avait immortalisé ! » Et comme les triomphateurs romains entendaient sans cesse, au milieu des chants de fête, les insultes de l'esclave, toi, Portugal, dans ce triomphe que tu dois à Camoens, tu seras condamné à voir à jamais unie à l'épopée du poète la légende du Javanais ; toujours tu entendras, au milieu du bruit flatteur des

strophes qui célèbrent ta gloire, la voix de l'esclave murmurer : « Faites l'aumône à Camoens ! »

Mais cette vengeance, nous sommes certain qu'il ne l'aurait pas voulue. Il aima tant sa patrie que, s'il le pouvait, il sortirait du tombeau pour défendre son pays accusé d'injustice. Cet amour était si grand que ce fut là, on peut l'affirmer, le secret de son génie. Il eut pour sa patrie cette affection profonde qu'inspire une épouse chérie. Son nom lui vient-il aux lèvres ? Il semble chercher les expressions les plus douces, les plus suaves, les plus affectueuses pour bien exprimer l'amour qu'il ressent pour elle : ainsi Juliette, dans la scène immortelle du balcon, s'efforce de trouver, sur le pauvre clavier du langage humain, des notes qui puissent traduire l'immense passion que Roméo a su allumer dans son sein virginal. Lorsque, par la bouche de Vasco de Gama, il passe en revue l'Europe entière, à peine arrive-t-il au Portugal que sa voix prend un ton plus éclatant ; on voit frémir, on entend vibrer les cordes de sa lyre sous ses doigts tremblant d'émotion, quand il dit :

La tête de l'Europe est la Lusitanie !

Puis, comme si ce sentiment lui paralysait la langue, c'est du fond de son âme qu'il semble tirer les expressions les plus douces, les plus caressantes, les plus empreintes d'une suave tendresse, d'une affection passionnée : « Oui, s'écrie-t-il,

Oui, c'est là mon heureuse et bien chère patrie !
Si par Dieu sain et sauf je m'y vois ramené,
Si ce que j'entrepris est enfin terminé,
Puisse alors dans son sein finir aussi ma vie ! »

Ce n'est pas seulement le désir de Vasco de Gama qu'il exprime ainsi, c'est le sien ; c'est son vœu le plus cher que de mourir sur le sol de la patrie. Le destin lui réserva donc la plus amère des joies, comme il le dit lui-même, dans une lettre à son ami D. Francisco d'Almeida; car cette phrase: « Je meurs avec la patrie » n'est pas une figure de rhétorique, une invention des poètes ou des dramaturges qui plus tard ont retracé, dans leurs poèmes ou leurs pièces, les derniers moments du grand homme; c'est bien une parole sortie de son cœur, tracée par sa propre plume dans cette lettre où nous lisons textuellement ces mots : « J'ai tant aimé ma patrie que je meurs, non pas seulement dans son sein, mais avec elle ! »

Nous l'avons dit, quand il parle de sa patrie, il n'est pas une tendre épithète qu'il ne lui adresse ; son vers embrasse amoureusement cette idée ; il la baise, il la caresse : c'est « son heureuse et bien chère patrie! » c'est « son nid paternel » ; c'est, en un mot, toute expression qui peut le mieux rendre cet amour ardent voué à son pays.

On n'est grand dans le monde qu'en se passionnant pour une idée, en lui sacrifiant toute son existence. S'absorber en une pensée de prédilection, voilà la condition essentielle des grandes œuvres. Eh bien ! Camoens s'est complètement absorbé en une pensée

unique, la gloire de sa patrie. Ce ne fut pas pour lui un simple canevas poétique que les *Lusiades*, comme le furent *La Jérusalem délivrée* pour le Tasse, et *Le Paradis perdu* pour Milton ; c'est l'essence même de sa vie. Son âme résume en elle l'âme multiple de la patrie ; elle absorbe et réfléchit, recueille comme un trésor et fait briller au loin tous les sentiments, tous les rayons de lumière, toutes les glorieuses traditions, tous les chants populaires de l'héroïque nation dont il est le fils ; elle fut, pour le Portugal, ce que, pour le monde moderne, est l'âme de Victor Hugo, et devançant V. Hugo, Camoens aurait pu s'écrier : « Je suis

La Lyre aux mille voix, que le Dieu que j'adore
Mit au centre de tout comme un écho sonore !

II.

Cette union intime de l'âme du peuple portugais et de l'âme de Camoens est à nos yeux un fait capital. Par lui s'explique ce poème anomal, étrange, qui s'épanouit, en plein seizième siècle, comme une fleur exotique, et c'est pour cela qu'il produit une impression si extraordinaire. La même époque nous montre deux figures au relief vigoureux et original, Camoens et Shakespeare : tous deux ils échappent à cette discipline uniforme que la Renaissance classique imposait partout à la littérature. Essayons donc de

faire ressortir l'importance de ce fait; seul, en effet, il permet de saisir la physionomie littéraire du grand poème qu'on réédite aujourd'hui, et pour lequel nous écrivons cette préface.

Avant tout, nous devons réhabiliter Joseph-Augustin de Macedo Ce moine, par qui fut déprécié le mérite de Camoens, se vit pour cela en butte aux attaques de tous ses contemporains : chercher à ruiner la gloire de Camoens, n'était-ce pas chercher à démolir un monument national ? Contre Macedo s'est levé, avec colère, le patriotisme d'une génération tout entière. Cependant, qu'a-t-il fait, sinon dire à haute voix ce que deux siècles d'une littérature officielle et esclave des règles avaient dit à voix basse : que, pour les admirateurs de Boileau, l'épopée de Camoens n'était point, il s'en fallait, l'idéal du poème épique. En effet, Camoens n'a pas assez imité les anciens ; son poème n'a point de héros : Virgile fait tourner toute l'action autour du pieux Enée ; Vasco de Gama disparaît souvent dans le cours des *Lusiades*. Ici la fable ne se déroule pas suivant un plan logique et rigoureux, ou pour mieux dire, il n'y a pas de fable dans ce poème. Quant au merveilleux, il est complexe : si, parfois, on constate, conformément aux règles, la lutte de ces deux divinités, Vénus et Bacchus, l'une protectrice, l'autre ennemie des Lusitaniens, on voit aussi apparaître des êtres fantastiques qui n'interviennent en rien dans l'action, par exemple le géant Adamastor. Enfin, dans les *Lusiades*, le mer-

veilleux chrétien et le merveilleux païen se confondent d'une manière vraiment désolante.

Voyez si, par hasard, l'*Ulyssée* de Gabriel Pereira de Castro présente de pareilles anomalies ? Aussi nos critiques, après avoir tiré une salve officielle de vingt et une épithètes en l'honneur du poème national de Camoens, allaient-ils se prosterner, en une extase sincère, devant cette *Ulyssée*, poème sensé, sage, réglé sur les bons modèles, incapable de se laisser surprendre en flagrant délit d'originalité. A l'étranger, la critique, n'étant pas tenue aux mêmes devoirs, en a ouvertement agi avec Camoens sans tant de cérémonie. Tout en concédant aux *Lusiades* le caractère de poème épique, tout en avouant que cet ouvrage méritait l'honneur d'une mention, elle l'a placé au-dessous de tous les poèmes épiques, anciens et modernes, y compris la *Henriade*, surtout la *Henriade*, cette œuvre de suprême platitude offerte par M. de Voltaire à la France, que les gens du métier accusaient ne pas avoir « la tête épique », d'être absolument incapable de créer des épopées.

Or, remarquez combien changent les opinions : notre siècle a prouvé que la France, accusée de ne pouvoir point produire d'épopées, est précisément le pays de l'Europe qui a vu naître les plus brillantes ! Si La Harpe avait entendu formuler cet étonnant paradoxe, il serait d'abord resté bouche béante devant l'homme assez disgracié de la nature pour s'exprimer ainsi ; puis, s'il avait appris, après avoir attentivement cherché l'objet de cette assertion, que ces

épopées dont la France doit s'enorgueillir sont la *Chanson de Roland* et autres chansons de geste du moyen-âge, La Harpe aurait été pris d'un rire inextinguible au seul nom de ces poèmes des temps barbares : jamais il n'aurait pu comprendre que la critique ne jugeât pas indigne d'elle de s'occuper de la littérature française des temps antérieurs au seizième siècle de l'ère chrétienne.

Et cependant la véritable épopée ne peut naître que dans les siècles barbares : c'est un fruit naturel de l'âge héroïque des peuples ; elle revêt les héros de gloire, comme l'armure les revêt d'acier ; son vers, aux brillantes images, étincelle sur la lyre du poète, comme flamboie la lame des lourdes épées dans les mains du guerrier. L'épopée est anonyme : elle vient naturellement aux lèvres du chantre inspiré par l'ardeur du combat ; elle jaillit à tout moment de l'imagination enthousiaste du soldat-poète. Le merveilleux se mêle de lui-même à la description des batailles, car ces hommes à l'esprit ardent, à l'âme crédule des siècles barbares, âge où les peuples sont encore enfants, ont réellement vu des apparitions surnaturelles au milieu du tumulte de l'action. Quand ils repoussaient l'ennemi, les héros d'Homère, surexcités par la fièvre de la victoire, voyaient leurs divinités combattre à côté d'eux ; ils croyaient qu'un dieu invisible donnait à leur bras une vigueur surhumaine. De même les chevaliers chrétiens du moyen-âge voyaient réellement dans les airs les phalanges célestes combattre en leur faveur.

C'est dans les esprits incultes que naissent ces visions, comme c'est au sein des déserts arides qu'apparaît le mirage : les visions sont le mirage de la foi. Or, comme en poésie, cela seul est grand qui est sincère, ce merveilleux, que les poètes des siècles barbares imaginaient sans trop s'en rendre compte, possède un prestige étrange, et ce prestige, les poètes des siècles cultivés s'efforcent vainement de l'atteindre.

C'est pour cela que les divinités d'Homère nous captivent et nous fascinent, tandis que celles de Virgile nous laissent froids : nous sommes tout-à-fait de glace pour celles que les poètes chrétiens sont allés demander au paganisme, afin d'orner leur fable. Prenons le poème de Camoens : quelle impression peut produire sur nous l'intervention de Vénus, de Mars et de Bacchus, quand nous savons fort bien que le poète a tiré du musée des figures mythologiques, remises à neuf, ces mannequins dorés, pour les introduire dans son œuvre comme on intercale des vignettes de fantaisie dans le texte d'un livre ?

Mais n'est-ce pas là, dira-t-on, la condamnation de toute espèce de merveilleux, puisqu'il est impossible que le poète croie à l'existence de ces êtres surnaturels créés par son imagination ? Sans doute sa raison ne saurait y croire ; cela est certain ; mais son imagination surexcitée ne voit-elle pas réellement ces figures à la flamme mystérieuse de la création poétique ? Et ne les voyons-nous pas, nous aussi, quand le poète réussit à nous identifier avec sa pensée,

quand il monte nos nerfs au diapason des siens ?

Lisez dans une salle immense et déserte un conte d'Hoffmann, le *Majorat* par exemple, et dites si vous pouvez triompher des impressions que produit en vous cette lecture ; si vous ne frémissez pas, si vous ne sentez pas vos cheveux se dresser à ce bruit mystérieux qui se fait à la porte qu'on gratte, et qui constitue l'élément fantastique du conte ? Mais lisez, n'importe comment, une épopée moderne : parvenez-vous à croire que vous avez devant les yeux les divinités païennes de ce merveilleux artificiel ? Et ces froides allégories qui, au lieu d'être de vrais personnages du poème, ne sont rien que des figures de rhétorique, font elles sur vous une impression quelconque ?

C'est qu'il existe deux sortes de merveilleux : le merveilleux de la légende et le merveilleux de la rhétorique ; le merveilleux qu'impose au poète la force créatrice de l'inspiration, et celui que le poète impose à son œuvre, pour obéir aux règles du genre. L'épopée d'Homère comporte le merveilleux, parce que le merveilleux avait nécessairement place dans le récit des batailles, dans la narration de tout événement important des premiers âges de la vie des nations.

Pour bien se rendre compte de ce que sont les peuples incultes, il suffit d'examiner comment procèdent les individus dépourvus d'instruction : quand nous entendons un homme des classes illettrées raconter un fait important de sa vie, ne le voyons-nous

pas faire involontairement intervenir le merveilleux dans son récit ? A-t-il échappé au naufrage ? C'est que la Vierge lui est apparue au sommet des vagues ! Une mort subite lui enlève-t-elle un être cher ? Tout aussitôt il se souvient d'avoir entendu frapper les trois coups mystérieux qui annoncent toujours ce malheur.

Sans qu'il le veuille, son imagination amplifie les événements et leur donne une couleur surnaturelle : au moyen-âge, les soldats affirmaient, juraient qu'ils avaient vu un ange en habits blancs, à la tête de leur armée, étendre un doigt, et sur ce signe les ennemis tomber devant lui, le front dans la poussière !

Poursuivons : étudions les enfants, car on ne saurait croire combien les peuples primitifs, combien les hommes incultes leur ressemblent. Le manque d'éducation intellectuelle maintient les esprits à l'état rudimentaire où ils se trouvent pendant l'enfance, comme le manque d'éducation physique fait que l'adulte est, pour ainsi dire, aussi faible que l'enfant.

Or, si l'on étudie le développement de l'esprit chez les enfants, on verra expliqué d'une manière frappante comment procède l'esprit de l'humanité dans les âges grossiers ; si l'on examine comment agit l'esprit de l'enfant dans ses premiers essais de langage, on comprendra comment s'est formée la langue que balbutiaient les premiers hommes. En voyant les enfants réduire tous les mots à des monosyllabes, vous vous direz que les premiers idiomes durent être composés de mots monosyllabiques ; et

c'est en effet ce qui a eu lieu. Remarquez que l'enfant, à mesure qu'il se développe, pour rendre une idée composée de deux idées différentes, joint les monosyllabes qui expriment ces deux idées simples, et en forme un mot double ; vous comprendrez alors comment aux langues à mots monosyllabiques succèdent les langues à mots juxtaposés. Remarquez encore combien l'enfant conjugue régulièrement tous les verbes, disant : « nous faisons, vous faisez », et vous comprendrez comment la flexion a succédé à la juxtaposition. Songez aussi que l'enfant désigne les animaux d'après leur cri, appelant « pi pi » les petits poulets, « hou hou », les chiens ; comparez ce fait avec un autre non moins curieux, qui se produit dans la langue chinoise, langue monosyllabique, contemporaine, par conséquent, des plus lointains essais de langage humain, langue dans laquelle le mot *Miau*, par exemple, veut dire *un chat*, et vous comprendrez comment se sont formés les premiers idiomes ; comment s'y sont pris les premiers hommes pour désigner les objets et les êtres qui les entouraient.

Enfin, si vous observez comment les enfants forment leurs mythes naïfs, vous comprendrez comment se forme la légende dans l'esprit du peuple, comment se sont formés les mythes des temps primitifs de l'humanité. L'enfant a peur de l'obscurité ; il n'ose pas entrer dans une salle plongée dans les ténèbres. Comment exprime-t-il sa terreur ? Comment désigne-t-il ce qui l'épouvante dans cette salle obscure ? A-t-il l'idée abstraite de l'obscurité, de l'absence de

la lumière ? Nullement. Ce qui l'épouvante, c'est Croquemitaine, car l'enfant personnifie instinctivement les ténèbres ; cette masse sombre devient pour lui un être terrible et surnaturel, qui lui inspire un invincible effroi. Et cet être mystérieux, il est certain qu'il l'a vu dans la salle obscure : à ses yeux les ombres ont pris un corps, et elles sont devenues un personnage étrange et bizarre.

C'est aussi de cette manière que se forme la légende populaire, par la personnification irréfléchie et vague des phénomènes bienfaisants ou terribles de la nature. Il serait facile de multiplier les exemples ; ils viennent certainement s'offrir d'eux-mêmes à la pensée du lecteur. On sait que, pour le peuple, l'univers est partout habité par des êtres fantastiques : ainsi le torrent qui roule au loin, avec fracas, dans les profondeurs d'une vallée sauvage et solitaire a sa légende ; à tout ce qui impressionne vivement on attribue une cause surnaturelle. De nos jours encore, comme au temps du paganisme, les lacs, les arbres, les ruisseaux ont leurs hôtes mystérieux. Ces êtres sont vivants ; ils ont une personnalité distincte ; ils pensent, ils aiment, ils exercent autour d'eux une influence bienfaisante ou nuisible.

Cette étude féconde de la marche de l'esprit humain, pendant l'enfance de la civilisation, qui a tant de ressemblance avec l'enfance de la vie et avec cette autre enfance où reste plongé l'esprit quand il est privé de culture, a fourni aux mythologues modernes d'admirables résultats. Par elle on comprend mieux

le symbolisme des religions de l'antiquité, symbolisme inconscient, naturel, spontané ; symbolisme qui n'est rien autre chose que l'expression métaphorique de la vérité ; et chacun sait fort bien que le langage métaphorique est naturellement le langage du peuple, comme il est naturellement celui des enfants, comme il est naturellement celui des sauvages. Mais l'enfant, l'homme du peuple, le sauvage, quand ils se servent de métaphores, savent-ils, par hasard, qu'ils font une figure de rhétorique ? Savent-ils qu'ils ornent la vérité ? Non, la métaphore leur arrive spontanément comme la forme vraie de l'objet dont ils s'occupent ; car, étant incapables de concevoir des idées abstraites, comme aussi de représenter des faits, des objets qu'ils ne connaissent pas, ils personnifient tout, ils rapportent tout à ce qui leur est connu. Lorsqu'il dit que la lune montre son visage, l'enfant songe-t-il qu il fait de la poésie et qu'il emprunte à des millions de poètes leur image si rebattue du « pâle visage de la lune ? » Non assurément. En revanche, ce que l'enfant ne saurait concevoir, c'est la lune telle qu'elle est, c'est-à-dire un globe immense roulant dans l'espace et projetant sur nous la lumière qu'il reçoit du soleil. La lune est réellement pour l'enfant une figure lumineuse, le visage d'un être inconnu qui, la nuit, se promène dans le firmament azuré, traînant après lui dans l'espace une longue robe argentée.

Le sauvage, quand il appelle « oiseaux aux blanches ailes » les premières caravelles qu'il aperçoit, s'ima-

gine-t-il qu'il fait une métaphore, une comparaison en règle, digne d'être applaudie par Quintilien ? Non ; lui qui ignore ce que sont les caravelles, qui n'en a jamais vu, il ne peut concevoir l'idée d'un navire ayant des voiles et des mâts : il compare ces objets inconnus à ceux qu'il connaît, et voyant les navires voguer à la surface de l'onde, les voiles ouvertes au vent, il songe à des oiseaux étranges qui déploient leurs longues ailes blanches à la cime des flots.

Enfin le Grec de l'âge héroïque, quand dans le soleil il adorait le bel Apollon guidant au ciel un char de feu, emporté par quatre coursiers au vol rapide, se formait-il l'idée d'un symbole, c'est-à dire comprenait-il que le soleil est un astre immense, versant au monde la chaleur et la lumière ? Cherchait-il ensuite à rendre cette idée vraie sous une forme sensible, en l'enveloppant des voiles poétiques de l'allégorie ? Non ; cette marche de l'esprit ne saurait être qu'illogique et absurde. Le Grec, encore ignorant, ne pouvait donc pas se représenter un globe lumineux au milieu de l'espace ; le faire, c'eût été se former une idée abstraite, et c'est là pour l'esprit l'opération la plus difficile et la plus complexe. Pour lui, le soleil était véritablement un être vivant et surnaturel, qui, se mouvant avec une rapidité vertigineuse, dirigeait à travers l'espace un char de feu ; car, comme le feu, le soleil donne de la lumière et de la chaleur. C'était un dieu, et il était beau, parce que le soleil fait la beauté de l'univers.

Entre l'allégorie et le mythe il y a donc cette différence essentielle que l'allégorie va de l'inconnu au connu ; elle commence par concevoir l'idée abstraite, et elle l'enveloppe ensuite d'images tirées des objets qui nous sont le plus familiers. Le mythe, au contraire (et c'est la marche naturelle de l'esprit humain), va du connu à l'inconnu. L'image n'est pas pour l'esprit le travestissement poétique de la vérité, c'est la vérité elle-même, telle qu'il peut la connaître et la comprendre dans ses premières tentatives pour comprendre l'univers. Le mythe procède de l'image, comme de l'image procède le mot. La religion et le langage, ces deux plus hautes manifestations de notre esprit, se forment d'une manière identique : l'onomatopée fournit les éléments du vocabulaire rudimentaire de l'homme ; la métaphore le complète.

C'est par l'analogie que l'imagination trouve entre les objets qui tombent sous les sens, auxquels elle donne un nom, et les idées abstraites qui peuvent avoir plus ou moins d'affinité avec eux, que s'est formé le vocabulaire humain. Les mythes sont nés, eux aussi, de l'analogie existant entre les objets et les phénomènes qui, par leur influence bienfaisante ou par leur force incontestablement supérieure, avaient naturellement inspiré à l'homme une crainte religieuse, et les faits et les êtres que son esprit pouvait comprendre. C'est ainsi que s'est créé le merveilleux ; c'est pour cela que les siècles barbares sont l'âge de la poésie.

III.

Voilà comment se forment les mythes dans l'esprit des peuples enfants ; voilà comment l'épopée des temps héroïques mélange le merveilleux et le réel, sans que le poète puisse indiquer la ligne de démarcation qui sépare l'un de l'autre, car les exploits des héros et l'intervention des divinités ont pour lui le même degré de vérité D'autre part, l'épopée des temps héroïques n'a ni un plan arrêté, ni un héros spécial ; c'est simplement la narration enthousiaste, et par conséquent poétique, de ce qu'a fait une génération, un peuple, une armée, ou tout au moins un grand homme légendaire qui a laissé des traces profondes dans la tradition populaire Souvent de pareils héros ne tiennent pas une grande place dans l'histoire ; mais leurs mérites éclatants n'en sont pas moins gravés dans l'esprit des peuples. Ainsi Roland en France, Bernard del Carpio et le Cid, en Espagne, ont une importance historique tout à fait secondaire ; il en est de même dans la lutte de la Grèce contre l'Asie, pour la figure homérique d'Achille. Mais les uns par leur prestige et leur valeur personnelle, les autres par les aventures dramatiques qui se mêlent à leur existence, d'autres enfin par leur manière de vivre libre et indépendante, par leur caractère essentiellement belliqueux, ont vivement impressionné l'imagination du peuple, et les rapsodes leur ont

donné une réalité que l'histoire leur avait refusée. Aux yeux du peuple, Roland et Bernard del Carpio éclipsent la grande figure de Charlemagne, comme le Cid éclipse Alphonse VI, et Achille les principaux chefs de l'armée grecque.

Ainsi le caractère spécial de l'épopée populaire, c'est de n'avoir jamais de plan fixe déterminé : les rapsodies viennent à la suite l'une de l'autre, à mesure que le poète retrouve dans sa mémoire les glorieux exploits qu'il veut chanter. C'est là ce qui caractérise aussi bien l'*Iliade* que le *Roman* arabe d'*Antar*, la *Chanson de Roland* que le poème du *Cid*. Lisez-les, et vous comprendrez, comme si vous en aviez été témoin, de quelle manière les épopées étaient communiquées de vive voix aux auditeurs attentifs. Transportez-vous, par la pensée, dans ces agoras des rives de l'Archipel, comme le docteur Schliemann en a découvert un à Mycènes, dans ces places élevées d'où la vue s'étend au loin, soit sur les flots azurés, soit sur la terre qui verdoie le long des plages de la mer, où le pied foule les tombeaux des ancêtres qui dorment leur long sommeil, un masque d'or sur le visage. Là viennent s'asseoir vieillards et jeunes hommes : l'aède chante, en s'accompagnant sur la lyre ionienne, les événements merveilleux de la guerre légendaire de Troie ; les jeunes filles qui passent, l'amphore sur la tête, pour aller puiser dans l'Inachus, ou dans quelque autre fleuve plein de souvenirs mythologiques, l'onde où se réflètent ces platanes à l'ombre desquels Phédon disait à Socrate

qu'on serait si bien pour converser, s'arrêtent pour entendre le chant qui remplit d'enthousiasme leurs pères et leurs frères. Alors l'aède raconte la valeur d'Achille, les ruses d'Ulysse, la majesté d'Agamemnon, la sagesse de Nestor, l'impiété d'Ajax, la malignité de Thersite, l'impétuosité de Diomède, la douleur de Priam et la beauté d'Hélène. Ici le chantre s'arrête. Le lendemain, le même aède, ou quelque autre, vient au même endroit chanter de nouveaux exploits, de nouveaux actes d'héroïsme. Ainsi se dispersent, à la brise parfumée de la mer Egée, les rapsodies de la guerre de Troie, les épisodes détachés de l'Iliade.

La nuit, dans l'oasis, au bord de la fontaine dont l'eau limpide et transparente procure par sa vue seule une douce fraîcheur, sous les palmiers aux rameaux flexibles, à travers lesquels glissent les rayons argentés de la lune, enveloppés dans leurs burnous blancs, les Arabes écoutent les chants de leur poète. Il leur dit les hauts faits d'Antar, ses aventures merveilleuses, la rapidité vertigineuse de son coursier, pendant que les chameaux pensifs, étendant leur long cou, aspirent la fraîcheur embaumée de la nuit. Une autre fois, dans une autre oasis, la même scène se reproduit : le poète chante d'autres aventures du héros du désert, et avec ce penchant à l'exagération qui est si naturel aux Orientaux, il ajoute quelque nouvel exploit à ceux qu'Antar a réellement accomplis. De ces épisodes détachés se forme le poème d'Antar, l'épopée du désert.

Dans la salle d'armes du château féodal, les coudes sur la table de chêne massif, le châtelain prête une attention enthousiaste aux chants du ménestrel. Appuyée sur le dossier de sa chaise, entourée de ses filles, qui suivent en ouvrant de grands yeux ébahis les jeux de physionomie du narrateur, la châtelaine écoute aussi, et une ombre de vague tristesse voile son front mélancolique. Au bout de la table, les serviteurs avancent la tête pour mieux entendre. On fait circuler le hanap plein d'hydromel : les sombres armures, suspendues aux murs de cette vaste salle, semblent vibrer par intervalle au souffle de martiale poésie qui anime le vers chevaleresque. Aujourd'hui le ménestrel chante l'épisode d'Aude, demain il dira la mort de Roland ; et ces cantilènes détachées, qu'on se transmet de l'un à l'autre, plutôt par la tradition orale que par l'écriture, finissent par former la grande épopée française, la *Chanson de Roland*.

Oui, la transmission orale est ce qui a distingué particulièrement les grandes épopées nationales. On peut un jour les fixer par l'écriture, comme il fut fait pour l'*Iliade* sur l'ordre de Pisistrate ; mais avant de prendre cette forme définitive, elles ont passé sur toutes les lèvres comme un chant patriotique, comme un hymne national : de bouche en bouche on s'est communiqué le poème d'*Antar* ; de bouche en bouche, surtout, on s'est appris les cantilènes détachées de la grande et multiple épopée de la péninsule, le *Romanceiro*. C'est dans le *Romanceiro* que s'incarne d'abord l'épopée nationale de l'Espagne : le *Romanceiro* est

une *Iliade* qui attend son Homère ; c'est l'épopée sans lien, le recueil des cantilènes assemblées sans ordre, où l'on voit le merveilleux éclore tout naturellement au feu de l'imagination populaire, comme dans le courant d'une source cristalline on voit scintiller des diamants aux rayons du soleil. Le *Romanceiro* nous fait bien comprendre comment, aux temps héroïques, l'épopée se confond avec l'histoire et l'histoire avec l'épopée, car souvent la chronique reproduit presque mot à mot la romance, ou la romance la chonique, ainsi que l'a fort bien démontré M. Ticknor, en appuyant son assertion de nombreux exemples.

Voilà donc ce qu'est l'épopée nationale : le chant de guerre d'un peuple qui raconte, sur le ton le plus haut, le plus éclatant de l'enthousiasme, ses propres exploits ou ceux de ses héros préférés, mêlant naturellement le merveilleux à son récit, car le merveilleux est une partie intégrante de ce récit, comme sont parties intégrantes de la gerbe d'eau jaillissante, qui se joue aux rayons du soleil, les prismes diamantés du jet d'eau. Cette épopée-là compte mille chantres inconnus et presque toujours anonymes, comme le sont ceux du *Romanceiro*. Vienne un Homère qui lui donne l'unité, et il naîtra une *Iliade*, et la plus merveilleuse de toutes les épopées nationales acquerra une forme définitive et classique.

L'autre épopée, l'épopée savante, celle qui ravit les « beaux esprits », peut sans doute renfermer d'incomparables beautés, comme il s'en trouve dans

l'*Enéide* de Virgile ; mais elle ne cesse pas, pour cela, d'être un genre froid et faux. Son auteur cherche à imiter, avec plus ou moins de bonheur, les élans d'enthousiasme des chantres primitifs, et le merveilleux qui apparaît spontanément dans leur récit, il l'adopte comme un ingénieux artifice, comme un ornement consacré par l'usage. Parfois il a recours à l'allégorie, comme Voltaire dans la *Henriade* ; ou bien il emprunte le merveilleux de la religion de ses concitoyens, croyant, avec Tite-Live, qu'il faut entourer de prodiges le berceau des peuples. Ainsi a fait Virgile dans l'*Enéide*. Mais tout cela est froid et affecté, parce que le poète n'a pas la foi.

Eh bien ! ce qui constitue la grandeur et l'originalité de Camoens ; ce qui lui donne un rang à part entre tous les poètes épiques des temps modernes ; ce qui lui a valu d'être toujours traité avec un dédain peu déguisé par la critique des pédants, comme un barbare assez osé pour se présenter dans une cour polie et lettrée ; ce qui fait qu'il a été un poète épique national à une époque où il semblait qu'il ne dût plus exister que des épopées savantes, c'est qu'il a essentiellement puisé son inspiration dans les chansons populaires, dans les chroniques les plus simples et les plus naïves, dans les traditions, dans les légendes. Son poème n'a pas de héros bien marqué, parce que son héros c'est le peuple portugais, parce que dans les *Lusiades* trouvent place toutes les traditions populaires, depuis la vision d'Ourique jusqu'aux Pairs d'Angleterre, comme se sont fondues dans la

Chanson de Roland toutes les cantilènes qui couraient sur la mort de ce paladin, comme se sont groupées dans l'*Iliade* toutes les rapsodies isolées qui avaient trait à la guerre de Troie. Un fil ténu relie entre eux ces chants divers : tantôt c'est Gama qui raconte l'histoire du Portugal au roi de Mélinde ; tantôt c'est le frère du navigateur qui montre au Catual les portraits des grands hommes de son pays ; c'est, pendant le quart matinal, pour chasser le sommeil, le récit d'histoires chevaleresques ; ou encore Adamastor prédisant les naufrages futurs, et Thétis déroulant le tableau de l'histoire à venir du Portugal sous les yeux émerveillés du héros.

Nous avons cherché à expliquer comment les chantres guerriers de la Grèce, de l'Arabie et de la France du moyen-âge faisaient entendre leurs récits aux contemporains de l'épopée naissante ; de même il nous serait facile de démontrer que la composition des *Lusiades* offre, en quelque sorte, le même caractère, et que ces récits étaient destinés à être, comme le poète suppose que le fut l'aventure des douze preux en Angleterre, chantés pendant les longues veillées de la proue ou de la poupe, alors que la vague bat les flancs du navire qui tangue en fendant les flots, et que le vent gémit tristement dans les voiles tendues, à l'heure où il est si doux aux marins de songer à la patrie absente, d'écouter les légendes de leurs héros et l'histoire de leurs ancêtres.

L'épopée des *Lusiades* a été faite en dehors de toutes les règles de la poésie, telles que les avaient

établies les pédants de l'époque savante. C'était là son défaut au dernier siècle ; c'est sa gloire aujourd'hui. Les critiques portugais se sont efforcés de trouver des excuses au poème, tout en confessant que l'auteur s'est trompé : Joseph Augustin de Macedo, lui, plus clairvoyant, n'a pas cherché d'excuses ; il a enseigné comment Camoens aurait dû s'y prendre ! Et voilà justement pourquoi, de nos jours, on admire tant les *Lusiades* : c'est qu'on songe avec terreur que si Camoens n'avait pas été un rebelle, notre poème national serait quelque *Orient* en avance de deux siècles ! Non, cette épopée n'a point une fable ourdie avec logique ; et elle n'en a point, parce qu'elle est le chant épique de l'histoire du Portugal, parce que, sous la trame d'or du vers de Camoens, apparaît, en quelque sorte, le rude et pittoresque langage de Fernand Lopez, parce que, de même qu'on remarque parfois entre le *Romanceiro* et la *Chronique générale* une prodigieuse similitude, on est surpris de voir combien nos vieilles chroniques se trouvent fidèlement reproduites dans le poème de Camoens, combien le poète se pénètre de l'esprit de chaque chroniqueur, se bornant souvent à mettre en œuvre, avec son admirable génie dramatique, les scènes esquissées par le narrateur, les personnages de la vie réelle.

Mais où, plus qu'en toute chose, Camoens se montre un poète populaire, un poète qui sent dans sa poitrine battre le cœur de tout un peuple, c'est dans la création du merveilleux.

Nous avons longuement examiné comment se forment les mythes, comment se manifeste le sentiment du merveilleux dans l'esprit du peuple. Prenez un mythe de l'antiquité, par exemple celui de *Glaucus*, ce dieu marin qui, lorsque sévit la tempête, apparaît au sommet des flots verdâtres, poussant des cris rauques d'un funeste présage. Comment le marin grec a-t-il créé cette figure surnaturelle ? Imaginez un enfant de ces îles riantes de l'Archipel, doué d'une imagination vive et ardente, perdu, dans son bateau, au milieu d'une épouvantable tourmente : l'onde n'a plus l'aspect de ces vagues azurées, frangées d'écume, qui viennent amoureusement baiser la plage de son île natale ; c'est une montagne d'eau verdâtre et *glauque*, qui s'avance en grondant contre sa barque et menace de l'engloutir dans les tourbillons d'une mer ennemie, présageant de toute part à son imagination terrifiée l'horreur d'une mort prochaine. Le pauvre marin croit voir alors, non pas une montagne liquide, mais un être surnaturel, aux longs cheveux souillés de limon, d'apparence sombre et *glauque*, qui l'appelle et le menace avec des cris rauques et terribles. A son tour, le marin chrétien verra plus tard sur ces vagues horribles surgir les démons s'efforçant de l'entraîner à sa perte ; d'un autre côté, le feu saint Elme, qui annonce le beau temps, sera pour lui un être bienfaisant et protecteur, comme aussi il trouvera dans les formes indécises des nuages que dore le soleil à son lever

la figure aérienne, le visage céleste de la Vierge sa protectrice.

Voyez maintenant Camoens créant la figure épique d'Adamastor ; voyez-le imaginant ce mythe étrange qui a été l'admiration et l'éblouissement des siècles. Le cap des Tourmentes élève au loin son front sourcilleux et menaçant, la haute montagne de la Table, couronnée de nuages orageux, découpe sur le ciel son sinistre profil. Quand les navires arrivent dans ces parages, il semble que, autour d'eux, se déchaînent des légions de tempêtes : il leur faut lutter longtemps, et souvent sans succès, avant d'atteindre les plaines plus tranquilles de la mer des Indes. Camoens adossé à la muraille de son galion, contemple, pensif, cette sombre masse de rochers, porte terrible d'un monde radieux. Dans son esprit surexcité se réveille le souvenir des héros d'autrefois qui, avant lui, ont affronté la furie de ces tourmentes, de ceux qui ont sillonné de leur proue audacieuse des mers jusqu'alors inconnues ; à son imagination se présente l'antique légende des statues, mystérieuses gardiennes d'un monde interdit, qui disaient au navigateur : « Tu n'iras pas plus loin ! » et qui grâce à l'audace des Portugais, ont successivement reculé leur séjour, jusqu'à ce qu'elles aient disparu dans l'empire brumeux des songes, d'où elles étaient venues. Il croit voir dans ces montagnes mystérieuses, enveloppées de nuages, sur le front desquelles flotte un voile de tempêtes, la gigantesque incarnation de ces statues évanouies. Dans son

imagination exaltée la légende devient réalité : la statue n'est plus un vain conte, inventé par des gens timides et ignorants ; c'est une figure réelle et bizarre, dont l'audace des Portugais brave les ordres; c'est le géant qui ne parvient point à effrayer les fils du vaillant pays de Portugal ; et par un travail d'esprit exactement semblale à celui qui préside à la formation des mythes dans l'imagination des gens du peuple, se forme dans celle de Camoens le mythe sublime d'Adamastor.

Voilà pourquoi l'épopée de Camoens a une originalité qui la distingue de toutes celles de son temps, pourquoi elle est une épopée nationale, un poème véritablement populaire, une *Iliade*, et non pas une *Enéide*, l'essence même du Romanceiro guerrier et maritime du Portugal, et non pas un ouvrage composé suivant les règles, méthodique et froid, avec une fable bien ourdie et un héros bien caractérisé, avec la classique descente aux enfers, et cet épisode, non moins obligatoire, des amours énervantes où languit quelque temps le héros.

Mais, dirait-on, le poème de Camoens n'admet donc pas la mythologie officielle des épopées ? Si la création d'Adamastor se rattache au mode de création poétique des mythes populaires, le conseil des dieux de l'Olympe, l'intervention de Vénus, ennemie de Bacchus, les tempêtes déchaînées ou apaisées par la malveillance ou la bonté des divinités qui luttent entre elles, tout cela n'entre-t-il pas dans la catégorie des fables banales et vaines du poème

épique? Rien n'est plus vrai. Mais n'oublions pas que Luiz de Camoens est un poète du seizième siècle, un érudit versé dans l'étude des langues savantes, un bachelier de l'Université de Coïmbre, élevé dans le respect des grands modèles classiques. Si, d'une part, sa propre inclination, les nombreuses années qu'il vécut au milieu des soldats qui avaient fait les grandes guerres de l'Orient, ses longs voyages sur mer, son isolement à l'extrémité de l'Asie, l'impression que laissèrent dans son esprit les tableaux grandioses qui se déroulaient devant ses yeux le poussaient à donner libre carrière à son génie, l'invitaient à écrire une épopée nationale, de l'autre, son éducation, l'ensemble des idées qui dominaient à son époque le sollicitaient à composer une épopée savante. De cette double influence résulta cet étrange poème des *Lusiades*, tantôt puissant et original comme une chanson de geste, tantôt scrupuleusement calqué sur les poèmes virgiliens ; œuvre dans laquelle la légende populaire des statues mystérieuses, gardiennes inviolables de l'Océan, se confond avec les réminiscences classiques de la guerre des Titans ; où, à côté des aventures chevaleresques des douze preux en Angleterre, qui nous font songer à l'*Amadis*, nous trouvons le récit de Gama au roi de Mélinde, fiction qui rappelle le « *Infandum regina jubes renovare dolorem* » de Virgile. Cependant, ce mélange qui a si vertement été relevé comme un défaut capital, donne, selon nous, au poème un caractère tout particulier, une sorte de charme nouveau et

piquant, analogue au charme séduisant dont nous remplissent les œuvres des artistes manuéliques. C'est, en effet, en observant la marche du génie national que l'on comprend l'architecture manuélique, comme on comprend aussi le poème de Camoens.

Mais cette architecture et ce poème, qui enchantent les esprits enthousiastes, plongent à première vue dans le trouble et l'effroi les critiques esclaves des règles. Ainsi le portique de notre pavillon à l'Exposition de Paris, le portail des Jéronymites de Belem, a rempli d'admiration les visiteurs, tandis qu'il était sévèrement critiqué par M. Charles Blanc, saisi d'horreur à la vue de ce mélange hybride du gothique et du roman. Ce mélange hybride se rencontre aussi sous la plume de Camoens, et c'est là ce qui indigne Voltaire. Et pourtant ce mélange hybride, mais sublime, est le caractère distinctif de notre grande époque, et comme l'empreinte vigoureuse de notre originalité. L'architecture manuélique, dit Herculano, et Racksinsky applaudit à cette définition, est « la résistance opposée par le style gothique à la Renaissance ; » c'est la tradition du moyen-âge dorée au soleil de l'art classique. Le poème de Camoens est, lui aussi, la résistance opposée à Virgile par le Romanceiro ; c'est la tradition épique des chansons de geste se parant des fleurs de la poésie classique. Le poème et les monuments expriment admirablement le caractère de ce peuple pour qui la Renaissance eut une physionomie à

part ; qui introduisit dans le développement de l'esprit humain un élément essentiellement moderne, celui des découvertes; qui prolongea en pleine restauration de l'antiquité la tradition du moyen-âge ; qui expira, avec le dernier éclair de l'esprit chevaleresque, dans les plaines d'Alcaçar-Quivir, mais qui, avant de périr, put léguer au monde, enchassées dans la parole et dans la pierre, dans les mélodies de la strophe et dans les broderies des colonnettes, les deux parfaites et merveilleuses incarnations de son individualité complexe et puissante : les *Lusiades* et *Belem*.

IV

Esquissons maintenant à grands traits la vie de Camoens ; la place, en effet, nous est mesurée, et nous ne saurions faire une biographie complète du chantre des *Lusiades*. D'ailleurs, notre but est tout autre : nous voulons mettre en relief son individualité comme écrivain ; l'étudier, l'expliquer à l'aide des procédés de la critique moderne ; sa biographie ne trouve donc place ici que comme un des éléments nécessaires à notre étude.

Fils de Simon Vaz de Camoens, issu de l'illustre famille des Camoens qui passèrent de Galice en Portugal au temps du roi D. Ferdinand premier, Louis de Camoens naquit à Lisbonne, en 1524. La même

année, naissait en France l'illustre Ronsard qui, comme mérite, est aussi inférieur à notre grand poète qu'une petite et modeste colline l'est à l'Himalaya. Camoens fit ses études à Coïmbre, sous la direction de son oncle D. Bento de Camoens, de l'ordre de Sainte-Croix, homme d'un esprit distingué et d'un profond savoir. C'est là que Luiz acquit cette vaste érudition qui nous émerveille dans le cours de son poème, et qu'il apprit à s'enthousiasmer à la lecture des grands poètes de l'antiquité, tout en cultivant la poésie d'après les modèles de l'école italienne. Mais, en même temps, on remarquait en lui une invincible passion pour la vieille poésie nationale, poésie qui commençait à être proscrite parce que le passé était sacrifié aux innovations du présent, grâce aux érudits qui ne voyaient point de salut en dehors du mètre italien. Ce mètre que Boscan et Garcilasso avaient introduit en Espagne, et Sà de Miranda en Portugal, était surtout préconisé par Antoine Ferreira. A cette époque eut lieu une grande lutte qui peut sembler puérile à qui en étudie superficiellement les causes, mais qui symbolisait, sous une forme frivole en apparence, la lutte des deux grandes écoles littéraires, l'école originale des temps modernes et l'école renouvelée des anciens, la poésie « autonome » et nationale et la poésie « clichée », uniforme, moulée dans des mètres étrangers et calquée, pour le fond, sur les modèles consacrés. Le mètre étranger, qui régnait alors, était l'hendécasyllabe, tandis que nous avions, ainsi que les Espagnols, la

redondilha pour mètre national. D'un côté Castillejo défendait la redondilha, de l'autre Garcilasso combattait pour le mètre italien ; si bien que les écrivains de l'Espagne se divisaient, à leur suite, en deux camps. Chez nous, Ferreira, ce docteur pédant, avait groupé sous la bannière de la nouvelle école la troupe des jeunes esprits, les Bernardes, les Caminhas. Camoens s'y laissa prendre comme les autres : il était étudiant, il était instruit, il admirait les correctes beautés des littératures classiques, il écrivit donc des chansons, des éloges, des sonnets ; il mania comme personne le vers hendécasyllabe. Mais au fond de son âme de poète portugais il nourrissait une secrète passion pour cette redondilha enchanteresse, pour ce mètre des romances que chantait le peuple, des « autos » qu'avait écrits Gil Vicente, des plaintes mélancoliques qu'avait exhalées Bernardin Ribeiro. Bien que ce vers soit moins docte, il y revient souvent : dans sa paraphrase du *Super flumina Babylonis*, c'est sous la vieille forme de la redondilha que soupire sa muse Parmi tous les poètes qui composaient l'aristocratie littéraire de son temps, seul Camoens écrivait encore des *autos*, quand déjà Ferreira et Sà de Miranda composaient des tragédies ou des comédies. Ici le dualisme est bien marqué : nous voyons, en effet, Camoens, sous l'influence de l'érudition qu'on lui a enseignée dans le cours de ses études, entraîné vers la poésie classique ; mais, en même temps, il est emporté par les

tendances, les penchants naturels de son esprit, vers la poésie nationale et populaire.

Il nous faut glisser avec une extrême rapidité sur les différentes phases de l'existence de notre grand poète épique, et nous le déplorons, car la vie de Camoens mérite certainement d'être étudiée. Le Camoens de la tradition, qui se retrouve dans tous les « clichés » des biographies banales, c'est le Camoens de Natercie, le Camoens de la grotte de Macao. Nous ne voyons en lui qu'une figure sans couleur ; c'est de l'encre qui circule dans ses veines, et il tient sur son cœur un volume des poésies de Pétrarque. Il nous apparaît là comme un poète transi, passant sa vie la lyre à la main, soit à soupirer pour les beaux yeux de Catherine d'Ataïde, soit à chanter, avec une couronne de lauriers sur la tête, les gloires de sa patrie qu'il apostrophe constamment d'un ton lamentable et emphatique. Les grands poètes qui, dans leurs poèmes ou leurs drames, ont évoqué la figure de Camoens, n'ont point osé chercher l'homme dans le poète ; ils ont continué à nous présenter le Camoens de la tradition et de la légende *purement littéraire*. On a peine à croire que le grand et merveilleux talent de Castilho n'ait pas compris ce qu'avait de ridicule l'amour de Camoens à cinquante-quatre ans, amour sur lequel roule ce médiocre drame français dont il a fait une œuvre de premier ordre, une œuvre d'une éblouissante poésie. De même Garrett, malgré son goût si pur et son tact si délicat, ne peut échapper à cette conception

lyrique du poète, quoiqu'il ait le bon sens de choisir pour l'inspirer dans ses tristes plaintes la muse du souvenir plutôt que l'amour.

La passion du Camoens pour D. Catherine d'Ataïde ne tint pas, comme on se l'est imaginé, une place prépondérante dans sa vie, pas plus qu'elle n'eut sur sa destinée l'influence qu'on se plaît à lui attribuer. Il l'aima, cela est certain, avec la fougue, avec l'âme ardente d'un jeune homme et d'un poète ; il la choisit pour dame de ses pensées, comme Pétrarque choisit Laure ; il fut peut-être moins platonique que l'italien, car il osa faire des tentatives que Catherine réprima, disons-le à son honneur ; il ne fut point un modèle de discrétion, et l'on peut supposer que son manque de respect pour le palais où D. Catherine était dame de la reine fut la cause de son premier exil, soit à Santarem, soit à Punhete, soit ailleurs, sur les bords du Tage. Mais cette passion fut-elle jamais autre chose qu'un suave et tendre épisode de l'existence tourmentée du poète ? C'est ce que prouve le caractère de la plupart des pièces de vers qu'il écrivit pour cette dame : ces pièces sont des « compositions poétiques » comme nous dirions aujourd'hui, et rien de plus. Natercie était pour Camoens un prétexte, une occasion de s'exercer dans le genre de Pétrarque. Le sonnet dans lequel, semble-t-il, il raconte comment il devint épris de Catherine, n'est qu'une imitation du poète italien. M. le vicomte de Juromenha remarque avec beaucoup de naïveté que, par une singulière coïnci-

dence, Camoens vit pour la première fois Catherine d'Ataïde dans une église de Lisbonne, comme pour la première fois Pétrarque avait vu Laure de Sades, dans une église d'Avignon, le samedi saint. En ce cas, il faut aussi remarquer que par une autre coïn cidence non moins singulière, Camoens dit exactement de Natercie ce que Pétrarque a dit de Laure. Avouons donc que s'il ne trouve dans cette heure décisive de sa vie qu'un simple prétexte à une composition littéraire, le poète, épris d'une si belle passion, a voulu faire de la femme aimée une muse de convention pour ses transports lyriques, plutôt que la chère compagne de sa vie, la reine sans partage de son cœur.

Nous devons donc voir Camoens tel qu'il était, dans l'expansion ardente de son tempérament vigoureux et plein de feu, et laisser de côté le chantre à la « pose » académique, qui nous a été transmis, de génération en génération, par une longue suite de rhéteurs au langage déclamatoire ; nous devons voir en lui le jeune homme, l'étudiant sortant de l'Université avec l'amour sacré de la poésie sous toutes ses formes, passionné pour la belle littérature de la Grèce ancienne, pour les beaux modèles de l'Italie, mais, en même temps, entraîné par les tendances invincibles de son tempérament hispano-lusitanien vers les improvisations populaires. Dans les salles de l'Université, l'étudiant de Coïmbre est prompt à s'enthousiasmer pour les œuvres de Virgile ; mais, sur les rives du Mondego, il se laisse

charmer par la guitare du batelier, par la chanson de l'homme du peuple; il met facilement l'épée à la main dans les querelles de la rue; il brille entre tous dans les salons : en un mot, il aspire à pleins poumons toutes les brises parfumées de la jeunesse. Il est singulier que, de tous les romanciers, de tous les poètes qui ont évoqué la grande figure de Camoens, le seul qui ait tracé de lui un portrait vivant, vrai, humain, n'ait pas été l'un des maîtres en l'art d'écrire, mais un homme qui, malgré son grand mérite et sa profonde érudition comme historien, n'a jamais pu s'imposer au public, parce qu'il a manqué à son style la beauté de la forme, à sa phrase le charme d'un tour limpide et coulant, je veux dire Arnaud Gama. On trouve dans un de ses romans les moins connus, *La Marmite de Pedro Botelho* (c'est-à-dire l'*Enfer*), un portrait de Camoens, étudiant, admirable de vérité et de carnation : c'est un Camoens qui a sous l'enveloppe osseuse du front un cerveau réel et vrai, et sous les côtes, un cœur que fait vraiment battre le sang vermeil de la vie; ce n'est point cet être pâle, bouffi de rhétorique, exhalant des soupirs, au langage déclamatoire, chez qui le cerveau est remplacé par une couronne de laurier, et le cœur par un in-octavo. Suivons-le à Lisbonne : là, nous le voyons aimant Catherine d'Ataïde, lui dédiant, comme le voulait l'usage, ses imitations de Pétrarque, échangeant probablement avec elle les lettres les plus savantes et les mieux tournées; mais aussi ne négligeant rien

pour faire descendre cette nouvelle Laure des régions éthérées du sonnet dans ce monde brûlant de la passion moins platonique vers lequel l'entraînait la fougue de ses vingt ans. Cette tentative pour faire passer dans l'amour vauclusien les chaudes effluves du climat de Lisbonne lui valut un premier exil. Il n'en continua pas moins à soupirer en vers pour sa belle Natercie, et à se délasser de ses combinaisons métriques par des divertissements moins pacifiques, se montrant querelleur et révolté, donnant quelques coups de sabre en pleine place publique, ou peu s'en faut, au seigneur Gonçalo Borges, ce qui lui fit faire connaissance avec les prisons du roi.

Les motifs qui poussèrent Camoens à partir pour l'Afrique, puis pour les Indes, ne nous sont pas bien connus. Comme de juste, ses biographes rapportent ce départ à Natercie : c'est pour Natercie que Camoens s'exile à Ceuta ; c'est pour elle aussi, paraît-il, qu'il se rend aux Indes. On dirait vraiment que l'auteur des *Lusiades* n'avait rien à faire en ce monde qu'aimer Natercie, et que cet amour fut l'occupation, le but unique de sa vie. Aujourd'hui l'étudiant quitte l'Université pour devenir surnuméraire ; il la quittait alors pour aimer Natercie ! Si l'on s'était servi de cartes de visite au seizième siècle, notre poète aurait certainement écrit sur les siennes : *Louis de Camoens*, *écuyer*, *amant de Natercie !* Mais, dites-nous, comment vivait donc Louis de Camoens ? Etait-il riche, par hasard ? Déjeunait-il de chansons, dînait-il d'élégies,

soupait-il de sonnets ? N'avait-il pas une occupation déterminée ? On nous dit qu'il fut déporté à Ceuta : mais nous croyons, nous, que si Louis de Camoens voulait suivre la carrière des armes, il était tout naturel que le gouvernement l'envoyât en Afrique. Il se plaint de son exil : cela veut-il dire qu'on l'avait exilé pour l'éloigner de Catherine d'Ataïde ? N'est-ce pas plutôt que le poète, loin des plaisirs de Lisbonne et de la femme qu'il aime, se regarde comme en exil ? Nous ne saurions admettre qu'on eût infligé, comme un châtiment, à un écuyer qui voulait servir sa patrie dans le noble métier des armes, d'aller apprendre ce métier à une école désirée, enviée de tous. Les plus nobles enfants du Portugal passaient en Afrique de leur propre volonté, guidés par l'ambition de se distinguer dans les combats, et quand Louis de Camoens part pour Ceuta, nous ne trouverions d'autre explication à ce départ qu'une condamnation !

Dans un de ces combats d'Afrique, probablement un combat naval livré contre les corsaires, Camoens perdit l'un de ses yeux. Son visage en devint plus martial, sa physionomie plus caractérisée ; mais il n'en éprouva pas moins un vif déplaisir, car il était joli, porté à la galanterie, et sa passion pour Natercie ne l'empêchait point de priser beaucoup la bonne opinion que les dames avaient de sa beauté, opinion qui ne pouvait manquer d'être un peu modifiée par le résultat déplorable du coup que lui avait porté le fils d'Ismaël. Il retourna bien à Lisbonne ; mais

à peine était-il de retour dans la capitale qu'il songea à s'en aller aux Indes, projet qu'il réalisa en 1553, consentant pour cela à remplacer un autre écuyer qui ne pouvait pas partir.

Le voilà enfin lancé en pleines aventures guerrières; le voilà au milieu de cet Orient si désiré : il voit de près les tempêtes de l'Océan ; il se sent pénétré de la rude poésie des ouragans et de la vie maritime ; il connaît la mélancolie du quart matinal et la douce tristesse que cause le souvenir de la patrie, à cette heure indécise où expire la nuit, quand la vague se brise en gémissant sur les flancs du vaisseau. Tous ces tableaux charmants, mélancoliques, terribles de la vie de la mer, se déroulant à la lumière incomparablement belle du clair de lune qui sillonne les vagues de ses reflets :

« La lune, aux blancs rayons, sur le flot argenté
« Fait miroiter au loin sa brillante clarté ; »

les légendes racontées par les marins, les terreurs de la mer ténébreuse, tout cela vient se graver silencieusement dans son imagination, pour en sortir au moment opportun. De même dans l'Inde, pendant les combats de Chembé, pendant les croisières du cap Guardafui, l'héroïsme, la grandeur des exploits des Portugais se retracent vivement à son esprit. La lyre des *Lusiades* n'a point été cette lyre de convention, cette lyre de rhétorique des poètes épiques de cabinet ; c'est la harpe, non pas éolienne, mais

dorienne : elle vibre spontanément quand dans ses cordes passe le souffle des batailles et des tempêtes ! Les *Lusiades* furent moins l'épopée de nos gloires portugaises que la voix même, la voix épique, de notre grande histoire parlant par la bouche de Camoens. Le soleil de l'Orient a fixé dans son cœur, comme en une chambre obscure, sacrée et mystérieuse, le multiple tableau des prodiges accomplis par les Portugais ; et cette photographie, qui a pour auteur, pour ainsi dire inconscient, le génie de Camoens, c'est l'immortel poème des *Lusiades !*

La partie de la vie de Camoens que nous voudrions pouvoir dégager des voiles de la légende, c'est celle qui se rapporte aux persécutions qu'il souffrit aux Indes. Camoens ne fut pas autant qu'on se l'imagine ce martyr, cette victime dont parle la tradition. Sur certains points nous pourrons être pleinement d'accord avec ses biographes ; mais quand ils prétendent nous le représenter comme un poète larmoyant, qui passe sa vie à soupirer pour Natercie, comme un vertueux et inoffensif adolescent que ses contemporains dissolus flagellent sans répit, nous nous révoltons contre cette conception élégiaque et banale, car notre poète fut, en réalité, un homme aux passions vives, un grand cœur et une grande âme, ayant tous les défauts des imaginations exaltées, qui se résignent difficilement à transiger avec les misérables nécessités de la vie. A Lisbonne, il avait été duelliste sans repos ; il ne fut pas autrement aux Indes.

Le génie de Bocage donne une idée de ce que devait être le génie de Camoens. Le chantre de Héro et Léandre semble l'attester lui-même, quand il s'écrie dans un de ses sonnets :

Combien, grand Camoens, si je mets en balance
Ton destin et le mien, ils ont de ressemblance !

Par ses satires et ses épigrammes Camoens se fit des ennemis, comme s'en fit aussi Bocage ; mais il ne fut point exilé, comme on le dit, pas plus qu'il ne fut emprisonné par esprit de vengeance et de persécution, à son retour de Macao à Goa. La charge de curateur des successions vacantes, dont l'investit François Barreto, était excellente et fort lucrative, si bien que, en l'exerçant, Camoens amassa des sommes considérables, perdues plus tard sur les bords du Cambodge, dans le naufrage où il put à peine sauver sa vie, avec le manuscrit de son poème. S'il fut mis en prison à son arrivée à Goa, c'est qu'il était venu du Portugal des ordres sévères pour faire rendre leurs comptes, avec une extrême rigueur, aux curateurs des successions vacantes, qui abusaient généralement de leur position pour s'enrichir illégalement. Or, il était impossible à Camoens de rendre exactement ses comptes, d'abord parce qu'il n'était pas un homme d'ordre, nous n'en saurions douter, puis, parce que, comme il arriva pour Cervantes, il peut très bien se faire qu'il eût été volé par

ses employés, pendant qu'il composait, dans la célèbre grotte, les strophes sonores des *Lusiades;* enfin, et surtout, parce que, dans le naufrage, il avait perdu les pièces justificatives de sa gestion. Que les ennemis personnels de Camoens aient profité de l'occasion pour le perdre, c'est une chose toute naturelle ; or, ils étaient nombreux, ces ennemis ; mais, qu'il y ait eu contre lui une persécution systématiquement organisée, n'en croyons rien ; car, des deux gouverneurs qui se succédèrent à cette époque, l'un, François Barreto, lui avait donné une très bonne place, et l'autre, D. Constantin de Bragance, le mit en liberté, dès qu'il fut arrivé aux Indes

Mais, que ce fût la faute des événements ou la faute des hommes, il n'en est pas moins vrai que Camoens, après de longues années d'absence, rentrait en Portugal plus pauvre qu'il n'en était parti. Mis en prison pour dettes à Goa, il n'avait pu s'embarquer pour la mère-patrie que grâce à la libéralité du gouverneur. C'est également à cause de ses dettes qu'il allait rester à Mozambique, si ses compagnons de voyage ne s'étaient cotisés pour le libérer. Vieux avant l'âge, abattu, pauvre, le grand poète rentrait en Portugal en 1570, après dix-sept ans d'absence, et il trouvait sa patrie adorée non moins abattue, non moins vieillie qu'il ne l'était lui-même. Partout le déclin, partout la décadence ! La catastrophe imminente planait dans l'air : de toutes parts on entendait ce sourd grondement qui précède et annonce les tremblements de terre. La peste ve-

nait de ravager le royaume ; dans les rues solitaires on ne voyait guère que les longues robes noires des Jésuites qui étaient venus dire les suprêmes prières au chevet du Portugal agonisant. On parlait du jeune roi D. Sébastien comme d'un être privé de raison. La tristesse du pays était profonde et s'accordait bien avec la tristesse poignante du poète.

Camoens, en effet, était en proie à une noire mélancolie. Le Camoens d'humeur vive, joyeuse, malicieuse, satirique, passionnée, qui avait toujours prêts au service de son imagination capricieuse un propos galant pour les dames, une épigramme ou une estocade pour les hommes, ce Camoens n'était plus ; il avait été enterré à Goa. Sa transformation s'était opérée lentement, insensiblement : au départ de Lisbonne il rêvait les grandes actions épiques, les exploits d'Edouard Pacheco, les aventures poétiques et chevaleresques, et il avait rencontré des croisières fastidieuses, la vie de garnison avec son inaction et ses intrigues, la comptabilité prosaïque d'un employé des finances, avec tous les ennuis inséparables de pareilles fonctions. Tout cela découragea Camoens. A chaque instant, dans ses poésies, perce une mélancolie plus marquée, et à mesure que la nuit se fait dans son âme, il voit resplendir, plus vive et plus éblouissante, semblable à une étoile, l'image de Natercie. Lorsque Natercie eut dépouillé son enveloppe terrestre, quand elle se fut envolée dans les sphères pures et idéales, revêtue de cette robe lumineuse qui donnait à son corps matériel et tangible une forme

vague et vaporeuse, il advint d'elle ce qui était advenu de Béatrix. Vivante, Dante regarda à peine Béatrix avec quelque sympathie ; morte, il la transforma en ange et en muse. Ainsi de Natercie : c'est à peine si elle avait été, dans la vie de Camoens, le sujet d'un tendre épisode, d'une gracieuse idylle, cette galante jeune fille qui sourit au poète et qui l'aima ; mais transfigurée et idéalisée par l'absence et par la mort, elle devint le symbole pur d'un riant passé, l'incarnation printannière des années des rêves de la jeunesse, des fraîches espérances si tôt changées en chers, mais pénibles, souvenirs. C'était cette invincible mélancolie qui, enveloppant chaque jour davantage dans ses sombres voiles l'âme du poète, portée à passer constamment des élans d'une folle joie aux accès d'une tristesse attendrie, transformait ce point lumineux de son passé en une étoile dont la chaste et douce clarté éclairait son horizon.

V.

Ainsi nous croyons devoir nous écarter, en quelques points, de la tradition admise au sujet de la vie de Camoens : nous ne voyons en lui ni une victime innocente de la destinée, ni un martyr de l'amour, persécuté par de cruels tyrans qui s'opposent à la réalisation du rêve le plus cher de sa

vie, en séparant deux amants fidèles, comme les pères barbares de tout roman sentimental. En revanche, il nous semble que cette tradition s'est montrée d'une indulgence excessive à l'égard de sa patrie et du gouvernement qui avait en mains les destinées du Portugal lorsqu'il fut question de récompenser l'auteur des *Lusiades*. Camoens publie, en 1572, son admirable poème ; il le dédie au roi D. Sébastien qui, pour récompense, lui accorde une pension annuelle de quinze mille reis (84 francs). Cette pension est attribuée, comme une aumône, à l'écuyer qui adresse au roi un placet en vers au commencement et à la fin des *Lusiades*, et qui, pour prix de sa dédicace, reçoit de la munificence royale douze cent cinquante reis par mois ! Nous le savons, en 1572 quinze mille reis par an sont plus que pareille somme en 1878 ; ils correspondent à trois, quatre ou cinq cent mille reis de nos jours : mais qu'est-ce que cela, quand il s'agit de récompenser une œuvre de si grande valeur ? Qu'est-ce que cela, quand on le donne seulement à titre de pension, sans y joindre aucune marque de distinction ou d'estime ! Et il se faisait alors un trafic honteux des commanderies et des bénéfices ! Et cette même année 1572, année qui vit paraître les *Lusiades*, à la demande du roi de France Charles IX, le roi de Portugal donnait la décoration du Christ au poète français Ronsard ! La décoration du Christ, cette récompense suprême que le roi D. Emmanuel avait accordée à Vasco de Gama, pour la découverte de l'Inde, D.

Sébastien la donnait au poète attitré de la cour de France, véritable pygmée à côté du géant des *Lusiades* ! Ronsard l'avait ; Camoens ne l'avait pas ! Il l'avait, le chantre de l'insipide *Franciade* ; il ne l'avait pas le chantre des *Lusiades*, cette œuvre éblouissante ! La récompense qu'on accordait si facilement à un Français, à un poète médiocre, on la refusait à notre grand poète ! Quel rapprochement ! Quelle honte !

Si nous poussons plus loin la comparaison, le contraste nous paraîtra plus révoltant encore ! Nous voyons, d'un côté, Ronsard ce poète doux et coulant, qui savait tourner avec grâce une pièce de vers dans le goût des Grecs, mais qui n'alla jamais plus loin, entouré d'honneurs et d'égards, traitant Charles IX d'égal à égal, recherché, adulé, caressé par la cour, par le roi lui-même qui, non content de le combler de marques d'estime et de récompenses fructueuses, sollicite encore pour lui les plus hautes distinctions des gouvernements étrangers ; et de l'autre, Camoens, l'un des premiers poètes du monde, le premier de son pays, le chantre enthousiaste des gloires portugaises, l'Homère des temps modernes, abandonné, oublié, ni appelé, ni admis au palais, inconnu à la cour, recevant, comme une aumône, une pension insignifiante, passant les jours pénibles d'une vieillesse prématurée à converser avec les Frères de Saint Dominique, sous les arcades du couvent où il va se chauffer au soleil, se traînant avec peine, en compagnie de son Javanais, de ce pauvre esclave qui re-

présente pour le poète, pendant la dernière partie de son existence, toute la bienveillance, toute l'affection, toute la tendresse, toute la reconnaissance des hommes !

Oui, nous cherchons, autant qu'il est possible, à nous abstenir de déclamations banales ; nous ne nous sentons point disposé à verser, avec la postérité, des larmes de convention sur « l'amour malheureux » de Camoens pour Natercie ; nous nous dispensons de consacrer quelques pages émues à cette Natercie, qui prend place à côté de Laure, de Béatrix et de Léonor, dans le chœur des amours des grands poètes, et qui a inspiré à tous les rimeurs à l'eau de rose de tous les temps les odes les plus fades et les plus insipides ; nous ne voulons pas, non plus, tonner contre la tyrannie du gouvernement qui ne consentit point à ce que Camoens cassât la tête à Gonçalo Borges en pleines rues de Lisbonne, sous le futile prétexte que Camoens était un grand poète ; nous ne songeons pas davantage à nous associer aux récriminations de ceux qui protestent contre ce qu'ils appellent son exil à Ceuta, comme si un soldat était exilé pour aller sur le théâtre préféré des exploits de ses compagnons d'armes ; nous n'admettons point la légende qui veut que Camoens ait été envoyé en disgrâce à Macao, disgrâce dorée qui devait le faire vivre dans l'aisance et lui assurer la richesse pour ses vieux jours, sans ce naufrage dont ne furent certainement pas cause les vice-rois : enfin, nous reconnaissons qu'une bonne part dans les infortunes de Camoens

doit être attribuée à son génie inquiet et passionné. Mais, pour tous ces motifs, nous n'en avons que plus le droit d'élever la voix avec indignation et de dire que le Portugal se montra indigne du génie sublime dont la Providence l'avait doté, comme de l'amour immense que le grand poète lui avait voué, en ne conférant pas les plus grands honneurs, en n'ouvrant pas à deux battants les portes du palais au chantre immortel qui l'associait à son immortalité. Voilà la honte suprême, voilà l'éternelle tache ! Le Vatican offrait l'hospitalité aux grands artistes, le Louvre abritait, comme un hôte de prédilection, le poète Ronsard, et du palais de Ribeira on laissait tomber, par la fenêtre, une misérable aumône pour Camoens ! Et pendant que Ronsard, nommé en Portugal chevalier du Christ, à la demande du roi son ami, comblé en France d'honneurs et de bénéfices, mourait dans l'opulence et le luxe, entouré de courtisans, pleuré de sa patrie qui, à tout prendre, ne perdait en lui qu'un poète agréable, Camoens, pauvre, prématurément vieilli, n'ayant d'autre compagnie que les moines de Saint-Dominique, qu'il allait visiter pour ne pas rester complétement seul, son fidèle Javanais, et les lettres que lui écrivaient quelques amis, comme D. François d'Almeida ; ayant pour unique consolation la pensée que, du moins, il ne survivrait pas à sa patrie, à cette patrie ingrate qu'il chérissait d'un amour sans bornes, Camoens, qui, lui, n'était pas chevalier du Christ, expirait en vagabond, probablement à l'hôpital, dans l'abandon et la

misère ; et il fallut qu'un roi étranger, Philippe II, vînt en Portugal, pour que sa vieille mère, restée ici-bas pour pleurer son fils, eût un morceau de pain et ne mourût pas de faim ! Ah ! comme ils se vengent tous les nobles cœurs ! Comme elles se vengent toutes les grandes âmes ! S'il nous est permis, sans sacrilège, de faire cette comparaison, le Christ, expirant sur le Calvaire, tué, assassiné par les hommes, s'est vengé en léguant à l'humanité le Verbe de la Rédemption ; Camoens, lui aussi, expirant sur le Golgotha de la misère, oublié, dédaigné par sa patrie, s'est vengé en lui léguant, dans son poème, le Verbe de l'Immortalité !

VI.

Des siècles se sont écoulés, et les témoignages de reconnaissance que Camoens a reçus de sa patrie ont toujours été bornés et mesquins. Le tombeau, sur lequel une main pieuse avait gravé une inscription où il était appelé le prince des poètes, disparut sous les ruines que fit le tremblement de terre de 1755, et sur lui retomba la pierre de l'oubli. C'est seulement trois cents ans après sa mort que sa patrie lui a élevé une statue. Que le lecteur nous permette, comme épilogue à cette étude, de rapporter ici ce que nous écrivions le 9 octobre 1867, afin que dans

ce livre, monument élevé lui aussi à la gloire du grand poète, demeure et dure ce que porterait au gouffre de l'oubli le vent qui disperse au loin les feuilles volantes du journal. Ce sera notre hymne final en honneur du poète.

« Le soleil inondait de sa splendeur les rues de la cité pleines d'animation ; tout était fête et fleurs, et de vastes bannières déroulaient avec orgueil leur blason triomphal. Le ciel était clair et azuré ; clair et azuré était le Tage : pas une ride sur le cristal du fleuve, pas un nuage à la voûte céleste !

« Le peuple, en masses confuses, sillonnait la ville, et les flots changeants de la foule brillaient à la joyeuse clarté du soleil. Parfois un éclair jaillissait de l'acier poli des baïonnettes ; les canons circulaient sur les places ; et quand les cavaliers passaient au galop, le mouvement de la course faisait flotter en l'air, comme un essaim de fleurs animées, les banderoles ondoyantes qui tourbillonnaient autour du fer luisant des lances.

« La foule, tumultueuse, était rieuse et bruyante ; les musiques militaires lançaient au milieu des airs leur belliqueuse harmonie ; et ces mille bruits, dont la réunion formait un immense murmure, montaient au ciel comme un cantique d'allégresse.

« Soudain il se fait un profond silence ; c'est à peine si un léger frémissement parcourt les rangs pressés de la foule : le canon a fait retentir sa voix sonore en salves triomphales ; les étendards s'inclinent en

un salut martial, et l'hymne, grave et majestueux, résonne de tous côtés comme un hommage solennel.

« C'est que le voile s'est déchiré, et immobile, serein, grandiose, baigné de soleil, palpitant sous son vêtement de bronze au bruit de l'appel patriotique, surgit aux yeux de tous, debout sur son piédestal de marbre, pressant sur son cœur son poème immortel, notre sublime Camoens

« Te voilà donc enfin, ô poète ! Te voilà enfin, pâle naufragé qui fus ballotté, pendant des siècles, sur cette mer de la vie grosse de vicissitudes et de misères, élevant au dessus des ondes le livre de nos gloires ! Quand le navire s'est brisé, tu es tombé dans le gouffre, enveloppé dans le drapeau de la patrie, et maintenant qu'on enlève de tes épaules ce suaire sublime, tu apparais inondé de lumière, spectre qui deviens statue, Lazare qui deviens Christ, mendiant qui deviens demi-dieu !

« Te voilà donc enfin, toi qui fus le dernier de la génération des forts ! Tu nous apparais grave et triste : tes yeux sans lumière contemplent silencieusement Lisbonne qui se déroule à tes pieds. Ton regard cherche-t-il le diadème à son front ? Depuis longtemps son front n'a plus de diadème ! Cherche-t-il les gigantesques galions bondissant sur le dos écumeux du Tage ? Les flots du Tage sont déserts ! Cherche-t-il avec anxiété, ce regard immatériel, si l'on a déployé sur les épaules de Lisbonne le manteau de pourpre, insigne de la reine de l'Océan ?

Elle n'a d'autre pourpre que celle du soleil, à l'heure où il se plonge dans les flots du couchant! Ses héros? Ce ne sont plus que de pâles ombres, errant sous les cyprès funèbres de l'histoire. Sa grandeur? Elle n'a de grand que son abaissement. Son épée ? Ce n'est plus qu'une relique. L'autel, du moins, de cette gloire éteinte ? Cet autel, c'est ton poème !

« Seul tu survis à tout. Quand les fils de la Grèce civilisée osèrent pour la première fois sortir du tranquille Archipel, et se diriger vers l'Orient, guidés par les reflets de la Toison d'or, ils franchirent les détroits et les mers, affrontèrent dans leur premier navire les colères de l'Euxin indompté, et allèrent enfin aborder dans les havres de la merveilleuse Colchide : que resta-t-il de ces événements dans la mémoire des hommes ? A peine un souvenir vague et obscur, le nom douteux d'un poète, les accords incertains d'une lyre, et au ciel le rayonnement d'une constellation Lorsque les Argonautes des temps modernes, en s'éloignant des plages occidentales, sillonnèrent de la proue de leurs caravelles les ondes mystérieuses de l'immense Océan, on vit, pour ainsi dire, se ranger en un muet cortège, pour contempler cette marche héroïque des caravelles, d'un côté les monts inexplorés de l'Afrique, de l'autre les forêts vierges du Brésil, et s'allumer tout-à-coup dans le ciel, comme pour illuminer cette voie triomphale, les astres brillants d'un nouvel hémisphère : eux, cependant, ils abordent au rivage de l'Inde et donnent un monde à la civilisation ! O Dieu ! C'est cette na-

vigation de héros que l'Europe oublieuse a couverte d'un voile d'ingratitude, voile presque aussi épais que celui qui s'est étendu sur l'antique voyage des Argonautes grecs. Comme la leur, notre gloire n'est guère qu'une ombre presque effacée. Mais je me trompe : nous avons en toi la lumière et la voix ; tu survis, ô Camoens ; tu es la lyre, tu es l'étoile, tu es Argo, tu es Orphée !

« Sans doute tu n'avais pas prévu cela : quand s'abîmait le navire de notre grandeur, tu ne pensais pas que, au-dessus du linceul des ondes, s'étendrait aussi le linceul de l'oubli. Rome est tombée ; mais le souvenir de sa gloire va toujours grandissant à travers les siècles : elle a les ruines de son Capitole, et la majesté de l'infortune ceint son front pâle du plus auguste des diadèmes. Venise est tombée, Venise est devenue esclave ; mais les larmes des nations ont fait reverdir ses lauriers flétris. Sur le Portugal assassiné l'Europe a trépigné ! Il a montré ses blessures : on lui a répondu en le raillant ; il a agité ses fers sans réveiller l'indifférence ; il a évoqué le passé, et il n'a trouvé que l'oubli ; il a cherché sur l'Océan le sillon écumeux tracé par ses navires, mais ce sillon, les navires de la Hollande et de l'Angleterre l'avaient effacé : il a fait briller de nouveau, au soleil de cent batailles, son épée glorieuse, et les éclairs qui jaillissaient du fer étincelant ne sont point parvenus à percer les profondes ténèbres dans lesquelles nous étions ensevelis. Mais plus intense, ô poète, a été la lumière de ton génie, plus sonore le bruit de

ta voix : aussi le monde, quand nous lui disions : « Portugal », nous répondait-il ce seul nom : « Camoens ».

« Sois fier, ô poète, sois fier, ô génie immortel ! De la patrie qui te dédaigna tu t'es vengé en sauvant sa gloire : à celle qui ne sut pas changer pour un manteau d'hermine ta cape de bure, tu as répondu en l'enveloppant dans ta tunique lumineuse. Le Portugal éteignit dans les ombres de la misère l'éclat de ton génie, et ce génie, se rallumant au flambeau de l'immortalité, est apparu comme le feu saint-Elme à la cime des flots, au sommet des mâts du galion submergé.

« Mais, dans ton cœur, l'amour de la patrie parle plus haut que l'orgueil ! Et si ton âme, évoquée par le fracas de l'artillerie, vient animer le bronze de ta statue, les oiseaux du ciel qui planent au-dessus de ta tête pourront voir des larmes sillonner ton visage, où la vie est revenue, l'épée frémir dans ta main, et ton bras serrer convulsivement ce livre de bronze sur ton sein ! Tu n'entends ni les cris de la foule, ni la mélodie des hymnes ; tu ne remarques point la cité en fête, couverte de drapeaux ; mais, fixant au loin tes regards sur l'horizon, tu contemples la vision que ton imagination évoque : tu revois ta Lisbonne d'autrefois ; tes regards suivent le mouvement de la flotte qui lève l'ancre et vogue sur le Tage : ils se pressent en foule sur la plage les héros des anciens jours ; les étrangers nous regardent avec envie, et nos bannières se déploient avec orgueil sur

les créneaux des forteresses. Tu n'es plus une statue ; tu es l'aigle fixant ses yeux sur le soleil : porté sur les ailes de la tempête, tu mêles au rugissement de l'Océan ton cri sublime ! Sortez du tombeau, générations passées ; pressez de nouveau les flancs de vos destriers, braves cavaliers d'Afrique ; que sous les coups des épées résonnent les cuirasses polies, et qu'au vent des combats ondoient les plumes des casques ! « Saint Georges ! En avant ! » Le Portugal est de nouveau le souverain des mers !... Mais la vision se dissipe : l'âme du poète s'en retourne, avec un cri funèbre, dans les régions éthérées, et la statue reste de nouveau immobile, muette, dominant, dans sa grave tristesse, la cité déchue ; spectre glorieux du passé qu'illuminent deux couchants, celui du soleil et celui de la patrie !

« Désormais, du moins, quand l'étranger passera dédaigneux dans nos rues, s'il voit tout-à-coup surgir devant lui, éclairé par la mélancolique lumière du couchant, le visage de Camoens, il reculera ébloui par les éclairs que jette le livre, par les éclairs qui jaillissent de l'épée ; et la raillerie expirera sur ses lèvres à la vue de cette statue qui restera comme le palladium de nos gloires, la vision surnaturelle du passé...

« Cependant le crépuscule venait envelopper de son manteau d'ombres le piédestal et la statue. Feu par feu s'allumaient les illuminations de la ville, et le poète de bronze, grave et triste, dominant ces pâles

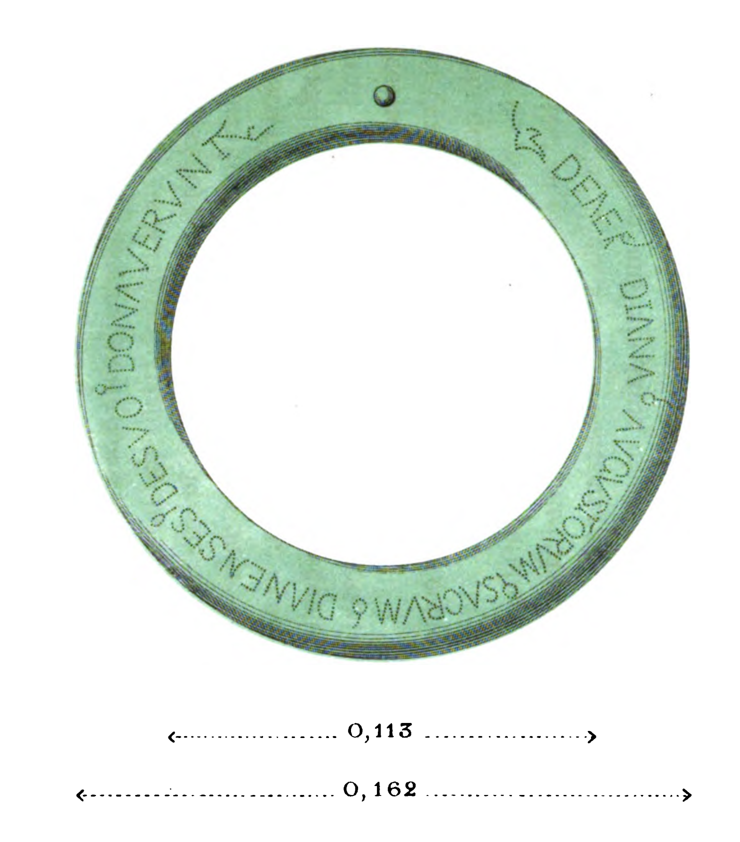
splendeurs de ce monde, sentait son front sublime se plonger dans le diadème étoilé des cieux.

« Puis, peu à peu s'est éteinte la couronne lumineuse de la cité ; la foule s'est écoulée ; on entend de loin en loin un dernier bruit de voix joyeuses ; enfin le silence règne : mais le vent fait alors entendre sa voix solennelle, et toute la nuit il gémit, triste et lugubre, autour de la statue muette et grave. L'élégie succède à l'hymne, le gémissement aux cris d'enthousiasme, le memento de l'agonie au memento de la gloire.

« La cité s'est endormie, mais, sur son piédestal, veille la statue de Camoens.

« Dors, ô reine découronnée, dors, ô Palmyre de l'Occident ! Dors enfin, sans que le remords trouble ton repos ; dors sans être mordue par la cruelle pensée que tu es oublieuse autant qu'oubliée, ingrate autant que dédaignée ! Dors ! Ils peuvent maintenant voltiger autour de ta couche les songes lumineux du passé, car, au milieu des ombres de la nuit, le front couronné d'étoiles, veille sur ton sommeil, sentinelle de ta gloire, la statue du poète qui t'a chantée ! »

ANNEAU DE BRONZE DÉCOUVERT À VICHY



ANNEAU EN BRONZE

DECOUVERT A VICHY

Le dernier numéro du *Bulletin monumental*, dirigé par M. Léon Palustre (année 1882 nº 3), contient un article de M. Mowat, relatif aux inscriptions tracées au pointillé sur objets votifs en bronze.

Cet article intéresse le Bourbonnais ; il donne la description d'un anneau votif trouvé à Vichy, découverte dont la Société a été informée, mais sur laquelle on n'avait pu avoir jusque-là des renseignements aussi complets.

Voici l'extrait de la note de M. Mowat et la copie du dessin qui l'accompagne :

« Les inscriptions en lettres pointillées paraissent « avoir été d'un emploi fréquent en Gaule ; dans la « seule série des objets en bronze consacrés au culte, « j'en ai rencontré une vingtaine, dont quelques-« uns sont inédits ou peu connus.

« Un bronze épigraphique, découvert il y a quel-« ques années dans le clos des Célestins, à Vichy, « recueilli par M. Rambert, négociant dans cette « ville, et finalement acquis par le musée de Lyon, « vient d'être signalé aux archéologues par une note « de M. Dissard, conservateur des Galeries épigra-

« phiques de cet établissement ; grâce au dessin qu'il « a bien voulu me communiquer et à celui de M. « Bégule, mis à ma disposition par M. Palustre, je « puis en donner ici un fac-simile avec quelques « observations nouvelles :

« C'est un anneau à section circulaire en forme « de tore ; diamètre extérieur, 0 m. 162 ; diamètre « intérieur 0 m. 113 ; poids, 2 kil. 500 ; un trou de « 0 m. 005 de diamètre percé dans son épaisseur « paraît avoir été destiné à livrer passage à un lien « de suspension. Le tore étant supposé à plat sur « une de ses bases, présente sur la surface opposée « une inscription circulaire en lettres ponctuées ; « des feuilles de lierre se remarquent entre les « mots, ainsi qu'au commencement et à la fin de « l'inscription. »

M. Mowat, après avoir étudié l'inscription, pense qu'en la complétant, la lecture pourrait être développée ainsi :

DEAE DIANA (*E*) (*Numinibus ou Numini*) AVGVSTORVM SACRVM
DIANENSES DE SVO DONAVERVNT

« L'absence d'une formule implicitement votive « sur l'anneau de Vichy donne lieu de supposer que « cet objet offert collectivement à Diane par ses ado- « rateurs, était moins un ex-voto proprement dit, « qu'un instrument servant dans quelque cérémo- « nie du culte ; c'était peut-être un foculus mobile « qu'on plaçait sur la table de l'autel pour retenir

« les charbons incandescents destinés à la com-
« bustion de l'encens au moment de la célébration
« du sacrifice. Sur un grand nombre d'autels,
« ce foyer creusé dans la partie supérieure fait au
« contraire partie intégrante de la table. »

N. B. — Je rappellerai à cette occasion la communication que j'ai eu l'honneur de vous faire en 1880, au sujet d'un vase en bronze que j'avais recueilli pour le musée de Néris, portant inscription pointillée.

ESMONNOT.

UN JETON INÉDIT

DU DUC LOUIS II DE BOURBON

M. Beaufrand, commissaire priseur à Moulins, me prie d'offrir à la Société d'Emulation un jeton qui a été trouvé à Beaulon (Allier).

Ce jeton porte au droit l'écusson de Bourbon, accosté de deux feuilles de chardon. Cet emblème, qui accompagne les armes des ducs de Bourbon, a été employé pour la première fois par le bon duc Louis II, à l'occasion de son mariage avec Anne, Dauphine d'Auvergne, qui eut lieu en 1369.

La pièce est en cuivre jaune de 0,031^{m} de diamètre, son poids est de cinq grammes, au-dessous de l'écusson, est un lévrier couché. Légende :

✠ BOVRBONNOI : ET : CLERMONT :

℞ Croix fleurdelisée, évidée portant au centre une fleur de lis, autour un grènetis qui circonscrit un cercle quadrilobé entourant la croix, dans l'intérieur de chaque lobe, les lettres suivantes sont disposées en canton : B : O : V : R :

Francis PÉROT.

ATTRIBUTION D'UN JETON

A JEAN Ier DUC DE BOURBON

FILS DE LOUIS II

Dans son traité sur la numismatique bourbonnaise, M. le comte de Soultrait a signalé un jeton resté jusque-là sans attribution (1). Il porte à l'avers l'écusson de Bourbon accosté d'un dauphin ; cet attribut particulier pouvait le faire supposer comme ayant été frappé par Jean Ier, duc de Bourbon, qui était alors le vaillant, le dévoué compagnon d'armes du Dauphin de France devenu plus tard, en 1422, roi de France, sous le nom de Charles VII. Le duc Jean, qui avait si bien servi le Dauphin dans le parti des Armagnacs, n'aurait-il pas été autorisé à faire figurer le dauphin sur le côté de son écu en souvenir des services qu'il avait rendus.

Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier. Tom. VI. Pl. III. N° II.

Par son style, cette pièce appartient à l'époque de Jean Ier, et elle aurait été frappée antérieurement à la bataille d'Azincourt, où le duc fut fait prisonnier, et demeura dix-huit ans en captivité.

Ce jeton est particulier à la maison de Bourbon, car le Dauphin ne figure sur le jeton royal delphinal que dans l'intérieur de l'écusson, écartelé avec les lis de France.

Si cette pièce était attribuée à son père le duc Louis, à cause de la présence du dauphin, qu'il n'aurait du reste employé qu'après son mariage, pourquoi voit-on figurer sur les pièces attribuées à ce prince le chardon et non le dauphin ? Pour nous, le jeton de Beaulon est une pièce qui a dû être très probablement frappée par le duc Jean à la mémoire de son père, car le lévrier qui figure couché sous l'écusson indiquerait bien que le duc Louis est mort naturellement dans ses domaines, et de son vivant, le duc Louis n'aurait pas employé cet emblème qui ne faisait pas partie des attributs héraldiques de la maison de Bourbon, et sa présence, en cette circonstance, peut bien nous autoriser à croire que ce jeton est une pièce commémorative.

Francis Pérot.

UNE MONNAIE DE FRIBOURG

Dans les travaux de construction d'une maison rue du faubourg Sainte-Catherine, à Moulins, les ouvriers ont mis à découvert, à une profondeur de 2 m. 50 c. environ, une portion de mur construit en moellons de calcaire très compacte et de couleur blanche, d'une nature qui ne paraît jamais avoir été employée à Moulins (1). Ce mur traverse à angle droit l'axe de la rue, il a été reconnu sur une longueur de 5 m. ; il doit se continuer au-dessous du niveau des terres enlevées. Entre deux pierres superposées sans mortier, l'on trouva une petite pièce d'argent, très bien conservée et que j'ai pu acquérir.

Elle porte à l'avers.

O MONETA : * FRIBURGT :

Château fort surmonté de trois donjons à trois créneaux chacun, étagés graduellement, au-dessus du donjon central aigle éployée.

℞ SANCTUS † NICOLAUS : ✠ :

Croix tréflée dans le champ.

(1) Ce calcaire a beaucoup d'analogie avec ceux d'Avor ou de Mehun-sur-Yèvre (Cher).

Diamètre : 10 millimètres. Poids: 85 milligrammes.

Ce denier paraît appartenir au XIVe siècle, il serait contemporain ou de peu postérieur au mouvement qui se produisit en Suisse en faveur de l'indépendance et notamment à Schwitz et à Underwald en 1315 ; il appartient assurément à l'époque où Fribourg était soumis à la domination des Halsbourg et qui dura de 1264 à 1452. Le monnayage de cette ville fut bien différent quand les ducs de Savoie la possédaient en 1452.

Francis Pérot.

NOTICE

SUR

UN DENIER DE LOUIS VII

1137-1180

Parmi les pièces de la célèbre collection du docteur Colson de Noyon, qui viennent d'être vendues aux enchères publiques à Paris, j'ai remarqué un denier de Louis VII frappé en Bourbonnais et d'un grand intérêt pour notre province. Ce denier est inédit.

A). LODOICVS. REX. Croix cantonnée de deux croisettes.

℞. BORBONINSIS. Croix ancrée, lis et deux étoiles.

Jusque-là, nous ne connaissions les monnaies du coin royal, frappées sous le règne de Louis VII, que par celles dont le droit est au type nivernais dégénéré, adopté par les comtes de cette province, c'est-à-dire d'une faucille au-dessous de laquelle figure un signe rappelant un E à coté d'une croix. Ces attributs sont indubitablement la dégénérescence du mot : BOR-

BONENSIS avec un E entre les deux N ; tandis que dans l'exemplaire de la collection Colson, l'E est remplacé par un I. La croix du champ du type nivernais est cantonnée de deux trèfles.

Le denier qui nous occupe est essentiellement différent de celui bien connu du type nivernais, ce n'est point comme ce dernier et tant d'autres, un type immobilisé, imité, mais bien une pièce frappée pour un événement ou une cause particulière, rien ne rappelle la monnaie contemporaine. Il faut donc remonter à l'histoire de ce temps et rechercher la cause qui a pu déterminer la fabrication de cette pièce unique, inédite.

La première époque du monnayage de Souvigny a commencé vers 995, et s'est continuée jusqu'en 1213 ; la seconde a duré depuis ce moment jusqu'à 1320. L'atelier monétaire de Bourbon-l'Archambault ne remonte guère au-delà de 1213, époque de l'accord qui se fit au sujet du monnayage entre le prieur de Souvigny et les sires de Bourbon. Ce nouveau denier n'ayant aucun rapprochement avec le monnayage féodal de Souvigny et de Bourbon, ce n'est point dans l'histoire de ces monnayages que nous trouverons le moindre renseignement sur ce denier. Tout au contraire, ce nouveau type nous le fait considérer comme étant une pièce essentiellement sortie des presses royales, sans aucune assimilation avec les sires de Bourbon, et moins encore avec le prieuré de Souvigny.

Le monnayage royal proprement dit, touchant no-

tre province, ne remonte pas au-delà du XIV[e] siècle. L'atelier monétaire établi à Saint-Pourçain ne date que de 1339, et le point secret qui fait reconnaître les monnaies de cet atelier, sont « *Soubz la XI[e] lettre devers la croix.* » De Saint-Pourçain, l'atelier fut transporté à Montferrant en 1532, puis établi à Moulins en 1537, et enfin rendu à l'Auvergne, où l'on fabriquait encore à Riom en 1770. Ces dernières villes avaient adopté la lettre O pour différent des pièces sorties de leurs presses.

A l'avers de ce denier, le nom du roi : LODOICUS, dans le champ la croix et deux croisettes. La monnaie d'Angoulême au nom du même roi porte une croisette au centre de quatre annelets disposés en croix.

Au revers : BORBONINSIS, croix ancrée ou anilée, lis et deux étoiles dans les cantons de la croix, ces deux lis ne sont que des attributs royaux nous retrouvons les étoiles sur les deniers nivernais de Mahault, de Eudes de Bourgogne, sur ceux d'Hervé de Donzy en 1199, enfin sur ceux de Robert de Dampierre et de Guy de Forez ; l'alliance de ces maisons avec celle de France peut expliquer la présence de ces attributs, dont la détermination est sans importance.

Reste la croix ancrée, qui constitue la principale pièce des armes parlantes de la ville de Moulins. La croix dont les extrémités sont formées d'aniles, ne fait-elle pas allusion comme celle des armes de cette ville, aux aniles dont sont pourvues toutes

les meules de moulins à leur partie supérieure ?

A cette époque, de 1137 à 1180, Archambaud VI était baron de Bourbon, il était le beau-frère de Louis-le-Gros. Son fils Archambault VII lui succéda vers 1170. Moulins, fondé vers le Xe siècle, ne devait être que de peu d'importance aux premiers temps de sa fondation. En 1232, ses habitants étaient affranchis de la taille aux quatre cas par Archambaud VIII, la ville devait donc être étendue, assez peut-être pour que le Roi pût y établir un atelier monétaire dont la monnaie rappelait par la croix anilée l'origine de cette ville.

La guerre incessante que se faisaient les ateliers de Bourbon et de Souvigny, les procès nombreux qui se succédaient, auraient bien pu déterminer le roi à établir à Moulins, près de ces deux villes rivales, un atelier monétaire qui, par le bon aloi de ses produits, aurait facilement rivalisé avec les produits féodaux, Il affermissait ainsi l'autorité royale dans la cité naissante, augmentait ses revenus, flattait les habitants, et atténuait les privilèges accordés à Souvigny et à Bourbon, dont l'importance semblait s'affaiblir devant l'accroissement de la population de Moulins qui plus tard devait devenir la capitale du Bourbonnais.

Francis Pérot.

NOTE

SUR UNE

MONNAIE DU DUC PIERRE II

ET

D'ANNE DE FRANCE

Je viens d'acquérir une pièce récemment trouvée en Forez, et intéressant notre Bourbonnais ; c'est un blanc frappé dans les Dombes par Pierre II, duc de Bourbon, et Anne de France, sa femme.

Elle porte au droit : ✠ PETRVS ❋ DVX ❋ BORBONI ❋ T ❋ D, Ecu à trois fleurs de lis avec brisure, circonscrit dans un cercle trilobé, dans chaque lobe sont trois flammes de pots à feu.

℞. XRS ❋ VISI (1) ❋ XRS ❋ RENA ❋ XRS IMPE. Croix pattée remplissant le champ formé d'un quadrilobe, cantonnée au 1er et 4me des deux fleurs de lis, au 3me d'un P, et au 4me d'un A.

Poids 1 gr. 70 ; diamètre, 0 m. 26.

Un exemplaire à peu près semblable de cette rare pièce a été décrite par M. Mantelier dans sa nu–

(1) Pour VINCIT.



mismatique des Dombes (Pl. III, n° 1), et citée ensuite par Poëy d'Avant. Ces savants n'ont pas hésité à l'attribuer au duc Pierre II de Bourbon et à Anne de France ; ils ont pensé que ce blanc était un essai monétaire, car c'était le seul exemplaire connu, il est actuellement déposé au cabinet des médailles à la bibliothèque nationale.

La pièce que je possède peut être considérée comme unique, car elle présente assez de différence avec l'exemplaire du cabinet des médailles pour faire supposer un essai différent.

L'exemplaire décrit par Poëy d'Avant et dont je donne le dessin exact, porte : † PETRUS. DVX. BORBONI. T. DO. Sur le mien l'O du dernier mot



est supprimé. Les mots qui, sur ce dernier, sont séparés par des étoiles, le sont par des points sur l'autre ; sur le revers de l'exemplaire du cabinet des médailles, le dernier mot de la légende porte : XRS. IMP. Tandis que sur le mien ce mot est écrit XRS. IMPE.

Les flammes qui accostent et surmontent l'écu de ces deux pièces remplacent les feuilles de chardons que l'on voit figurer sur les jetons frappés par les ancêtres du duc Pierre II. On voit au-dessus de l'ogive du portail oriental de la cathédrale de Moulins et dans les parties de l'église de Souvigny, appartenant au

XV[e] siècle, des pots à feu multipliés sur les arcatures ou dans l'ornementation, et dont ces flammes rappellent le souvenir comme attributs fantaisistes, adoptés par les derniers ducs de Bourbon.

Cette monnaie peut dater de 1475, un an après le mariage du duc Pierre II, à la suite des transactions qu'il fit avec son frère pour le règlement de l'apanage attribué aux biens de la maison de Bourbon.

Les noms de Pierre II et d'Anne de France, si chers à notre province, se trouvent intimement liés à tous leurs actes de piété, aux donations généreuses qu'ils firent partout où étaient établis leurs domaines. On retrouve leurs monogrammes P. A. gracieusement enlacés sur une clé de voûte du musée lapidaire de notre département, ensuite au délicieux pavillon que la duchesse fit construire près de son château de Moulins, puis à la collégiale, à Bourbon-l'Archambault, à Chantelle, à Gien, à la Sainte-Chapelle de Riom, il n'est pas étonnant de rencontrer sur une simple monnaie ces souvenirs d'un glorieux passé, qui a laissé dans notre pays de si profondes racines que la révolution du siècle dernier n'a même pas diminuées, malgré les actes de vandalisme dont tant de monuments portent encore les traces.

Francis PÉROT

TRÉSOR DE VILLENEUVE

Il vient d'être découvert, aux environs de Villeneuve-sur-Allier, un trésor important, composé de plus de soixante pièces d'or, et d'environ quatre cents pièces d'argent. Ces pièces étaient contenues dans un vase en terre, qui a été brisé, comme cela arrive toujours ; il est probable que les pièces qui m'ont été montrées ne sont qu'une partie de la trouvaille.

Ce trésor a été enfoui vers la fin du seizième siècle, la plus ancienne pièce est de Louis XII, et la plus récente est du papo Urbain VII, 1590.

Une certaine quantité de pièces d'Italie, de Portugal, d'Espagne, de Navarre faisant partie du trésor, font supposer qu'il a été enfoui par les soldats de l'armée de Philippe II, qui, accourus de Flandre à la prière de Charles de Guise, duc de Mayenne, pour soutenir le parti des Ligueurs au siège de Paris, furent contraints, après avoir capitulé, à la rentrée de Henri IV dans la capitale, de quitter le nord de la France, d'où le roi les chassa en reprenant sur eux Laon et Amiens; ils s'enfuirent en désordre en se répandant dans toute la Bourgogne et dans les provinces voisines.

C'est à ce moment précisément que correspond l'enfouissement du trésor. L'armée espagnole n'avait pas renoncé à ses persécutions lors de sa dispersion dans les états de Bourgogne, nous la voyons en effet, sous les ordres du capitaine Tello, envahir la Picardie, prendre Amiens, que le roi de France put reprendre sur elle après un siège de plus de cinq mois.

Les pièces qu'il m'a été donné de voir étaient dans un bon état de conservation. Ce pouvait être une caisse militaire.

Monnaies Françaises.

PIÈCES D'OR

Louis XII. 1497-1514. Ecu au soleil. LVDOVICVS DEI : GRACIA : FRANCORV : REX : — ℞. XRS. IMPERAT : XRS : VINCIT : XRS : REGNAT. Croix fleurdelisée.

François Ier. 1514-1546. Ecu aux trois lis surmonté d'un soleil. — ℞ XRS. et Croix fleurdelisée cantonnée d'un F.

Henri II. 1546-1559. Ecu au buste cuirassé, ℞ XRS. Ecu de France surmonté d'un soleil accosté de deux H.

Charles IX. 1560-1574. ✠ CAROLVS : VIIII. FRANC : REX : MDLXVI : — Ecu couronné. — ℞. CHRISTUS. et Croix fleurdelisée, évidée en cœur au centre k. Plusieurs variétés.

Henri III. 1574-1589. HENRICVS III G. FR. ET

POL. REX. Ecu couronné. ℞ CHRISTVS et Croix à bras tortillés et fleurdelisée.

Charles X, roi de la Ligue, 1589-1593. CAROLVS X. D. G. FRANC REX. Ecu couronné revers du précédent.

Monnaies d'or étrangères.

ITALIE

Paul IV. Pape, 1555. Ecu.
Urbain VII, 1590. Castagnara. Ecu.

ESPAGNE

Ferdinand V d'Aragon et Isabelle, 1479-1516. ✠ FERDINANDVS : ET : LISABE : DEI : GRACI : REX : Bustes affrontés et couronnés de Ferdinand et d'Isabelle. Entre eux S. — ℞. SUB : VNBRA : ALARVN : TVARVN : Ecusson aux armes de Castille, Léon, Aragon et Grenade, devant une aigle éployée, nimbée. Plusieurs variétés.

Plusieurs pièces frappées par les armées en campagne, au type de la croix de Jérusalem potencée, dans un cercle quadrilobé. Revers anépigraphe, frappé d'un écusson aux armes de Castille, Aragon, Léon, Grenade et Galice. Elles sont très grossièrement frappées sur flancs octogones.

PORTUGAL

Philippe I[er] (Roi d'Espagne) 1580. Buste radié d'un beau caractère. PHILIPPUS : DEI : GRA :

REX : PORTVGAL. — ℞. Croix de l'ordre du Christ. IN : HOC : SIGNO : VINCES : Cruzade.

Autre variété :

PHI : REX : HISPANIA : ROME : DC. 1582. Tête de profil à droite. — ℞. Ecu écartelé au 1 et 4 à une aigle et au 2 et 3 à une vivre.

MEDIOLANI : DVX † Ecu d'or.

Monnaies d'argent.

FRANCE

Louis XII, Grand blanc.

François Ier. Blancs.

Henri II. Gros de Nesle.

Charles IX. Testons.

Henri III. Testons frappés à Toulouse par le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc. Différent monétaire : M sous le buste.

Charles X, roi de la Ligue. Quart d'écu.

FÉODALES

Bourgogne

Guillaume de Nassau. Billon d'argent. 1462-1475.

Frédéric Guillaume de Nassau, prince d'Orange. 1584. PHIL : G : I : D : G : PRIN : AVR : CO : N. Ecusson couronné.

℞ SOLI : DEO : HONOR : ET : GLORIA. Croix échancrée, cantonnée de deux couronnes. Douzain.

Aquitaine.

Navarre

Henri II d'Albret, 1516. Buste cuirassé, couronné à droite, dessous, vache pour différent, HENRICVS + II + D + G + REX + NAVARRE + B) 1578. — ℞ GRATIA + DEI + + SVM + T D QVD + Croix feuillée, cantonnée de quatre H.

Bourgogne.

Charles-Quint. CARO : DO : RO : IMP : HISP : REX : DVX : BURG : FRA : + ℞ DAMIA : VIRTVTE : COTRA : AOSTES : IVOS : 1542 + .

Principauté des Dombes.

Louis II de Bourbon, duc de Montpensier. 1560-1582, LVDO : P : D. MOTISP. DVMBAR. Buste colleretté et barbu du prince à gauche. ℞. D : NS : ADIVTOR. ET REDEM. MEVS. 1585 Ecusson de Bourbon avec brisure. Teston d'argent.

François de Bourbon, duc de Montpensier, 158·-1592. Ecu couronné, accosté de deux F couronnés. ℞ DNS : et Croix échancrée, cantonnée de quatre couronnes. Douzain. Argent.

FÉODALES ÉTRANGÈRES

Italie. — Duché de Mantoue.

Vincent Ier, 1587-1612. Rare et belle pièce d'or, pesant 15 grammes. VINCENTIVS : D : G : DVX : MANT : III. Buste cuirassé, drapé à droite.

℞ FERRATI : II : E : MONTIS : 1585 : Ecusson timbré d'une couronne ducale sur un cartouche entouré de six étoiles, au dessus FIDES. Croix pattée, alaisée, cantonnée de quatre aigles éployées, en cœur, écu chargé de six pièces difficiles à blasonner.

Sept à huit pièces seulement de cette trouvaille ont été conservées, les autres, or et argent, viennent de passer au creuset du fondeur.

Dans l'analyse sommaire que je viens de faire de cette découverte, j'ai cité des testons du règne de Henri II et de Henri III frappés à Pau, et ayant pour différent monétaire une vache placée sous le buste. Ces pièces sont très recherchées par les gougneurs, rebouteux, les sorciers du Bourbonnais. Bien d es fois déjà, ces devins sont venus me prier de leur procurer des *écus à la vache*, desquels ils avaient grand besoin pour leur métier. J'ai appris de ces malins du village que ces écus avaient la propriété d'augmenter ou d'enlever le lait des vaches, qu'il suffisait pour cela de connaître les formules, en portant l'écu à la vache dans la poche droite ou gauche du gilet, selon l'usage que l'on voulait en faire. Mais ce n'est là que la moindre vertu de ce talisman aux mille pouvoirs, son influence est grande, il est employé pour une foule de sorcelages. J'aurais voulu en savoir davantage, mais les initiés des charmes et des sortilèges ont conservé pour eux leurs secrets, qu'ils avaient garde de divulguer à un profane.

Francis Pérot.

LES

MONTAGNARDS

DE L'ALLIER

I

... Je vis pour la première fois l'intérieur misérable d'un montagnard. Un lit, une table grossière et quelques sièges composaient tout l'ameublement ; à moins que je ne veuille décrire une armoire où se trouvait, au lieu de linge, une nichée de poussins.

Si le Forézien est pauvre, il sait, quand il le veut, accueillir ses hôtes avec cette simple politesse qui donne à l'hospitalité des villageois un charme particulier.

J'étais dans cette maison depuis quelques instants lorsque je vis, au bas du lit, quelque chose remuer au fond d'une boîte à laquelle je n'avais pas fait grande attention. M'en étant approché, j'aperçus un enfant frais et rose qui tendit ses petits bras en souriant. Sa mère le prit : il était vêtu de linges blancs très propres, et ses petits pieds ne subissaient pas la

gêne du maillot. Je ne pus m'empêcher de comparer ce petit être si plein de vie, dans un cercueil de bois, à l'enfant blême et criard du citadin...

Les autres enfants du métayer couraient nu-pieds dans la rue, et ils se culbutaient avec les chiens. Ils s'apprivoisèrent enfin, et, ruisselant d'eau, le corps imparfaitement couvert de vêtements en lambeaux, ils entrèrent au logis.

L'aîné prit un gros morceau de pain noir qu'il se mit à manger à belles dents. Ce pain, par sa couleur, rappelait assez celui que les Parisiens mangèrent pendant les jours néfastes du siège.

Le montagnard fait moudre grossièrement au plus proche moulin le blé, le seigle et le sarrazin qu'il a récoltés ; et de cette farine grossière, dont on n'a pas séparé le son, il fait le pain noir qui compose toute sa nourriture. La source voisine lui fournit le boire.

Le matin, la femme fait bouillir dans un vase de terre quelques feuilles de choux ou de poirées ; et ensuite elle trempe la soupe dans autant de tasses qu'il y a de personnes à la maison.

A midi l'on dîne, si l'on peut appeler dîner le repas problématique autour duquel s'assied la famille : quelques pommes de terre ou bien des fruits, suivant la saison. Peu de montagnards peuvent se payer le luxe des légumes frais ou secs, parce que le terrain granitique et froid, ne se prête pas au jardinage...

Du pain noir et grossier, telle est donc la princi-

pale nourriture. L'enfant joufflu du métayer le savait bien ; aussi mangeait-il son pain sec avec une avidité que je lui enviais.

Quand il eut fini, il atteignit, sur une planche, une sorte de pâtée encore plus noire que le pain ; il prit un couteau, se servit, et mangea. Je jugeai à l'expression de sa figure que ce mets était délicieux. C'était du miha, le gâteau national du Forez.

Lorsque les merises sont mûres, la mère de famille prend une échelle, grimpe elle-même sur le gros merisier pour en cueillir les fruits, puis, rentrant à la maison, délaie de la farine dans un vase. y jette les merises, remue le tout et l'étend sur des feuilles de choux. Une légère cuisson ; et le tour est joué.

... Cependant la pluie cessa de tomber ; je sortis dans le village et je le vis en détail. Ces pauvres hameaux perdus dans la montagne ont un aspect misérable et particulier : ils ressemblent à une vaste ferme délabrée et mal tenue. Le sol est jonché de paille et de fumier ; les maisons ne sont pas alignées et de toutes les portes ouvertes sortent des hommes, des femmes, des enfants, des chiens, des porcs, des chèvres et des bœufs...

Quelque temps après, je reçus la visite de deux personnes de ma famille. Je résolus de les mener voir le Gou de la Pisserote.

Par un des plus beaux jours de l'été, nous partîmes tous, les uns à pied, les autres en voiture. A mesure que nous montions, notre vue s'étendait plus loin...

Nous distinguâmes à notre droite les ruines du château de Montmorillon. Dans ces débris de la féodalité habite aujourd'hui la famille d'un métayer. Au lieu du cliquetis des armes, on entend le beuglement des bestiaux. Les forêts ont disparu, pour faire place à des champs fertiles.

Les seigneurs de ce manoir ont toujours été les rivaux des seigneurs d'Arfeuilles, qu'ils ont réduits à l'état de roture.

Auprès de ces ruines on aperçoit encore les vestiges d'une voie romaine. Des poteries, des médailles, et des mots presque latins prouvent assez que les dominateurs de la Gaule se sont établis fortement dans cet endroit.

Mais nous ne fîmes pas, alors, toutes ces réflexions ; nous jetâmes un coup d'œil sur les ruines, et nous poursuivîmes notre route. Nous prîmes, à droite, le chemin qui mène au village le Verger. Nous le quittâmes bientôt pour un autre qui nous conduisit au Moulin du Mas.

Nous mîmes notre cheval chez un métayer ; puis nous descendîmes à la rivière...

Décrire le Gou de la Pisserote serait impossible et ridicule. La puissante main du Créateur a su imprimer à certaines œuvres une grandeur et une beauté qui échappent à l'analyse.

Le Gou de la Pisserote forme une série de cascades. Ici l'eau rampe et glisse à travers les roches ; elle semble vouloir éviter les obstacles qui encombrent le lit du torrent. Plus loin, au contraire, elle se brise

contre un énorme rocher qui s'oppose à son rapide passage et qui détourne son cours. D'autres fois elle se précipite du haut d'une roche, et elle plonge dans l'abîme avec un bruit effroyable. La principale de ces chutes est véritablement merveilleuse. Les eaux s'y élancent avec fracas du sommet d'un gigantesque rocher pour tomber, en grondant, dans un puits profond qu'elles ont creusé. Après un orage, le bruit de ces eaux s'entend parfois à plus de six kilomètres : il ressemble alors à celui d'un train en marche.

Je ne m'aventurai pas plus loin dans l'étroit vallon. Je sentais un froid vif. Je me hâtai de regagner la maison hospitalière du métayer.

La ménagère, active et robuste encore, bien qu'elle eut allaité dix-huit enfants, préparait, avec de la farine bise, des flans au fromage ; car elle attendait ce jour-là son plus jeune fils, un soldat.

Un tout petit enfant trottait dans cette maison. Fruit d'un amour illégitime, il avait trouvé dans la montagne une famille et des soins affectueux. Bien des montagnards vont ainsi chercher des enfants dans les grandes villes, les élèvent pour un faible gain, s'y attachent, et les gardent ensuite.

Lorsque les personnes qui m'avaient accompagné furent de retour, nous partîmes. Nous rejoignîmes la route par un de ces chemins de terre où peuvent passer les seules voitures de chasse.

Nous vîmes, en revenant, un des plus beaux effets de lumière qu'il soit possible de voir. Le temps était

clair, et le soleil couchant empourprait de ses feux tout le vaste horizon. Ça et là s'échappaient du sein des bourgs et des villes de légers nuages de fumée, qui donnaient à la plaine l'aspect d'un immense champ de bataille. Quelques oiseaux faisaient entendre leurs derniers chants. Nous jouissions de l'une des plus belles soirées de l'été.

II.

Quelques jours après, nous nous rendîmes à Saint-Pierre-Laval.

Ce village ne mériterait pas d'être vu, sans son église ancienne, de style roman, qui renferme une assez curieuse statue de sainte Catherine. La sainte est représentée un glaive à la main. Elle terrasse, au lieu du démon, un grand de la terre, Maximin, peut-être. Ce chef-d'œuvre serait d'un artiste inconnu du XIVe siècle.

On voit aussi, près de l'église, une vieille croix qui paraît être du XIIe siècle...

Une autre fois nous allâmes à Isserpent.

Nous nous cahotâmes de notre mieux à travers des chemins horribles, où nous risquions de briser notre voiture à chaque pas.

Après avoir franchi la Besbre au gué du Pont-Clavel, nous prîmes un chemin de terre un peu moins mauvais, et nous rejoignîmes sans accident la

grand'route par laquelle nous arrivâmes bientôt à Isserpent.

Ce village n'offre rien de remarquable. Les seigneurs d'Isserpent ont eu des querelles séculaires avec les sires de Chabannes, châtelains de Lapalisse, et, encore aujourd'hui, les habitants de ce pays conservent une humeur fière.

Sur le territoire d'Isserpent se trouve une mine de cuivre assez riche, qui appartient à M. le vicomte d'Aurelle, parent du général d'Aurelle de Paladines.

III.

La partie du Forez sur laquelle s'étend le territoire d'Arfeuilles est une contrée montagneuse mais nullement aride... Les pâturages sont abondants et de bonne qualité... L'élevage des bestiaux est la principale richesse du pays...

Le sol de la montagne est granitique, mais très profond ; aussi les arbres à fruits sont-ils abondants.

La greffe est presque inconnue. On met en terre un pépin ou un noyau : la nature fait le reste. On est surpris de voir tous ces arbres au port majestueux rapporter de petits fruits.

Les propriétaires font avec les merises un kirsch

très inférieur à celui de la Forêt-Noire, parce qu'il est mal préparé.

Le noyer est l'arbre dont le produit est le plus grand. Le fruit est petit, mais fort savoureux : il sert à préparer une huile d'un goût exquis.

Le manque de noix est une privation pour la famille forézienne qui en consomme beaucoup.

Quand la récolte est abondante, il est agréable de voir tous les braves gens se répandre gaiement dans les champs, monter avec agilité dans les arbres, abattre les fruits avec la gaule. C'est le temps des chansons et de la joie. Le métayer enlève sa cueillette. Quelques jours après, le propriétaire vient, et l'on partage.

Lorsque le froid commence à se faire sentir, le métayer réunit le soir sa famille et ses amis autour d'une longue table. Il met auprès de lui un sac de noix, en étale une poignée sur la table, les casse avec un maillet et les passe aux éplucheurs.

Chacun travaille activement à nettoyer la noix. La causerie s'anime, les cœurs s'épanchent, et, de temps en temps, un jeune homme vigoureux ou une jeune fille fredonne une chanson. Puis un vieillard prend la parole. On écoute. Il raconte des histoires du temps passé, des récits de guerre ou des légendes. Les cœurs se serrent : on tremble...

Comme le serf d'autrefois, le métayer maudit la terre qu'il travaille. Pauvre, mal nourri, mal vêtu, mal logé, sa vie est un dur et continuel labeur,

interrompu seulement par les excès grossiers de l'ivrognerie.

La misère morale et la misère physique ont souvent une cause commune. L'ignorance est la cause principale de toutes les souffrances et de tous les vices du Forézien... Les besoins du montagnard sont très restreints. Il n'y a pas, dans les grandes villes, un ouvrier qui ne dépense à lui seul plus qu'une famille de nos montagnes.

J'ai dit plus haut quelle est la nourriture quotidienne. Il ne serait peut-être pas hors de propos de faire connaître un peu les repas les plus somptueux...

Le jour de Saint-Pardoux, les paysans... invitent les bourgeois. Chez les pauvres, un poulet étique et des flans au fromage font les frais du festin. Les propriétaires et les gros métayers ornent leur table de viande de boucherie et servent du pain blanc. Chez ceux-ci comme chez ceux-là les flans abondent.

Puis, quand chacun est bien repu... on danse au son de la musette. La danse préférée est une sorte de bourrée appelée tiroir... Le tiroir est beaucoup plus gracieux que la bourrée des Auvergnats. J'ai même vu des Foréziens le danser avec une véritable grâce...

Lorsque deux jeunes gens doivent se marier, on célèbre leurs fiançailles avec un certain éclat. Le jour du mariage, le jeune homme, le *nove* comme on l'appelle, va chercher sa fiancée. Celle-ci se cache : son prétendant et tous les gens de la noce se mettent à sa recherche jusqu'à ce qu'ils l'aient trouvée.

La toilette de la mariée est bientôt faite d'ailleurs, car elle ne se vêt pas de blanc, comme dans les villes, et on ne la reconnaît guère qu'à ses sabots dont la forme est souvent fantaisiste.

Le repas de noce brille surtout par l'abondance du vin. Au dessert, le père de la mariée et celui du nouvel époux chantent une sorte de dialogue approprié à la circonstance.

Ce jour-là, c'est presque une honte pour un montagnard de ne pas enivrer tous ses convives. On ne cesse de boire que pour danser au son de la musette.

Le premier dimanche du carême qui suit la célébration d'un mariage, les jeunes gens des environs dressent auprès de la maison des jeunes époux un bûcher surmonté d'une immense croix de bois. Puis ils vont chercher le jeune ménage et l'invitent à y mettre le feu. C'est un honneur ; et, comme tout honneur se paie, on termine la soirée par de copieuses libations.

Dans la semaine de la Passion les prêtres montent à cheval et, suivis de leur bedeau, parcourent toutes les montagnes d'Arfeuilles.

Ils dînent, çà et là, chez les paysans, qui leur servent des menus dont ne s'est pas encore avisé l'art culinaire...

Pendant cette tournée pastorale, le bedeau mène deux ânes avec lui, l'âne des pauvres et le sien. Chaque montagnard, selon sa fortune et sa générosité, charge l'âne des pauvres de seigle, de noix, de châtaignes et d'autres denrées de sa récolte ; et si

l'année a été bonne, c'est-à-dire si le bedeau a bien sonné pendant les orages, il met également sur le second âne une petite portion de sa récolte.

Cette tournée dure plusieurs jours, car le territoire de la commune est très grand et les chemins sont souvent impraticables

Il existe beaucoup d'autres coutumes locales : celle, par exemple, de promener sur un âne, le mercredi des cendres, la figure tournée vers la queue de la bête, les hommes qui se sont laissé battre par leurs femmes.

IV.

De même que toutes les langues parlées uniquement, le patois varie beaucoup. Deux villages éloignés de quelques kilomètres seulement ont un langage quelque peu différent. Les mots ont toujours le même radical, mais leur terminaison varie beaucoup.

Le patois forézien ne ressemble pas à l'auvergnat ; aussi les hommes de nos montagnes ne peuvent-ils s'entendre avec ceux de l'Auvergne. Il existe même entre ces montagnards une sorte d'antipathie qui paraît remonter à une haute antiquité.

Il est certain que le patois est d'autant plus pur qu'il est parlé par des habitants plus éloignés des villes et des bourgs.

Sans entrer dans des détails abstraits, et sans vou-

loir faire montre d'une érudition d'emprunt, nous donnerons le sens de quelques mots significatifs. Nous pourrons même établir certains rapprochements entre le patois et la langue latine.

Le forézien dit *cramer* un vêtement.

Les Latins avaient le mot *cremare*.

Pour dire humer un œuf frais, un forézien dit *biber* un œuf frais.

Le mot *bibere* est latin, etc.

Dans le Forez, les lettres *en*, *ent*, se prononcent *in*, qu'elles soient à la fin ou au milieu d'un mot.

Si les savants nous ont conservé par tradition la véritable prononciation de la langue latine, et nous le croyons volontiers, la prononciation forézienne établit un signe nouveau de parenté.

Un forézien dit : il *intra* ; *parint* (parent).

Un latin dirait : *intravit* ; *parens* (parins).

D'un autre côté, certains mots sont communs à la langue anglaise et au patois forézien.

Un Anglais dira : J *have* a *gentle* horse.

J'ai un cheval doux.

Et un Forézien : Al *have* hewn *gentle* fewn.

Il a une *jolie femme*

L'un et l'autre prononcent presque de la même façon le mot *gentle* et le mot *have*.

L'Anglais a le pronom *J* (je) qu'il prononce aé. Le Forézien se sert également du pronom *J* (je) qu'il prononce *I*.

. . . .

Les savants ont imaginé bien tard que les Portu-

gais, les Espagnols, les Français, les Belges et les Anglais n'ont pas étudié le latin pour en former leurs langues nationales, et que, si ces peuples ont tant de mots communs, c'est que leurs langues dérivent d'une même langue-mère...

Mais revenons au Forez...

Les noms de lieu d'origine celtique sont nombreux dans cette partie de la montagne forézienne. Le torrent qui la traverse, le Barbenan, porte encore le nom que les Celtes lui imposèrent : Bar-Bwrr-nan. bois du bord du torrent. Les champs Girards, la Girardière, le hameau Girard porte le nom de ces fiers guerriers qui, au milieu des éclairs, lançaient leurs flèches contre le ciel. Arfeuilles, nom du principal bourg, signifie taillis du fond (1). Arfeuilles est, en effet, situé dans un cirque formé par de hautes collines.

Il nous serait facile de multiplier les citations, mais cela nous semble inutile.

Les Foréziens emploient fréquemment le parfait de l'indicatif et le parfait du subjonctif. Les temps des verbes se terminent généralement en *I* ou en *Ou*, à toutes les personnes.

I veni (je viens ou je vins).
Tou veni.
Il ou al veni (*il* pour *elle*, *al* pour *il*).
Nos veni, *venimes* ou *venissin*.

(1) Remarques de notre confrère M. F. Pérot.

Vos veni.

Il ou *al veni* (*il* pour *elles, al* pour *ils*).

Au lieu de *je fis*, un montagnard dirait, au parfait de l'indicatif :

J faisi ou *J faisou.*

Tou faisi ou *tou faisou.*

Il ou *al faisi* ou *il* ou *al faisou.*

Nos faisi ou *nos faisou.*

Vos faisi ou *vos faisou.*

Il ou *al faisi* ou *il* ou *al faisou.*

Les terminaisons des différentes conjugaisons des verbes, et celles de leurs différents temps, sont en général *I, Ou* ou *A*.

La terminaison *A* s'applique aux verbes de la première conjugaison.

(Manger, *mingea.*)

Les participes des verbes de cette conjugaison se terminent en *A*, quel que soit le genre.

Les Foréziens emploient fréquemment l'auxiliaire *être*.

Ils diront :

Al est bou pour *il a bu.*

Al est chaud veut dire *il a chaud.*

Les Anglais disent, dans le même sens, *il est chaud, il est froid.*

Les montagnards du Forez emploient généralement les adjectifs au masculin, même en parlant d'une femme.

Parfois, ils intervertissent les genres, c'est alors

le sens de la phrase qui indique s'il s'agit d'un homme ou d'une femme.

Les pronoms forcziens sont :

J	pour	je	Nos (1)	—	nous.
Tou	—	tu	Vos	—	vous.
Il	—	elle.	Al	—	ils.
Al	—	il.	Il	—	elles.
Me	—	moi	Noté	—	nôtre.
Te	—	toi	Voté	—	vôtre.
Se	—	lui ou elle.	Sienne	—	sien et sienne

En résumé, le patois de notre montagne, sans pouvoir être comparé à celui de certains cantons de la Bretagne ou de l'Auvergne, rappelle de mille façons sa vieille origine celtique.

Ce patois sent tellement sa langue primitive qu'on le chante, pour ainsi dire, autant qu'on le parle...

Il nous semble inutile de multiplier les exemples. Nous avons voulu faire quelques remarques, mais nous n'avons entrepris ni une grammaire ni un dictionnaire.

A. Mallet.

(1) La prononciation de *nos* et de *vos* tient à la fois de *o* avec accent circonflexe, *ô*, et de *ous*.

LA VEILLÉE DE NOËL

Ça, mes amis, dit le métayer du domaine Dugan, il faut se hâter d'allumer la bûche de Noël. J'ai abattu le plus vieux chêne pour que nous attendions, ce soir, la messe de minuit, tout en chantant des Noëls et en racontant des vieilles histoires du pays.

Le brave homme eut à peine parlé que des jeunes gens allèrent chercher deux ou trois fagots qu'ils arrangèrent, au milieu de la pièce, sous la grande cheminée en forme d'entonnoir.

Des voisins arrivèrent fort à propos pour les aider dans le reste de leur tâche. Tous ensemble allèrent chercher dans la crèche deux paires de bœufs auxquels ils mirent le joug. Ils roulèrent ensuite des chaînes de fer et des cordages autour du tronc noueux du vieux chêne, et ils attelèrent les bœufs qu'ils animèrent par d'interminables tchi ! tchi ! tchi !

Les bêtes avancèrent ; elles entrèrent toutes quatre dans la grand'salle, passèrent sous la cheminée par-dessus les fagots, et, tandis que des bras robustes soulevaient le tronc d'arbre, elles franchirent une seconde porte opposée à celle d'entrée. Elles s'ar-

rêtèrent au bruit des sta ! sta ! sta ! poussés joyeusement de toutes parts.

Mettre sur le bûcher l'extrémité du tronc et les grosses branches de l'arbre ne fut ni bien long ni bien difficile.

On alluma le feu de Noël au milieu des cris de joie, et l'on s'assit comme on put tout autour. Tandis que tous les invités arrivaient, la métayère et la servante préparaient des châtaignes, rinçaient des verres, et apprêtaient des cruches de vin de Saint-Haon.

Malgré le pétillement du feu l'on entonna bientôt un vieux Noël, puis un deuxième, puis un troisième. Ces œuvres en patois de poètes montagnards oubliés depuis longtemps, racontaient les souffrances du petit Jésus dans sa crèche. Toutes aussi disaient les misères du pauvre peuple soumis arbitrairement aux corvées et à la taille. Elles maudissaient les gens de finances, et finissaient invariablement par demander la vie éternelle au bon Jésus.

Des contes et des bourrées en patois égayèrent également la soirée Des légendes, racontées par les vieilles gens, firent trembler ou rire les jeunes.

Parmi les invités se trouvait une vieille mendiante, demi-guérisseuse et demi sorcière, allant partout quêter sa vie et les vieilles histoires. C'était son tour de parler. Elle le fit en ces termes :

— Gens d'Arfeuilles, pauvres hiadins ! vous racontez une histoire de Mandrin par laquelle vous voulez nous faire accroire que vous reçûtes la visite du ter-

rible brigand. Or, voici comment les choses se passèrent.

Le dimanche, 22 décembre 1754, dans la matinée, une femme d'un hameau de notre commune se reposait au pied de la croix qui s'élève à la jonction du chemin de Lapalisse et de celui de Beaupoirier, à une faible distance du bourg du Breuil. Elle emportait dans son tablier quelque chose de bien lourd et elle paraissait très fatiguée.

Tout à coup elle entendit des pas cadencés, et elle aperçut cinquante hommes armés jusqu'aux dents, conduits par un jeune chef à l'allure martiale.

Il n'était bruit, depuis quelque temps, que des méfaits de Mandrin. La bonne femme, paralysée par la peur, ne douta pas que son heure dernière avait sonné, quand elle se vit entourée par ces hommes, dont chacun avait au côté une espingole et un poignard bien aiguisé.

Le chef, beau jeune homme aux manières distinguées, mais aux traits durs, s'approcha d'elle.

— Bonjour, ma bonne, lui dit-il, sommes-nous loin du Breuil ?

— Non, monseigneur, répondit-elle en tremblant de tous ses membres.

— Courage ! ma brave femme, ajouta le jeune homme, il ne vous sera fait aucun mal. Qu'avez-vous dans votre tablier ?

Et ce disant il ouvrit le tablier.

— Du sel, dit-il.

Et il ajouta d'un ton méprisant : les gabelous ! les gabelous !

– Ah ça ! bonne femme, il y a bien au Breuil des officiers de la gabelle ?

— Oui, monseigneur, répondit la femme terrifiée.

— C'est bien, ma bonne, ajouta le chef en lui mettant dans la main un bel écu de six francs ; sachez que Mandrin ne fait pas de mal aux femmes. Mais malheur aux Gabelous !

Puis se tournant vers ses hommes :

— Formez les rangs ! en avant, marche !

Et continuant leur chemin, ils passèrent derrière le Breuil, car la route actuelle n'était pas encore faite. Ils entrèrent dans le village par le côté d'Isserpent.

C'était l'heure de la sortie de la messe. Malgré la froide saison et la neige épaisse qui couvrait la terre, une foule compacte se pressait à la porte de l'église paroissiale. L'assemblée paisible des fidèles regarda en tremblant ces hommes armés marchant en bataille comme des soldats du roi. La terreur était sur tous les visages, car il n'était guère possible de fuir sans aller au-devant des bandits.

Deux ou trois hommes seulement s'esquivèrent et coururent dans cette maison basse que l'on voit sur la place, tout auprès de la croix.

— Ce sont des gabelous, dit Mandrin.

En effet, sept hommes sortirent armés de la maison et s'avancèrent à la rencontre des brigands. Ils

n'eurent pas fait quatre pas que quatre d'entre eux tombèrent criblés de balles. Un cinquième fit quelques pas en chancelant et tomba à son tour. Ce dernier mourut le surlendemain. Deux autres, plus heureux, parvinrent à s'échapper et retournèrent à Vichy, où habitait la brigade des gabelous du roi.

Mandrin passa froidement à côté des cadavres, au milieu de tousles villageois épouvantés. Il prit la caisse de la gabelle, et, après avoir fait remettre ses hommes en rang, il s'éloigna par le hameau Laperrière sans être inquiété.

Arrivé à l'étang où se joignent deux chemins, dont l'un conduit à Arfeuilles et l'autre à Saint-Clément, il s'arrêta indécis.

Un homme, tout consterné, regagnait sa demeure.

— La route d'Arfeuilles, mon brave, lui dit Mandrin.

— La voici, monseigneur, répondit l'autre.

— Très bien. Or ça ! il y a bien à Arfeuilles des gabelous du roi ?

— Non, monseigneur, ajouta le paysan sans hésiter.

— Je croyais, dit Mandrin.

— Non, monseigneur, répondit encore l'autre. Les gabelous de Vichy exercent à Arfeuilles tout comme dans cette commune.

En disant cela, le paysan ne mentait pas tout à fait. Des gabelous habitaient à Arfeuilles, dans la rue de Forez, une maison que tous les gens de ce pays connaissent ; mais les agents du fisc ne percevaient

les droits de gabelle que dans une faible partie du bourg, tandis que ceux de Vichy exerçaient dans la partie la plus considérable.

Mandrin l'ignorait. Aussi, se tournant vers le paysan :

— Cet autre chemin, lui dit-il, conduit bien à Saint-Clément ?

Le campagnard eut menti volontiers, mais il n'osa pas.

— Oui, monseigneur, répondit-il.

Aussitôt le terrible bandit donna le signal de la marche, et tous ses hommes le suivirent au pas accéléré.

Malgré la neige amoncelée, la brume de décembre, les précipices et les montagnes, Mandrin et ses vigoureux acolytes arrivèrent à Saint-Clément au moment où l'on sortait des vêpres.

Ils rayonnaient d'une joie féroce : ils allaient surprendre les gabelous.

Un homme paraît. Il s'avance sur le pont, aperçoit les brigands en marche, s'arrête, hésite, et se tourne rapidement pour donner l'alarme au bourg.

— Feu, s'écrie Mandrin !

Et le paysan tombe mort.

Les gabelous de Saint-Clément sont surpris et assassinés au milieu de la population morne d'épouvante. La caisse des agents du roi est pillée.

Voilà, mes amis, la véritable légende du terrible Mandrin, telle que me la racontait ma grand'mère.

Elle connaissait plus de Noëls, plus de bourrées, plus de contes et plus de légendes que toutes les vieilles gens d'à-présent.

N.-B. — Nous ne sommes pas de ceux qui rient des naïves croyances des gens de la montagne et de leurs traditions. Ils ne racontent pas leurs légendes aux étrangers de passage. Il faut avoir acquis leur confiance pour obtenir d'eux un récit du vieux temps, car je ne donne pas ce nom à ces contes sans sel que les étrangers obtiennent facilement des beaux esprits, race commune en tous pays.

L'auteur des *Causes célèbres* a rapporté le jugement en vertu duquel Louis Mandrin a été condamné à être rompu vif. Nous en extrayons ce qui suit : « Le 22 « assassinèrent au lieu du Breuil, cinq emploïés de la « brigade de Vichy, quoique quelques-uns deman- « dassent la vie à genoux ; le 23 un particulier au lieu « Saint-Clément, sous prétexte qu'il ne voulait pas leur « indiquer les maisons où étaient les emploïés, qu'ils « croïoient qu'il y avoit dans ledit lieu.

La légende prête aux officiers de la gabelle un courage que les juges de Mandrin leur ont refusé. Quoi qu'il en soit, voici l'acte de décès des quatre agents du fisc morts le 22 décembre 1754.

« L'an mil sept cent cinquante-quatre et le vingt-trois « décembre, Monsieur le bailli de Saint-Martin, juge de « paix du Breuil, accompagné de ses officiers et d'un « chirurgien a fait l'enlèvement des només Jean-Baptiste « Simon, Antoine Bouar, Charles Amur, Charles Blan- « chardet quatre emploïés de la brigade de Vichi qu'il « nous a dit avoir été tués le vingt-deux à coups de « fusil par la bande de Mandrin. Après qu'il a eu posé « le cachet sur leurs fronts ils ont été inhumés dans le

« cimetière de cette église, en présence de François
« Durantet, Laurent Foyat, sergiers, Germain et Claude
« Tachon, sabotiers, tous de cette paroisse, qui n'ont
« pu signer de ce requis selon l'ordonnance.

« TOUZET, *prêtre curé.* »

Un cinquième agent mourut quelques jours plus tard.

« L'an mil sept cent cinquante-quatre et le vingt-huit
« du mois de décembre, a été inhumé dans le cimetière
« de cette église Gilbert Bourgé décédé d'hier muni des
« sacrements, âgé d'environ trente-trois ans, emploïé
« dans la brigade de la gabelle de Vichi. Les témoins
« ont été Joseph Corate, Germain Nichon, Claude Du-
« verger et Louis Salomon, qui n'ont su signer de ce
» requis selon l'ordonnance.

« TOUZET, *prêtre curé.* »

A. MALLET.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ANNÉE 1883

Séance du 5 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Aymard Thonnier offre pour le Musée départemental, un médaillon en plâtre, donnant en relief le profil de M. L. Batissier. Ce médaillon, bien exécuté, semble avoir été fait vers 1830 ; il a été donné vers cette époque à M. Thonnier père, par M. Batissier son ami.

— M. Bertrand présente, au nom de notre confrère M. Laussedat, différents objets trouvés dans sa propriété d'Iseure. En défonçant le terrain pour y planter des arbres, on a mis à jour à une certaine

profondeur, un bêton recouvert de fragments de marbre, et les objets suivants que M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société : un antefixe, une tête en pierre, une tête de femme, une tête de dauphin, ainsi que dix fragments de marbre de diverses couleurs, des débris de poterie rouge et un fragment d'une petite statue.

M. Bertrand se propose de donner une description détaillée des objets dont il vient d'être parlé. Il ajoute qu'au même endroit, on a trouvé antérieurement des médailles et une petite statue en bronze, et au-dessus de la propriété de M. Laussedat, M. Bernard a trouvé dans son vignoble une grande quantité d'objets gallo-romains, dont il a, à plusieurs reprises, entretenu la Société.

Séance du 3 *février*.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouve : *Le compte-rendu de l'Assemblée générale, tenue en* 1882, *de la Société de Prévoyance et de secours mutuels des médecins de l'Allier*, offert pour notre bibliothèque par notre confrère le docteur Meige.

— M. le Secrétaire-Archiviste donne lecture d'une note de M. F. Pérot, sur une pièce de monnaie du Duc Pierre II et d'Anne de France.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux de la

Société des fragments de marbre bleu (turquin), provenant d'une carrière qui se trouve à Ferrières-sur-Sichon. Ce marbre est exploité seulement pour faire de la chaux, les morceaux sont trop petits pour servir à un autre usage.

M. Doumet-Adanson, vu la nature de ce marbre, croit que si l'on faisait des fouilles profondes, on arriverait à une couche donnant des échantillons d'une certaine grandeur qu'on pourrait utiliser comme marbre.

— M. Bertrand offre au nom de M. Pierre, Sous-Archiviste départemental et en son nom, pour le Musée, une pierre en arkose, trouvée à Châtel-Montagne. Cette pierre présente trois rainures parallèles et longitudinales, au-dessus une petite excavation, les rainures et l'excavation semblent avoir servi à polir des haches en pierre

M. Bertrand a trouvé à Iseure, un écraseur à grain, de l'âge préhistorique, il l'a offert à M. Pérot.

— M. Grassoreille a dépouillé ces temps derniers, à la Bibliothèque nationale, des papiers provenant de Cluny. Il y a recueilli des procès-verbaux de visites de monastères bourbonnais, qu'il communique à la Société.

— M. Doumet-Adanson a trouvé à Baleine, en faisant creuser des fondations, une grande quantité de tuiles romaines, et le seul objet intéressant, une urne, de la forme de celles qu'on rencontre fréquemment dans les nécropoles.

Séance du 2 mars.

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Croizier, rapporteur de la Commission des comptes, donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS,

Les comptes présentés par M. le Trésorier, pour l'exercice 1882, s'élèvent .

Les recettes à	1.517 »
Les dépenses à	1.492 20
Excédent	24 80
Il y avait en caisse au 1er janvier 1882, espèces.	
Solde de l'exercice précédent	505 60
Total en excédent..................	530 40

Soit jetons	18 »
Espèces	512 40
Total égal..............	530 40

indépendamment d'un livret de la Caisse d'épargne, au capital de 3,000 francs, pouvant s'élever avec les intérêts au 31 décembre dernier, à 3,169 francs 60 centimes.

Toutes les dépenses ont été faites, en conséquence de votes de l'assemblée, dans les limites des articles portés au bugdet adopté,et sont appuyées des quittances justificatives, approuvées, conformément aux statuts.

C'est pourquoi, la Commission des comptes vous propose d'approuver les Comptes du Trésorier pour l'exercice 1882, tels qu'ils viennent de vous être présentés.

Elle appellera en outre votre attention sur plusieurs recouvrements en retard, de membres qui ne répondent pas ou refusent, et sont par suite débiteurs de plusieurs années de cotisation.

La commission d'après les éléments des Comptes qui précèdent, vous propose d'arrêter le budget de l'exercice 1883 de la manière suivante :

RECETTES ORDINAIRES

Cotisations et jetons	1.000 »
Des correspondants	50 »
Subvention habituelle de l'Etat	400 »
Intérêts des fonds déposés	100 »
Total des recettes	1.550 »

Les recettes extraordinaires comprendront :

Le livret de la Caisse d'épargne, montant en capital et intérêts évalués à	3.169 60
Excédent de l'exercice 1882	530 40
Total des recettes extraordinaires	3.700 »

qui sont ainsi en réserve pour faire face à des dépenses nouvelles dont la nécesité serait reconnue.

DÉPENSES

Tous ces articles sont la reproduction de ceux portés au budget précédent, dont le chiffre a suffi pour faire face aux besoins de l'exercice, savoir :

Employés	120	»
Secrétariat	60	»
Bibliothèque	100	»
Musée	400	»
Jardin du musée	120	»
Impression du Bulletin	600	»
Souscription à la Société des Connaissances utiles	5	»
Imprévu	100	»
Total des dépenses	1.505	»

BALANCE

Les recettes ordinaires étant de	1.550	»
et les dépenses s'élevant à	1.505	»
Il en résulte un excédent de	45	»

indépendamment des 3,700 francs, ci-dessus constatés.

Les dépenses extraordinaires se composent de 1.500 fr., votés pour la publication de la première partie du catalogue à prendre sur la réserve.

La Société approuve les comptes de l'année 1882, et vote les propositions de la commission des comptes au sujet du budget provisoire pour l'année 1883, tant en recettes qu'en dépenses.

— M. le Secrétaire-Archiviste communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, concernant le programme du Congrès des sociétés savantes en 1883.

. . . .

III.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1° Des améliorations qu'il y aurait lieu d'introduire dans la législation civile au point de vue de la conservation des intérêts des mineurs, notamment en ce qui concerne les transactions dans lesquelles ils se trouvent engagés. Aurait-on quelques emprunts à faire à des législations étrangères ?

2° Des améliorations qu'il pourrait être utile d'apporter dans la législation relative aux retraites des fonctionnaires publics.

3° De l'unification de la législation en matière de lettres de change ; rapprocher les législations étrangères de la législation française et mesurer à ce sujet les besoins du commerce.

4° Quels sont les changements qu'a subis depuis 1850 le taux des salaires agricoles ou industriels dans le canton, dans une partie du canton ou dans la ville, et à quelles causes peut-on y rapporter la diversité et l'accroissement des salaires ? Quel est le mouvement d'immigration de la population dans la ville et quelle influence les salaires ont-ils pu exercer sur cette immigration ?

5° Etudier les variations qui sont survenues depuis 1800 dans le prix de vente et le fermage d'une ou de plusieurs propriétés rurales et rechercher les causes qui ont pu produire ces variations.

6° Des améliorations que pourrait comporter la législation relative aux aliénés, notamment en ce qui concerne l'admission des aliénés dans les asiles, la surveillance de ces maisons et les travaux qui peuvent y être pratiqués.

7° N'y aurait-il pas un avantage sérieux à ce que, sans rien préjuger sur la question de l'étalon unique ou des deux étalons, reliés ou non d'ailleurs par un rapport fixe, les nations s'entendissent pour adopter une même forme monétaire, poids, titre et tolérance ?

8° Des assemblées représentatives du commerce sous l'ancien régime. — Dans la première moitié du XVIII[e] siècle, le Gouvernement institua dans chaque centre de fabrique des assemblées annuelles des divers marchands et fabricants. On devait y discuter les réformes à introduire dans la législation ou dans les procédés de l'industrie du lieu. L'autorité y était représentée par un agent. — Les procès-verbaux de ces assemblées de commerce sont intéressants à plus d'un point de vue. Ils jettent un jour curieux sur une institution oubliée jusqu'ici et qui pourrait peut-être être rappelée aujourd'hui par quelque institution similaire.

M. le Secrétaire-Archiviste donne lecture d'une lettre émanant également du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts concernant la 21[e] réunion annuelle des sociétés savantes à la Sorbonne.

Ce congrès aura lieu les mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 mars 1883 pour la discussion des sections et les vœux à formuler ; la séance générale aura lieu le 31 mars, sous la présidence de M. le Ministre.

— M. Bouchard communique le passage suivant d'une lettre de M. le président de l'association française à ses confrères : *Je pense que conformément à ce qui s'est fait pour les précédentes sessions, il vous paraîtra convenable de vous adresser à toutes les personnes susceptibles de présenter des communications*

au prochain congrès et de leur demander la promesse de travaux originaux et, mieux encore, la promesse d'assister à ce congrès.

Il donne ensuite lecture d'une étude sur la 11e question du programme du congrès de la Sorbonne, en 1883, de la section d'histoire et de philologie (voir la page 33 du tome XVII du Bulletin de la Société) qu'il se propose de lire à cette réunion.

— M. de l'Estoille, au sujet du catalogue du Musée départemental, entretient la Société de plusieurs objets dessinés par M. Queyroy et d'un grand intérêt, qui doivent entrer dans ce catalogue. M. Queyroy a bien voulu se charger d'entrer en relation avec un graveur pour faire exécuter ces dessins, et M. de l'Estoille demande à être autorisé à faire la dépense nécessitée par ce travail. La société accorde cette autorisation.

— MM. Bouchard et Grassoreille sont délégués par la Société, pour la représenter au congrès des sociétés savantes, qui doit avoir lieu à la Sorbonne en mars 1883.

— Est présenté en qualité de membre titulaire dans la classe des arts, M. Delaigue, par MM. A. Thonnier, Milanolo et Bernard.

— M. le Secrétaire-Archiviste donne lecture de plusieurs passages d'un travail de M. Pérot qui a pour titre : *Inventaire des objets trouvés dans le département de l'Allier pendant l'année 1882* (1re *année.*)

Séance du 6 avril.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Bouchard, qui a représenté la Société à la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, nous informe que la section d'histoire et de philologie, a émis le vœu, au reste comme M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en a manifesté le désir dans plusieurs circulaires, que chaque société de Paris et de province adressât au comité central les sujets qu'elle jugerait de nature à être traités dans les réunions de la Sorbonne.

— M. Bernard fait passer sous les yeux de la Société, deux médailles trouvées à Vallière dans le bas du parc de notre confrère M. O. Burin-Desroziers.

M. Pérot a bien voulu donner la note suivante sur ces deux médailles.

Decentius, frère de Magnence et lui succéda.

Empereur romain, régna de 351 à 353 de J. C.

Légende : D. N. (*Dominus Noster*) M. DECENTIUS NOB. FO. P. J. C.

Revers, VICTORIA AVGG. Deux victoires tenant un bouclier sur lequel on lit (ou doit lire),

V. . . MVLT.

pour vota... vœux exprimés.

Traduction de la légende autour de la tête : *Dominus*

Noster Magnus Decentius, nobilissimus, fortissimus, Princeps juventutis. Cæsar.

— Petit bronze très commun.

Claude II dit le gothique, né en 215.

Empereur romain, régna en 270 de J. C.

Légende IMP. CAES. AVR. CLAVDIVS F. P. AVG. Buste radié.

Revers : SALVS. AVG. Femme debout, à gauche tenant une patère.

Petit bronze commun.

Traduction de la légende autour du buste : *Imperator Cæsar, Aurelius Claudius, Felix, Pius, Augustus.*

A propos de ces deux médailles trouvées dans le parc de Vallière, tout près d'une source dont l'accès est devenu impossible depuis les récents travaux de M. Burin-Desroziers dans sa propriété, M. Bernard rappelle qu'il y a un certain nombre d'années notre confrère M. de Bonand, propriétaire de la terre de Vallière, faisant curer cette source, a recueilli un grand nombre d'objets et de médailles gallo-romaines. Car il paraît que cette source était considérée dans les temps anciens comme ayant des vertus curatives pour les maladies des yeux ; de nos jours, la tradition se continuant, on allait encore y puiser de l'eau pour le même usage.

Depuis que M. Burin-Desroziers par ses travaux en a rendu l'accès impossible, le public qui a confiance dans les vertus curatives de cette source, va puiser un peu plus loin de l'eau à une autre source, située à cinquante mètres environ au-dessus de celle-ci, dans la propriété d'Aigrepont.

— M. de l'Estoille présente à la société les épreuves des objets dessinés par notre confrère M. Queyroy et gravés par M. Fernique. Ils doivent faire partie des planches du catalogue du Musée départemental.

— M. Martin Flammarion offre pour le Musée départemental, une plaque en métal blanc, sur laquelle on lit : *Poste aux chevaux. — Relais de Moulins n° 1.*

— Est présenté, en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences, M. le marquis de Vogué, membre de l'Institut de France, par MM. Bertrand, de l'Estoille et Bernard.

Est admis, en qualité de membre titulaire dans la classe des arts, M. L. A. Delaigue.

Séance du 4 mai.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET ADANSON

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouvent les travaux suivants de deux de nos confrères : *Histoire politique du Chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la domination anglaise* 1420-1437, par M. G. Grassoreille, et *Pierre de Belleperche, professeur de droit à Orléans, évêque d'Auxerre* 1230-1307, par M. F. Pérot, et du même auteur, inséré dans le n° du 1er mai 1883 de l' *Alliance des arts*

et des lettres, La dame de Montmorillon, le Château de Montaigne. (Histoire et Légende.)

— M. le Secrétaire-Archiviste signale les œuvres suivantes exposées par nos confrères au salon de 1883 :

PEINTURE

M. Milanolo. — *Rally-Bourbonnais.* Ajoutons que les personnages de cette belle composition sont tous des portraits.

DESSINS

M. Thonnier-Larochelle (Aymar). *Les bords du Cher à Montluçon.* Fusain.

GRAVURE.

Queyroy (Armand). Deux gravures dans le même cadre : *Paysans Bourbonnais.* Quatre gravures dans le même cadre : *Saint Jean l'Evangéliste* ; *Sainte Anne ; Saint Eloi* ; *Saint Vincent* (pour les patrons des corporations).

Il communique également le compte-rendu suivant extrait du *Journal officiel* du 20 mars 1883.

M. Bouchard, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier, fait brièvement l'histoire des petites écoles en Bourbonnais avant 1789 ; il montre que pour connaître l'histoire de l'enseignement primaire, il faut consulter les registres de l'état civil, les registres de paroisses, les papiers de chapitres et d'hôpitaux, les titres de fondations. (Compte-rendu des séances du congrès des délégués des sociétés savantes à Paris.)

Il cite encore un passage extrait de la *Revue historique*, n° 10, des mois de mai et juin 1883, où on signale les travaux les plus remarquables de la section d'histoire, et parmi eux l'*Histoire des petites écoles en Bourbonnais avant 1789*, par M. Bouchard.

A ce propos M. Grassoreille, délégué de la Société à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, rapporte qu'ayant eu occasion de voir M. L. Delisle, président de la section d'histoire, ce savant éminent lui avait dit qu'un des travaux les plus remarquables qui aient été lus à la réunion de la Sorbonne cette année était celui de notre confrère M. Bouchard.

— M. Doumet-Adanson signale une fleur de lis, ouvrage de serrurerie au repoussé, qui se trouve en vente chez le sieur Tempier, ferblantier, et dont il veut un prix très élevé. Cette fleur de lis surmontait la tour de l'horloge et avait été faite en 1779 ou 1780. A ce sujet il y a des détails sur la tour de l'horloge, et en particulier sur cette fleur de lis dans le travail *la ville de Moulins au XVII° et au XVIII° siècle*, par M. Boyer, et inséré dans le tome II du bulletin de la société, page 250.

Il serait intéressant que cette fleur de lis, appartenant au sieur Tempier, fût acquise pour le Musée départemental, mais comme le fait observer M. Martin Flammarion, elle perd de son importance, n'ayant pas fait, dès l'origine, partie de l'horloge, c'est un ornement qu'on avait cru devoir y ajouter à la fin du XVIII° siècle. Nonobstant cette

pièce est signalée à l'attention de la Commission du Musée.

— M. Pérot entretient la Société de la vente Charvet, qui doit avoir lieu à Paris le 7 mai. Dans cette vente, se trouvent sous le n° 622, 12 assignats du département de l'Allier, et qui seraient précieux pour le Musée.

Il est d'avis que la Société en décide l'acquisition et vote un crédit de 60 francs pour que M. Queyroy en ce moment à Paris se rende à cette vente et tache de les obtenir pour le Musée.

La Société vote le crédit et charge son Secrétaire d'en informer M. Queyroy.

M. Pérot ajoute que dans cette vente il se trouve les deux pièces suivantes, intéressant le Bourbonnais: n° 464 Pierre II, petit écu d'or, n° 468 grande médaille, bronze du duc Jean II. M. Queyroy sera prié de savoir à quel prix ils ont été vendus.

— M. Robert donne lecture du passage suivant du club alpin français. (N° de mars 1883 p. 91.)

« Vers 4 h. nous repartons ; les alpinistes en voiture redescendent à Roanne, visitant en passant le rocher de Rochefort et son beau panorama, Arcon le sauvage, Saint-André-d'Apchon avec son château renaissance, son église et ses beaux vitraux, et son vin de Boutéran si fameux... jusqu'aux limites de l'arrondissement.

« Quant à nous, alpinistes zélés, nous descendons à Saint-Priest-la-Prugne, pour coucher à l'hôtel Defond.

« Le lundi 21, nous repartons vers 5 h. pour faire l'ascension du Puy de Montoncelle (1,292 mèt.). En 2 h. 30 min., nous sommes au sommet, immense calotte

ronde et pelée, tapissée seulement de gazon et de gentiane. Nous avons la mauvaise chance de trouver presque autant de brouillard que la veille à la Pierre-du-Charbonnier. Il se dissipe un peu pourtant, et nous permet de voir une faible partie du panorama.

« Vers 9 h., après un déjeuner frugal, nous redescendons à travers les forêts de sapins si bien nommées les Bois-Noirs. Nous passons au-dessous du mont Saint-Thomas (1,181 mèt.) et nous arrivons à Saint-Just-en-Chevalet vers 1 h. Là nous attendait un confrère en notariat qui sera bientôt, j'espère, un collègue en alpinisme. Nous nous reposons de nos fatigues par un repas plantureux, et le soir, prenant le coche, nous revenons à Roanne par cet antique casse-cou qui porte encore le nom de route de Clermont à Roanne. »

Après cette lecture MM. Robert et Seuillet émettent le vœu qu'on s'occupe à Moulins, de créer une section du club alpin, Vichy en a une ; cette création serait des plus utile, car elle offre de grands avantages aux personnes qui en font partie : réduction notable des prix de voyage sur les chemins de fer, et indications précieuses des membres des diverses sections du club alpin, sur les pays qu'on veut visiter.

— M. le Secrétaire-Archiviste lit la lettre suivante de M. le Préfet de l'Allier :

Sur la proposition de la Commission de l'inventaire des richesses d'art de la France, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a résolu de donner place, dans la publication officielle entreprise sous le contrôle de la Commission, à la description des statues historiques érigées sur le territoire de la République.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous adresser un questionnaire que je vous prie de faire remplir avec le plus grand soin et de me renvoyer aussitôt que possible.

De nouveaux exemplaires de ce questionnaire seront mis à votre disposition sur votre demande, chaque feuille devant être affectée à la description d'un seul monument.

J'appelle votre attention toute particulière sur l'intérêt que présenterait, à l'appui des renseignements manuscrits qui vous seront demandés, l'envoi des pièces imprimées, (procès-verbaux d'inauguration, journaux, brochures, etc.) concernant le monument décrit.

La demande de M. le Préfet est renvoyée à la commission des Beaux-Arts, qui est priée de nous communiquer son travail à notre prochaine séance.

— Est admis en qualité de membre correspondant dans la classe des arts, M. de Vogué.

Séance du 1er juin.

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHARD

M. Doumet-Adanson ne préside pas notre séance, étant depuis un mois environ en Tunisie.

Il fait partie d'une commission nommée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, chargée d'explorer ce pays, au point de vue de l'Histoire Naturelle.

— M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. de l'Estoille fait passer sous les yeux de la

Société, quatre planches imprimées du catalogue du Musée, ces planches représentent plusieurs objets du Musée lapidaire, dessinés par M. Queyroy et gravés par M. Fernique. Avec quatre planches que veut bien encore dessiner notre confrère M. Queyroy, les objets les plus remarquables du Musée lapidaire seront figurés dans notre catalogue.

— M. H. Olivier entretient la Société d'une cheminée renaissance, en pierre d'Apremont entièrement sculptée, qui se trouve dans une maison dont il est le propriétaire, rue d'Allier, 77, précédemment rue Billonat et autrefois rue de Bourgogne. Cette cheminée est haute de 2 mètres 30, et large de 2 mètres 50.

Sur la frise se trouvait peinte l'inscription suivante :

Auro forma cedit regina pecunia formam.

Sur le cartouche central, une seconde inscription :

QVIS CONFIDAT.
RVENTIBVS

En se reportant au vers d'Horace :

Et genus et formam regina pecunia donat.
L'argent, ce roi du monde, donne et la naissance et la beauté,

Il sous-entend dans la première inscription *donat* et il arrive à la traduction :

La beauté le cède à la richesse ; l'argent, ce roi du monde, donne la beauté.

Il croit que l'on peut traduire *quis confidat ruentibus*, par : qui se confierait à ceux qui déclinent.

M. Olivier trouve que la traduction faite par lui de ces inscriptions présente des maximes d'une moralité douteuse, mais cette traduction, ajoute-t-il, est-elle la bonne ?

— M. Bertrand a reçu pour le Musée départemental, les objets suivants :

Au nom

De M. Pejoux Louis, propriétaire à Lapalisse, une fibule circulaire du XVe siècle, portant en relief la légende en gothique : AVE MARIA GRACIA PLENA DVS TECVM ; cette fibule, en bronze fondu, a été trouvée en 1868, aux Hormois, commune de Sorbier, sur l'emplacement d'une ruine que l'on croit avoir appartenu à des Templiers.

Au nom

De M. Bouchardon, ancien pharmacien, une pièce d'argent de Henri II, assez bien conservée ; elle montre ce roi, de profil, à gauche, tête laurée, datée de 1554, et frappée à Paris. R. CHRSVINCIT, CHRS REGNAT, CHRS IMP.

Egalement de M. Bouchardon, une peinture à l'huile représentant le jeune duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, au dos de la toile est inscrite en capitales, l'inscription suivante :

LOVIS	AVGVSTE
DE BOVRBON	DVC DV MAINE
GÉNÉRALLE DES	SVISSES ET GRISONS
GOUVERNEVR DV	LANGVEDOC ET
GENERAL DES	GALLERES AGE DE
XIX ANS COPIE	DAPRES LORIGINAL
DE FERDINAND DE	ROME PAR RAPHAEL
LE MODERNE	

Au nom,

De M. Desternes, propriétaire et maître maçon à Souvigny :

Une main fermée de statue en pierre, cette main de grosseur naturelle tient une corde ; ce débris a été par lui trouvé, dans les démolitions d'un mur à Souvigny.

Il entretient ensuite la Société d'une trouvaille de soixante-deux écus d'or, trouvés au bourg de Saint-Menoux, le 28 mai dernier, par le sieur Gagne dans son jardin.

Ces pièces contenues dans un vase en terre jaune que M. Bertrand a acquis pour le Musée, sont toutes de Charles VI ou de Charles VII, et ne présentent que deux types différents.

M. Bouchard à qui on a remis deux de ces médailles les fait passer sous les yeux de la Société.

— M. Bouchard signale les deux n[os] suivants faisant partie du catalogue d'autographes, du cabinet de M. Grangier de la Marinière, dout la vente a eu lieu à Paris le 2 juin 1883 :

178. BOURBONNAIS. — Pièce, sur vélin, en latin ; 1281, 1 p. in-4 oblong.

Armand de Banassat, damoiseau, reconnait devoir à P. Richard chapelain de l'église Saint-Georges de Saint-Pourçan, une rente de 70 livres tournois assise sur sa maison de « *Puy Agulon* », son étang, son moulin. etc., en présence d'Etienne Jocélin, clerc, et de Hugues Goyra.

179. BOURBONNAIS. — Pièce, sur vélin ; 8 juillet 1454, 1 p. in-fol.

Curieux document concernant un procès entre le curé de Broue et l'abbé et le couvent de Saint-Gilbert, ordre de Prémontré, à l'occasion des dîmes. Détails topographiques très intéressants.

— M. Clairefond donne lecture d'un travail dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *Les guerres civiles supprimées, les révolutions évitées ; le capital et le travail réconciliés, la paix sociale établie par l'organisation et le développement des chambres syndicales.*

Séance du 6 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHARD

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouvent offerts par notre confrère M. Olivier : *La Faune du Doubs ou catalogue raisonné des animaux sauvages observés jusqu'à ce jour dans ce département*, dont il est l'auteur, et une *notice biographique sur M. Michel*, son grand-père.

Et le tome XXIII des Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, dans lequel se trouve un travail sur les anciennes Ecoles de l'Auvergne, par M. E. Jaloustre, où il est fait mention de plusieurs écoles du Bourbonnais.

— M. de l'Estoille fait passer sous les yeux des

membres de la Société, trente-six planches du catalogue du Musée. Notre confrère M. Queyroy doit dessiner encore plusieurs objets et en particulier les statuettes offertes par Mgr de Conny et M. Esmonnot. M. de l'Estoille ajoute qu'il serait à désirer que les fossilles que possède le Musée soient dessinés et figurent dans le catalogue.

— M. Bertrand offre au nom de Mlle M. Lucas un plat en faïence de l'ancienne manufacture de Nevers. Ce plat provient de la succession de Mlle Maria Hladhik qui avait recommandé à Mlle M. Lucas, d'en faire don au Musée.

Et au nom de Mme veuve A. Barillot, plusieurs doubles tournois à l'effigie de Louis XIII, renfermés dans une boîte en bois contenant deux kilogrammes de ces pièces et trouvés dans la plaine des Corats, au taillis Nason, commune de Montbeugny, en août 1880.

— L'association française pour l'avancement des sciences tiendra son congrès annuel, sous la présidence de M. F. Passy, membre de l'Institut, député de la Seine, du 16 au 23 août 1883.

MM. Bouchard et E. Olivier, qui ont l'intention d'assister au congrès, sont priés de vouloir bien y représenter notre Société.

— M. Queyroy appelle l'attention de ses confrères sur les mérites de M. Carlet qui sollicite cette année du conseil général de l'Allier le prix Robichon. M. Queyroy prie les membres de notre Société d'user

de leur influence personnelle auprès de MM. les conseillers généraux pour que ce jeune homme, né à Moulins, obtienne ce prix, et à l'appui de sa recommandation, il donne lecture de la note suivante :

Récompenses obtenues par Gabriel-Jules Carlet, né à Moulins, élève de l'Ecole nationale des Arts Décoratifs subventionné depuis 1880.

Résultat des divers cours depuis son entrée à l'école.

ANNÉE 1880.

Concours de l'Union Centrale des Beaux-Arts. — 2e grand prix de voyages.

Concours, figure d'après le modèle vivant. — 1re médaille d'argent.

Concours d'arrangement décoratif. — 1re médaille d'argent.

Concours. — Le prix de la réunion des fabricants de bronzes de Paris.

ANNÉE 1881.

Grand concours en loges. — 2e grand prix.

Concours du prix Jacquot. — 1re mention.

Concours, Composition, Esquisse. — 1re médaille d'argent.

Concours, figure d'après nature. — 1re médaille d'argent.

Concours plantes vivantes. — 1re médaille d'argent.

Concours figure. — 2e médaille de bronze.

Concours. — Le grand prix de la réunion des fabricants de bronze de Paris.

ANNÉE 1882.

Concours en loges. — 2e grand prix.

Concours du prix Jacquot. — 2e médaille d'argent.

Concours, Composition, Esquisse. — 1re médaille d'argent.

Concours, figure d'après nature. — 1re médaille d'argent.

Concours. Plantes vivantes. Concours annuel. — 1re médaille d'argent.

Concours d'Ornement. — 2e médaille d'argent.

Concours. — Le grand prix de la réunion des fabricants de bronzes de Paris.

Différents prix de grande valeur, donnés par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

ANNÉE 1883.

Concours en loges. — 2e grand prix.

Concours, figure d'après nature. — Rappel de 1er prix.

Concours de plantes vivantes. — Rappel de 1er prix.

Concours Jacquot. — 2e prix.

Concours, figure d'après l'antique. — 1er prix.

Concours d'Ornement. — 1er prix.

Prix de la ville de Paris.

— M. Bouchard signale les deux articles suivants du catalogue de M. Schlesinger, libraire à Paris.

No 1004. MÉMOIRE SUR LES RANGS ET LES HONNEURS DE LA COUR, pour servir de réponse aux trois derniers chapitres du traité qui servent à établir la vérité de l'histoire par le P. H. Griffet.

No 1205. MÉMOIRE CONCERNANT LE PRIEURÉ DU VILLAGE DE MONTET-AUX-MOINES. Paris 1731, 1732 et 1744, 11 pages in-fol. (9 pièces).

— M. Olivier indique le titre d'un travail dont il

est l'auteur : *Supplément à la Faune de l'Allier, précédé d'un aperçu sur la distribution des espèces animales dans ce département*, travail qui sera soumis à la commission du Bulletin.

Séance du 3 août.

PRÉSIDENCE DE M. BERTRAND.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouve offert par notre confrère, M. E. Olivier : *La Faune de l'Allier, ou catalogue des animaux sauvages observés jusqu'à ce jour dans ce département*. Vol. II annelés (1re partie, coléoptères) et dont il est l'auteur.

— M. de l'Estoille informe la Société que les écus de Bourbon-l'Archambault et plusieurs bronzes remarquables que possède le Musée ont été dessinés par notre confrère M. Queyroy, pour figurer dans le catalogue du Musée départemental en ce moment à l'impression.

La Société s'associant au désir de M. de l'Estoille, vote des remerciements à M. Queyroy, pour les travaux qu'il a bien voulu exécuter en vue d'illustrer le catalogue du Musée départemental.

— M. Grassoreille a dépouillé les papiers de M. Chazaud, aujourd'hui appartenant au département et déposés aux archives de l'Allier. La plupart de ces papiers ne sont que des copies de pièces touchant le Bourbonnais. M. Grassoreille n'a trouvé qu'un ma-

nuscrit de notre regretté confrère, c'est une étude sur la géographie au XIIIe siècle en Bourbonnais, étude inachevée, il est vrai, mais assez complète pour être publiée. M. Grassoreille en donne lecture à la Société.

Il communique en partie un travail dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Rols et dénombrements de personnes ecclésiastiques et laïques, nobles ou de qualité quelconque habitant la ville de Moulins*, dressé d'après l'ordonnance de M l'Intendant du 15 décembre 1696.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux des membres de la Société une petite hache préhistorique en serpentine trouvée sur les terres du domaine de Belair, commune de Trevol (Allier).

Il lit ensuite la note suivante sur une nouvelle source minérale découverte ces temps derniers à Abrest :

Il vient d'être découvert à Abrest, village à 3 kilomètres en amont de Vichy, sur la rive droite de l'Allier, une nouvelle source d'eau minérale ferrugineuse et qui renferme peut-être d'autres éléments, car l'analyse n'en est pas terminée. M. le docteur Charnaux qui est l'inventeur de cette source, a bien voulu me faire prévenir des particularités qu'il y avait rencontrées et je suis allé constater qu'elle était connue des Romains, dont nous avons remarqué les matériaux dans la fouille d'environ 40 m. cubes de terres qu'il a enlevés afin de conserver un petit baquet de bois de chêne presque carré de 0^{m}55 sur 0^{m}50 et 0^{m}28 de profondeur, qui a été creusé dans une seule bille, à l'époque romaine, afin de puiser à cette fontaine qui est

à 2m50 en contre-bas du sol; elle était préservée par une dalle de 2 mètres de côté ; un tuyau également de bois, conduisait les eaux vers l'Allier, après leur sortie du baquet. Les Romains, ce peuple de baigneurs, appréciaient aussi nos eaux prises en boissons ; j'ai recueilli à Vichy des tasses dans lesquelles ils les buvaient. Cette source est d'un débit d'environ cinq litres à la minute, et il est à croire qu'il s'augmentera par un captage sérieux. Les terrains sur lesquels a été faite cette découverte, n'ont point de dénomination qui remonte bien haut ; on les appelle les Prés du Château ; prés qui ont été vendus en détail par très petits lots, mais il est facile d'y remarquer des terrassements faits de mains d'homme, pour étager en banquette, ayant dû transformer le coteau assez rapide, en plateformes habitables, pendant la période gallo-romaine mais les récoltes couvrant le sol, ne m'ont pas permis de rechercher les preuves matérielles de ces habitations.

La continuation de ce coteau couvert de vignes que l'on nomme Côte St-Amand et qui est l'un des buts de promenade des baigneurs, se termine par une vaste plateforme ayant une vue des plus pittoresques ; on y rencontre des substructions antiques qui ont été regardées par beaucoup de visiteurs pour des citernes, d'autres ont cru voir là un point stratégique pour garder le passage de la rivière ; nous espérons et nous faisons des vœux, pour que la source d'Abrest prenne, par la suite, le développement de ses artères de l'aval et qu'elle nous découvre le voile qui cache son antique passé.

Je signalerai incidemment d'autres villas, que j'ai découvertes, il y a bien des années, sur le même plan que celles-ci, à mi-chemin de là, à Vichy, mais que je n'ai pas fouillées non plus.

Enfin, M. Bertrand entretient la Société d'une découverte archéologique de la plus haute importance,

qui vient d'être faite à Vichy. Notre confrère reste un peu dans le vague en parlant de cette découverte, car la personne qui a eu l'heureuse chance de trouver des objets très remarquables, ne veut pas les montrer, cependant il a consenti à laisser voir à notre confrère un anneau votif en bronze de 17 centimètres de diamètre, avec inscription au burin.

— Est présenté en qualité de membre correspondant, dans la classe des arts, M. Rossignol, ancien directeur du Musée de St-Germain-en-Laye et conservateur honoraire des musées nationaux, propriétaire à Bourbon-Lancy, par MM. Bertrand, Martin-Flammarion et Bernard.

Séance du 2 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouve : *L'imprimerie et la librairie dans la Haute-Marne et dans l'ancien diocèse de Langres*, offert à la Société par un des auteurs, notre confrère le frère Asclépiades.

— M. le comte de l'Estoille, toujours si dévoué aux intérêts de notre Société, offre, au nom de l'auteur, M. A. de l'Estoille, son fils, un volume qu'il vient de publier et qui a pour titre : *les Amoureuses*.

Et la *Description générale du païs et duché de Berry et diocèse de Bourges*, par N. de Nicolay. Réimpression superbement éditée par M. A. Aupetit, imprimeur à Châteauroux, et que notre confrère

M. de Froment a obtenue pour notre bibliothèque, de l'éditeur.

— M. le Secrétaire-Archiviste offre, au nom de M. E. Bouchard, qui a si dignement représenté notre Société au congrès de La Rochelle de 1882, tenu par l'Association française pour l'avancement des sciences, son étude sur : *Louis Aubry, fondateur des écoles charitables de Moulins ; son œuvre, ses luttes, sa méthode* (1682-1780). Ce travail remarquable a été inséré dans le volume publié par le Congrès de La Rochelle.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, l'informant que le Conseil Général de l'Allier a élevé de 400 fr. à 600 francs, l'allocation annuelle du Musée départemental.

A cette lettre est joint l'extrait suivant du registre des délibérations du Conseil Général de l'Allier.

Au nom de la 4e Commission, M. Seuillet donne lecture des rapports suivants :

. . . .

M. le Conservateur du Musée départemental après avoir rendu compte, dans son rapport annuel, des acquisitions récemment faites au moyen du crédit de 400 fr. que le conseil général met chaque année à la disposition de la Société d'Emulation, exprime le regret que la modicité de ce crédit ne lui ait pas permis d'acquérir cette année deux pièces rares provenant de la vente Charvet. M. le Conservateur demande en conséquence, que la subvention annuelle soit portée à 1000 francs.

Votre 4e Commission, pénétrée de l'idée que dans une société démocratique, les nécessités de la vie font que le plus grand nombre ne peut donner qu'un temps fort restreint à son instruction ; qu'il est dès lors indispensable de mettre à la portée de tous, les moyens de s'instruire rapidement ; que les musées sont pour tous un sujet d'études intéressantes, de distractions utiles et contribuent à répandre le goût des arts et des connaissances historiques, votre 4e Commission croit devoir vous proposer d'augmenter le crédit alloué annuellement au musée départemental, elle regrette de ne pouvoir le porter à 1,000 fr., comme on le demande, à cause des nécessités budgétaires, mais elle vous prie de l'augmenter de 200 fr., ce qui porterait la subvention à 600 francs.

M. le Conservateur revient en outre sur le vœu émis plusieurs fois par la Société d'Emulation pour l'installation, dans un local plus vaste et mieux disposé, des collections du musée départemental.

En effet, Messieurs, ces collections devenues très-importantes, ne trouvent plus une place suffisante dans les greniers du palais de Justice où elles sont actuellement, et une partie d'entre elles a même dû être installée dans le jardin du tribunal, et exposée ainsi à toutes les intempéries.

Votre 4e Commission qui connaît cette installation, la trouve déplorable ; elle affirme qu'elle n'est plus en rapport avec l'importance actuelle de notre musée départemental dont les belles collections céramiques sont connues non-seulement en France, mais à l'étranger. Elle espère, en conséquence, comme M. le Préfet, qu'il sera bientôt possible de trouver pour le Musée une installation meilleure, et elle signale en particulier l'ancienne école normale de la rue Neuve qui n'aura plus de destination quand le Lycée de filles sera terminé et

en attendant que le vieux château des ducs de Bourbon devienne libre, par suite de la translation de la prison à côté du Palais de Justice, comme on le demande depuis longtemps.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Pour extrait conforme :

Le Préfet de l'Allier.

M. Queyroy, conservateur du Musée départemental, se faisant l'interprète des sentiments de ses confrères, remercie, en son nom et au nom de la Société, M. Seuillet, présent à la séance, de son dévouement en toutes circonstances, aux intérêts de notre Société.

— M. Queyroy a reçu pour le Musée départemental des pierres sculptées, provenant de la Cathédrale de Moulins et d'Iseure. Aussi le local dans lequel se trouve le Musée devient de plus en plus insuffisant.

M. Queyroy a dessiné les petits personnages qui se trouvaient à la galerie supérieure de la Cathédrale de Moulins et qui ont été remplacés par d'autres personnages, ne rappelant que l'aspect général de ceux qu'a dessinés notre confrère. Il fait passer sous les yeux de la Société ces dessins.

— M. Migout rend compte de la découverte d'une nouvelle source minérale formant un marais salé à Fourilles, près de Chantelle, et se propose de déposer un travail sur ce sujet.

— M. Bertrand a obtenu pour le Musée, de M. Delapierre, architecte, une très petite marmite en

bronze trouvée dans le clos des moines, où est construite la maison d'école.

Et de M. le maire de Souvigny, un écusson, un chapiteau roman, des carreaux émaillés avec fleurs del is et une scorie de bronze.

Il a obtenu également pour le Musée, un vase, deux scories en bronze trouvés dans un puits romain aux Bouchet, commune de Deux-Chaises ; là, semble se trouver un village antique ; au reste, on y voit de nombreux fragments d'habitations.

Ces habitations se trouvent sur la voie romaine de Cantilia (Chantelle) à Aquæ Bormonis (Bourbon-l'Archambault), et par extension, d'Augustonemetum (Clermont), à Avaricum (Bourges).

A Iseure, M. Bertrand a mis au jour la voie romaine qui suit le chemin de Belle-Croix, il a trouvé dans cette fouille, des clous, des fers de chevaux et une pièce de douze deniers. La plupart de ces objets semblent dater du moyen-âge, mais les clous sont plus anciens.

— M. Pérot donne lecture d'un travail dont il est l'auteur : *Notice sur un moule en pierre à fondre les monnaies et sur un autre à anneau.*

— M. le Secrétaire-Archiviste communique à la Société une lettre qu'il a reçue de notre honorable président. M. Doumet-Adanson, indisposé en ce moment, ne peut assister à la séance de ce jour, et prie ses confrères, vu ses absences prolongées, qui l'empêchent de remplir bien souvent ses devoirs de président, de vouloir porter les voix pour la présidence,

sur un autre nom que le sien, tout en remerciant ses confrères, d'avoir bien voulu, l'an dernier, l'appeler à présider notre Société. Il n'en restera pas moins dévoué à notre Compagnie et prendra part à nos travaux autant que cela lui sera possible.

— On procède aux élections, comme l'indique l'ordre du jour, pour la formation du bureau de l'année 1883-1884.

Un premier tour de scrutin a lieu pour la nomination du président. M. Doumet-Adanson ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu et proclamé président pour l'année 1883-84.

Les scrutins suivants ont pour but l'élection des vice-présidents. Sont élus et proclamés : MM. Esmonnot pour la classe des arts ; Bertrand, pour la classe des sciences ; Bouchard, pour la classe des lettres.

Un nouveau tour de scrutin a lieu pour la nomination du secrétaire-adjoint, M. Grassoreille ayant obtenu la majorité, est élu et proclamé secrétaire-adjoint.

Un dernier tour de scrutin a lieu pour la nomination du trésorier, M. Croizier, ayant obtenu la majorité, est élu et proclamé trésorier.

Le bureau de la Société reste donc composé ainsi qu'il suit, pour l'année 1883-84.

Président : M. Doumet-Adanson

Vice-Présidents : MM Esmonnot, pour les arts.
Bertrand, pour les sciences
Bouchard, pour les lettres.

Secrétaire-archiviste : M. Bernard.
Secrétaire-adjoint : M. Grassoreille.
Trésorier : M. Croizier.
Conservateur du musée : M. Queyroy.

— Est admis en qualité de membre correspondant dans la classe des arts, M. Rossignol.

Séance du 7 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHARD

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. de l'Estoille entretient la Société de la rédaction du catalogue du Musée et indique ce qui est fait et ce qui reste à faire. La partie céramique qui comprend : les vases, les statuettes est terminée. Le catalogue des médailles est rédigé par M. Pérot. M. Migout doit donner un résumé des collections d'histoire naturelle, et M. Queyroy s'occupe du Moyen-âge. Quant à la dépense, elle ne s'élèvera pas au-delà de 3,000 francs comme l'avait prévu M. de l'Estoille.

— Grâce aux bons offices de notre confrère, M. Dadole, architecte du Lycée, et de M. le proviseur Valentin, il a été déposé au Musée, un magnifique écusson aux initiales de P. et de A. Pierre et Anne de Bourbon qui se trouvait encastré dans le mur du lycée donnant rue sous Saint-Jean, et qui a été dé-

moli dernièrement, pour la construction de l'infirmerie du lycée.

Entre le P et l'A, est l'écusson de Bourbon avec celui de France, c'est ce qu'on appelle un écusson mitigé.

— M. Bertrand offre pour le Musée, au nom de M. R. de Quirielle, notre confrère, un jeton de Pierre de Bourbon trouvé aux Ecures, commune de Chatelperron.

— M. F. Pérot donne lecture d'*une notice sur deux jetons inédits des ducs de Bourbon, pour la principauté des Dombes*, et dont l'un est le même que celui offert par M. de Quirielle.

M. Queyroy offre également pour le Musée, trois médailles à l'effigie de Saint-Mayol.

— M. Bertrand lit un travail sur une découverte dans un puits antique de Vichy, d'un anneau votif de bronze à inscription donnant pour la première fois, le nom d'une ville gauloise (Vorocis) Vouroux, (Varennes-sur-Allier) et d'une statue également en bronze, de près de 0 80 c. de hauteur.

— M. Grassoreille a relevé dans le remarquable ouvrage de M. l'abbé Chaix de Lavarène: *Monumenta pontificia Arverniæ,* les bulles adressées par les papes aux différentes églises et abbayes de l'Auvergne intéressant le Bourbonnais, puisqu'une grande partie de nos paroisses dépendaient du diocèse de Clermont

Le premier volume seulement de cet important ouvrage a paru, il va du IX[e] au XII[e] siècle et

M. Grassoreille y a trouvé des bulles relatives aux abbayes de Saint-Pourçain, de Souvigny, d'Ebreuil, de Tournus, d'Evaux et de Mozat qui possédaient des biens et des paroisses dans le Bourbonnais.

M. Grassoreille communique à la Société les résultats de ses recherches dans le livre de M. l'abbé Chaix de Lavarène. Son travail est précédé d'une courte introduction.

— Il est procédé, ainsi que l'indique l'ordre du jour, à la nomination au scrutin des différentes commissions.

Sont nommés membres de la commission du *Bulletin* : MM. de l'Estoille, Melin et Bouchard.

De la commission du Musée ; MM. de l'Estoille, Bertrand et Martin-Flammarion.

De la commission d'Histoire Naturelle : MM. Migout, E. Olivier et Méplain.

De la commission des comptes : MM. Rondeau, Girard et Frobert.

Le Secrétaire-Archiviste,

G. BERNARD.

GÉOGRAPHIE

DU BOURBONNAIS

AU COMMENCEMENT DU XIIIe SIÈCLE

Avec le XIIe siècle s'éteint la forte race des Archembaud, mais non sans laisser trace de son passage ; leur œuvre ne meurt pas avec eux et leur nom leur survit, indissolublement attaché à celui de la petite ville qui avait été leur capitale. Le dernier Archembaud peut mourir, Bourbon prendra son nom quand ses descendants en ligne féminine n'en voudront plus ; le Bourbonnais est désormais une province qui a son nom, son existence propre, comme l'Auvergne et le Berri, avec l'unité en plus, qui fera longtemps sa force et celle de ses princes.

A la fin du XIIe siècle le Bourbonnais avait bien à peu près, du côté de la Bourgogne, du Nivernais et du Berri, les limites qu'il a conservées jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ; du côté de l'Auvergne, il n'en était pas de même : Naves, par exemple, n'appartenait pas aux Archembaud et devint, avant la fin du XIIe siècle, la propriété des archevêques de Bourges, qui en avaient protégé le possesseur contre Ar-

chembaud V et son fils, en 1160. Le fief de Veauce, voisin de Naves, ne devint partie intégrante du Bourbonnais qu'en 1317 par donation du roi Philippe ; Vichi, Ebreuil et Saint-Germain-des-Fossés appartenaient encore à l'Auvergne, ainsi que Trésel, Sindré, Jaligni et Vomas, tenus en fief de l'évêque de Clermont par le comte de Nevers. Ce fut l'œuvre des Bourbons-Dampierre de reculer en Auvergne les frontières du Bourbonnais, et d'incorporer définitivement à l'ancien domaine des Archembaud leurs conquêtes récentes en s'affranchissant, grâce aux circonstances favorables, de l'hommage qui constatait leur vassalité vis-à-vis des comtes d'Auvergne. Conquise pour Philippe-Auguste par Gui de Dampierre, l'Auvergne fut gouvernée au nom des rois Philippe-Auguste, Louis VIII et Louis IX par Archembaud VI avec le titre de connétable, probablement jusqu'au moment où le saint roi en abandonna (1241) la plus grande partie à son frère Alphonse, comte de Poitiers, qui devint de ce chef, pour plusieurs fiefs mouvants de l'Auvergne, suzerain des sires de Bourbon. C'est à ce titre qu'en 1249 il réclame aux héritiers d'Archembaud VII deux mille livres tournois pour le rachat des baronnies de Montluçon et de Combrailles, tenues de lui en fief ; et qu'en 1247, il conclut avec ce même Archembaud VII, un traité pour le règlement de leurs droits respectifs sur les fiefs de Banassat, Bellenave, Roche d'Agoult, Pionsat, Baroth, les Faies, les Aies et leurs dépendances, saisis par Alphonse comte

de Poitiers, au nom et comme héritier des droits de Gui autrefois comte d'Auvergne. L'affaire bien qu'arrangée d'un commun accord, traîna en longueur car on voit par une lettre du comte de Poitiers (1), qu'elle ne se termina réellement qu'en janvier 1260, par l'exécution pleine et entière des conditions acceptées par le sire de Bourbon en 1247. Gui de Dampierre, à peine sire de Bourbon, paraît s'être attaché à s'agrandir aux dépens de l'Auvergne : en 1199 (2) il se fait céder par Alix, comtesse de Montpancier, avec le consentement de Philippe-Auguste, les fiefs et domaines de Bizac, Banassat et Tronçeon ; en 1200, Guillaume de Beaufort lui fait hommage pour le château de Beaufort, et s'engage à prendre son parti contre l'archevêque de Bourges. En avril 1209-1210 Bernard le Loup reçoit, et reconnaît tenir en fief, de Gui de Dampierre, divers mâs et la forêt d'Angèves en la paroisse de La Peyrouse. La conquête de l'Auvergne (1211-1213) consolida les acquisitions de Gui sur l'Auvergne, et permit à son fils et héritier, Archembaud VI, de les continuer. Pierre de Blot lui fait hommage pour ses fiefs d'Artonne et de Montespedon (juin 1221) ; Guichard sire de Montpancier reçoit de lui divers fiefs au Pui de Jayet, à Serbannes, Cognat, etc., et devient son homme lige contre toute créature vivant et mourant, sauf la fidélité par lui due au roi de

(1) Cart de l'archev. de Bourges, n° 303 et 476.
(2) Arch. de l'empire, p. 1356, cote 272.

France (juin 1226). La mouvance du sire de Bourbon s'étend, à la fin, jusque sur des territoires compris aujourd'hui dans le Puy-de-Dôme. Ce ne sont, il est vrai, que des enclaves, la majeure partie du pays jusqu'à Aigueperse reste de l'Auvergne. Le comte de Nevers, en 1217, est encore vassal de l'évêque de Clermont pour Chaveroche, Trésel, Sindré, Servilly, Bert, Boucé et Vomas. Plus tard, tous ces fiefs, enclavés dans le Bourbonnais, finiront par en faire partie. Les acquisitions d'Archembaud VI sur l'Auvergne ne l'empêchèrent pas de rectifier aussi ses frontières du côté du Berri : en 1222, il acquiert l'hommage de Pierre des Barres, vassal des ducs de Bourgogne, dont le nom est resté à plusieurs localités qui ont appartenu à ses descendants, entre Lurci-Lévi et Banegon ; plus tard, il achète à Arcelina de la Forest son chesal de la Forest, avec ses dépendances dans la forêt d'Isle (mars 1237), et à Marguerite de Posterla les fiefs que tiennent d'elle dame Guespa, et Geoffroi Buchepot, enfin en 1240, Guillaume d'Ainai lui fait aveu pour tout ce qu'il tient de lui dans les paroisses d'Isle et de Bardais. Même activité du côté de la Bourgogne : Archembaud consent à la prière du tuteur du jeune Simon, sire de Luzi, à échanger le fief de Morillon contre celui de Javardon, aux conditions que déterminera le comte de Forez et de Nevers, suzerain commun des contractants, mais toutes ses précautions sont prises pour ne rien perdre (septembre 1226), et l'année s'est à peine écoulée qu'il prépare (février

1228), par le traité de mariage de son fils Archembaud VI avec Yolende de Châtillon, la réunion éventuelle du comté de Nevers avec le Bourbonnais à la génération suivante.

Le sire de Bourbon, si puissant qu'il fût devenu, reste lui-même engagé dans les liens de la vassalité, non-seulement vis-à-vis du roi de France, mais même à l'égard du comte de Nevers, de l'évêque de Clermont, de l'archevêque de Bourges. En 1220, au mois de juillet, Archembaud VI prête le serment féodal à son très cher seigneur Hervé comte de Nevers comme ses prédécesseurs l'ont fait avant lui. En janvier 1222 (1) il accomplit à l'égard de l'évêque de Clermont la même formalité pour le château de Jauzevent, Besson et ses dépendances, et Faité. Enfin en mai 1223, il fait hommage à Simon, archevêque de Bourges, pour Villebret qu'il reconnaît tenir en fief de lui, et constate que ses successeurs, sires de Montluçon, devront comme lui faire hommage aux successeurs de l'archevêque. Nous ne connaissons le texte d'aucun hommage rendu par les sires de Bourbon au roi de France, mais nous savons par diverses pièces du trésor des Chartes qu'ils étaient tenus de le faire comme tous les feudataires du roi, à chaque changement soit de vassal soit de suzerain. C'est ainsi que la donation de Montluçon à Gui de Dampierre, qui constate l'hommage lige prêté par celui-ci au roi pour la baronnie de Montluçon, ne doit

(2) Cf. *Gall. chr. nov* II. Col. 69, note.

être considérée, selon toute apparence, que comme la suite naturelle du traité par lequel Richard avait transporté à Philippe-Auguste tous ses droits sur l'Auvergne et sa mouvance, ce qui mettait tous les anciens vassaux du roi d'Angleterre en Auvergne, dans l'obligation de prêter au roi de France le serment féodal, dont ils se trouvaient déliés vis-à-vis de leur soi-disant suzerain. Aussi en 1249, au mois d'octobre, voyons-nous Eudes, fils du duc de Bourgogne et gendre d'Archembaud VII, prêter serment à Blanche, mère de saint Louis, alors outre-mer, en qualité de sire de Bourbon, pour la terre qui lui est échue du chef de sa femme, dans la mouvance du roi, il s'engage à servir fidèlement le roi contre toute créature vivant et mourant, et à lui prêter le serment d'hommage lige pour la susdite terre dans les six semaines après son retour. Et ce n'était pas là une simple formalité : le serment d'hommage lige entraînait souvent avec lui d'autres obligations que celles du service militaire, moins éventuelles et plus profitables, pécuniairement au moins, pour le suzerain. Eudes s'engage par serment à payer au roi pour le rachat de sa terre s'il se trouve qu'il soit dû, jusqu'à six mille livres tournois pour le paiement desquels il se fait cautionner par six personnages de marque, en s'engageant à payer le surplus si le droit de rachat monte à plus de six mille livres. Sans doute il s'agit de tout l'héritage d'Archembaud VII, l'importance seule de la somme suffirait pour donner lieu de le croire. (6000 livres du temps de saint Louis

représentent en monnaie actuelle, à 17 fr. 97 la livre d'après M. Wailly, préface du XXIe volume des *Historiens de France*, 107,840 fr.; à peu près au pouvoir de 647,000 fr. si l'on admet avec M. Lebert que le pouvoir de l'argent au temps de saint Louis, était six fois plus grand que de nos jours.) Cette conjecture se trouve confirmée par une lettre de Gui et Dreux de Bourbon, frères d'Archembaud VII, qui se reconnaissent, eux aussi, tenus à faire hommage au roi pour leur portion du Bourbonnais qu'ils ont par héritage de leurs père et mère. Ils s'engagent en février 1252, à venir en personne faire hommage au roi, à moins que le sire de Bourbon ne les en garantisse.

A. M. Chazaud.

INVENTAIRE DES OBJETS

TROUVÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

PENDANT L'ANNÉE 1882

PREMIÈRE ANNÉE.

Sous ce titre, je propose une énumération de tous les objets, médailles, livres appartenant à toutes les époques, trouvés dans notre province pendant l'année dernière. Beaucoup d'objets, assurément, auront échappé à ma connaissance, mais c'est déjà quelque chose de conserver le souvenir de ceux que j'ai pu voir. Ce simple résumé continué chaque année pourrait offrir un certain intérêt, car souvent, l'objet se perd de nouveau ou disparaît de notre département, et le souvenir reste ; ces documents réunis puis divisés selon leur nature peuvent offrir quelques renseignements utiles. Ce sont autant de matériaux rassemblés pour la construction de notre histoire particulière ou générale. A l'œuvre ceux qui trouveraient à les utiliser !

Temps préhistoriques.

ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE

Trois pierres entaillées, l'une est un grès portant une entaille, trouvée à Chassenard. (N° 1788 de notre collection). La seconde, n° 1789 *ibd*, est un galet roulé de silex recueilli à Molinet; enfin, la troisième est un schiste noir, poli, usé sur les deux faces, en pierre du pays, trouvée à Diou. (N° 1883 de notre coll.) Cette dernière est fort intéressante par la série d'entailles qui ont été pratiquées sur ses faces.

Un polissoir trouvé à Bessay. (N° 1793 de notre coll.)

Un percuteur en granit micacé aux arêtes arrondies trouvé à Paray près Bessay. (N° 1796 de notre coll.)

Un instrument servant de polisseur, en arkose, d'un volume assez considérable, il est d'une forme ovoïdale très allongée, lisse, plat et très usé d'un côté, le côté opposé parfaitement arrondi sur toutes les faces; il provient du territoire de la commune de Chapeau. (N° 1846 de notre coll.) Son poids est de plus de 5 kilog. J'ai trouvé les analogues dans l'atelier de St-Julien-du-Sault (Yonne); les dimensions sont à peu près les mêmes (1), mais ces derniers sont de peu d'épaisseur, et également arrondis sur une face.

(1) 25 c. de longueur, sur 0,12 c. de largeur, et 0,08 c. d'épaisseur au milieu.

Ces instruments ne pouvaient être que des broyeurs dont l'emploi devait être à double effet.

Un magnifique poignard en silex récemment acquis par notre collègue M. le docteur Bailleau ; c'est un silex du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), découvert dans la commune de Molinet, il mesure 0 m. 25 de longueur, et 0m043 dans sa plus grande largeur, cette dimension est extraordinaire pour une lame de silex obtenue si mince avec un simple percuteur en silex lui-même : c'est une pièce des plus remarquables par la beauté du travail, et qui peut rivaliser avec les productions de l'atelier de Solutré. Tous ces poignards atteignant ces dimensions et trouvés en France, sont façonnés avec ce beau silex blond de Pressigny, dont le débitage se prêtait merveilleusement à la fabrication de ces lames, et dont les formes sont très peu variables. Toutes ces pièces offrent à peu près le même travail, et leurs dimensions peuvent se traduire par rigoureuses, car elles ne varient pas de 0m020 sur les types connus.

Ce beau silex obtenu d'un seul jet avec tant d'habileté est entièrement retouché sur les bords qui sont tranchants et la pointe aiguë, il se rétrécit légèrement vers le milieu pour être plus facilement saisi avec la main, cette partie est plus particulièrement retouchée en forme de dentelure qui aurait pu blesser la main dans son emploi. Il est à présumer que ces aspérités si vives ont été faites exprès afin de mieux faire retenir les ligaments de peau ou d'écorce qui devaient entourer cette partie, ce qui en rendait

l'usage plus facile et plus sûr. Je me suis un peu étendu sur ce point, mais c'est précisément parce que cette particularité n'a jamais été signalée.

EPOQUE NÉOLITHIQUE.

Hache polie en schiste noir, trouvée au champ Moreau commune d'Yzeure. (N° 1855 de notre coll.)

Hache polie en schiste, d'un travail rudimentaire recueillie dans le jardin du château du Réray, près d'Aubigny-sur-Allier (N° 1813 de notre coll.)

Nucleï en silex jaune. Enclos des Bordes, commune de Gennetines (N° 1812 de notre collec.)

Hachette en silex blanc, cacholonnée, trouvée à Diou. Cette jolie hachette a été utilisée longtemps à en juger par sa petite dimension et les nombreux éclats qui proviennent d'un long usage, ils ont tous leur point de départ sur le tranchant qui semble être retaillé à dents. (N. C· N° 1985.)

Epoque romaine.

Une belle clé en bronze, le canon en est très court ; elle est forée, elle n'a que deux entailles simples pour garnitures ; trouvée à Bugnet, commune de Molinet (Allier).

Au domaine de Vivent, près de Chassenard (Allier), dans le même champ où a été découverte la sépulture gauloise, dite de la tête de fer, ont été trouvées une quantité de poteries romaines rouges et noires, et soixante-douze perles en verre irisé, de toutes les

couleurs qui devaient provenir d'une sépulture gallo-romaine dont les débris ont été trouvés en assez grande quantité.

Médailles.

Une pièce d'Antonin-le-Pieux a été trouvée dans le parc du Château de la Cour à Contigny (Allier). C'est un grand bronze à légende fruste à l'avers ; le revers représente Hygiée, debout, sacrifiant sur un autel. Légende : SALVS AVG. G. COS. I. S. C. Ce bronze datant du premier consulat d'Antonin, a été frappé l'an 141 de notre ère.

M. Jutier, Ingénieur des mines à Chalon, a bien voulu me remettre plusieurs pièces trouvées au domaine des Pacauds, commune de Paray-sous-Briaille (Allier). J'ai déposé ces pièces au musée départemental.

L'une d'elles est un Gordien III en billon, portant son buste radié à droite ; légende : GORDIANUS. PIVS. FEL. AUG.

℞, FELICIT TEMPOR. (*felicitas temporum*). La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance. (Coh. T. IV. P. 128. N° 31).

Plusieurs pièces en petit bronze de Maximien Hercule, de Galère Maxime, m'ont été apportées, elles proviennent des jardins du faubourg Sainte-Catherine, au milieu desquels on en trouve assez fréquemment.

Moyen-Age.

Médailles.

Plusieurs pièces sans importance, don de M. Jutier, trouvées aux Pacauds. Parmi elles, se trouve un méreau pour emploi général :

MANVEL.

1634.

Au revers : QTRE. pour abréviation de quatre. Ce méreau était donné aux chanoines avant le commencement des offices pour leur être remboursé ensuite en argent de la main à la main, de là l'origine de cette pièce MANVEL.

Une autre de ces pièces est un poids à peser les monnaies ; il porte une croix contre-marquée d'un lis en creux. au revers : 4 PISTOLE DITALIE
X. D. VIII G. O.

J'ai trouvé dans un jardin de la rue du Champ-Grenier un petit denier du Marquisat de Saluces, il porte ⊕ GABRIEL. SALUCIA. R. M dans le champ un G couronné; au revers : —— ATVM. OP. DESV, MVR ⊕. Croisette au centre. Cette pièce a été frappée un peu avant l'année 1560, époque à laquelle le dernier des marquis de Saluces céda Montferrat et Saluces à Charles IX, pour ensuite revendiquer ses droits en 1588, moyennant une cession qu'il fit à

Henri III par le traité de Lyon, des droits qu'il avait sur le Bugey et la Bresse.

M. L. Bayon a trouvé dans son parc de Beaulon deux belles pièces d'or dont les légendes sont en *caractères arabes*, ces pièces connues sous le nom d'*Anfour* (1) sont très rares dans nos contrées, elles ont été frappées par Alphonse IX, roi de Castille, au XIII[e] siècle. Voici la traduction de la légende gravée sur les cinq lignes du centre :

« Le Prince
« des Catholiques
« Alphonse fils de Sanche
« que Dieu le soutienne
« Par son aide.

Autour on lit : A été frappé ce dinar à Tolède l'an de Safar 1255 (de notre ère 1217).

Au revers, trois lignes dans le champ :

« ✝ L'Iman de l'Eglise
« chrétienne, le Pape
« de Rome. A. D. F.

Et autour entre une ligne double formant le grènetis :

« Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.
« Dieu est unique, celui qui croit et qui est baptisé
« est sauvé. »

(1) Synonyme du mot : Alphonse, du nom du monarque qui les fit frapper.

Un Talisman.

Une bague en argent du XVIe siècle qui fait actuellement partie des collections de M. Béchu, est formée d'une pierre naturelle, un caprice de la nature affectant une certaine forme, présentant un relief sur une partie uniforme légèrement ondulée. Ce paraît être une sardoine de couleur jaunâtre ; elle est enchassée dans une monture aux griffes ornementées ; sur le côté extérieur de l'anneau qui est de forme plate, sont gravés ces trois mots qui sont une formule de l'Eglise catholique et qui se chante le jour du vendredi saint :

ΑΓΙΟΣ + ΘΕΟΣ + ΑΤΑΝ+

Pour l'abréviation du texte grec :

ΑΓΙΟΣ ΘΕΟΣ ΑΘΑΝΑΤΟΣ
Dieu éternel et saint.

Le caractère de cette légende, les croix qui séparent chaque mot font supposer qu'elle a dû appartenir à un ecclésiastique, la pierre est peut-être une relique, ou un souvenir rapporté de la Terre-Sainte.

Manuscrits.

J'ai acquis une magnifique charte sur parchemin, c'est une transaction entre Agnès de Bourbon, comtesse d'Artois, mère de Béatrix de Bourgogne qui épousa Robert de Bourbon, fils de saint Louis, et

Yves prieur de Souvigny. Cette transaction contient douze articles pour règler les droits de la Duchesse en la ville de Souvigny, Bresnay et autres lieux, conjointement avec ceux du prieuré de Souvigny; elle porte les mentions de plusieurs recolements. Elle est datée de 1279.

J'ai pu sauver de la destruction le registre des comptes de la loge franc-maçonnique de l'Orient de Moulins, des années 1808 à 1812 Les comptes de chaque frère y sont régulièrement établis. Les réceptions aux grades d'apprenti, de compagnon et de maître, ne se payaient pas seulement avec tout l'appareil des initiations, mais avec des sommes assez importantes.

Imprimés.

Monsieur le Baron Pichon, l'érudit président de la société des *Bibliophiles françois*, a bien voulu me communiquer le rare volume des *Coustumes du Bourbonnoys* qui sont dédiées à Anne de France, duchesse de Bourbon, femme de Pierre II duc de Bourbon ; cet ouvrage étant de la plus grande rareté j'en ai relevé à peu près toutes les indications bibliographiques. Son format est le grand in 8°, il est formé de 8 et 78 feuillets.

LES COVSTVMES DV PAYS
ET DVCHÉ DV BOVRBONNOYS.

Ce titre est dans un encadrement derrière lequel est un chardon au-dessus duquel se remarquent :

1° Les lettres P. A., réunies par un chardon enlacé à dextre.

2° A senestre, un K dans les enlacements d'un ceinturon, première lettre du mot Karolus. Charles.

3° Dans un cercle, un cerf ailé, ayant l'écusson de Bourbon pendu au col.

4° A dextre, l'épée de connétable avec le mot ESPÉRANCE sur un ceinturon gracieusement enroulé autour du fourreau, et un grand K sur le ceinturon.

5° A senestre, même répétition de l'épée, seulement de chaque côté est un chardon avec les lettres P. A. réunies.

6° A dextre et à senestre du titre encadré sont deux chardons.

7° A dextre et à senestre du titre encadré sont deux chardons Au verso du titre se trouve le privilège accordé à Gaillot-du-Pré le 5 avril 1521, d'imprimer *Les coustumes du pays et duché du Bourbonnoys et de la Marche*. Ce privilège octroyé par le Parlement est imprimé en caractères gothiques.

On lit au 2e feuillet : Illustrissime pour illustrissimæ *principi Anna de Francia Borboniæ et Avernæ duci*.

Vers le milieu du verso du feuillet AIIj : *Ill princip Carolo Borboniorum et Arverorum duci. N. B. I. V. D, ejus a consilio*.

Le *finii* est au verso du feuillet XIII, il est daté de Paris aux calendes de février 1522 (1523).

M. le baron Pichon croit que le N. B. ci-dessus signifie NOEL BOVRGVIGNON, et le reste de la légende : *juris utriusque doctor* ; son conseiller.

On lit sur la même feuille : *Magnanimo heroï Carolo duci Borbonio Gallé. Militie magistro et principis. — Joannes Mille S. Sylvigiacus suprem sanctus parisiensis advocatus etc.*, *etc.*

La table des matières finit au tiers du verso de ce même feuillet. A la suite commencent les Coustumes généralles du pays et duché du Bourbonnoys publiées et accordées en présence de Roger de Barme président et Nicolle de Brachet conseiller du Roy, à Molins ce 18 mars 1520 (Texte en caractères gothiques).

La coutume commence au feuillet suivant et se termine au feuillet 77.

« Fin des coustumes du pays et duché de Bour-
« bonnoys, imprimées à Paris par maistre Pierre
« Vidoue pour Gaillot-du-Pré. Libraire-juré en l'Uni-
« versité, ayant bouticque sur le pont du Pallays
« au IIIe pilier.

« *Cum privilegio* »

Au bas se trouve la marque de Gaillot-du-Pré.

A la vente de la bibliothèque de Firmin-Didot, ce volume était catalogué sous le numéro 179, et était décrit comme « Unique, Monmerqué le décrit ainsi « en ces termes : Le frontispice représente un cerf « ailé portant en sautoir les armes de Bourbon, « accompagnées des initiales P. A. et K. Deux tro- « chères soutiennent les épées d'azur fleurdelisées ;

« l'une est celle de connétable, l'autre est celle de « Pierre d'Auvergne qui eut le gouvernement de « l'Etat cjonointement avec la Régente. Les deux « épées sont entourées de la ceinture de gueules ar- « dillonnée d'or, insigne de l'*Ordre de l'Espérance* et « du *Chardon* fondé en 1360 par le Duc Louis II, à « son retour d'Angleterre. La terrasse est plantée de « trois chardons avec feuilles, boutons et fleurs. Ce « volume peut être regardé comme le dernier monu- « ment de l'*Ordre de l'Espérance*, qui rivalisait avec « celui de l'*Estoille* fondé par le roi Jean. »

Un nouveau roman de l'un de nos compatriotes Henri Lambert, qui sous le nom de H. Liesse vient de publier : *On n'aime qu'une fois*, Paris, Lemerre 1880 in-12. C'est le pendant de son *Roman d'hier*, qu'il publia en 1878, Chez Félix Callemaert père à Bruxelles.

Un auteur peu connu, J. Blanchard Bourbonnais, a donné en 1647 un ouvrage ayant pour titre : *Présidents à mortier du Parlement*, *emplois*, *charges et qualités et blasons depuis* 1331 *jusqu'à présent*, ce volume in-folio atteint le prix de 70 francs.

J'ai acquis les ouvrages suivants :

1° *Délibération* (N° 582 N. B). *de l'Assemblée complète du département de l'Allier réunie le 21 novembre* 1788. *Proposition et rapport par les commissaires*. In-8° de 39 pp sans lieu ni date.

« La force est dans l'union, l'union n'a de bases « solides que dans la justice et le désintéressement

« réciproque. Tous les intérêts particuliers se trou-
« vent dans le bien général. Personne ne perd quand
« tout le monde gagne. La justice seule peut encore
« produire ce miracle. Rendons grâce au monar-
« que et secondons ses intentions respectables. »

2° « *Procès verbal de l'inauguration de l'école*
« *centrale du département de l'Allier, faite le 1er ven-*
« *démiaire de l'an V de l'ère républicaine avant-midi*
« *dans l'une des salles du ci-devant collège.*

« Imprimé par ordre de l'administration centrale
« de l'Allier à 300 exemplaires.

« A Moulins de l'imprimerie de J. Burelle, rue
« de l'Ami du peuple, section de l'Egalité.
17 pages in-8° (n° 583 N. B.)

Suivent les noms des professeurs :

H. Dufour. — Dessin.
Brigandet. — Histoire naturelle.
Rousselin. — Langues anciennes.
Canard. — Mathématiques.
Saint-Quentin. — Grammaire.
Letournel. — Belles-Lettres.
Lemoine. — Histoire.
Desrenne. — Législation.
Batissier. — Bibliothécaire.
Berrut. — Physique.

3° *Ode à Bonaparte, premier consul* (n° 584 N. B.) par le citoyen Letournel professeur à l'école centrale du département de l'Allier. Paris chez les mar-

chands de nouveautés an X. (1801). 11 pages petit in 8°.

Ce même auteur disait cinq ans auparavant :

« Fidélité à jamais à la république. Jouissez pères « de famille de ce spectacle attendrissant, vous ai- « merez en vos enfants les avantages de l'éducation « républicaine sur celle des Rois !... Nous avons juré « d'entreprendre votre instruction avec des senti- « ments républicains et la reconnaissance envers les « fondateurs de la République...

Puis quelques années plus tard il chantait Bonaparte :

. . . .

« Toi qui sauvas la France. Pour toi seul Mars « et Bellone ont tressé la double couronne des « Césars. . . . .

. . . .

Cette phrase ne prouve pas que le citoyen Letournel fût bien satisfait des sentiments et des principes républicains avec lesquels il avait formé un certain temps, l'éducation de la jeunesse bourbonnaise.

Sigillographie.

Un sceau ovale du XVII° siècle très artistement composé et finement gravé, il porte une légende sur un phylactère surmontant un écusson : BARONNIE DU DONION.

Ecu allongé sur un cartouche. D'azur au chevron

de... accompagné d'une aigle en pointe, au chef de gueules chargé d'un croissant de... accompagné de deux étoiles de....

L'Ecu timbré d'une couronne de vicomte. Supports : deux lions couchés.

Cet objet fait aujourd'hui partie des collections du musée départemental.

Francis PÉROT.

REMARQUES
SUR LA GÉNÉRALITÉ DE MOULINS

PAR

M. DE POMMEREU (1)

Comme dans les mémoires que j'ai dressés de la généralité de Moulins en destail (2), j'ayobservé tout ce quy regardoit l'ecclésiastique, les finances, la noblesse et la justice, dans les différentes provinces dont elle est composée, il suffira de dire icy en général que les peuples de cette généralité-là sont de différentes humeurs dans les différentes provinces dont elle est composée. Ceux du Bourbonnois sont naturellement doux, légers et fénéants, ceux du Nivernois travaillent un peu davantage, mais sont aussy plus grossiers et quant aux peuples de la Marche, de Combraille et Franc-Aleu et du costé d'Auvergne ils sont forts, laborieux et rudes.

Le Bourbonnois est un pays assez meslé, le commerce y est advantageux à cause des rivières d'Allier et de la Loire, par le moyen desquelles cette province

(1) Ces documents ont été communiqués à la *Société d'Emulation* par M. Georges Grassoreille.

(2) M. De Pommereu fut intendant à Moulins de 1657 à 1669. Le mémoire est de 1665.

là a beaucoup profité il y a deux ans, en faisant descendre des bledz vers Orléans et la Touraine.

La richesse n'y est pas grande, il n'y a pas aussy de pauvreté considérable, on y vit aisément ; il s'y faict commerce d'huiles, de bleds et de bestiaux.

Les habitants de Moulins occupent une partye considérable des domaines, des paroisses, et payent sans hésiter la taille de leurs mestayers, ce quy faict que dans l'élection de Moulins le recouvrement des deniers du roy y est assez sûr.

La ville de Moulins qui en est la capitale est une ville assez libertine, sa richesse consiste dans les charges, le menu peuple a son commerce de cousteaux et cizeaux, et les basteliers ou gens d'eau s'entretiennent du traficq de leur rivière, en telle sorte que cette ville-là subsiste avec assez de commodités, sy ce n'est que le corps de la ville est pauvre et fort en dette, en sorte que la confusion est fort grande dans les affaires communes...

La généralité de Moulins pour l'ecclésiastique est gouvernée selon les différents diocèses dont elle dépend ; dans ce qui est de la juridiction de l'évesché d'Authun, j'ay observé que les prestres et ecclésiastiques n'y sont pas fort réguliers, le dernier évesque les ayant peu visités et je croys que la ville de Moulins a comme oublié son évesque, le chapître de l'église collégiale se prétendant indépendant de luy en beaucoup de choses ; dans ce quy est de la jusridiction de l'évesché de Clermont, j'ay veu encore les ecclésiastiques y avoir les mœurs assez déréglées, le deffunct

évesque de Clermont n'en ayant pas tout le soin possible, son successeur commence bien à restablir la discipline dans son diocèse ; je n'ay pas remarqué en ce quy dépend de l'archevesché de Bourges le gouvernement ecclésiastique fort déréglé dans la généralité de Moulins.

Quant au gouvernement militaire et à la noblesse de la généralité de Moulins, il en est amplement parlé dans mes mémoires en destail, celle du Bourbonnois est pour la pluspart mal fondée.

J'ay aussy dans mes mémoires trailté en particulier ce quy regardoit les siéges principaux de la justice dansla dicte généralité, et il ya un procès-verbal de la vérification par moy faite de certains abus dans la seneschaussée et présidial de Moulins, ainsy sa Majesté peut estre par là deuement informée de quelle manière la justice y est administrée, il est constant qu'il y a du désordre dans tous les siéges... Le présidial de Moulins outre ce que j'en ay remarqué dans mon procès-verbal doist estre considéré comme une compagnie où tous les officiers sont parents les uns des autres et cela faict que pour le criminel, il ne s'y faict aucune justice, estant bien rare qu'un accusé n'ayt la protection de quelque officier et par conséquent ne soit favorisé de tous les amis et parents dudit officier dans le mesme siége.

Il reste le gouvernement des finances dans la généralité de Moulins, sur le destail duquel je me suis aussy beaucoup estendu dans mes mémoires.

Les trésoriers de France de Moulins ne sont pas

fort en crédit dans la dite généralité et ont peu d'application à leurs charges ; les officiers des élections vivent assez honnestement et surtout ceux de l'élection de Moulins sont fort dans l'ordre. Les receveurs généraux sont bons et solvables et entendent leur mestier, les receveurs particuliers sont presque tous bons et vivants bien, il n'y a que l'eslection de Gannat où je crains que les receveurs par la suite manquent.

La généralité n'est point trop chargée de tailles, il y a pourtant encore quelque diminution à donner du costé de l'eslection de Guéret à cause des restes.

La ferme des gabelles a depuis peu beaucoup augmenté en Bourbonnois, on y entend plus parler de faux soniers, non plus qu'en Berry, le grenier de Moulins est extrêmement augmenté.

Il seroit à mon sens à désirer que l'on observât moins de rigueur que l'on ne faict dans les recherches qui se font chez les laboureurs et les paysans pour sçavoir où ils ont pris du sel pour leurs grosses salaisons. les condamnations d'amendes ruinant la plus part de ces pauvres gens. La diminution que le roy a accordée dans l'impost a un peu soulagé, mais dans le Bourbonnais aussi bien qu'en Berry, il sera nécessaire encore de faire l'année prochaine une nouvelle diminution affin que les peuples s'en ressentent.

Mais à quoy j'estime qu'il est plus à propos de remédier dans toute cette généralité, c'est au grand mal que produisent les bureaux des traites foraines

dans tout le Bourbonnais. Le mal est qu'il y a une grande quantité de villes et paroisses d'Auvergne et Combraille enclavées dans le Bourbonnois, en sorte qu'il est impossible de marcher sans passer dans les unes et dans les autres. Or d'une paroisse du Bourbonnais à une autre d'Auvergne, quoy qu'elles soient enclavées, les commis des traites font payer les droits et mesmes pour passer debout, il faut avoir des passavants que des marchands ou autres sont obligés d'aller chercher à des bureaux esloignés de trois et quatre lieues de leur route, ce quy ruine depuis quelque temps tout le commerce des élections de Montluçon et de Gannat, voisines des pays rediméz et empeschent les foires qui produisoient autrefois la richesse du pays.

Il est sans doute que si le Roy tire des bureaux des traites forainesdans la généralitéde Moulins quatre-vingt mil livres, les peuples aymeraient mieux en porter six-vingt en augmentation de tailles que d'essuyer la rigueur quy se praticque dans la levée des dicts droicts.

Je reçois aussi souvent des plaintes que l'on fouille les petits merciers et que l'on introduit mesme de nouvelles sévérités dans les dites traites ; s'il se pouvoit trouver un moyen de soulager les peuples de l'impost du sel et des bureaux des traittes foraines dans le milieu du royaume, en conservant les intérêts du Roy, ce serait le plus grand bien du monde.

La ferme des aydes a son cours sans aucune inno-

vation, sy ce n'est que les sous-fermiers n'abandonnent plus les cabaretiers en plusieurs endroits comme autrefois et vendent eux-mesmes du vin, pour, par là proffiter de leur chef de ce commerce. Enfin, ce que l'on peut dire de la généralité de Moulins pour les finances est qu'elle est assez réglée et qu'il n'y a pas de grands abus.

Je crois qu'un des plus grands consiste dans l'usurpation de noblesse de la part de plusieurs particuliers, mais la recherche quy s'en faict pourra remédier à ce désordre, sy tant est néanmoins, que la sévérité y soit gardée ; car jusqu'à présent, j'ai reconnu des personnes quy par des protections particulières ont obtenu des arrets de la cour des aydes pour estre confirmées nobles et néanmoins, à bien approfondir la chose sur les lieux, il est sans doute que ce ne sont que des usurpateurs.

Les dégradations des bois ont été fort grandes dans la même généralité ; les officiers et les marchands en ont très mal usé, mais comme je travaille présentement à une réformation générale, mes procès-verbaux sur cette matière donneront tous les éclaircissements nécessaires.

Je ne parleray point aussi des ouvrages publicques quy se font dans cette généralité d'autant que j'en ay dressé des estats particuliers et que mesme depuis peu j'ay remonstré la nécessité de faire un fonds d'environ quarante mil livres pour la réparation des ponts qui se ruinent dans la province de la Marche, estant à observer que tout ce quy s'est employé au-

trefois du fonds des ponts et chaussées par la direction des trésoriers de France seuls a esté leger, sans que l'on aye jamais bien pu pénétrer les véritables employs et despances.

Il y a aussi eu bien de l'abus dans les commissions à la recepte de la solde des mareschaussées, à présent il y paroist plus de régularité et chacun se contient assez dans la règle.

(Bibliot. nat., fonds français nº 18610.)

ROLE ET DÉNOMBREMENT

DES

PERSONNES ECCLÉSIASTIQUES ET LAIQUES

NOBLES OU DE QUALITÉ QUELCONQUE

HABITANT LA VILLE DE MOULINS

Dressé par ordonnance de M. l'intendant, le 15 décembre 1696 (1)

ECCLÉSIASTIQUES

17 membres du Chapitre de Notre-Dame ;
16 de l'église Saint-Pierre ;
3 de l'église Saint-Jean ;
1 de l'église de la Magdeleine.
19 Pères Jésuites.
12 autres ecclésiastiques séculiers.
11 religieux Carmes et 3 frères lais.
6 — Jacobins et 2 frères lais.
20 — Capucins et 6 frères lais.
13 — Augustins et 1 frère lai.
7 — Minimes et 1 frère lai.
6 — Pères de la Charité, de l'hôpital Saint-Gilles.
3 — Cordeliers, prêtres à Sainte-Claire.

(1) Ces documents ont été communiqués à la *Société d'Emulation* par M. Georges Grassoreille.

18 religieuses professes de Sainte-Claire, et 3 sœurs laies.
34 — Ursulines, 2 novices, 7 sœurs domestiques.
20 — Carmélites et 3 sœurs laies.
32 — Visitandines, une novice, 7 sœurs domestiques.
39 — Bernardines, 3 novices et 4 sœurs domestiques.
20 — Hospitalières à l'hôpital St-Joseph.
10 sœurs de la Croix, 3 novices et 3 sœurs domestiques.
5 sœurs de la Charité, servantes des pauvres.
1 Chapelain et 4 sœurs domestiques à l'hôpital général.

LAÏQUES.

92 gentilshommes ou gentilsfemmes et personnes vivant noblement.

49 *Officiers du Présidial*, ainsi répartis : 1 président, 1 second président, 1 lieutenant général, 1 lieutenant criminel, 1 assesseur, 20 conseillers, 1 chevalier d'honneur, 1 procureur du Roi, 3 avocats du Roi, 1 receveur des consignations, 1 commissaire aux saisies réelles, 1 receveur des espèces, 2 greffiers garde-minutes des expéditions de la chancellerie présidiale, 1 chauffe-cire, 4 clercs du greffe, 1 premier huissier audiencier et 4 huissiers audienciers du présidial, 1 clerc du greffe criminel,

2 huissiers audienciers criminels et 2 huissiers audienciers de la chancellerie présidiale.

6 *Officiers du Domaine* : 1 lieutenant, 1 procureur du Roi, 1 clerc au greffe, 2 huissiers audienciers et 1 concierge de prison.

13 *Officiers de la Châtellenie de Moulins* : 1 châtelain, 1 lieutenant, 2 conseillers, 1 avocat du Roi, 1 procureur du Roi, 1 fermier du greffe de la châtellenie, 3 clercs au greffe, 1 premier huissier et 2 huissiers audienciers.

Et auprès de cette juridiction 39 avocats, 42 procureurs, 16 notaires, 15 sergents.

36 *Officiers des Finances* : 22 trésoriers, 2 avocats du Roi, 2 procureurs du Roi, 2 greffiers en chef; 2 receveurs généraux, 1 contrôleur des finances, 1 premier huissier et 4 huissiers du bureau.

17 *Officiers de l'élection* : 1 président, 1 lieutenant, 1 lieutenant criminel, 8 élus, 1 procureur du Roi, 1 greffier en chef, 1 receveur des tailles, 3 huissiers aux tailles. — Les charges de procureur en l'élection sont occupées par les procureurs du présidial.

11 *Officiers des Eaux et Forêts* : 1 maître des eaux et forêts, 1 lieutenant, 1 garde-manteau, 1 rapporteur des défauts des forêts, 1 procureur du Roi, 1 fermier du greffe, 4 huissiers audienciers, 1 garde.

20 *Officiers du Corps de Ville* : 1 maire, 1 premier échevin, 2 échevins, 4 assesseurs, 1 commissaire aux revues, 1 procureur du roi, 1 greffier en chef,

7 clercs de ville, 1 commis à la recette des deniers patrimoniaux, 1 crieur.

63 *Officiers de la Prévoté générale et vissénéchaussée du Bourbonnais* : 1 prévot général et vissénéchal du Bourbonnais, 2 lieutenants en la prévoté, 1 lieutenant en la vissénéchaussée, 1 assesseur, 1 commissaire, 1 contrôleur, 2 greffiers, 3 exempts, 33 archers ; plus 1 lieutenant en la vissénéchaussée en résidence à Montluçon avec 6 archers et 1 exempt en résidence à Gannat.

9 *Officiers du grenier à sel* : 1 président, 1 procureur du Roi, 1 greffier en chef, 1 receveur, 1 contrôleur, 1 commis au regrat, 3 huissiers.

57 *Officiers militaires* : 1 colonel, 1 major, 8 capitaines, 9 lieutenants, 9 enseignes, 29 sergents.

7 *Officiers des gabelles* : 1 directeur, 1 caissier, 1 capitaine, 1 lieutenant et 3 gardes de la gabelle.

6 *Officiers des aides* : 1 directeur, 1 receveur, 1 commis au contrôle, 1 contrôleur et 2 commis.

5 *Officiers des étapes* : 1 directeur, 1 contrôleur, 1 étapier et 2 commis.

Enfin, 1 directeur et 1 contrôleur de francs-fiefs ; 1 directeur et 1 contrôleur des actes des notaires ; 1 employé des poudres et salpêtres.

Voilà pour les fonctionnaires.

9 médecins, 8 apothicaires, 16 chirurgiens, 3 sages-femmes.

55 bourgeois ou bourgeoises, 80 veuves ou filles ayant peu de bien,

70 marchands, 22 voituriers par eau, 46 revendeurs ou revenderesses.

10 orfèvres, 5 peintres, 1 imprimeur, 3 orlogeurs, 1 émailleur, 1 cartier, 2 graveurs, 8 écrivains et maîtres d'école, 3 sœurs jacobines et deux sœurs de la Providence, maîtresses d'école, 18 clercs et praticiens, 7 recors, 3 paumiers, 2 tenant billards, 5 violons, 1 organiste, 1 joueur de guitare, 4 luthiers.

4 potiers d'étain.

7 perruquiers, 4 tapissiers, 10 chapeliers, 5 teinturiers, 1 verrier, 2 faiseurs de peignes.

23 hôteliers tenant les hôtels : *du Petit Dauphin*, *du Grand Dauphin*, *de la Croix d'or*, *du Cheval blanc*, *du Cygne*, *de la Lionne*, *des Trois perdrix*, *des Trois rois*, *du Lion d'or*, *des Trois Mores* où est la poste, *de Saint-Joseph*, *de Saint-Claude*. *de la Fontaine*, *de l'Hermitage*, *de l'Aigle d'or*, *des Quatre-Vents*, *du Saumon*, *de l'Image*, *de la Poule blanche*, *du Cerf-Volant*, *du Cheval Bardé*, *de la Magicienne*, *du Chef de Saint-Jean*.

16 cabaretiers, 22 patissiers, 1 cuisinier, 42 boulangers, 5 fourniers, 11 meuniers, 24 bouchers, 7 chevriers, 11 coqualiers.

14 tanneurs, 5 corroyeurs, 42 cordonniers, 26 savetiers, 1 talonnier.

4 fourbisseurs, 7 arquebusiers, 3 éperonniers.

10 selliers, 3 postillons, 3 cochers, 2 loueurs de chevaux.

58 tailleurs, 5 chaussetiers, 2 boutonniers, 18 bonnetiers ou tricoteurs, 3 tondeurs, 29 sergiers,

8 cardeurs, 39 tissiers, 8 peigneurs de chanvre, 3 blanchisseurs, 26 mégissiers.

48 couteliers, 6 gainiers.

4 entrepreneurs de bâtiments, 9 tailleurs de pierres.

2 couvreurs, 2 fonteniers.

24 menuisiers, 5 tourneurs, 10 serruriers.

5 vitriers, 12 taillandiers, 3 tailleurs de limes, 10 cloutiers.

10 maréchaux, 6 charrons,

11 tonneliers, 12 vinaigriers, 6 huiliers, 11 cordiers.

4 potiers en terre, 6 tuiliers, 3 salpêtriers, 1 lanternier.

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE
DES PAPES
CONCERNANT L'AUVERGNE

Par l'Abbé CHAIX DE LAVARÈNE.

On n'a pas encore, je crois, signalé à la Société un livre publié près de chez nous et qui nous touche à certains égards. « L'auteur de ce livre, dit M. Ulysse Robert dans un compte-rendu de l'ouvrage, est un vigoureux érudit, un ardent patriote qui dépense tout ce qu'il a de force, de temps et de ressources à l'histoire de sa chère Auvergne. M. l'abbé Chaix de Lavarène s'est déjà fait avantageusement connaître par divers ouvrages sur sa province ; aucun n'a l'importance et l'utilité des *Monumenta pontificia Arverniæ* (1).

Cette publication, où M. le curé de Clermont a réuni toutes les bulles adressées par les papes

(1) *Monumentap ontificia Arveniæ decurrentibus* IX°, X°, XI°, XII° *sæculis*. Correspondance diplomatique des Papes concernant l'Auvergne, depuis le pontificat de Nicolas Ier jusqu'à celui d'Innocent III, par l'abbé A. Chaix de Lavarène. Clermont-Ferrand, Thibaud, 1880, in-4° de XXI-550 p.

aux différentes églises ou abbayes de l'Auvergne, intéresse aussi notre pays, puisqu'une grande partie de nos paroisses dépendaient du diocèse de Clermont. Presque tous les actes que publie M. l'abbé Chaix avaient déjà vu le jour soit dans les *Annales sanctorum ordinis sancti Benedicti*, de Mabillon, dans le *Spicilegium* de dom Luc d'Achery, dans les *Scriptores* de dom Bouquet ou la *Gallia christiana*; l'intérêt de son travail est de les avoir groupés, en sorte que pour des recherches sur l'ancienne Auvergne, un historien trouverait tous ses documents réunis. Quelques bulles d'ailleurs étaient inédites avant que M. Chaix ne les ait découvertes dans les archives du Puy-de-Dôme.

Nous n'avons encore que le premier volume qui va du IX[e] au XII[e] siècle.

On y trouve des bulles relatives aux abbayes de Saint-Pourçain, de Souvigny, d'Ebreuil (1), de Tournus, d'Evaux, de Mozat, qui possédaient des biens et des paroisses dans le Bourbonnais.

M. Chaix a identifié les noms de lieux qui se trouvaient dans ces bulles sous des formes plus ou moins barbares et grâce à lui, nous avons pu dresser très

(1) Dans ces dernières se trouve une bulle d'Adrien IV adressée à Giraud abbé de Saint-Léger d'Ebreuil, par laquelle, à l'exemple de Pascal II, il met cette abbaye sous la protection du Saint-Siège. Il la confirme dans ses droits sur les églises qu'elle possède dans le diocèse d'Auvergne, de Bourges et de Saintes. Il décrète que la sépulture y sera libre et qu'à la mort de l'abbé, son successeur sera élu par les moines. Il défend, sous de graves peines, de porter atteinte aux biens et franchises de ce monastère. (1155.)

rapidement une liste des églises dépendantes des abbayes dont nous venons de parler. Quelques notes de l'auteur peuvent ausi être utiles aux travailleurs du Bourbonnais. Voici la liste des paroisses dont les noms sont cités dans le recueil de l'abbé Chaix, avec l'indication du monastère dont elles dépendaient :

En 1105, l'abbaye de Tournus possède en Bourbonnais :

Le monastère de Saint-Pourçain.

Les églises de :

Besson.
Contigny.
Cesset.
Trevol.
Saint-Martin de la Feline.
Saint-Martin de Montord.
Saint-Martin de Souittes.
Saint-Blaise de Chareil.
N.-D. de Nérignet.
Saint-Christophe de Martilly.
St-Germain-de-Monfand.
Saint-Marcel-de-Bayet.
Saint-André de Barberier.
Le Vernet.
Saint-Pourçain de Louchy.
Paray-sous-Briaille.
Saint-Jean de Varennes.
Saint-Pierre de Vouroux.
Saint-Loup.
Saint-Martin de Bessay.
Saint-Julien de Neuilly-le-Réal.
Saint-Barthélemy de Chapeaux.
Saint-Georges de Branssat
Fleuriel.
Chaveroche.
Saint-Georges de Servilly.
Lubié.
St-Nicolas de St-Pourçain.
Saint-Pierre de Verneuil.

En tout 30 églises.

En 1107, l'abbaye de Cluny possédait les églises de :

Saint-Julien de Sauzet.
St-Martin de Monteignet.
Ste-Marie de Cognat.
Sainte-Marie de Chirat.

En 1115, l'abbaye d'Ebreuil, celles de :

Sainte-Croix de Veauce.
Saint-Maurice de Vicq.
Sainte-Marie de Chalignat.
Sainte-Marie de Salles.
Saint-Martin de la Jarge.
Saint-Bravi de Pionsat.
Saint-Hilaire.
St-Marcel d'Echassières.
St-Bonnet de Bellenaves.
Saint-André de Valignat.
Saint-Pourçain de Naves.

En 1152, l'abbaye de Souvigny possède les églises de :

Coulandon.
Marigny.
Cressanges.
Beçay-le-Monial.
Saint-Martin d'Igrande.
St-Etienne de Franchesse.
Saint-Jacques de Limoise.
N.-D. de Vieure.
Saint-Paul de Venas.
Saint-Pierre de Bizeneuil.
Saint-Blaise de Valon.
N.-D. de Chappes.
Souvigny-le-Cantal.
Cérilly.
St-Maurice de Buxière-la-Grue.
Ferrières.
Saint-Plaisir.
Saint-Hilaire.
Saint-Marcel.
Saint-Pierre de Chirat.
Saint-Pierre de Colombier.
Montvicq.
Saint-Patrocle de la Celle.
Saint-Pierre de Doyet.
Commentry.
Le Veurdre.
Fallesne.
Saint-Germain de Neure.
St-Bartelemy de Bresnay.
Saint-Mazeron de Broût.
Saint-Martin de Monétay.
Saint-Blaise-d'Ecole.
Saint-Pierre de Cindré.
Saint-Martin de Janzat.
Hauterive
Saint-Pierre de Verneuil.
Saint-Pierre de Laypré.
Saint-Pierre de Treban.
Monestier.
Saint-Martin de Contigny.
Saint-Martin de Meillards.
Ste-Madeleine de Rongère.
Saint-Julien de Montaigut-le-Blin.
Saint-Gérand-de-Vaux.

Saint-Pierre de Lonzat.
Saint-Christophe de Souvigny-le-Thion.
Saint-Silvain de Compes.
Mézangy.
N.-D. de Soupaize.
St-Sauveur-de-Bressolles.
Saint-Denis-de-Chemilly.
N.-D.-de-la-Faye.
St-Laurent de Châtel-de-Neuvre.
Neuvéglise.
La-Chapelle-de-Moulins.
Saint-Michel-d'Avermes.
Gennetines.

Soit 59 églises.

En 1158, l'abbaye d'Evaux a sous sa dépendance les églises de :

St-Vincent de Chantelle.
Saint-Nicolas.
Sainte-Marie-de-Fleuriel.
St-Pierre de Charboulat.
Saint-Martin de Deneuille.
St-Pourçain de Monestier.
Saint-Martin de Tarjet.
St-Marcel de Quinssaines.
Saint-Maurice de Tillet.
Saint-Hippolyte de Chantelle-la-Vieille.
St-Urbain de Banassat.
St-Vieurre de Chezelles.
Ussel.
Saint-Pierre de Montluçon.
Saint-Quintin de Blanzat.
Saint-Georges de Néris.
Sainte-Marie de Domérat.
Saint-Martin de Mazirat.
Saint-Martin de Saulx.

L'abbaye de Mozat, en 1165, les églises de :

Saint-Frontal de Creuzier-le-Neuf.
Saint-Austremoine de Loriges.
St-Nicolas de Droiturier.
Saint-Prix.
La Chapelle de Lapalisse.
Le Puy-d'Ambroise.
Montpeyroux.

L'abbaye de Sainte-Allyre, en 1165, les églises de :

Ste-Croix de Vichy.
St-Bonnet de Chassignole.
Saint-Pierre de Charmeil.
Saint-Félix de Valenche.
Saint-Allyre de Valenche.

Ce premier volume doit être suivi de deux autres qui feront du travail de M. Chaix de Lavarène, une œuvre véritablement remarquable et excessivement utile.

GEORGES GRASSOREILLE.

SUPPLÉMENT A L'ESSAI

SUR

LA FAUNE DE L'ALLIER

(VERTÉBRÉS)

Par Ernest OLIVIER.

Quand j'ai publié, il y a quatre ans, mon *Essai sur la Faune de l'Allier* (1), il n'existait aucun travail antérieur relatif à l'histoire naturelle des animaux vertébrés de ce département. Aussi n'avais-je pas voulu entreprendre de prime abord la rédaction d'une véritable Faune, et je m'étais contenté de dresser la liste des espèces dont j'avais constaté l'existence dans les limites de notre région. Mon but, en agissant ainsi, était d'appeler l'attention sur cette partie si intéressante de la statistique générale de notre pays et de provoquer des recherches et des observations dont le résultat me servirait un jour à faire un travail plus exact et plus complet.

(1) *Essai sur la Faune de l'Allier, ou catalogue raisonné des animaux sauvages observés jusqu'à ce jour dans ce département*, par Ernest Olivier, in-8°, Moulins, 1880. (Extr. *du Bulletin de la Société d'Emulation*, XVI, p. 93.)

Mes prévisions se sont réalisées. J'ai reçu des communications intéressantes et de précieux renseignements, et j'ai puisé des documents nouveaux dans des collections particulières gracieusement mises à ma disposition. Je suis heureux de saisir cette occasion pour citer le musée local de M. le comte de Durat, la collection des oiseaux du Montoncel de M. l'abbé Joye (1), alors vicaire à Saint-Priest-Laprugne (Loire), les collections zoologiques du Petit-Séminaire d'Yzeure actuellement transportées dans les bâtiments du Grand-Séminaire ; la collection de reptiles et batraciens de M. Pérard, professeur au collège de Montluçon, etc.

Moi-même, continuant mes études et poursuivant avec activité mes recherches, ai rencontré beaucoup d'espèces que je n'avais pas encore signalées et j'ai pu rectifier les erreurs et combler les lacunes que contenait mon premier *Essai*.

Je suis donc actuellement en mesure de donner une Faune complète du département de l'Allier, c'est-à-dire un catalogue de tous les animaux vertébrés qui habitent ou visitent notre département, avec la description de toutes les espèces, l'évaluation de leur degré d'abondance ou de rareté, l'indication de la durée du séjour des oiseaux voyageurs et la mention pour chaque espèce des services que nous pouvons en attendre ou des dégâts qu'elle nous cause.

(1) M. l'abbé Joye est actuellement curé de Juré, près Saint-Just-en-Chevalet (Loire

Mais comme il me reste encore à éclaircir certains points douteux qui pourront donner lieu à des recherches assez longues, je publie, en attendant, la liste des espèces qui n'avaient pas été mentionnées dans l'*Essai* et dont la présence a été, depuis ces dernières années, constatée dans notre région. Je rectifie également quelques erreurs de nomenclature et de détermination.

J'adresse en même temps mes plus sincères remercîments aux personnes qui ont bien voulu répondre à mon appel et les prie instamment de continuer à me faire part du résultat de leurs observations. C'est grâce à leur bienveillant concours que je pourrai terminer l'œuvre que j'ai entreprise, et ce n'est pas trop du concours de tous pour la mener à bonne fin.

Le nombre des animaux vertébrés observés jusqu'à ce jour dans le département et catalogués soit dans l'*Essai*, soit dans le présent supplément, s'élève au chiffre de 322 espèces, ainsi réparties : (1)

CLASSE I. — MAMMIFÈRES.

Ordre I. — Cheiroptères......	6	espèces (2)
Ordre II — Insectivores......	7	id.
Ordre III — Carnivores	11	id.

(1) Les animaux domestiques et ceux qui vivent seulement dans les parcs et volières, ne sont pas comptés dans cette récapitulation.

(2) Il est très probable qu'il existe dans notre département un plus grand nombre d'espèces de cet ordre. J'appelle de ce côté l'attention des observateurs.

Ordre IV — Rongeurs........	13	espèces (1)
Ordre V. — Pachydermes.....	1	id.
Ordre VI. Ruminants......	2	id.

CLASSE II. — OISEAUX.

Ordre I. — Rapaces..........	27	espèces
Ordre II. — Passereaux......	107	id. (1)
Ordre III. — Colombidés.....	4	id.
Ordre IV. — Gallinacés......	5	id.
Ordre V. — Echassiers.......	42	id. (1)
Ordre VI. — Palmipèdes......	37	id. (1)

CLASSE III. — REPTILES.

Ordre I. — Chéloniens........	1	espèce
Ordre II. — Sauriens........	5	id.
Ordre III. — Ophidiens.......	4	id.

CLASSE IV. — BATRACIENS.

Ordre I. — Anoures..........	9	espèces
Ordre II. — Urodèles.........	5	id.

CLASSE V. — POISSONS.

Ordre I. — Acanthoptérygiens.	5	espèces
Ordre II. — Malacoptérygiens.	28	id.
Ordre III. — Chondroptérygiens	3	id.

---

(1) Il est très probable qu'il existe dans notre département un plus grand nombre d'espèces de cet ordre. J'appelle de ce côté l'attention des observateurs.

MAMMIFÈRES

CHEIROPTÈRES

PLECOTUS AURITUS L. *Chauve-souris oreillard.*

Pas rare dans le département. Je l'ai vue à Moulins, Montluçon, Broût-Vernet, Chemilly, Laprugne. Elle sort de sa retraite diurne très tard dans la soirée et vole presque toute la nuit.

VESPERTILIO SEROTINUS Daub. *Chauve-souris sérotine.*

C'est, avec la noctule et le murin, la plus grande des chauves-souris de notre région. On la trouve assez fréquemment à Moulins dans les combles de la cathédrale et de la prison.

CARNIVORES

MUSTELA ERMINÉA L. *Hermine.*

Se rencontre assez fréquemment dans le canton de Marcillat (comte de Durat) et dans toute la partie montagneuse du département, plus rare ailleurs. L'hermine est bien plus grosse que la belette et sa queue, à extrémité noire, est beaucoup plus longue que celle de cette dernière espèce dont le pelage, du reste, ne devient jamais blanc pendant l'hiver.

VIVERRA GENETTA L. *Genette.*

Ce joli petit animal extrêmement rare en France, existe encore dans notre région. M. le comte de

Durat en possède dans sa collection un individu qui a été tué à Château-sur-Cher (Puy-de-Dôme) tout près des limites du département de l'Allier. M. de Montaignac en a vu deux dans l'espace de vingt-cinq ans sur le marché d'Evaux (Creuse), et M. Cavy, naturaliste, à Moulins, en a monté un il y a plusieurs années qui provenait des environs de Montmarault.

RONGEURS

MYOXUS GLIS Gm. *Loir.*

Un seul individu tué dans la forêt de Tronçais. (G. de Montlivault).

MUS RATTUS L. var. ALEXANDRINUS. *Rat noir, à ventre blanc.*

Forêt de Mulnay, dans une hutte de charbonnier.

MUS MINUTUS Pall. *Rat nain.*

On trouve fréquemment son nid suspendu aux chaumes de froment, aux tiges de luzerne ; l'hiver il se réfugie sous les meules de paille, de foin. Il est abondant dans les moissons de la plaine de Laferté-Hauterive (G. de Montlivault) ; j'en ai pris à Chemilly, au mois d'octobre, une femelle qui avait les mamelles pleines de lait et par conséquent, nourrissait encore ses petits à cette époque.

OISEAUX

RAPACES

AQUILA PENNATA Gm. *Aigle botté.*

Accidentellement et très rare.

PANDION HALIŒTUS L. *Balbuzard.*

Se nourrit presqu'exclusivement de poissons et ne s'écarte guère des rivières. J'ai vu un oiseau de cette espèce tué sur les bords de l'Allier, près de Châtel-de-Neuvre, qui avait dans le gésier les débris d'un garbot (*Squalius cephalus*) du poids d'un kilogramme.

CIRCAETUS GALLICUS L. *Jean le blanc.*

Arrive au mois d'avril et niche dans les grandes forêts sur les plus hauts arbres. Il est rare aux environs de Moulins (forêts de Bagnolet, de Moladier), et plus commun dans les régions montagneuses, à Marcillat (comte de Durat), Laprugne. Il se nourrit surtout de reptiles et la femelle ne pond qu'un seul œuf. J'en ai tué un couple dans la forêt de Moladier : le mâle avait une vipère dans le gésier et la femelle deux petites couleuvres (*Coronella lævis*).

BUTEO LAGOPUS Vieil. *Buse pattue.*

De passage irrégulier. On prend chaque année plusieurs de ces oiseaux dans le parc des Bordes (comte de Chavagnac).

PERNIS APIVORUS Briss. *Bondrée commune.*

Accidentellement et de passage irrégulier. Marcillat

(comte de Durat), les Bordes, près Moulins (comte de Chavagnac). Cet oiseau est très friand de guêpes et d'abeilles. J'en ai vu un, pris au piège dans le parc des Bordes, dont le gésier était rempli de larves de guêpes.

MILVUS NIGER Briss. *Milan noir.*

Arrive fin mars et niche dans nos grandes forêts. R. Forêts de Moladier (Wattebled), de Tronçais.

CIRCUS ÆRUGINOSUS L. *Busard des marais.*

Çà et là aux bords de l'Allier et de la Loire, de passage en été et toujours rare.

CIRCUS CINERACEUS L. *Busard Montaigu.*

Comme le précédent, de passage en été et fréquente comme lui les bords des rivières, des étangs, les landes et prés marécageux. Peu commun.

STRIX BUBO L. *Grand duc.*

Marcillat (comte de Durat). Lapalisse (de Bure). Un bel individu de cette espèce fut tué en septembre 1882, dans le parc des Bordes, où il avait depuis quelque temps élu domicile et où il se nourrissait de canards, qu'il venait le soir prendre sur la pièce d'eau, et de lapins.

STRIX SCOPS L. *Petit duc.*

Assez commun sur la limite des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme à Saint-Gervais, Menat ; très rare dans la partie septentrionale du département : un individu pris aux Bordes (comte de Chavagnac).

PASSEREAUX

PASTOR ROSEUS L. *Martin roselin.*

Accidentellement et très rare, parmi les bandes d'étourneaux qu'il accompagne. Un seul individu tué aux environs de Moulins.

LANIUS MINOR Gm. *Pie grièche rose.*

De passage régulier au printemps et à l'automne. Niche sur les grands arbres dans les bois et les champs. Peu commun.

MUSCICAPA COLLARIS Bechst. *Gobe-mouche à collier.*

Cet oiseau dont plusieurs auteurs ne font qu'une variété de *Muscicapa atricapilla* L. vient nicher chaque printemps dans notre département, mais il n'y est jamais très abondant.

TURDUS MERULA L. *Merle noir.*

Les cas d'albinisme sont assez fréquents chez cet oiseau. J'en ai tué plusieurs qui avaient quelques plumes blanches sur la tête, le dessus du cou ou les ailes. M. de Durat en possède un exemplaire, en entier d'un blanc pur avec les yeux roses, qui vient des environs de Boussac (Creuse). Dans la même collection se trouve un merle noir dont le bec présente une singulière difformité : la mandibule supérieure est fortement recourbée en demi-cercle et se croise avec l'inférieure.

TURDUS TORQUATUS L. *Merle à plastron.*

Très commun en automne aux bords de la Sioule, dans les cantons du Mayet-de-Montagne et de Marcil-

lat, dans la vallée du Cher en amont de Montluçon; il est beaucoup plus rare dans le reste du département où on n'en rencontre que par hasard quelques individus parmi les bandes de merles noirs et de grives. Cependant certaines années, le passage est plus abondant; en 1882, à la fin d'octobre, on vit un assez grand nombre de ces oiseaux sur la lisière des bois, aux environs de Moulins.

TURDUS CYANEUS L. *Merle bleu.*

De passage accidentel. RR. Forêt de Moladier.

TURDUS SAXATILIS L. *Merle de roche.*

Tous les ans, quelques couples de ces oiseaux viennent nicher dans la vallée du Roc-du-Saint, près Montluçon. Il est, ailleurs, de passage irrégulier et accidentel. M. Desbrochers des Loges rencontra un jour, au mois de septembre, une bande de ces oiseaux sur les côteaux qui dominent Gannat. Il put s'emparer d'un mâle et de deux femelles, mais il n'en a jamais revu depuis cette époque. Une femelle de la même espèce a été tuée aux environs d'Yzeure et figure dans les collections du Grand-Séminaire.

TURDUS CINCLUS Lath. *Merle d'eau.*

Se trouve assez fréquemment dans le canton de Marcillat, aux bords du Cher et des ruisseaux (comte de Durat), et dans les vallées de la Sioule et de la Besbre près de la source de ces rivières, dans les environs de Laprugne, au pied du Montoncel

ANTHUS SPINOLETTA L. *Pitpit spioncelle.*

De passage en été. R. Forêt de Moladier.

ERITHACUS SUECICA L. *Gorge bleue.*

Aux bords de l'Allier, de la Loire et autres rivières et ruisseaux où elle arrive au printemps pour nicher. Çà et là. Peu commun.

SYLVIA MELANOCEPHALA Lath. *Fauvette mélanocéphale.*

Accidentellement. R. Moulins.

PHYLLOPNEUSTE SIBILATRIX Bechst. *Pouillot siffleur.*

Arrive fin avril pour faire sa ponte. N'est pas rare dans la forêt de Moladier et tous les bois des environs de Moulins.

LOXIA CURVIROSTRIS L. *Bec croisé.*

Accidentellement çà et là. Bois de Pomay, près Moulins, Ebreuil, forêt de Tronçais.

FRINGILLA NIVALIS Briss. *Pinson des neiges.*

Habitant des hautes montagnes, dans le voisinage des neiges et des glaciers, cet oiseau apparaît chez nous pendant les hivers rigoureux. Au mois de décembre 1879, M. Wattebled, lieutenant au 16e chasseurs, en rencontra une petite bande sur les bords de l'Allier à Nomazy près Moulins et put en tuer un individu.

PICUS MARTIUS L. *Pic noir.*

Habite les forêts de sapins du Montoncel, spécialement sur le territoire de la commune de Saint-Priest-Laprugne (Loire). La collection de M. l'abbé

Joye, ancien vicaire de cette paroisse, en renferme plusieurs exemplaires de cette provenance.

PICUS MEDIUS L. Pic mar.

Diffère du *Picus major* par ses flancs rayés de brun, mais est tout aussi commun et se rencontre dans les mêmes localités.

PICUS CANUS Gm. *Pic cendré.*

Ressemble au *Picus viridis*; en diffère par la tâche rouge de la tête qui ne s'étend pas au-delà du front et existe chez le mâle seulement; la femelle a tout le dessus de la tête cendré. Habite les grandes forêts. R.

SITTA CÆSIA Mey. et Wolf. *Sittelle torchepot.*

C'est l'espèce à ventre roux que l'on trouve communément dans nos bois et nos vergers et c'est à elle que s'applique ce qui est dit dans l'*Essai*, p. 32, de la *Sitta europea* L. à poitrine et ventre blancs, qui habite les contrées septentrionales de l'Europe et n'a pas, jusqu'à présent, été rencontrée dans notre département.

TICHODROMA PHOENICOPTERA Temm. *Tichodrome aux ailes rouges, Grimpereau de muraille.*

Pendant l'été de 1882, un couple de ces oiseaux avait établi son nid dans un trou du mur de la prison à Moulins ; il fut pris par des enfants qui détruisirent la nichée ; la même année un mâle et une femelle furent tués sur le clocher d'Ygrande, où ils avaient élu domicile.

ECHASSIERS

ARDEA ALBA L. *Aigrette blanche.*

Accidentellement. RR. Un individu, tué sur les bords de l'Allier, figure au Musée départemental. (F. de Chavigny).

ARDEA RALLOIDES Scop. *Héron crabier.*

Un individu tué aux bords de l'Allier, près Moulins (F. de Chavigny).

ARDEA NYCTICORAX L. *Héron bihoreau.*

De passage irrégulier et accidentel aux bords de l'Allier, de la Loire et des grands étangs marécageux. R.

CICONIA NIGRA Gesn. *Cigogne noire.*

De passage régulier, mais en beaucoup moins grand nombre que la cigogne blanche. Cependant, on en tue chaque année quelques individus au mois de septembre.

PLATALEA LEUCORODIA L. *Spatule blanche.*

Accidentellement. RR. Un individu tué sur les bords du Cher près Vallon pendant l'hiver 1879-1880.

NUMENIUS PHOEOPUS L. *Courlis corlieu.*

De passage irrégulier. R. Un individu tué près des bords de l'Allier, à Laferté-Hauterive, en septembre 1881.

LIMOSA ÆGOCEPHALA L. *Barge à queue noire.*

Accidentellement aux bords des rivières et des

grands étangs. Moulins, bords de l'Allier (F. de Chavigny), Marcillat (comte de Durat.)

IBIS FALCINELLUS L. *Ibis falcinelle.*

De passage irrégulier. RR. Un individu tué au mois d'octobre 1882 sur les bords de l'Allier, à Avermes, près de Moulins.

SCOLOPAX GALLINULA L. *Bécassine sourde.*

Assez commune dans les prairies marécageuses de Laprugne, Ferrières, Marcillat.

SCOLOPAX RUSTICOLA L. *Bécasse.*

Se rencontre toute l'année dans les forêts du Montoncel, et les bois des gorges de la Sioule à Neuvialle. M. le comte de Durat possède dans sa collection une bécasse tuée chez lui, à Marcillat, entièrement blanche, y compris le bec et les pattes, sauf l'extrémité des deux grandes pennes externes de l'aile qui a conservé sa couleur normale.

RECURVIROSTRA AVOCETTA L. *Avocette.*

Accidentellement. RR. Un individu tué en juillet 1880, sur les bords de l'Allier près Chemilly, un autre, au mois d'avril dernier (1884), près Vichy, un troisième, il y a plus longtemps à Montbeugny, à la queue d'un étang.

MACHETES PUGNAX L. *Combattant.*

De passage régulier. R. Bords de l'Allier. (F. de Chavigny).

TOTANUS GRISEUS Briss. *Chevalier gris.*

De passage régulier. Assez commun aux bords de l'Allier, de la Loire.

TOTANUS FUSCUS L. *Chevalier brun.*

Bords des rivières. Peu commun.

TOTANUS CALIDRIS L. *Chevalier gambette.*

Bien reconnaissable à ses pattes rouges. De passage au printemps et en automne. A C.

TOTANUS GLAREOLA L. *Chevalier Sylvain.*
Accidentellement. A. R.

RALLUS BAILLONII Vieil. *Râle de Baillon.*

De passage, çà et là, dans les prés marécageux, surtout en automne. R.

RALLUS MINUTA Pall. *Râle poussin.*

De passage irrégulier. RR.

PALMIPÈDES

STERCORARIUS POMARINUS Vieill. *Stercoraire pomarin.*

Sur nos rivières, de passage accidentel en hiver et très rare.

LARUS MARINUS L. *Goëland à manteau noir.*

De passage irrégulier, en bandes souvent nombreuses.

LARUS CANUS L. *Goëland cendré.*

Comme les précédents, de passage, mais se rencontre plus fréquemment.

STERNA HIRUNDO L. *Pierre Garin, hirondelle de mer.*

De passage régulier sur les rivières et les grands étangs ; arrive à la fin d'avril, fait son nid dans une légère cavité sur le sable des rives, et repart généralement à la fin d'août ou dans les premiers jours de septembre. C.

STERNA MINUTA L. *Petite hirondelle de mer.*

Arrive en même temps que la précédente et n'est pas rare pendant toute la belle saison sur la Loire, l'Allier, la Sioule.

STERNA FISSIPES L. *Sterne épouvantail.*

Pendant l'été, aux bords de nos rivières. A. C.

STERNA LEUCOPAREIA Temm. *Sterne moustac.*

On en voit chaque été quelques couples sur l'Allier et la Loire. R.

ANSER ÆGYPTIACUS L. *Oie d'Egypte.*

Je crois bien que tous les oiseaux de cette espèce que l'on capture en France proviennent des volières ou des basses-cours. C'est ainsi que l'on m'en a apporté un mâle tué sur un étang, près de Montbeugny, qui s'était échappé du parc des Bordes quelques jours auparavant.

ANAS TADORNA L. *Canard tadorne.*

Un couple de ces oiseaux tué sur l'Allier, près Chemilly, au mois de décembre 1880.

MERGUS ALBELLUS L. *Harle piette,* vulg *jarle.*

Arrive en novembre et passe une partie de l'hiver sur nos rivières. Comme ses congénères, il plonge avec la plus grande facilité et poursuit jusqu'au fond de l'eau les petits poissons dont il fait sa principale nourriture.

COLYMBUS GLACIALIS L. *Plongeon Imbrim.*

Très rarement sur nos rivières pendant les hivers rigoureux. Moulins (F. de Chavigny).

PODICEPS RUBRICOLLIS Lath. *Grèbe jougris.*

Sur nos rivières, accidentellement et très rare.

ALCA TORDA L. *Pingouin torda.*

Deux individus de cette espèce ont été tués sur l'Allier pendant les grands froids du mois de janvier 1880.

REPTILES

—

SAURIENS

LACERTA STIRPIUM Daud. *Lézard des souches.*

Commentry (P. Pestre); commun sur la rive droite de l'Allier, près Moulins, entre le pont et l'hippodrome

LACERTA VIVIPARA Jacq. *Lézard vivipare.*

Forêts du Montoncel et de la Madeleine dans les prés et les buissons d'airelles, où on le trouve fréquemment.

OPHIDIENS

VIPERA ASPIS L. *Vipère commune.*

Toutes les vipères que j'ai vues, provenant de notre département, doivent être rapportées à l'*aspis*, et c'est par erreur que j'y ai indiqué le *berus* ; je ne l'ai pas encore rencontré, s'il y existe. Ces deux types, du reste, paraissent n'être que les variations extrêmes d'une même espèce ; car on connaît tous les intermédiaires depuis la vipère à tête allongée cordiforme, entièrement recouverte de petites écailles semblables à celles du corps, à museau tronqué et retroussé (*aspis*) jusqu'à celle dont la tête courte et ramassée porte sur la région frontale trois larges écailles et dont le museau arrondi est complétement plat en dessus (*berus*). Cette dernière forme est surtout abondante dans le Nord de la France et dans toute la chaîne des Alpes. L'*aspis* est très commun dans notre région et présente di-

verses variétés de coloration dont une des plus remarquables figure dans la collection de M. le comte de Durat. Cette vipère, prise aux environs de Marcillat, mince, longue, à queue allongée, très pointue, est d'un noir uniforme et absolu, qui n'a rien perdu de son intensité par son immersion dans l'alcool. C'est la variété dont Meismer a fait sa *Vipera atra*. On trouve moins rarement des vipères dont la couleur est plus ou moins rembrunie, mais laisse toujours apparaître les tâches plus foncées du dessin normal.

BATRACIENS

ANOURES

RANA AGILIS Thomas *Grenouille agile.*

C'est l'espèce que l'on appelle vulgairement *tailleur*. Elle est très commune dans les prés humides, les bois frais et ne recherche le voisinage de l'eau qu'à l'époque de sa ponte, au mois de mars. La *Rana temporaria* est beaucoup plus rare et se rencontre surtout dans les régions montagneuses, où elle fréquente les tourbières et les bords des ruisseaux. Je l'ai trouvée à Laprugne, à Ferrières, au Montoncel, à la Madeleine. Outre sa taille moindre, l'*agilis* se recon-

naît facilement à l'extrême longueur de ses membres postérieurs ; si, en effet, on ramène un de ceux-ci en avant le long du corps, le talon dépasse grandement l'extrémité du museau, tandis que chez la *temporaria* il n'arrive qu'à la hauteur de l'œil ou de la narine.

BUFO CALAMITA Laur. *Crapaud calamite*.

N'atteint jamais les grandes proportions du *vulgaris* et est moins commun. Il sort le soir de sa retraite et court très vite en se dressant sur ses pattes, au lieu de se traîner lentement sur le sol comme ce dernier dont il se distingue aisément par une raie dorsale jaune. A C.

PELODYTES PUNCTATUS Dug. *Pélodyte ponctué*.

Petit, fortement étranglé aux hanches ; fauve verdâtre tâché de vert clair en dessus ; blanchâtre en dessous Ce joli batracien m'a été envoyé par M. H. du Buysson qui l'avait capturé dans des vignes, près Etroussat.

URODÈLES

TRITON ALPESTRIS Laur. *Salamandre des Alpes*.

J'ai rencontré cette espèce dans les petits cours d'eau qui descendent du Montoncel. La forme terrestre n'est pas rare dans cette localité, en juillet, sous les mousses et les écorces au pied des arbres.

POISSONS

—

ACANTHOPTERYGIENS

COTTUS GOBIO L. *Cotte Chabot*, vulg. *têtard*.

Dans la Besbre, le Sichon, l'Andelot, le Cher et tous les ruisseaux du canton de Marcillat. Ce petit poisson, à tête très grosse, à peau nue, molle et visqueuse, recherche les eaux peu profondes, claires et fraiches et se tient presque constamment caché sous les pierres. Il se trouve généralement dans les mêmes localités que l'écrevisse.

MALACOPTÉRYGIENS

CYPRINUS CARPIO L. *Carpe*.

Présente de nombreux cas de monstruosité dont un des plus remarquables consiste en un fort écrasement du museau, donnant aux individus ainsi déformés un aspect bizarre qui les a fait nommer *carpes dauphins* (coll. de Durat). Cette anomalie se rencontre aussi chez d'autres poissons, entr'autres le chevaine ou garbot (*squalius cephalus*) et le barbillon (*barbus fluviatilis*). Les carpes que l'on élève dans les étangs prennent successivement différentes dénominations. On les appelle *de la feuille*, dès leur éclosion jusqu'à l'âge d'un an ; de un an à deux ans, ce sont *des nourrins,* de deux à trois *de la carpasse* et enfin ce n'est qu'à trois ans qu'elles acquièrent définitivement le nom de *carpes*.

CHONDROSTOMA NASUS Val. *Chondrostome nase.*

C'est depuis une douzaine d'années que ce poisson a fait son apparition dans nos rivières. Il y est très commun maintenant et il est même probable qu'il y a plusieurs espèces différentes confondues sous ce nom. On les vend sur le marché de Moulins sous le nom d'*ombre chevalier*, et les pêcheurs de la Loire l'appellent *féra*. Ces fausses dénominations ont été employées par les ingénieurs des ponts et chaussées dans leurs rapports, et chaque année un arrêté préfectoral autorise exceptionnellement, à certaines époques, la pêche de l'*ombre chevalier* et de la *féra*. Les poissons, auxquels ces noms s'appliquent réellement, habitent les grands lacs de la Suisse et ne se trouvent dans les rivières qu'accidentellement, quand ils y ont été entraînés par les courants. Les chondrostomes qui pullulent dans tous les cours d'eau de notre département sont des *poissons blancs* à chair très médiocre.

SALMO HAMATUS Val. *Saumon bécard.*

J'ai observé un grand nombre de ces poissons pêchés dans l'Allier et, contrairement à la plupart des auteurs qui n'en font qu'une variété du saumon ordinaire, je crois qu'ils constituent une espèce très distincte. Ils remontent la Loire et l'Allier à la fin de septembre et au commencement de novembre ; tous les mâles sont alors chargés de laitance et toutes les femelles sont pleines d'œufs ; c'est donc pour eux le moment de la ponte, que le saumon ordinaire n'effectue qu'en février, mars et avril. Le bécard ne dépasse pas le poids de trois kilogrammes et pèse deux kilogrammes en moyenne. Sa coloration est plus brillante que celle du saumon ; de nombreuses tâches irrégu-

lières d'un rouge-brun ornent les environs de la ligne latérale et l'opercule. Sa chair, en revanche, est beaucoup moins colorée. Mais la différence la plus caractéristique se trouve dans le museau des mâles ; ce museau est très allongé ; la mâchoire inférieure est terminée par un tubercule fibro-cartilagineux en forme de cône, qui se redresse perpendiculairement et vient se loger dans une profonde dépression de la mâchoire supérieure destinée à le recevoir. Cet appendice n'a qu'un rapport éloigné avec la petite verrue qui termine la mâchoire des saumons ordinaires mâles ; chez un bécard de deux kilogrammes et demi, il atteint une longeur de 0m015. La femelle n'en présente que des indices ; j'ai pu le constater bien souvent et Valenciennes s'est trompé en affirmant que ce crochet est également saillant dans les deux sexes.

SALMO TRUTTA L. *Trutta argentea* Val. *Truite de mer, Truite saumonée.*

Vit comme le saumon, alternativement dans les eaux salées et les eaux douces, mais remonte les rivières beaucoup moins loin. On la prend très fréquemment dans la Loire au-dessus de son embouchure ; mais elle n'arrive que bien rarement jusqu'à notre département.

CHONDROPTÉRYGIENS

ACIPENSER STURIO L. *Esturgeon commun.*

Ce poisson qui habite la mer remonte quelquefois nos rivières. Un individu, de 0m76 de longueur, qui figure dans ma collection, a été pris dans l'Allier, près

Moulins, en mars 1880, à l'époque du passage des saumons avec lesquels il voyageait probablement. M. Grognot rapporte qu'on en prend rarement dans la Loire, à la hauteur du département de Saône-et-Loire. (1)

(1) GROGNOT. — *Poissons des eaux courantes et des étangs du département de Saône-et-Loire.*



NOTICE

SUR LA

FABRIQUE DE FAIENCE

DE JOSEPH CHAMBON, A MOULINS

(XVIIIe SIÈCLE)

Au nombre des artistes ou industriels qui, vers la fin du siècle dernier, se sont occupés, à Moulins, de la fabrication de la faïence, on peut, grâce à des documents authentiques, inscrire comme un des plus importants, Joseph Chambon, décédé en 1814. Son usine, située boulevard de Pont, avait entrée par la rue des Camaux et s'étendait jusqu'à la rue Saint-Jacques, ancienne cour Butin. Dans les jardins des maisons qui bordent ce boulevard, on a pu voir, il y a peu d'années, les restes des fours et ateliers qui servaient à l'exercice de cette industrie. La terre, dit-on, provenait du lieu dit la Rigolée, dans les terrains alors incultes situés au bord du ruisseau de ce nom, commune d'Avermes, près la route de Paris, à la porte de Moulins.

Antérieurement à Joseph Chambon, le sol de l'usine était possédé par Louis du Bourg, aussi faïencier, comme l'indique son acte d'acquisition, passé

devant Amy, notaire à Moulins, le 10 février 1757, dont les termes offrent assez d'intérêt pour être rapportés en leur entier :

« M. Gilbert Alaroze, écuyer, seigneur de la « Baume et autres lieux, président trésorier de « France au bureau de la généralité de Moulins, y « demeurant, tant en son nom que faisant pour dame « Jeanne Farjonel, son épouse,

« Vend à Louis du Bourg et Constance Poupon, sa « femme, ledit du Bourg, peintre en faïence, de- « meurant à Moulins, une maison, située rue des « Camaux de cette ville, consistant en chambres « basses, cave, grenier, jardin par derrière qui a « pour confins : d'orient, ladite rue allant au jeu « de prix ; de midi, la cour Butin, ainsi qu'il ap- « partient au vendeur du chef de la dame son « épouse.

« La présente vente est faite, outre les diverses « charges et conditions, moyennant le prix et somme « de 1.500 livres de principal et 48 livres pour « épingles, laquelle dernière somme sera payée par « les acquéreurs en la délivrance de marchandises « de fayance, suivant l'estimation qui en sera faite « par experts et amis communs dans trois mois de « ce jour. »

Louis du Bourg, qualifié peintre en fayance, était-il un artiste d'un certain mérite ? On le croirait volontiers, en présence de cette clause qui transforme le montant des épingles du prix de vente, en marchandises de fayance.

En effet, la position sociale et financière des vendeurs ne peut laisser croire un instant qu'ils aient attendu l'occasion d'une vente d'immeuble, pour se procurer les ustensiles ordinaires en faïence, nécessaires à leur maison. Il est raisonnable, au contraire, d'en conclure qu'ils tenaient à conserver un objet d'art en souvenir de la dépossession d'un bien de famille, affecté à une fabrication artistique. L'estimation par experts, montre aussi que ces objets n'étaient pas d'un usage commun et par conséquent d'un prix-courant établi.

La fortune néanmoins ne sourit pas aux efforts de Louis du Bourg, il ne put tenir ses engagements envers son vendeur qui rentra en possession du terrain et fit en outre saisir le mobilier de l'acquéreur dépossédé, à l'effet d'obtenir le paiement de plusieurs termes des intérêts échus du prix et même des épingles, qui n'avaient pas été livrées. Les héritiers de M. Alaroze continuèrent ces poursuites contre les enfants de Louis du Bourg et ceux-ci, pour y échapper, renoncèrent à la succession de leur père. Le rejet, par suite de cette renonciation, de la demande formée contre eux, résulte d'une sentence en date du 12 mai 1784, rendue par M. Gilbert Bon Chabot, conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Moulins.

Joseph Chambon, devenu acquéreur de l'immeuble et sans doute aussi du fonds de Louis du Bourg, y ajouta le matériel provenant de l'usine de Grassot, autre faïencier. La vente de ce matériel lui fut con-

sentie par la veuve de ce dernier, suivant acte en date du 11 juillet 1787, passé devant Mᵉ Pornotte, notaire à Moulins, en ces termes :

« A comparu Anne Dupuis, veuve de sieur Etienne « Grassot, vivant manufacturier en fayance, laquelle « ayant cédé le jour de Saint-Jean-Baptiste dernier, « l'exploitation de ladite fayance et les objets et « outils qui servent à l'entreprise lui devenant « actuellement comme inutiles.

« A volontairement fait vente à Joseph Chambon « tourneur en fayance, demeurant à Moulins, de tous » les effets et agrès ci après détaillés servant à ladite « manufacture, savoir : deux tourneries garnies de « leurs rayons, de cinquante mauvais moules, trois « cents gazettes, planches, terre, sable, etc., enfin « l'angard, soutenu par fourchas avec ses atter- « rages. . »

Joseph Chambon exploitait son industrie avec une certaine distinction, et la recherche des meilleurs procédés était l'objet de ses soins, comme l'attestent ses relations avec le directeur de la manufacture de Sèvres et aussi la lettre ci-après :

« Moulins, le 21 thermidor, an IX.

« Je remercie le citoyen Chambon de toute la com- « plaisance qu'il a mise à me procurer sur son art « tous les renseignements possibles, je ne puis lui « en témoigner autrement ma reconnaissance qu'en

« l'assurant de l'empressement que je mettrai à l'obli-
« ger moi-même si cela est en mon pouvoir.

« Signé : LUCAS fils.

« Adjoint au citoyen Lucas, son père, garde des galeries au
« museum d'histoire naturelle à Paris, Jardin des Plantes,
« faubourg Saint-Marcel. »

Néanmoins, Joseph Chambon n'avait pu toujours s'occuper de son usine avec tous les soins qu'elle exigeait. Les nécessités de l'époque l'avaient amené à la négliger quelque peu, comme il le reconnaît dans la lettre suivante par laquelle il refuse des fonctions pouvant l'en éloigner davantage :

« Citoyen représentant, je viens d'apprendre que
« ta bonté m'a nommé officier municipal, par obéis-
« sance à la loi j'accepterais si je me croyais la capa-
« cité.

« De plus, voilà trois ans que je suis occupé à la
« chose publique par différentes commitions, il est
« bon que j'aie un moment à moi pour vaquer à ma
« petite manufacture qui est prête à périr faute de
« ma présence.

« Pèse cette considération j'attends tout de ta jus-
tice.

« CHAMBON »

Il me reste à faire connaître les produits de l'usine de Joseph Chambon. Un certain nombre d'assiettes et une fontaine qui se trouvent encore dans sa famille où elles ont été transmises de génération en

génération, ne laissent aucun doute sur leur provenance. Elles appartiennent à M. Aimé Vérillaud demeurant faubourg des Garceaux, mari de l'arrière-petite-fille de ce fabricant, à l'obligeance duquel est due la communication des pièces authentiques où ont été puisés les renseignements qui précèdent.

Ces assiettes, toutes de la même dimension, se ressemblent par la forme, à bords inclinés et festonnés, elles semblent avoir été faites dans le même moule ; la terre d'un blanc rosé à grain fin et compact.

Le décor se compose d'un fond bleu monochrome, représentant un paysage avec encadrement de rinceaux et d'arabesques, d'un ton jaune semé d'oiseaux fantastiques et d'insectes ; les émaux sont brillants et le dessin soigné et correct.

Sur quelques-unes l'entourage est remplacé par des guirlandes de fleurs ou d'ornements.

La fontaine est une œuvre plus importante. La hauteur totale du socle au sommet du bouton qui surmonte le couvercle est de 56 centimètres, et la circonférence, dans la partie la plus saillante, de 89 centimètres. Sa forme est celle d'un vase Médicis sur socle hémisphérique recouvert en dôme, au-dessus duquel est un goulot de 9 centimètres de diamètre fermé par un couvercle.

Au devant, un mascaron, forme coquillage, pour recevoir un robinet. Le décor se compose : sur cette face, d'un médaillon à 6 lobes représentant un paysage camaïeu bleu avec enfants dessinés au trait sur le premier plan ; sur l'autre face, d'un paysage

de même camaïeu bleu avec un coq au premier plan, le fond semé d'insectes. Sur le couvercle, petites branches de fleurs et de feuillages, le tout avec encadrements de filets jaune, rouge, vert ou bleu. Sous le socle est cette marque C. P.

Il nous sera peut-être possible de fixer le nom de l'artiste auteur de ce travail, d'après cette marque et à l'aide d'une pièce jointe aux précédentes qui est la copie d'un acte de baptême inscrit aux registres de la paroisse Saint-Pierre de Moulins, ainsi conçu :

« L'an 1775 et le 1er décembre a été baptisée « Marie, née de ce jour fille légitime de Joseph « Chambon, fayancier, et de Marie Durand, a eu « pour parrain Pierre Chevauchet, peintre en « fayance, et pour marraine Marie Avisard, les« quels n'ont su signer de ce enquis.

« Signé au registre Coupery, vicaire de Moulins. »

Le titre de parrain, à cette époque surtout, n'était conféré qu'à des personnes dont les relations suivies avec la famille, étaient assez intimes pour valoir rang de parenté. Pierre Chevauchet, considéré comme parent d'affection, était sans doute pour cette raison l'ouvrier le plus important de l'usine.

Si j'ajoute que Marie Chambon était précisément l'aïeule de Mme Vérillaud, il paraît tout naturel d'en conclure que Pierre Chevauchet était le peintre du vase, qui a été conservé et transmis pieusement, comme un souvenir par sa parenté religieuse.

Pierre Chevauchet ne savait pas signer, et la marque dont une empreinte a été relevée et vous est sou-

mise, dénote que ces lettres ont été tracées par une main malhabile à l'écriture et plutôt peintes et moulées, comme le font les personnes qui savent à peine écrire leurs noms ou leurs initiales.

Fac-simile de cette marque



Les assiettes, comme la fontaine, ont été peintes par le même artiste à n'en pas douter; car les motifs se ressemblent, les teintes sont les mêmes, et l'on reconnaît aussi le même pinceau, dans toutes les parties de la décoration. M. Vérillaud en offre pour notre musée deux spécimens importants.

L'une, à bords festonnés décorée d'insectes, papillons et oiseaux, se jouant au milieu d'arabesques jaune ocreux, ou reposant sur un terrain de couleur manganèse. Le fond est occupé par un paysage avec maisons en camaïeu bleu.

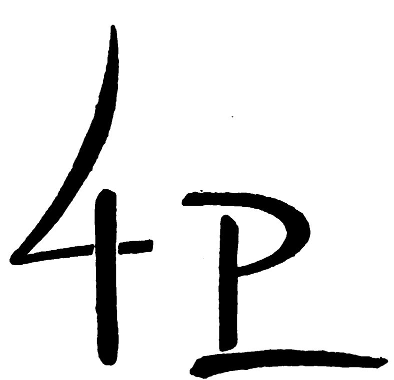
L'autre, aussi à bords festonnés décor rayonnant avec alternances de rubans quadrillés et d'autres chargés de pensées, séparé par des guirlandes de fleurettes venant rejoindre un médaillon central, paysage camaïeu bleu.

D'autres assiettes et une fontaine identique à celle dont je viens de parler se trouvent chez un autre

membre, même branche de cette famille. Le décor des assiettes est formé d'un bouquet dont les principales fleurs, rose, tulipe et reine-marguerite, sont assorties avec des pensées, myosotis et autres. La tonalité violacée du manganèse domine dans la teinte de ces fleurs et pousse même jusqu'au noir, néanmoins on y retrouve la main du même artiste.

Une cuvette oblongue de 40 cent. de longueur, offerte aussi par M. Vérillaud pour le musée, reproduit dans le fond la rose et la tulipe, fleurs principales du bouquet des assiettes avec leur ton manganèse. Le rebord de cette cuvette est semé de petites branches de fleurs.

Quant à la fontaine, de proportions moindres que l'autre, la hauteur est de 43 cent. et la circonférence dans la même partie de 78 cent., elle lui est de tous points semblable pour la forme. Toutefois, le décor quoique analogue est beaucoup plus simple. Elle porte pour marque sous le socle 4 P, dont suit le fac-simile :



Les indications qui précèdent sont toutes appuyées sur des pièces authentiques, puissent-elles servir de point de départ pour d'autres recherches et amener des découvertes qui pourront mieux encore fixer l'opinion ; néanmoins, n'est-on pas déjà autorisé à en tirer la conclusion suivante :

« La fabrication de la faïence à Moulins, pendant « la deuxième moitié du dernier siècle, a brillé d'un « assez vif éclat ; elle avait pour interprètes habiles « Joseph Chambon, fabricant, tourneur, et Pierre « Chevauchet, peintre, tous les deux citoyens de Mou- « lins. »

Moulins, le 4 avril 1884.

H. Croizier,
Membre de la Société d'Emulation.

Nota. — La fontaine et les deux assiettes déposées au musée, réunies en un groupe ont été reproduites par M. Martin Flammarion, photographe, membre de la Société. L'exemplaire joint à la présente notice offre la représentation exacte de ces pièces importantes.

H. C.

ÉTAT DE L'INSTRUCTION

DANS LE DIOCÈSE DE ROUEN

AVANT 1789.

Dès l'année 1863, M. Charles de Robillard de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure. commençait la publication de ses savantes recherches sur les établissements d'instruction publique dans l'ancien diocèse de Rouen, prouvant, une fois de plus, la noble sollicitude de l'Eglise ainsi que les efforts tentés par nos pères pour l'instruction et la moralisation du peuple. Quelques années plus tard, cet érudit faisait paraître une étude sur la population de ce même territoire à diverses époques, d'après un manuscrit du XIIIe siècle, le pouillé d'Eudes Rigaud et quelques autres documents, sujet ayant avec le premier ce trait d'analogie d'être également important pour apprécier le degré de prospérité d'une nation.



I

Dans la métropole de cette vaste province, comme ailleurs du reste, vu le peu de documents parvenus jusqu'à nous, il est difficile de préciser l'époque de la création de l'école diocésaine destinée à répandre l'enseignement supérieur de ces temps reculés, de concert avec les monastères de Saint-Ouen, d'Avranches, de Saint-Vandrille où la calligraphie fit de rapides progrès et de Jumièges l'Aumônier dont l'un des abbés, Godefroy, « avait fondé un service tout spécial pour le repos de l'âme des auteurs, des copistes et de ceux qui donnaient des livres, etc. » (1).

Ce qui est hors de doute, c'est que ce fut de Rome, « grand foyer de lumière de l'Occident, » que rayonnèrent, « non seulement les vérités religieuses par les missionnaires italiens qui furent, en général, les premiers pasteurs de nos diocèses, mais aussi les meilleures traditions de la science et du goût par des professeurs qui avaient eu l'heureuse fortune de cultiver leur esprit dans des lieux où vivait encore le souvenir de Cicéron et de Virgile, et dont les études s'étaient trouvées protégées par l'influence bienfaisante de la papauté, au milieu d'une barbarie qui menaçait de devenir universelle. » Il ne faut pas

(1) *Fleurs monastiques*, par Maxime de MONT-ROND, archiviste-paléographe, 1 vol. grand in-8°, Paris, chez Vrayet de Surcy, 1860.

s'imaginer, dit encore M. de Beaurepaire, que les écoles épiscopales ne datent que du règne de Charlemagne ; il y eut alors « réforme, restauration, mais non établissement d'œuvres absolument nouvelles. » Enfin, et pour ne pas multiplier ces citations, contentons-nous de reproduire le trente-quatrième canon du concile de Rome, de l'année 826, écho de la voix de l'Eglise à travers les siècles : « Que dans tous les évêchés, dans les paroisses qui en dépendent et dans les autres lieux où il en sera besoin, on établisse des maîtres et des docteurs pour enseigner les lettres, les arts libéraux et les dogmes sacrés. »

Si le premier maître de notre école diocésaine dont il ait été trouvé une mention positive, est Gislebert qui signa, comme témoin, en 1131, avec le titre de « Rothomagensis studii magister, » une charte de l'archevêque Hugues d'Amiens, en faveur des religieux de Saint-Georges-de-Boscherville ; il ne faut pas passer sous silence que, dès le siècle précédent au moins, on pressent cette institution dans un acte de donation en faveur de l'abbaye de Saint-Ouen. A l'origine, cet établissement devait se trouver près de la cathédrale ; car, ainsi que le dit, avec tant de raison notre historien, autour de cet édifice, « on voyait autrefois, à côté de la demeure de l'archevêque et du cloître des chanoines, l'Hôtel-Dieu pour les malades et l'école du diocèse, touchants annexes qui montraient la charité inspirée par la religion et pratiquée sous une double forme : les secours aux misé-

rables et l'enseignement aux personnes désireuses de s'instruire. » Mais, environ vers 1227, cet établissement, appartenant au chapitre et connu sous le nom d'école de grammaire, se trouvait dans la rue qui depuis longtemps porte le nom de rue de l'École, sur la paroisse Saint-Laurent, « *in vico de super Fossetum.* »

Un manuscrit du XIII[e] siècle nous apprend qu'on y enseignait la logique avec la grammaire ; qu'on y comptait deux cents clercs dont l'instruction était confiée à un magister et à un vice-magister ; qu'on y venait jusque de Vernon et du côté opposé par le bateau de Bouille, mode ancien de communication entre Rouen et la Basse-Normandie. L'enseignement du Donnest, livre de l'un des rhéteurs de l'empire, Donatus, était le privilège de cette institution, de même que l'enseignement du chant ressortait de celle tenue par le chantre de la cathédrale. Par la suite, les cours se firent par un principal, maître ès-arts, que le chancelier du chapitre nommait généralement pour trois ans et par des siégiers ou professeurs.

Pendant longtemps les leçons furent très prospères et très suivies ; car, « personne n'ignore, dit M. Léopold Delisle, de quel éclat avaient brillé les écoles normandes sous les ducs-rois d'Angleterre. » Malheureusement, l'anarchie de la direction et l'obligation à laquelle était astreint le maître de ne pouvoir régenter que dans la maison capitulaire devinrent, par la suite, « la source d'éternelles discordes qui exercèrent la plus fâcheuse influence sur l'école de

grammaire. » A ces causes intérieures, il faut encore ajouter : les guerres, les épidémies, ainsi que le schisme qui, sous Charles V et Charles VI, troubla si fortement l'Eglise et la société et fit jeter au religieux de Saint-Denis ce cri de profonde tristesse : « Les écoles du royaume, jadis si florissantes et si fécondes en savants qu'on avait jusqu'alors appelés au gouvernement de l'Etat, étaient réduites à une complète nullité. L'Université de Paris, cette tendre mère de tous les arts libéraux, pleurait la perte des enfants qu'elle avait nourris du lait de la science ; ils abandonnaient le sein de leur mère et passaient à l'étranger, n'ayant plus de père spirituel qui les secourût dans leur détresse. »

En présence de ces difficultés et de cette décadence, il était naturel de voir s'établir des écoles particulières « pour le Donnest et au-dessus du Donnest », en concurrence avec l'école privilégiée. Les chanoines cependant crurent devoir résister à ce qu'ils considéraient comme un empiètement de leur autorité et furent ainsi amenés à engager contre ces maîtres nouveaux une lutte dont les péripéties se déroulèrent devant différentes juridictions, avec des alternatives de revers et de succès dont il est inutile de raconter ici les interminables détails. Qu'il nous suffise de rappeler qu'en 1466 le chapitre, les bourgeois et le recteur maître Robert Duval travaillèrent de concert à la défense des écoles publiques et privilégiées, et que trois ans plus tard, le 22 juin 1469, à une nouvelle requête des chanoines, le lieutenant

du bailli, qui présidait ce jour-là le conseil, répondit: « que les bourgeois n'étaient pas, et même n'avaient jamais été astreints à envoyer contre leur gré leurs enfants aux écoles de grammaire ; qu'ils entendaient rester en leur franchise. » Néanmoins, on s'entendit encore une fois, et défense fut de nouveau faite aux maîtres particuliers de recevoir les enfants « au-delà du Donnest, » tout en maintenant les droits de l'école de Saint-Cande-le-Vieux, « spéciale pour ceux de l'Exemption de Saint-Cande qui formait, au sein même de la ville et à quelques pas de la cathédrale, une enclave appartenant au diocèse de Lisieux et soumise à la juridiction spirituelle de l'évêque de cette ville. » A partir de cette époque, cet enseignement fut placé sous la protection de la ville. Mais, « pas plus les conseillers de l'Hôtel-Commun que le chancelier et le chapitre, dit M. de Beaurepaire, ne se montrèrent disposés à faire les sacrifices voulus. Ils firent si bien qu'ils finirent par déshériter le diocèse de la seule école d'instruction secondaire qu'il possédât, et par priver Rouen de cette sorte de suprématie intellectuelle qui passa à la seconde ville de la province. »

C'est alors, c'est-à-dire vers le milieu du XVIe siècle, que le collège des Bons-Enfants, situé sur le territoire de Saint-Vigor de Rouen et tout d'abord consacré à l'instruction élémentaire des enfants pauvres, remplaça l'école de grammaire jusque dans les premières années du XVIIe siècle : peu après l'établissement des Jésuites à Rouen,

3 octobre 1592. Le nombre des écoliers fut longtemps assez considérable pour lui permettre d'éntretenir quatre régents.

II

Ne pouvant qu'effleurer un tel sujet, nous sommes forcé de renvoyer au chapitre II de la seconde partie du travail que nous analysons, où il est question des colléges de Rouen, d'Eu, de Dieppe, d'Aumale, du Hâvre, d'Andelys, de Gournay, de Gisors, de Caudebec, de Pontoise, d'Offranville, des séminaires antérieurement à la suppression des Jésuites, et enfin du collége protestant de Quévilly.

Nous n'oublierons pas non plus de mentionner, avec la bourse de Pavie du cardinal Branda, les quatre collèges créés à Paris en faveur des étudiants du diocèse de Rouen, désireux d'obtenir un grade dans une Faculté quelconque: 1° celui du Trésorier, fondé en 1268 par Guillaume de Saâne, trésorier de la cathédrale, pour douze écoliers en théologie (plus tard, ce nombre fut porté à vingt-quatre : douze théologiens et douze artiens); — 2° celui du chanoine Raoul d'Harcourt, dit collège d'Harcourt, remontant à 1311, avec quarante boursiers dont douze théologiens et vingt-huit artiens; — 3° celui d'un autre membre de cette illustre famille (pour vingt-quatre boursiers), Guy d'Harcourt, évêque de Lisieux, mort en 1336, et qui fut réuni moins d'un

siècle plus tard au collége de Torcy, dû aux libéralités de trois frères de la maison d'Estouteville ; — 4° celui de Justice, établi en 1349 par Jean Justice, chantre de Bayeux, avec douze boursiers, huit du diocèse de Rouen, et par préférence du doyenné de Saint-Georges et quatre du diocèse de Bayeux.

Les chapitres VI et VII sont consacrés aux collèges de Rouen et d'Eu, après l'expulsion des jésuites et à la fondation de nouveaux colléges.

Les quatre suivants traitent des écoles spéciales fondées par l'Académie de Rouen, ou placées sous son patronage : écoles de chirurgie, de botanique, de dessin, de peinture, de mathématique ; cours de chimie, d'histoire naturelle, de physique, de l'art des accouchements, et d'hydrographie.

L'état des maisons d'instruction publique, à l'époque révolutionnaire, fait l'objet du XII° et dernier chapitre.

III

Avant 1789, les écoles élémentaires ne font pas non plus défaut dans le diocèse de Rouen. Les unes appellent les autres et les premières ne pouvant se recruter sans les dernières.

Au souvenir de cette parole tombée de la bouche même du Christ : Allez et enseignez toutes les na-

tions, l'Eglise ne pouvait manquer d'avoir à cœur l'instruction et l'éducation des petits et des faibles, comme en font foi du reste le plus grand nombre des conciles depuis celui de Vaison en 529, ainsi que le langage des Papes qui, à l'exemple de Léon IV, au IXe siècle, recommandait « que tout prêtre ait un clerc des écoles qui chante l'Epître, fasse la lecture, réponde la messe et psalmodie les psaumes. » Unissant sa voix à celle de l'Eglise, Charlemagne, dès l'année 789, prescrivait, au clergé, « de former des écoles d'enfants et d'y appeler les fils des serfs aussi bien que ceux des hommes libres. » Aussi, est-ce à bon droit que M. de Beaurepaire tire cette conclusion : « Ces textes, auxquels il serait aisé d'en ajouter d'autres, ne permettent pas de douter, dit-il, qu'il n'y ait eu, dès une époque très reculée et, comme à l'origine de nos paroisses, des écoles gratuites attachées à chaque église et confiées aux soins et à la direction des curés. » Malheureusement, ce mouvement intellectuel eut un assez long temps d'arrêt ; car, « nous n'avons pas la pensée de contester, ajoute-t-il, l'ignorance qui régna, principalement du IXe au XIIe siècle, après les invasions des Huns et des Normands. » Alors, on se réveille « de ce profond sommeil, » puisque nous avons des documents établissant le fonctionnement d'écoles non seulement à Rouen, mais encore dans les autres villes de ce diocèse, sans pouvoir toutefois en indiquer l'origine.

Il est probable que chaque paroisse de la métropole, vu sa nombreuse population, dut avoir son

école; quoique les pièces ne parlent que de cinq d'entre elles : la paroisse Saint-Lo avait, outre l'école aux juifs mentionnée dans des textes de 1360 et 1361, des classes en faveur des enfants catholiques dont les religieux du lieu se prétendaient en possession, 1428 ; — la maison Saint-Sever, révélée par un procès du 17 juin 1493, sous la direction des religieux de Bonne-Nouvelle ; — l'école de la paroisse Saint-Amand, à la disposition des religieuses de l'abbaye de ce nom, 1519 ; — celle de Saint-Vivien, où enseignait, en 1425, maître Jean Ogier ; — à Saint-Etienne-la-Grand-Eglise, 1451, le curé Pierre Vimont apprenait la grammaire aux enfants. Enfin, pour compléter, autant que faire se peut, cette énumération, il faut rappeler le souvenir du collège des Bons-Enfants, sur le territoire de Saint-Vigor, au pied des remparts de la Porte-Cauchoise, organisé au XIVe siècle, par les soins de l'archevêque Guillaume de Flavacourt, en faveur des pauvres écoliers, et, selon toute probabilité, avec le secours de la bourgeoisie rouennaise.

Dans le XIIe siècle, nous pouvons citer les écoles de Fécamp, d'Eu, de Blangy, de Criel, de Foucarmont, d'Aumale, de Quillebeuf et de Gournay.

Au XIIIe, celles de Pavilly, de Sauqueville, de Pont-de-l'Arche et de Dieppe.

Les écoles de Gisors au XIVe siècle.

Avec le XVe siècle, relatons celles de Montivilliers, d'Harfleur et de Pontoise.

Les paysans, eux aussi, jouirent du bienfait de

l'instruction ; car, « ce n'est pas seulement au XIXe siècle qu'on a fondé des écoles dans les campagnes, dit M. Léopold Delisle. L'idée de cette institution remonte au moyen-âge. Nous en avons, au moins pour notre province, les preuves les plus incontestables. Les exemples, que nous allons bientôt faire passer sous les yeux du lecteur, établiront surabondamment combien les écoles rurales étaient multipliées au XIIIe siècle et aux suivants dans la Normandie (1), » M. de Beaurepaire relate de nouveaux documents à l'appui de ce fait historique. Et comme parmi les nombreuses localités citées, du XIVe au XVIIe siècle, il s'en trouve un certain nombre « d'une aussi minime importance, » il conclut qu'il n'y a plus de raison de douter qu'il n'y ait eu des écoles « sinon dans toutes les paroisses rurales, du moins dans la plupart, et surtout dans celles où la population était un peu considérable. » Et cependant quelles calamités n'eurent pas à subir ces temps, avec la lutte de la France et de l'Angleterre, le schisme, la peste et les guerres religieuses ?

Assurément les programmes scolaires étaient des plus modestes puisqu'ils se réduisaient le plus ordinairement, avec le catéchisme, aux notions de lecture, d'écriture et de calcul que couronnait une éducation telle que la comprirent toujours tous les peuples civilisés, inspirant aux enfants l'amour et la

(1) *Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen-âge*, par M. Léopold Delisle, Evreux, 1851, 1 vol. in-8° p. 175.

crainte de Dieu. Laissons encore la parole à M. Léopold Delisle : « L'instruction religieuse occupait incontestablement une large place dans le programme des écoles rurales. Mais on ne peut douter qu'on y enseignât aussi la grammaire, c'est-à-dire les éléments de la langue latine. » Et, à la page suivante : « A notre avis, les clercs n'étaient pas seuls à suivre les écoles. Nous croyons qu'on initiait aux secrets de la lecture et de l'écriture un certain nombre de paysans, les vavasseurs (hommes de la classe moyenne, nommés ailleurs hommes libres) par exemple. Pouvait il en être autrement à une époque où les rapports du tenancier avec son seigneur étaient si compliqués, et donnaient lieu à tant de procès ; à une époque où les pièces écrites étaient d'un usage journalier dans les dernières classes de la société ? Mais, nous n'en sommes pas réduits à des conjectures..... (1) »

Avec le XVI[e] siècle, l'instruction est plus largement départie, ainsi que le constate un réglement du cardinal Georges II d'Amboise, daté de 1520, pour toutes les écoles de grammaire, lecture, écriture, arithmétique et doctrine chrétienne de la ville et du diocèse de Rouen, dont malheureusement on ne

(1) *Etudes sur la condition de la classe agricole* etc., p. 180 et 181. — Quant à la fameuse formule : « A déclaré ne savoir signer, en qualité de gentilhomme, » c'est une pointe spirituelle, dit M. de Beaurepaire ; mais elle est encore à trouver dans un acte authentique. M. Léopold Delisle a attaqué cette fausse opinion dans une intéressante dissertation pleine de faits concluants auxquels il serait peut-être superflu de chercher à en ajouter d'autres. (1[re] partie du travail de M. de Beaurepaire, p. 36.)

possède qu'une copie informe. Alors, grâce aux libéralités de Guillaume Tulles, une école gratuite fut établie dans les quatre quartiers de la cité ; et « l'enseignement était déjà à la mode parmi les filles, puisque nous voyons dans ce réglement les écolières fréquemment citées à la suite des garçons. » L'article 8 était ainsi conçu : « Item nulz maîtres ne pourront enseigner aux filles qu'ilz ne soient mariéz et que leurs femmes ne soient aussi receues maîtresses et bien deuement examinez devant nous (l'official), et voulons que les filles soient hors d'avec les garçons dans une chambre ou autre lieu à part. » Et, vers 1556, deux écoles furent ouvertes pour cent cinquante filles de l'aumône.

A des besoins nouveaux, l'Eglise va répondre en créant, au XVII[e] siècle, des communautés de femmes vouées à l'instruction gratuite des filles.

Sous la protection de l'archevêque François I[er] de Harlay, les Ursulines s'établissent successivement : à Pontoise, 1600 ; — à Rouen et à Eu, 1615 ; — à Gisors, 1616 ; — à Dieppe, 1619 ; — à Gournay, 1625 ; — au Hâvre, 1627 ; — à Magny, 1639 ; — à Elbœuf, 1648. Et, à l'honneur des maisons de Dieppe et de Rouen, rappelons qu'en 1639 elles envoyèrent de leurs sœurs, jusqu'à Québec, fonder un couvent de leur ordre.

Les filles de la Congrégation de Notre-Dame du bienheureux Pierre Fourrier se fixèrent à Caudebec et à Rouen.

Un peu plus tard, les sœurs des écoles charitables

ou sœurs grises appelées aussi de Saint Lazare, celles de la Providence ou du Saint Enfant Jésus et les sœurs des écoles chrétiennes d'Ernemont enseignèrent jusque dans les bourgs et les villages du diocèse.

En 1618, Rouen comptait trente-deux maîtres écrivains, à côté des écoles de quartiers qui disparurent au milieu de ce siècle devant un nouveau système d'éducation charitable, l'internement des enfants dans les maisons de la Marêquerie et l'école de l'hôpital général. Quelques années plus tard, de 1661 à 669, Laurent de Bimorel et Adrien Nyel, sans faire disparaître cette organisation, rétablirent, dans des conditions plus favorables, les anciennes écoles de quartiers.

Aux Andelys, un ecclésiastique, Robert Tiberge, exerçait les fonctions de précepteur de la jeunesse et percevait, chaque année, pour ses gages, cinquante livres sur le revenu de la léproserie, vingt-cinq livres sur les deniers de la ville ainsi qu'une rente assez modique sur la confrérie du Saint Sacrement.

Les écoles de Montivilliers et celles d'Harfleur dépendaient de l'abbaye de Montivilliers. Celles de Saint Germain étaient tenues par le vicaire et celles de Saint Martin par le curé.

A Gournay, la duchesse de Longueville fit don, le 25 juillet 1658, d'une maison, rue des bouchers, pour servir d'école.

En 1687, les écoles de garçons d'Aumale sont remises « sur pied. »

Qu'il s'agisse de l'instruction de l'un ou de l'autre

sexe, un généreux mouvement s'était de plus en plus accentué et des résultats avaient été obtenus dont l'on ne saurait sans injustice, dit M. de Beaurepaire, méconnaître l'importance. Les quelques documents que nous possédons suffisent amplement à le prouver. Ainsi, d'après les procès-verbaux de visites de trente-huit églises paroissiales du doyenné de Foucarmont, 1683, il y en avait vingt-deux à posséder des écoles dont huit dirigées par les curés, six par les vicaires et douze par des magisters. Le curé de Pierrepont envoyait les enfants de sa paroisse chez son confrère d'Ecotigny et il ne devait pas être seul à agir pareillement. Deux ans après, sur cinquante-six paroisses des doyennés du Hâvre, des Loges et de Saint-Romain, il y en avait quarante-deux ayant des écoles.

Le siècle dernier nous offre heureusement d'abondants renseignements empruntés aux procès-verbaux des visites pastorales de Mgr d'Aubigné, « poursuivant avec un zèle digne de toute notre reconnaissance l'œuvre de son devancier, » Mgr Colbert. M. de Beaurepaire les a résumés dans un tableau des plus curieux et des plus instructifs qu'on nous permettra de reproduire et duquel il résulte que sur onze cent cinquante-neuf paroisses visitées de 1710 à 1717, huit cent cinquante avaient des écoles de garçons et trois cent six des écoles de filles. En outre, les localités dépourvues d'écoles envoyaient généralement leurs enfants, comme nous l'avons vu plus haut, dans celles qui se trouvaient à leur portée. Enfin, il est bon de noter que par suite de réunions successives,

le nombre des municipalités équivalant, à l'origine, à celui des paroisses, était tombé, dans le département de la Seine-Inférieure, de plus de mille municipalités, en 1790, à sept cent cinquante-neuf, chiffre actuel.

Les doyennés de l'ancien diocèse de Rouen étaient au nombre de trente et les renseignements n'ont pu porter que sur vingt-six; les doyennés de la Chrétienté, de Baudemont, de Gamaches et de Périers faisant défaut.

	NOMS DES DOYENNÉS	NOMBRE DES PAROISSES			NOMBRE DES PAROISSES AYANT DES ÉCOLES TENUES		
		visitées	ayant des écoles.	des écoles de filles.	par les curés.	vicaires ou diacres	clercs ou autres particuliers laïques
1716	Aumale.	23	22	6	0	3	19
1716	Gisors.	47	42	22	4	16	19
1716	Neufchâtel.	52	46	15	6	18	23
1714	Canville.	56	49	27	2	23	24
1715	Eu.	40	33	10	7	21	5
1717	Pavilly.	52	42	17	7	19	14
1710	Meulan et Pontoise.	51	42	9	3	6	34
1714	Bacqueville.	49	37	15	4	16	16
1714	Brachy.	49	37	13	0	12	25
1716	Foucarmont.	59	42	6	7	17	18
1713	Bourgtheroude	44	33	12	2	10	12
1713	Le Havre.	37	26	14	0	4	22
1713	Loges.	34	25	6	0	4	20
1717	Pont-Audemer.	52	38	27	4	9	21
1710	Magny.	58	41	14	2	5	32
1715	Envermeu.	46	31	13	7	11	13
1716	Bray.	34	24	7	3	11	8
1713	Valmont.	41	28	11	2	5	20
1717	Saint-Georges.	55	37	10	7	19	11
1713	Fauville.	34	24	13	0	1	22
1713	Saint-Romain.	43	29	10	2	2	18
1715	Longueville.	46	30	8	8	13	8
1715	Ry	53	34	9	8	11	11
1714	Cailly.	49	30	6	9	16	4
1710	Chaumont.	55	33	6	0	2	31
	TOTAUX	1159	855	306	94	274	450

Dans les premières années du XVIIIe siècle, la milice du bienheureux J. B. de la Salle avait apporté son contingent de maîtres, tout d'abord au siége de l'archevêché et ensuite à Dieppe, les deux seules villes de ce diocèse, où elle exerça son bienfaisant ministère, quoique la maison de Saint-Yon, située au faubourg Saint Sever de Rouen devint, en 1705, le chef-lieu des frères de la doctrine chrétienne, institués à Reims, dès 1680. Remarquons, en passant, que la méthode d'instruction de ces nouveaux maîtres différait, en certains points, de celle suivie jusqu'alors : ils apprenaient à lire dans le français et non dans le latin; l'enseignement simultané était substitué à l'enseignement individuel, suivant la méthode inaugurée par le P. Fourier dans l'éducation des filles.

Avec les années, le nombre des écoles s'accrut notablement. Aussi, à l'approche de la Révolution, un progrès considérable avait-il été réalisé, à en juger, dit M. de Beaurepaire, par le district de Rouen, dans lequel, en 1790, sur cent deux communes pour lesquelles on a des renseignements, il n'y en avait que treize dépourvues d'écoles Et de même que, dans la première moitié du siècle, le nombre des clercs s'était accru au préjudice de celui des curés ou des vicaires tenant école ; de même, sur la fin, les clercs avaient, en grande partie, cédé la place aux professeurs laïques. En même temps, des mesures étaient prises pour assurer la condition des maîtres et donner un plus grand développement aux écoles spéciales de filles.

Que devinrent « ces généreuses tentatives? » Le ministre Chaptal, chargé de proposer un projet de loi sur l'instruction publique, va nous l'apprendre : « L'éducation publique est presque nulle partout, écrit-il en l'an IX, la génération qui vient de toucher à sa vingtième année est irrévocablement sacrifiée à l'ignorance ; et nos tribunaux, nos magistratures ne nous offrent que des élèves des anciennes Universités. ..... Le système d'instruction publique qui existe aujourd'hui est donc essentiellement mauvais..... Les écoles primaires n'existent presque nulle part, de manière que la masse de la nation croît sans aucune instruction. »

E. BOUCHARD.

N. B. — Notre Bulletin a offert l'hospitalité à ce travail qui, lu au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu à Rouen en août 1883, n'a pu être imprimé dans le volume de sa douzième session, vu la décision de l'assemblée générale ayant rejeté la création d'une section d'histoire.

ANNEAU VOTIF

ET

STATUE DE BRONZE

DÉCOUVERTS A VICHY

DANS UN PUITS ANTIQUE

Messieurs,

Je vous ai entretenus, dans la séance du 3 août 1883, de la découverte, à Vichy, d'un puits antique dans lequel il a été recueilli, dit-on, une statue de bronze de près de 0m80 c. de haut, que je n'ai pu voir avant qu'elle ait été vendue à un inconnu, auquel le détenteur n'avait pas montré une autre pièce non moins curieuse, que j'ai pu examiner à l'aise et dont je vous ai montré un croquis ; c'est un anneau de bronze massif, de 0m17 c. de diamètre extérieur et de 0m11 c. de diamètre intérieur, ce qui lui donne 0m03 c. d'épaisseur au pourtour, il est gravé de l'inscription

suivante, dont chaque mot est séparé par un point formé d'une feuille cordiforme au pointillé :

NV :: AGG :: DEO :: MARTI :: VOROCIO :: GAIOLVS :: GAII

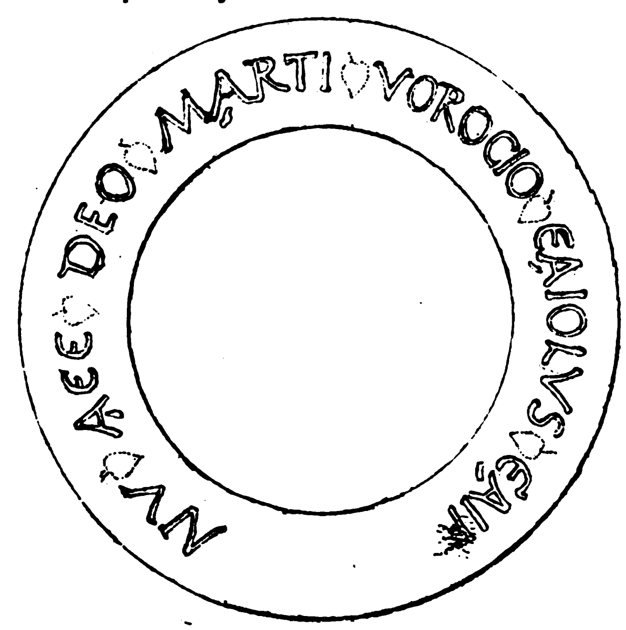
Et au revers les lettres V. S. L. M., occupant les axes de cet anneau, qui pèse 2 k.500.

La traduction en serait : Aux divinités des Augustes, à Mars Vorocius, Gaiolus fils de Gaius, avec reconnaissance en accomplissement de son vœu. Cette inscription nous donne le nom de la ville gauloise de Varennes-sur-Allier, VOROCIO, tout entier dans la désignation du faubourg nord de cette petite ville, VOUROUX, qui avait une église romaine qui sert actuellement d'écurie à la gendarmerie et qui a été enlevée au culte en 1793, tandis que l'Eglise actuelle qui était dans l'enceinte des fortifications moyen-âge, n'était à cette époque qu'une chapelle qui dépendait de Vouroux. Varennes se trouvait sur la voie romaine de Lyon à Limoges, avec embranchement sur Vichy et Clermont. Ne pourrait-on pas rapprocher les noms de GAIOLUS et GAI de Gayette, château touchant Varennes, où est établi l'hospice cantonnal.

Il est à remarquer que dans cette inscription les G ont une forme particulière, peu commune en épigraphie, ce sont des C barrés au centre, comme des E onciaux du moyen-âge ou des epsilons grecs.

Dans tous les cas, elle nous fournit le nom de VOROCIO bien indubitable, tandis que le parchemin de Vienne donnait VOROGLO. M. A. Héron de

Villefosse, conservateur adjoint au Louvre, à propos de cette communication, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, donne connaissance de deux monnaies mérovingiennes, où est inscrit aussi le nom de VOROCIO VICO, le C du premier mot ayant une forme angulaire, qui l'avait fait prendre jusque là pour un L et au revers DRUCTALDUS, et l'autre monnaie qui appartient à M. de Ponton d'Amécourt, où ce nom n'est pas plus douteux que sur l'anneau de Vichy. M. Héron de Villefosse, sur ma demande, a bien voulu nous prêter le cliché de l'anneau, pour le joindre à nos Bulletins.



Dans le même puits, il a été retiré un fût de colonne sans base, de $1^{m}50$ de haut en calcaire de $0^{m}50$ c. de

diamètre, en quatre morceaux qui dans le principe étaient liés par des goujons de fer carré, le chapiteau est corinthien fruste, n'ayant que quelques moulures, et c'est là que devaient être placés la statue et l'anneau, à en juger par deux rainures qui existent le long de ce chapiteau, ce doit être à cette circonstance que l'on doit de voir à un endroit de cet anneau, vers le mot CAII, une large trace d'oxydation de la bandelette de fer qui la fixait au chapiteau.

On a recueilli dans les fondations de l'habitation moderne, près du puits, une meule à bras en lave de Volvic, un moyen bronze de Faustine, fruste, une frette en bronze de $0^{m}07$ c. de diamètre, ayant une entrée, comme une frette de nos brouettes et un petit disque de terre cuite jaune, de 0,05 de diamètre, percé au centre.

Le Musée national de Saint-Germain-en-Laye vient de faire l'acquisition de cet anneau votif, et j'ai pu me procurer pour notre Musée les fragments de la colonne.

L'endroit de Vichy où a été faite cette précieuse trouvaille est situé à trente mètres de celui où ont été recuillies en 1864, les lamelles d'argent avec inscription votives, à Jupiter Sabasius, qui ornent aussi le Musée de Saint-Germain et pour lesquelles, notre nouveau confrère, M. Rossignol et moi, préparons un mémoire, en retard de vingt ans.

C'est aussi à une quarantaine de mètres, au plus, qu'a été relevée, il y a trois ans, sur la voie romaine, la borne milliaire au nom des deux Philippe, conser-

vée à la mairie de Vichy, et là aussi, qu'en 1865, j'ai reconnu les fondations en gros libages de l'un des édifices primitifs de notre station thermale, à l'époque romaine et de rares débris d'une inscription sur marbre, formée de grandes capitales, ainsi que des tombes du moyen-âge, creusées dans des chapiteaux antiques ; c'est sur cet emplacement que fut plus tard le Moustier et enfin le cimetière qui a été changé depuis environ quinze ans.

BERTRAND.

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

—

ANNÉE 1884

—

Séance du 4 janvier

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouvent offerts par l'auteur, notre confrère M. le comte de Soultrait : *L'Académie de Besançon, de* 1869 *à* 1882 ; *Notice sur les monuments civils de Luxeuil* ; *Notice sur les manuscrits du trésor de l'église métropolitaine de Lyon.*

Il communique la circulaire suivante émanant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Paris, le 28 octobre 1883.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« La publication du Répertoire des travaux historiques, qui comprend en un volume annuel l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire,

l'archéologie et la philologie de la France, a été entreprise, il y a deux ans, sous les auspices du Comité des travaux historiques. Le volume comprenant les publications de 1881 est achevé depuis quelques mois et vous a été adressé. ainsi que le premier fascicule concernant les publications de 1882.

En parcourant le volume de 1881 et surtout la table qui le termine, les érudits ont compris quels secours ils pourraient trouver dans un recueil qui présente aux travailleurs une *bibliographie précise des Sociétés savantes* et une analyse raisonnée de leurs travaux.

Mais, pour que cette publication produise tous ses fruits, il faut qu'elle embrasse tout ce qui paraît dans le cours d'une année. Or, dans l'état actuel du dépôt légal, il est impossible qu'une bibliographie française soit complète si les érudits de chaque département ne mettent pas en commun leur activité pour signaler les lacunes.

La Commission de rédaction du Répertoire adresse donc un pressant appel aux Sociétés savantes pour les déterminer à apporter leur concours à une œuvre dont elles ont senti l'utilité. Les Sociétés jugeront si elles doivent charger quelques-uns de leurs membres de ce soin et s'il ne conviendrait pas de nommer une commission à laquelle incomberait la tâche de relever les erreurs et de signaler les oublis sous forme de rapport ou de notes.

Il ne s'agirait en aucun cas d'un travail d'ensemble qui demanderait une longue patience et des recherches difficiles. Il serait à propos de vérifier tout d'abord s'il est fait mention exacte des travaux de la Société que vous présidez. Selon le temps dont on pourrait disposer, il conviendrait de rechercher si le Répertoire a fait figurer les autres périodiques ou les livres parus dans le département sous le millésime 1881.

Dans le cas où la Société que vous présidez entrerait

dans ces vues, je vous prie de vouloir bien me faire parvenir le plus tôt possible les observations relatives au volume de 1881. Il est important en effet que la Commission puisse en tenir compte par voies d'additions dans le second volume en cours de publication.

Je ne doute pas, Monsieur le Président, que votre Société ne comprenne tout le profit que la Science peut tirer d'une entreprise destinée à présenter chaque année le tableau complet des efforts de l'esprit en des matières où il est imprudent de s'aventurer sans savoir exactement ce qu'ont pensé et ce qu'ont écrit nos émules ou nos maîtres.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président de la Commission de rédaction du Répertoire.

GEORGES PICOT.

La décision à intervenir au sujet de cette communication est renvoyée à la prochaine séance et figurera à l'ordre du jour.

M. le Président donne ensuite lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. le Préfet de l'Allier :

Moulins, le 5 décembre 1883.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

J'ai reçu et adressé à M. le Ministre des Beaux-Arts les notices concernant les statues historiques existant dans le département de l'Allier.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien exprimer à MM. les Membres de la Société d'Emulation, notamment à M. Bertrand tous mes remerciements pour le

soin et l'empressement qu'ils ont mis à fournir les renseignements demandés par M. le Ministre.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet de l'Allier,

MONOD.

— M. Pérot lit un travail dont il est l'auteur : *Inventaire des découvertes archéologiques faites dans le département de l'Allier en* 1883, deuxième année.

La Société se rappelle que M. Pérot a lu un travail semblable embrassant l'année 1882.

— M. Bertrand offre, au nom de Mme la comtesse de Chavagnac, pour le musée, trois poêles, l'un en émail, l'autre en terre cuite et le troisième en faïence de Moulins, qui datent de l'époque de Louis XVI.

Et au nom de M. Clostre, huit pierres tombales trouvées dans les démolitions des bureaux de la Préfecture.

Séance du 1er février.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON.

M. le Président remercie ses confrères d'avoir bien voulu l'appeler encore à les présider, quoique ses absences aient été fréquentes l'année dernière, ce qui l'a obligé, à son grand regret, de n'avoir pu prendre une part aussi active qu'il l'aurait désiré à nos travaux.

Il indique ensuite les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Grassoreille offre à la Société pour notre bibliothèque le premier numéro de la *Revue bourbonnaise*, historique, artistique, archéologique, publiée sous sa direction.

— M. Bouchard fait hommage à la Société, de la part de notre confrère, M. Adrien Lascombe, conservateur de la bibliothèque du Puy, un volume in-8° de plus de 400 pages, qu'il vient de publier à la librairie Bérard-Rousset. C'est le répertoire général « *de tous les hommages et investisons qui se sont trouvés dans les archives de l'évêché du Puy, rendus aux seigneurs évêques depuis l'an* 1154 *jusqu'à présent. tiré de livres et liasses, comme il est marqué par frère Jean-François Cazalède, jésuite. et escrit par M*e *Pierre Fargues, receveur des tailles, conseiller du roy, en l'année* 1740 *et* 1741, *par ordre de messire François de Béringhen. évêque, seigneur du Puy, immédiat du Saint Siège, comte de Vellay, abbé de l'abbaye de Saint-Gilles, en Languedoc, abbé de l'abbaye de Sainte-Croix de Bourdeau, seigneur de la ville de Tournan, en Brie, comte d'Armainvilliers, etc.* » Ce manuscrit in-folio de 510 feuillets, d'une belle écriture, sur beau papier de fil très fort, doit être considéré, dit l'auteur dans sa préface « comme une source abondante de renseignements pour notre histoire locale, comme une espèce de lion d'or où se déroulent, pendant une période de six cents ans, les noms de nos évêques, ainsi que des familles aristocratiques, bourgeoises et plébéiennes du Velay. » La série des hommages est précédée, ajoute-t-il un peu plus loin,

de six tables contenues en vingt-deux pages : 1° Parcelles des fiefs et hommages de l'évêché du Puy (287 noms) ; — 2° Liste des châteaux mouvants en fief immédiat ou médiat de l'évêché du Puy ou ceux qu'il tient en propriété tant dans le diocèse que hors le diocèse (101 noms) ; 3° Liste des forteresses, petits châteaux, tours ou maisons fortes distinguées (27 noms) ; 4° Liste d'abbayes, prieurés ou monastères (8 noms) ; — 5° Liste des péages ; — et 6° Liste des principaux mandements où sont dénombrés les fiefs du seigneur évêque du Puy (42 noms). Enfin, disons, pour compléter ces quelques renseignements, que les dix premières feuilles de cette publication sont absolument conformes au texte original, mais que dans les feuilles suivantes, afin d'éviter des répétitions, on s'est borné à une simple analyse.

La Société a reçu, avec plaisir, ce nouveau travail de M. Lascombe, et prie M. Bouchard de lui adresser tous ses remercîments.

— M. Grassoreille nous a parlé dernièrement d'une publication de documents fort intéressants sur les provinces du centre de la France, entreprise par M. l'abbé Chaix de Lavarène, curé de Clermont. Il nous signale aujourd'hui un autre travail qui se fait pour des contrées aussi très rapprochées de nous, des documents historiques.

Le tome premier de ce recueil vient de paraître à Limoges, chez Mme veuve Ducoutreux.

Il contient un obituaire de Saint-Martial, de Limoges, commencé vers 1300, un inventaire des

reliques du prieuré d'Allevaux, de la première partie du XIIe et du XIIIe siècle, des inscriptions limousines et des chartes du IXe à la fin du XVe, et des bulles.

— M. le Secrétaire-Archiviste donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, concernant la vingt-deuxième réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Ce congrès aura lieu les mardi 15, mercredi 16 et jeudi 17 avril 1884, pour la discussion des sections et les vœux à formuler ; la séance générale aura lieu le 19 avril, sous la présidence de M. le Ministre.

— Comme l'indique l'ordre du jour, M. le Président met en discussion la circulaire émanant du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (insérée au procès-verbal de la séance du 4 janvier 1884) et signée par M. G. Picot, au sujet du répertoire des travaux historiques.

Après les observations de plusieurs membres, la Société décide : qu'il sera inséré sur la couverture du bulletin un avis engageant tous nos confrères à signaler à notre Société toute publication, soit dans un journal, soit dans un volume, touchant l'histoire du département de l'Allier, et cette communication sera transmise à M. le président de la commission de rédaction du Répertoire.

— M. Rondeau, rapporteur de la commission des comptes, donne lecture du relevé suivant de M. le Trésorier pour l'exercice 1883 et présente le budget suivant pour l'exercice 1884.

RELEVÉ DES COMPTES DU TRÉSORIER

EXERCICE 1883

RECETTES

	BUDGET	COMPTES
Cotisations titulaires . . . . 700 fr. — libres 300	1.000 »	1.076 »
Correspondants	50 »	145 »
Reçu des associés, cotisations en retard.		469 »
Droits de diplômes		20 »
Subvention du département	400 »	400 »
Total des recettes ordinaires. .	1.450 »	2 110 »
RECETTES EXTRAORDINAIRES		
Livret de caisse d'épargne.		
Il n'y a pas été touché.	mémoire.	mémoire
Excédant de l'exercice précédent . . .	530 »	530 40
Total des recettes	1.980 »	2.640 40
Les prévisions étant de.		1.980 »
Il y a amélioration de.		660 40

Cet excédant a permis de faire face aux dépenses extraordinaires sans toucher au livret lequel reste entier en capital et intérêts et a été arrêté au 31 décembre 1883 à 3.293 fr. 66

DÉPENSES

ORDINAIRES

	BUDGET	COMPTES
1 Employés	240 »	240 »
2 Secrétariat	60 »	60 »
3 Bibliothèque	100 »	62 20
4 Bulletin	500 »	583 »
Dans cet article il y a 43 fr. pour diverses impressions ce qui le réduit à 540 fr.		
5 Musée	480 »	426 »
6 Cotisations des connaissances utiles et divers.	103 85	103 85
7 Jetons remis au secrétaire	50 »	50 »
Total des dépenses ordinaires . .	1 405 »	1.525 05
EXTRAORDINAIRES		
Payé pour impression du catalogue . .	1.500 »	1 062 35
Total des dépenses.	2.905 »	2.587 40

BALANCE

Les recettes s'élèvent à. .	2.640 fr.	40
Les dépenses à. . . .	2.587	40
Excédant . . .	53	»

JETONS

Reçu de l'exercice précédent	18
— des sociétaires . . .	105
Ensemble.	123
Il en a été tiré	50
Reste en caisse	73

Comme il existe en caisse sur les jetons compris au compte 73, ils figureront aux recettes de 1884. Par contre les 53 fr. ci-dessus seront payés sur le même exercice.

BUDGET POUR 1884

RECETTES

ORDINAIRES

Cotisations et jetons.

Titulaires	700 fr	1.150 fr.
Libres	300	
Correspondants . . .	150	
Subvention du département. . . .		600
Intérêts.		100
Total		1.650

EXTRAORDINAIRES

Excédant de 1883	73
Sur livret	1.250
Total	1.320

DÉPENSES

Employés	240
Secrétariat	60
Bibliothèque	100
Musée	600
Bulletin	500
Divers	350
Total	1.850

EXTRAORDINAIRES

Solde 1883	53
Catalogue	1.200
Total	1.253

La Société approuve les comptes de l'année 1883 et vote les propositions de la commission des comptes au sujet du budget provisoire pour l'année 1884, tant en recettes qu'en dépenses.

— M. Migout lit un travail qui a pour titre : *Une eau saline à Fourilles*

— M. Pérot donne lecture d'un travail dont il est l'auteur : *Dissertation sur une monnaie d'Indutiomare servant à préciser le passage de l'Allier par César.*

Après cette lecture, notre confrère, M. le docteur Vannaire a demandé à M. Pérot des explications sur le nom adopté par Indutiomare : *Germanus,* et qu'il prétend d'origine romaine. M. Pérot répond que cette monnaie est attribuée au chef Trévire par les sommités de la science numismatique, MM. de Sauley, de Longpérier, Hucher, Changarnier-Moissenet, Anatole de Barthélemy, Rollin, et qu'il n'a rien à ajouter derrière ces maîtres. Dans ses lettres à M. Adrien de

Longpérier, page 261, M. de Sauley parle encore de ce chef, la *Revue numismatique* de 1866, celle de 1867, contiennent des dissertations sur les monnaies d'Indutiomare, et tous les catalogues attribuent la légende : *Indutilli* (pour *f. filius*) à ce chef des Trévires.

M. le docteur Vannaire objecte aussi que les monnaies gauloises antérieures à la conquête sont anépigraphes. M. Pérot lui répond que ces dernières ne sont que des exceptions, que les Mandubiens (Alise), les Carnutes, les Senones entre autres ont frappé des monnaies anépigraphes, mais que toutes les monnaies gauloises sont en général épigraphiques. Les Massaliotes frappaient leurs deniers à Marseille avec la légende ΜΑΣΣΑ aux temps de Périclès. Les pièces d'or gauloises sont toutes des imitations des beaux statères de Philippe de Macédoine, il n'est même pas rare de rencontrer des statères gaulois avec la légende : ΦΙΛΙΠΠΟΥ.

M. Vannaire croit aussi que la présence de cette pièce ne suffit pas pour déterminer l'endroit où César traversa l'Allier, mais M. Pérot répond que cette pièce tend à confirmer et à apprécier ce passage à l'endroit qu'il a désigné dans son mémoire, à cause des autres arguments connus qui fixaient le passage de l'armée romaine non loin de Varennes.

M. Vannaire déclare que n'étant pas préparé à la discussion, il ne veut pas la continuer.

M. le Président remercie M. Pérot de son travail, et constate que la discussion a donné lieu à quelques détails intéressants de numismatique.

— M. le Secrétaire-archiviste communique à la Société l'extrait suivant du répertoire des travaux historiques, par M. Héron de Villefosse, concernant les articles inscrits dans la troisième livraison du tome XVI du Bulletin (répertoire, année 1882, n° 3).

BOUCHARD et BERTRAND (A.). — *Découvertes de ruines gallo-romaines et mérovingiennes à la Couronne, commune de Molles, près de Cusset (Allier)* (p. 381-391).

On y a trouvé une inscription chrétienne avec le nom de MARIA et la formule PORTANS ANNVS (1) (pour *annos*) SEPTE (*m*). Les auteurs rappellent une inscription du même temps, avec le nom de GEOLMODUS, récemment découverte à Vichy. Dans une liste des objets recueillis, dressée avec soin, il faut signaler plusieurs fragments de marbre blanc portant des débris d'inscriptions et un fragment de poterie rouge orné d'un graffite incompréhensible dont il serait important de publier un bon fac-simile. Le texte de l'inscription de *L. Fufius Equester*, donné en note, p. 382, est très inexact (2).

M. Bertrand fait observer que la lecture de cette inscription était fautive, en effet, seulement de sa dernière ligne et il fallait toute la sagacité et l'habitude de la lecture des inscriptions antiques comme

(1) L'expression PORTABIT ANNOS se retrouve sur un autre marbre chrétien de la Gaule dont le texte nous a été conservé par dom Grenier, mais dont la provenance est inconnue (voir E. Le Blant, *Inscr. chrétiennes*, n° 337 *a*) ; ce marbre provient peut-être des environs de Cusset.

(2) Cette inscription a été publiée correctement par Otto Hirschfeld, *Lyon in der Romerzeit*, p. 27, et par Allmer, *Rev. épigraph. du midi de la France* p. 95, n° 109.

les possède M. Otto-Hirschfeld pour l'interprêter aussi exactement.

QUIRIELLE (Roger DE) et BERTRAND (A.). — *Découverte d'une officine de potiers gallo-romains à Lubié près Lapalisse (Allier)* p. 471-571).

Rapport comprenant la description détaillée de 204 types d'ornements et de figures en relief qui décorent les fragments de poterie rouge recueillis à Lubié. Les marques extérieures en relief relevées dans cette fabrique sont : ADVOCISI (*Advocisi*), CINNAMIOF (*Cinnami officina*), BANVI (*Banvi* très fréquent), DOVIICCVS (*Doueccus*), DOIICCI (*Doecci*), LAXTUCISI, CASILL, et une marque nouvelle, intéressante à cause des trois noms QIBALBINIOF *Q(uinti) J(ulii) Balbini of (ficina)*. La marque IABIO (nº 94), où les auteurs ont cru voir un nom entier *Jabio*, est probablement une marque rétrograde de ce dernier fabricant et doit se lire de droite à gauche Q (*uinti*) I (*ulii*) BAL (*bini*).

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Séance du 7 mars.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET ADANSON.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Pérot offre à la Société un travail dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Pierres entaillées des temps préhistoriques. Période néolithique*. Ce travail est accompagné de sept planches et est extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*.

— M. Doumet-Adanson fait passer sous les yeux

de la Société trois haches préhistoriques trouvées à Lucenay-les-Aix (Nièvre). L'une remarquable par son beau poli est en basalte, la seconde en silex calcédoine jaune et la troisième est du gniess.

— M. Bouchard signale les numéros suivants du catalogue du libraire Menu (février 1884), et qui intéresse le Bourbonnais.

N° 1069 *Mémoire contre Rouard de Mondelan en Dauphiné, pour les drapiers de Moulins*, 1789, in-4°, prix, 4 francs.

N° 806 *Art de la peinture sur verre, par Leviel* (tiré de l'encyclopédie), in-fol. de 240 pages à 2 col. br. fig., prix, 6 francs.

Dans cet ouvrage se trouve une notice sur le peintre verrier J. de Paroy, né à Saint-Pourçain dans le XVIe siècle.

Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des lettres M. Guillaumin, secrétaire de la Société de topographie de France, officier d'académie, par MM. Bouchard, Bertrand et Bernard.

Séance du 6 avril

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouve : *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur la mission botanique, chargée en 1883 de l'exploration du nord de la Tunisie*, par M. E. Cosson. Ce rapport est offert à la

Société de la part de l'auteur et de M. Doumet-Adanson.

— M. Queyroy informe la Société qu'il existe dans les cartons de la bibliothèque nationale plusieurs portraits au pastel qui intéressent le Bourbonnais, entre autres ceux de Jacques de Chabannes, du connétable de Bourbon, de Suzanne de Bourbon. M. Queyroy pense qu'il serait intéressant pour notre pays d'avoir des reproductions de ces portraits, tout au moins des photographies.

— M. A. Thonnié fait passer sous les yeux de la Société un objet en bronze trouvé dans les environs de Chantelle et qui semble être l'extrémité d'un manche de hache.

— M. Bertrand présente une bague en bronze, sur le chaton de laquelle on voit en creux une fleur de lis traverse du lambel. Cette bague a été trouvée entre Dornes et la forêt de Munay.

Il entretient ensuite la Société de la découverte d'un aqueduc servant à amener des eaux du Sichon à Vichy, dans la propriété de M. Larbaud, rue de Paris. Au même endroit, on a mis à jour un grand nombre de vases gallo-romains et une statue en pierre grossière de la même époque, qui doit être une déesse de l'abondance. M. Bertrand doit en faire la photographie pour le Musée départemental.

— M. Croizier donne lecture d'une intéressante notice sur les faïenciers de Moulins pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Des documents écrits et des faïences qui sont actuellement en la possession

de M. Vérillaud lui ont permis de présenter un mémoire très exact sur les anciennes fabriques de notre ville.

Grâce aux bons offices de M. Croizier, M Vérillaud a bien voulu offrir pour le Musée départemental deux assiettes de faïence de Moulins et une cuvette. M. Vérillaud, au nom de la Société, sera remercié du don dont il vient d'être parlé.

— Est admis en qualité de membre correspondant dans la classe des lettres, M. Guillaumin.

Séance du 2 mai.

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

M. Bernard donne lecture du passage suivant extrait du compte-rendu par M. H. de Parvillé (*Journal officiel* du 10 avril 1884) de la séance du 31 mars 1884 de l'Académie des Sciences.

M. Gaudry communique une note de M. Ch. Brongniard sur un gigantesque névrorthoptère provenant des terrains houilliers de Commentry (Allier), et dont les empreintes ont été transmises par M. Fayol Il appartient au groupe des *Dictyoneura* ; c'est le plus grand insecte connu. Ses ailes avaient plus de 30 centimètres de long. Cet animal devait mesurer au moins *cinquante centimètres* de long et *soixante-dix centimètres* d'envergure.

— M Pérot lit la note suivante qui a trait à la seconde enceinte de Moulins.

Dans les travaux de terrassement nécessités pour la

construction d'une maison que je fais élever dans la rue de l'Ancien-Cimetière, j'ai reconnu une partie du mur de la seconde enceinte de Moulins sur une longueur de plus de 15ᵐ et sur lequel j'ai fait reposer les fondations de ma maison. Ce mur est parfaitement parallèle à la rue, et le fossé est indiqué par la rue elle-même, il avait une profondeur de 3ᵐ30 par rapport au niveau de la chaussée; le fond vaseux prouve le séjournement prolongé des eaux, la couche de limon avait près d'un mètre d'épaisseur.

Le mur et le fossé étaient en partie parallèles avec le mur de l'ancien cimetière qui existe au sud, mais à partir de l'angle à l'ouest de ma maison, il suivait une diagonale pour se raccorder en partie droite avec le tronçon de la même muraille qui coupe à angle droit la rue Sainte-Catherine, et qui traverse la maison que j'habite nº 44 ; les jardins des maisons en face et qui portent les nºˢ 39 et 41, occupent les fossés dont la dépression se reconnaît encore au-delà, sur la promenade des Capucins, et plus loin dans la rue des Remparts.

Il serait bon de jalonner ainsi l'emplacement de ces vieux murs détruits jusqu'aux fondements, et de ces fossés comblés, partout où on peut encore les rencontrer.

Dans le triangle obtus qui était formé par le mur des fortifications et celui de l'ancien cimetière était établie une poterie assez importante. Il y a trois ans, j'avais retrouvé l'emplacement du four, dans la cour de ma maison, plusieurs débris de meule en lave de Volvic, et beaucoup de débris de poterie. Mais dans l'angle du mur d'enceinte avec celui de l'ancien cimetière, *intra muros*, j'ai reconnu une quantité de rebuts de fabrication, il y avait même des pains d'argile qui semblaient être préparés (argile verte d'Yzeure). L'examen de ces débris sem-

blerait faire remonter l'époque de fabrication vers la fin du XVIIe ou au commencement du XVIIIe siècle, car parmi tous ces débris je n'en ai trouvé aucuns de récents ; la plupart sont sans vernis, d'autres ont une couverte d'un bleu vert, la terre est presque blanche, fine, avec quelques grains rouges, c'est là une indication sûre et positive qui pourrait servir à l'attribution des faïences de Moulins, si semblables avec celles de Nevers. C'est avec une indication analogue, que l'on est parvenu à déterminer exactement les faïences Roanno-Lyonnaises avec celles des ateliers de Nevers.

Parmi ces débris, j'ai recueilli un goulot de bouteille avec saillies moulurées, des oreilles d'écuelles avec ornements variés, les unes portent le monogramme du Christ imprimé en creux :

IHS

d'autres des croix de Malte avec besants, des palmettes ou autres ornements en relief. La plupart ont une engobe vert clair ou foncé, pas un seul débris n'était recouvert de ce vernis plombifère de couleur jaune actuellement employé dans les poteries.

Plusieurs débris de vases, de plats, entre autres un plat de 22 centimètres de diamètre à peu près entier, et dont les bords sont très élevés, il est en terre à peu près blanche et très-fine.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société un polissoir à écraser en grès très fin de Fontainebleau à deux faces, et ces deux faces présentent une grande concavité ; il a été trouvé au domaine des Piots, commune de Toulon.

Et un écraseur en bleu turquin de Ferrière trouvé à Vichy, dans une maison qui semble gallo-romaine.

Cet écraseur a été fait de deux morceaux, la poignée, qui manque et qui servait à manœuvrer la molette, est un morceau ajouté, cet écraseur est poli excepté la partie qu'on tenait dans la main.

— M. Bertrand rend compte, au nom de M. Grassoreille et au sien d'une recherche archéologique faite par eux à Châtel-de-Neuvre dans le but de retrouver l'ancien cimetière gallo-romain.

Nos confrères ont trouvé à la base du coteau qui regarde le pont des fragments de marbre et des débris de construction romaine. Sur la plate-forme où est située l'Eglise et dans le chemin qui de la route y conduit, a été trouvé le sol d'une maison romaine en béton ; ce béton enlevé, il a été recueilli des fragments de terre cuite. Autour de l'église, une anse d'amphore, des tuiles, un tuyau provenant d'un hypocauste. M. Bertrand pense que le plateau a été habité sur une très grande étendue. Il a remarqué également tout près de l'église une cave qui, au premier abord, lui semble être une construction romaine.

Nos confrères, pressés par le temps, n'ont pu faire que des fouilles incomplètes, ils se proposent de les continuer.

— M. Martin-Flammarion fait passer sous les yeux de la Société deux belles photographies exécutées par lui et qui représentent une fontaine et deux assiettes de la manufacture de faïence de Moulins, dont M. Croizier, dans notre dernière séance, a entre-

tenu la Société. L'une de ces photographies est d'un format plus grand que celui de notre bulletin et sera déposée au musée ; l'autre sera insérée dans la prochaine livraison de notre Bulletin et accompagnera le travail de M. Croizier.

— M. Bouchard signale plusieurs ouvrages intéressant le Bourbonnais.

Séance du 6 *juin*.

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHARD.

M. le président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

M. Chevalier fait observer qu'il est fâcheux de connaître seulement les titres des ouvrages que nous avons et qu'il serait à désirer qu'un compte-rendu soit fait, sinon de toutes les publications reçues, du moins de celles qui intéressent le département de l'Allier.

— M. le Président donne lecture d'une pièce de vers imprimée, adressée à M. F. Pérot par notre confrère E. de Chavigny.

Et d'une lettre de notre confrère M. Clairefond, dans laquelle, vu ses absences fréquentes et l'état de sa santé qui ne lui permettent pas d'assister à nos séances, il demande de changer son titre de membre titulaire en celui d'associé libre.

La Société, tout en accédant à la demande de

M. Clairefond, regrette vivement de ne plus le voir assister à nos réunions, où ses observations parfois originales, mais toujours judicieuses et bienveillantes venaient animer nos séances.

On se rappelle que notre confrère était un des fondateurs de notre Société, aussi tous les membres présents espèrent que nous verrons avant peu M. Clairefond prendre une part active à nos travaux.

— M. Bertrand communique les inscriptions suivantes qu'il a relevées en différents endroits et qui touchent à l'histoire du Bourbonnais :

1° MIL CINQ CENS QVATRE VINGTZ ET HVICT
LEONARD VENVAT ME FEIST FAIRE
EN CE LIEV, D'OV MON ADVERSAIRE
LE HVGVENOT M'AVOIT DESTRVIT

Inscription sur plaque de marbre blanc rosé, ovale et convexe, dans un cartouche élégant, encastré dans la maison de M. Laurent jardinier, faubourg de Bourgogne, à Moulins.

D Ɑ
ETVRCINIDEIP

Ecusson avec armoiries martelées, et inscription incomplètement visible, une partie devant être masquée par le mortier et le badigeon, même maison Laurent, faubourg de Bourgogne.

2° Au château d'Orvallée, commune de Lusigny, autrefois de St-Pourçain de Malchère, celle-ci mélangée d'italiques et de capitales :

DAMOYSELLE
MARGVERITE

BOVRDEREL
DAMME DORVA
LET MA POZE
LOVÉ SOIT
DIEV · ET · LA
STE VIERGE
1687

Le graveur a mis son nom sur la tranche de la pierre.
IEAN GILLET.

3° Fragments d'inscriptions tumulaires sur pierres d'Apremont, ayant été employées comme bandeaux dans la construction des bureaux de la préfecture et recueillies après leur démolition; ces pierres sur ma demande, ont été offertes au Musée, par M. Clostre, entrepreneur des nouveaux bureaux de la Préfecture.

CY · GIST · SŒUR
MARIE · DE STE
VRSVLE · AVTRE
AVBERY · QVI DE
DA · LE 14ME MA
1660 AGEE DE
43 · ANS · PRIEZ
DIEV · POVR SO
AME

GIST·SŒUR
DELAINE
LLOIS DIT SE
DE STE MAG
DECEDA
AVRIL 1676
DE 32 ANS
POUR SON
AME

CY · GIST · SŒUR
CATHERINE DE
LINCARNATI
DITALA · MA
QVI · DECED
26 IVILLET
AGEE · DE 32
PRIES · DIE

DE · St · PAV
BLONDY
DECEDA
MARS 16
C

CI GIST · SAVI ·
MARGVERITE ·
DE CHANTELOT ·
DE · St CHARLE ·
DECEDDEE IIme
IANVIER · 1736 ·
AGEE · DE 39 ANS
PRIE · POVR · SON

D'autre part, dans les démolitions de la portion acquise par notre collègue, M. le docteur Prieur, il a été recueilli trois autres inscriptions tumulaires analogues; une pierre de fondation, et un petit fût et son chapiteau roman, dont il nous donnera sans doute connaissance.

SUITE DES FRAGMENTS D'ÉPITAPHES TROUVÉS A LA PRÉFECTURE.

IST SOI
OISTE BA
SAINT

ASTIQ
CEDEE LE
IANVIR 172...
AGEE DE 32
PRIEZ POV
SON AMI
✝

CY GIST SŒUR
GERMAINE RES
ANGE...........
NT. DE ....
BOIS. OV ....
LS

DAME CONVERSE
QVI DECEDA. LE
22ME NOVEMBRE
1666 AAGEE * DE
75. ANS * PRIEZ
POVR SON AM

4° Il a été trouvé, à la Cathédrale, dans la démolition des voûtes de l'ancienne sacristie et près de l'un des sommiers des arcs, une petite dalle rectangulaire de 0 m. 31 c. sur 0 m. 25 c., sur laquelle sont gravées les lignes d'une inscription qui n'a été tracée qu'au crayon et qui y avait été précipitamment déposée, avant que le graveur n'ait pris le temps de la terminer, elle porte :

✝
IH * MA
MARIA — DVC —
OPVS * NOSTRVM
QVO * TENDIMVS
JE — SVIT — ESTE
POZE * PAR GT

BEZAS ' ANCIEN
CHANE EN 1728
†

Cette date indique sans doute l'allongement de cette partie où avait été établie la sacristie, ou une réparation des supports des cloches, qui, comme vous savez, n'étaient pas dans un clocher. — Cette pierre, a été déposée avec les restes intéressants, mis de côté par les soins des architectes de notre cathédrale.

5° Mortiers à pharmacie de bronze, portant des inscriptions.

Hospice de Moulins.

IEHAN GVYON MA FAICT FAIRE
1595.

6° *Hospice de Gayette, commune de Varennes-s-Allier.*

GILBERT DERVISSEAVX M. CHIRVRGIEN
A MOVLIN 1692.


IHS PIERRE & IEAN HERISSON
PERE& FILS 1626.

7° *Hospice de Saint-Pourçain-sur-Sioule.*

(en capitales gothiques) l'an milCCCCCXXII
Sir Robert IBBILAT m'a fait fert.

8° **PLAQUE** tumulaire de plomb, trouvée dans les fouilles de la construction de M. Léna, ferblantier, dans le terrain des Minimes.

Plaque rectangulaire de 0 *m.* 25 *sur* 0 *m.* 18

DAME MARGVERITE * MILET
VEVE * DE ANTOINE * DUBUYSSON
SCIEUR * S * DE * BEAVREGARD
TRESORIER GENERAL DE FRANCE
MOVLINS L X D XX

M. Bertrand donne également la description suivante d'un petit jeton de cuivre, de Pierre de Bourbon, trouvé aux Escures (Allier), offert par M. Roger de Quirielle, membre de la Société.

Buste d'homme de profil à droite. ✠ AVE MARIA : GRACIA : PLA. ℟ 4 fleurs de lis réunies par leurs bases en doubles cercles, se raccordant, encadrant en losange une plus petite fleur de lis, au centre ✠ A·VE· MA·RI·

— M. Bertrand, en son nom et au nom de M. Grassoreille, sollicite de la Société une allocation de 100 fr., qui leur permettra de continuer les fouilles entreprises par eux à Châtel-de-Neuvre.

La Société n'ayant pas inscrit au budget une dépense ayant pour objet de faire des fouilles dans le département est d'avis de renvoyer à la commission des Beaux-Arts la proposition de M. Bertrand.

Il est fait observer que dans la séance du 3 mai 1873, M. Chazaud avait proposé qu'il soit prélevé tous les ans, sur le crédit voté pour le Musée, une somme de 200 francs qui servirait à faire des fouilles ; les objets trouvés iraient enrichir le Musée.

— M. Pérot donne lecture d'une analyse d'un travail manuscrit de M. Grégoire sur la ville d'Hérisson.

Séance du 4 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

Il donne ensuite lecture de la lettre suivante de M. Esmonnot, président de la commission du Musée.

Moulins, 4 juillet 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

A la dernière séance de la Société, MM. Bertrand et Grassoreille ont demandé qu'il leur soit ouvert un crédit de cent francs pour continuer les fouilles entreprises par eux à Châtel-de-Neuvre.

On a fait observer à nos confrères que la Société n'avait pas de fonds pour cet objet, si ce n'est la somme votée pour le Musée.

On a rappelé que la question de consacrer tous les ans une certaine somme à faire des fouilles, somme prise sur l'allocation du Musée, avait déjà été anciennement agitée dans une séance de la Société.

Il a été décidé que cette question serait renvoyée à la Commission du Musée.

En conséquence, la Commission, réunie à cet effet, a émis le vœu, vu les résultats satisfaisants des recherches déjà faites par MM. Bertrand et Grassoreille, qu'il leur soit alloué la somme de cent francs qu'ils demandent pour terminer les fouilles commencées.

M. le conservateur du Musée consulté (n'ayant pu assister à la réunion) a fait connaître que la somme nécessaire était disponible sur l'allocation consacrée au Musée, en priant ces Messieurs de lui donner avis du résultat de leurs travaux dans le courant de juillet, afin de pouvoir de son côté répondre aux demandes de M. le Préfet sur l'emploi du crédit voté.

Un membre de la Commission propose, afin d'assurer les acquisitions nécessaires aux études des différents

groupes de la Société, de répartir à l'avenir entre ces groupes les allocations consacrées au Musée.

J'ai l'honneur d'être, M. le Président, votre tout dévoué serviteur.

ESMONNOT.

La Société, sur l'avis favorable de la commission du Musée, vote la somme de cent francs pour être employée à continuer les fouilles entreprises par MM. Bertrand et Grassoreille à Châtel-de-Neuvre.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société une pièce de monnaie en electrum trouvée à Marcillat, au type de Macacobilio (AR) Nechlom, chef mérovingien, pièce attribuée à Billom (Puy-de-Dôme).

Et un écraseur à grain trouvé dans le bois de Palvesin, entre Veauce et Vicq, offert au Musée par M. Durand.

M. Pérot fait observer que M. B. Pérot en a trouvé deux à peu près semblables à celui présenté par M. Bertrand dans l'Yonne, parmi les débris d'un atelier préhistorique. M. Bailleau en a trouvé un à Thiel et M. Tixier en a découvert plusieurs aux environs de Saint-Pont.

— M. Queyroy offre, au nom de M. Champfleury, conservateur du Musée de Sèvres, le dessin colorié de grandeur naturelle d'un plat de la fabrique de faïence de Moulins, du XVIII[e] siècle, appartenant au musée de Sèvres, n° 4,624.

M. Champfleury désirerait qu'en échange il lui fût envoyé pour le musée dont il est conservateur des

statuettes ou même des fragments de statuettes gallo romaines du musée. Il sera fait droit à sa demande, si faire se peut, mais aujourd'hui que les statuettes du Musée départemental sont cataloguées, il semble difficile d'accéder au désir de M. Champfleury.

— M. Pérot lit la notice suivante sur un jeton inédit de la maison de Bourbon.

M. Beaufrand, commissaire-priseur à Moulins, m'a prié d'offrir à la Société d'Emulation un jeton qui a été trouvé à Beaulon (Allier).

Ce jeton porte au droit l'écusson de Bourbon accosté de deux feuilles de chardon. Cet emblême qui accompagne les armes des Ducs de Bourbon a été employé pour la première fois pour le bon duc Louis II. à l'occasion de son mariage avec Anne Dauphine d'Auvergne qui eut lieu en 1639.

La pièce est en cuivre jaune de 0,031^{m} de diamètre, son poids est de cinq grammes. Au-dessous de l'écusson est un lévrier couché, légende :

✻ BOVRBONNOI : ET : CLERMONT :

R. Croix fleurdelisée, évidée, portant au centre une fleur de lis autour un grénetis qui circonscrit un cercle quadrilobé entourant la croix, dans l'intérieur de chaque lobe les lettres suivantes sont disposées en canton

: B : O : U : R :

— M. le Président du Musée Rétrospection, Union centrale des Arts décoratifs, demande qu'il lui soit envoyé, pour figurer à l'Exposition que cette société prépare, quelques objets du Musée départemental.

La Société autorise M. le conservateur à envoyer les objets qu'il jugera convenables à cette exposition.

— Sont présentés : M. le vicomte de Brinon, docteur en médecine, en qualité de membre titulaire dans la classe des sciences, par MM. J. Saulnier, Delageneste et Bernard.

Et M. Auclaire, imprimeur à Moulins, en qualité de membre associé libre, dans la classe des lettres, par MM. Méplain, C. Desrosiers et Bernard.

Séance du 1er août.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON.

M le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Bouchard donne lecture d'une lettre écrite par lui en qualité de vice-président de notre Société, M. le Président étant absent, à M. le Préfet de l'Allier pour demander une subvention d'un chiffre plus élevé que celle accordée jusqu'ici par le Conseil général de l'Allier pour le musée départemental.

La Société approuve complétement les termes de cette lettre et remercie M. Bouchard.

— M. Queyroy, comme conservateur du Musée, a adressé également à M. le Préfet un rapport sur les acquisitions faites par lui pour le Musée départemental.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux de la

Société un éperon du XVII[e] siècle et un petit vilebrequin trouvés commune d'Iseure le long du chemin allant de Neuilly-le-Réal à Iseure, passant par Godet, et tout près de la propriété de M. Gaymy, qui offre ces objets pour le Musée.

— M. Bertrand dépose sur le bureau, pour être soumis à la commission du Bulletin, un travail dont il est l'auteur, en collaboration avec notre confrère, M. Rossignol, sur les plaques d'argent trouvées à Vichy.

— La Société désigne MM. Doumet-Adanson, Bouchard et E. Olivier pour la représenter à la réunion de la Société, pour l'avancement des sciences, qui doit se réunir au mois de septembre à Blois.

Cette même Société vient de voter une somme de 400 francs pour l'impression de la faune du département de l'Allier par notre confrère E. Olivier.

— M. Bouchard, qui a assisté à la séance de la Société d'horticulture de l'Allier, dans laquelle M. Doumet-Adanson a fait une communication sur le nord de la Tunisie, prie notre confrère de vouloir bien communiquer à notre Société les remarques qu'il a faites sur le pays qu'il a parcouru l'an dernier, et dans lequel il doit remplir prochainement une nouvelle mission scientifique.

Accédant au désir de M. Bouchard, M. Doumet-Adanson, dans une improvisation rapide, donne sur les principales localités qu'il a visitées, des détails intéressants dont le résumé suivant n'offre qu'une idée imparfaite. Il met sous les yeux de la Société

une carte sur laquelle on peut suivre le voyageur dans toutes ses pérégrinations.

Notre confrère a fait ce voyage, qui a duré du 3 mars au 13 juillet, en qualité de membre de la commission présidée par M. E. Cosson, membre de l'Institut, chargé de compléter par l'exploration de la Tunisie la flore des pays Barbaresques, à laquelle il travaille depuis 25 ans. Il se bornera à nous rendre compte du voyage au point de vue archéologique.

La Tunisie est, en quelque sorte, pavée de restes romains ; ancien grenier d'abondance de Rome, ce pays, s'il était bien administré, pourrait retrouver son ancienne prospérité agricole, surtout si le captage, l'aménagement des eaux était l'objet de travaux bien entendus. Il y existe presque partout, dans les plaines, une nappe d'eau souterraine abondante qui est utilisée par les indigènes, mais à l'aide d'appareils trop primitifs, que décrit M. Doumet-Adanson. Cependant, malgré le peu de soins apporté à la culture, on peut voir dans certaines parties de la contrée de très belles récoltes de céréales et d'huile.

A part les ruines de Carthage, déjà très explorées, il existe autour de Tunis un grand nombre de restes de la civilisation romaine, notamment un aqueduc de plus de cinquante kilomètres de long, qui, prenant l'eau à la base de la montagne du Zaghouan (1,400 mètres d'altitude), la conduisait jadis à Carthage et alimente encore aujourd'hui la ville de Tunis. Ce gigantesque travail, dont la partie inférieure, formée de gros blocs de pierre, est due aux Romains,

a été refait en briques et en moëllons par les Espagnols, dans sa partie supérieure, et utilisé par un ingénieur français dans ces dernières années. Comme partout où se trouvait une source, les Romains y ont élevé un temple. Celui du Zaghouan rappelle, par sa disposition générale, le magnifique Château-d'Eau de Marseille.

Dans toutes les parties de la Tunisie, on rencontre des travaux de captation des eaux, des temples et des thermes qu'il serait trop long d'énumérer et de décrire.

A El-Djem, village arabe bâti sur l'emplacement de l'ancienne Thysdrus, il existe d'innombrables ruines enfouies sous les sables. Des fouilles récentes y ont mis à découvert des mosaïques, des maisons entières et de nombreuses et vastes citernes. El-Djem, ou mieux Thysdrus, paraît n'avoir été alimenté que par les eaux du ciel ; aussi les cours intérieures des maisons étaient-elles disposées en vue de recueillir soigneusement toute l'eau des pluies.

L'amphithéâtre d'El-Djem, l'une des plus belles ruines de la côte africaine, est un édifice imposant, qui ne mesure pas moins de 146 mètres dans son grand axe et de 118 dans son petit diamètre. Trois étages d'arcades superposées et surmontées d'un attique ou couronnement existent encore sur les deux tiers de son étendue. L'autre tiers a été détruit, il y a environ un siècle, à la suite d'une insurrection, les insurgés s'étant réfugiés et fortifiés dans ce monument dont la destruction totale fut ordonnée,

mais heureusement interrompue, le travail ayant été jugé trop considérable. Les Arabes se sont, du reste, chargés de continuer l'œuvre commencée en arrachant les pierres de l'édifice pour construire les murs et les maisons de leur misérable village. Rien de majestueux et de plus beau que l'aspect de cet amphithéâtre, dont les pierres prennent un ton doré inimitable sous les rayons du soleil couchant africain.

Partout sur la côte tunisienne, même dans les villes les moins importantes, on trouve des quantités de fûts de colonne arrachés aux monuments romains. Les Arabes s'en servent souvent comme de rouleaux pour écraser la terre de leurs champs.

Une des villes les plus intéressantes visitées par la Mission est la cité sainte de Kérouan, célèbre par le tombeau du barbier du prophète. Elle est située sur une colline dominant la plaine et entourée de hautes murailles crénelées, blanchies à la chaux, au-dessus desquelles s'élèvent les dômes de nombreuses mosquées. La principale, ou grande Mosquée, est pavée en mosaïque et renferme sept cents colonnes toutes différentes les unes des autres, soit par la matière, soit par l'ornementation. Toutes ces colonnes proviennent d'édifices romains démolis. En 1874, lors de son premier voyage en Tunisie, le général Khérédine, alors premier ministre du Bey, par raison de prudence et de sécurité, défendit à M. Doumet-Adanson de pénétrer dans la ville de Kérouan ; aujourd'hui, on en visite les mosquées, sans qu'aucun musulman songe même à s'en offusquer.

Dans les montagnes d'Aïn Cherichïra, sur la route de Kérouan à la Kessera, M. Doumet-Adanson a eu la chance de découvrir dans un poudingue siliceux des fragments d'ossements fossiles de *Mastodonte*, genre de mammifère qui n'avait pas encore été signalé dans les terrains de l'Afrique septentrionale.

La Kessera, village arabe, bâti sur l'emplacement de l'ancienne *Chusira*, à 600 mètres d'altitude, est adossé à une montagne calcaire de forme tabulaire. On y trouve de belles eaux et les restes d'un temple et d'un château assez important dans les murs remaniés duquel sont enchâssées des inscriptions. Le pays est très salubre, ce qui fait que l'on y amène les malades de l'armée. Au-dessous du village, dans un bois d'oliviers séculaires, subsistent encore de nombreux dolmens fort curieux. D'autres dolmens, en beaucoup plus grande quantité, existent aussi sur le plateau qui domine le village. Le calcaire de la Kessera étant en bancs horizontaux de peu d'épaisseur, les hommes de l'époque mégalithique ont pu facilement se procurer les grandes tables de ces monuments, dont plusieurs sont des plus remarquables par leurs dimensions ou leur disposition. Les plus importants sont rangés en ligne, par quatre ou cinq, les uns à côté des autres et reliés entre eux par une sorte d'enceinte. Ces dolmens couvrent un espace de plus d'un kilomètre de long, sur environ un demi-kilomètre de large.

On voit aussi sur ce plateau les restes d'une sorte de village dont les rues et les habitations sont encore

tracées par de grands blocs de pierre. M. Doumet-Adanson ne sait trop à quelle époque attribuer ces étranges vestiges.

En allant de la Kessera à *Souk-el-Djemma,* on traverse les ruines de plusieurs villes romaines. La plus importante est celle de Macteur (Oppidum Mactaritanum), où existent encore un prœtorium dont les murailles et les voûtes sont presque intactes, un arc de triomphe dédié à Trajan, un columbarium, les restes d'un théâtre et des quantités de piliers et de colonnes encore debout. Plusieurs dolmens presque mêlés aux édifices romains montrent que ceux-ci supportaient facilement la présence à côté d'eux d'une civilisation et de mœurs autres que les leurs. Le même fait se rencontre à Ellez, où de fort beaux dolmens paraissent n'avoir pas été ouverts.

Sur la route de *Souk-el-Djemma* à Ellez, M. Doumet-Adanson signale l'existence d'une station thermale romaine et de grottes creusées dans le roc qui pourraient bien être d'anciennes habitations troglodytes. Un arc dédié à Trajan, mais moins beau que celui de Macteur, est encore debout près de la station thermale.

Comme partout, le Kef est riche en ruines romaines et en inscriptions. Une fort belle source y a été captée et sert encore aujourd'hui de lavoir et de piscine.

M. Doumet-Adanson termine sa narration par quelques détails sur la Kroumirie, région des plus pittoresques qui se distingue par l'abondance et la

fraîcheur des eaux et surtout par la magnificence de ses forêts de chêne Zen (Quercus Mirbecki) et de chêne liège (Quercus Suber).

— M. Pérot donne lecture d'un travail sur un ouvrage de M. A. de l'Estoille en trois volumes *La Statue*, *Celui qui doit venir* et *Le Moissonneur*.

— Sont admis, en qualité de membre titulaire, M. le vicomte de Brinon, et en qualité de membre associé libre, M. Auclaire.

Séance du 7 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. BERTRAND.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus en grand nombre depuis notre dernière réunion. Il signale dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* (tome VIII) une planche de notre confrère M. Pérot : *Nécropole de Cé, Furca ærumna,* notice sur la fourche pour porter les bagages — Instrument de supplice.

— M. Grassoreille appelle l'attention de la Société sur un article publié par M. Héron de Villefosse dans le tome XXXXIV des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* sur l'inscription d'un anneau en bronze découvert à Vichy. M. Bertrand a fait un travail sur cet anneau, qui a été inséré dans le tome XVII, page 307 du bulletin de notre Société.

— M. Pérot offre pour notre bibliothèque *Les Souterrains d'Arfeuilles,* travail inséré dans la *Revue bourbonnaise* du mois d'octobre 1884, dont il est l'auteur, et le catalogue d'une importante collection de médailles dont la vente a eu lieu à Moulins, le 17 novembre et jours suivants, catalogue rédigé par notre confrère. Dans cette collection se trouve une médaille d'Archambaud IX.

— M. Bertrand informe la Société qu'il a été déposé au Musée des sarcophages en pierre de Coulandon, trouvés le mois dernier tout près de l'église d'Iseure et que le Musée doit à la bienveillance de M. Corne, maire d'Iseure.

Ces sarcophages ont été taillés dans des colonnes antiques, les couvercles qui appartiennent à d'autres colonnes recouvrent d'une manière imparfaite ces sarcophages. Tout autour, on a découvert une certaine quantité de fragments de poterie gallo-romaine, mais sans importance.

M. l'abbé Melin fait observer que, lorsqu'il était au petit Séminaire d'Iseure, on voyait dans la cour d'entrée plusieurs sarcophages également en pierre et qui avaient dû contenir les restes de bénédictines.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux des membres de la Société une pointe de flèche en silex (analogue à ceux de Pressigny), trouvée dans le champ de la Forêt, commune de Lusigny, et un autre silex trouvé dans la forêt de Moladier, près d'un endroit qui semble avoir été un refuge gaulois.

M. Pérot ne pense pas que cet endroit date de l'époque gauloise, il croit plutôt que c'est de l'époque préhistorique, attendu qu'il en a trouvé d'analogues dans l'Yonne, et là il n'y a pas lieu à discussion sur leur antiquité.

— M. Pérot, sous le titre : *Une Sépulture de la fin de l'âge de bronze*, donne en particulier la description d'un vase gaulois trouvé récemment près Dompierre (Allier) ; à cette description est joint un dessin repré sentant ce vase.

— M. Bouchard signale à l'attention de la Société le n° 12,158 du catalogue du libraire Menu, octobre 1884. Pièce signée par Regnaudin.

— Dans une lettre en date du 21 septembre 1884. M. de Froment, notre confrère, désire qu'il soit fait une rectification au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1883 (page 204).

Le volume *Description du païs et duché de Berry et diocèse de Bourges*, par M. de Nicolay, n'a pas été remis à M. de Froment par l'éditeur pour notre bibliothèque, mais acquis aux frais de notre collègue pour nous être offert.

— On procède aux élections, comme l'indique l'ordre du jour pour la formation du bureau de l'année 1884-1885.

Un premier tour de scrutin a lieu pour la nomination du président. M. E Bouchard ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu et proclamé président pour l'année 1884-85.

Les scrutins suivants ont pour but l'élection des

vice-présidents. Sont élus et proclamés : MM. Esmonnot, pour la classe des arts; Bertrand, pour la classe des sciences; Doumet-Adanson, pour la classe des lettres.

Un nouveau tour de scrutin a lieu pour la nomination du secrétaire-adjoint, M. Thonnier (Aymar) ayant obtenu la majorité, est élu et proclamé secrétaire adjoint.

Président : M. Bouchard.

Vice-Présidents : MM. Esmonnot, pour les arts.
Bertrand, pour les sciences.
Doumet-Adanson, pour les lettres.

Secrétaire-Archiviste : M. G. Bernard.

Secrétaire-Adjoint : M. A. Thonnier.

Trésorier : M. Croizier.

Conservateur du Musée : M. Queyroy.

Séance du 5 décembre

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouve offert par l'auteur pour la Bibliothèque bourbonnaise : *Dialogue sur le métayage*, par notre confrère, M. A. Méplain.

M. le Secrétaire-Archiviste donne lecture, au sujet de l'ouvrage de notre confrère, M. A. Méplain, de l'article suivant extrait de la *Gazette des Campagnes* :

Nous avons parcouru avec un vif intérêt ce petit traité populaire de M. Méplain, qui offre un résumé précis, exact, des excellents travaux publiés sur ce sujet par

MM. de Larminat, de Garidel, Talon, et tout récemment par M. de Tourdonnet.

Le métayage, nous l'avons dit, est la suprême ressource qui reste à la plupart des propriétaires et des fermiers, pour échapper à la ruine qui les menace tous à plus ou moins bref délai, sous un gouvernement incapable de réaliser les réformes indispensables au salut de l'agriculture.

Mais le métayage ne peut réussir qu'à des conditions dont la connaissance est le fruit d'une tradition séculaire perfectionnée par d'éminents agronomes contemporains, entre autres par quelques honorables propriétaires de l'Allier. Et c'est en s'inspirant de leurs travaux et de leurs ouvrages que M. Méplain a pu écrire un manuel excellent, et que l'on peut offrir pour guide aux propriétaires et aux métayers. Ils y trouveront tous les éléments d'un contrat de société équitable pour les deux parties contractantes ; la marche à suivre dans toutes les opérations de culture, d'achats, de vente, d'amélioration foncière, etc. ; la méthode d'administration et de comptabilité, — celle-ci accompagnée de modèles complets.

En un mot, M. Méplain a réussi à offrir aux propriétaires et aux fermiers un guide sûr, exact, pratique qui supplée à leur inexpérience et les met en mesure de rester associés, et d'éviter tous les conflits que ce genre de contrat peut provoquer chez les gens qui ne le connaissent pas par expérience.

— M. E. Olivier offre également, pour notre bibliothèque, deux brochures dont il est l'auteur, et extraits des publications de la Société entomologique de France : *Lamprides nouveaux ou peu connus ;* — *Description du paussus jousselini Guer*.

— M. Bernard fait passer sous les yeux de la Société une lampe du moyen-âge en bronze, dési-

gnée sous le nom de Challeu, Challut et Chollet. Cette lampe a été trouvée dans la propriété d'Origny, chez notre confrère M. Guillaume Grandpré.

— M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, au sujet des prix proposés par l'Académie des sciences morales et politiques et d'un document qui accompagne cette circulaire.

—Après avoir remercié la Société d'avoir bien voulu dans sa dernière séance le nommer vice-président, M. Doumet-Adanson fait une communication verbale sur les objets en silex taillés qu'il a recueillis dans son voyage en Tunisie et fait passer sous les yeux de la Société un grand nombre de ces objets. M. Doumet-Adanson ne considère pas ces instruments en silex, comme datant de l'époque qu'on désigne ordinairement sous le nom de préhistorique, mais d'une époque plus récente. Les peuplades qui habitaient ces pays ont été refoulées par l'invasion romaine et ont disparu sans laisser de trace dans l'histoire. Dans l'intérieur de l'Amérique et de l'Océanie, il y a des peuplades qui se servent encore aujourd'hui d'objets analogues à ceux que présente M. Doumet-Adanson. Au reste, comme il le fait observer, tous ces objets ont été trouvés par lui à la surface du sol.

— M. Bouchard, délégué de la Société au Congrès de Blois, tenu par l'Association française pour l'avancement des Sciences, rend compte, d'après le bulle-

tin de cette Association, de la part prise par nos confrères à cette réunion.

Séance du 6 septembre. — M. E. Olivier a lu un travail sur quelques plantes nouvelles du département de l'Allier et une note sur un cas curieux de végétation arborescente.

Séance du 8 septembre. — M. Doumet-Adanson présente des observations sur la Flore tunisienne.

M. E. Bouchard donne communication d'une nouvelle publication sur Néris.

Séance du 11 septembre. — M. Doumet-Adanson entretient la réunion sur les silex taillés de la Tunisie.

M. Bouchard donne ensuite lecture à notre Société de l'article suivant extrait du journal *le Temps* (n° du 22 septembre 1884), où il est rendu compte de l'opinion de M Doumet-Adanson, au sujet de la mer Saharienne.

M. Doumet-Adanson, membre de la mission scientifique de Tunisie, décrit la région saharienne du Sud de la Régence, s'arrêtant principalement sur les conditions d'existence des oasis de cette région. Il dit que les eaux qui alimentent les canaux d'irrigation des oasis proviennent d'une nappe peu profonde due à l'infiltration à travers les sables et les terrains perméables. Prenant pour exemple l'oasis de Tozzer, où l'on compte, dit-il, 400,000 têtes de palmiers, il démontre que les sources qui donnent naissance à l'oued important de Tozzer sortent toutes à un même niveau au-dessous de la puissante couche de sable dans laquelle est creusé le lit profond de la rivière.

M. Doumet-Adanson, par la constatation des débris de cultures anciennes, composés de quelques rares palmiers malingres situés à quelque distance et à dix mètres environ au-dessus du lit actuel de l'oued, démontre que les eaux ont émergé de beaucoup plus haut et que c'est à l'approfondissement naturel de ce lit qu'est dû l'abaissement du niveau des sources et la réduction de l'étendue de l'oasis au fur et à mesure que s'abaisse le niveau d'irrigation.

Il en conclut que, pour tarir toutes les sources de la contrée du Djerid et ruiner en conséquence toutes les oasis qui en sont la richesse, il suffirait de creuser un canal au niveau de la mer, la nappe d'eau devant forcément s'écouler dans ce canal inférieur au niveau des oasis. C'est par ce point surtout que M. Doumet-Adanson combat le projet de la mer saharienne, et, ajoute-t-il, son opinion, basée sur des observations faites ou recueillies en 1874 ou 1884, est partagée par les autres membres de la mission, notamment par son éminent collègue, M. Letourneux, qui a déjà manifesté sa manière de voir dans une lettre écrite au président de la commission ; cette opinion est également partagée par tous les officiers qui ont visité ou tenu garnison dans le Djerid.

En terminant sa communication, M. Doumet-Adanson émet l'avis que les efforts devraient tendre à augmenter le débit des sources et à maintenir, sinon même à élever le niveau de sortie et d'écoulement, par des travaux de captation et d'endiguement et de barrages, ainsi que le faisaient les Romains quand ils occupaient ce pays :

« Sachant mettre à profit la grande expérience de ces grands et habiles colonisateurs, et joignant aux améliorations matérielles la régénération intellectuelle et morale, la France, sans se lancer, elle et ses milliards, dans une entreprise dont les résultats utiles ne sont rien moins que problématiques, saura, nous l'espérons, deve-

nir, non pas la dominatrice redoutée, mais surtout la bienfaitrice aimée de ces populations ruinées par quinze siècles de despotisme et d'ignorance. »

— M. Bernard fait passer sous les yeux de la Société un objet préhistorique trouvé par lui ces jours derniers dans sa vigne d'Iseure.

M. Pérot a reconnu que ce schiste travaillé était une très curieuse pièce qui, par sa forme et sa taille, se rapporte à la première période des temps préhistoriques, c'est-à-dire de l'époque paléolithique. C'est une pièce très rare. On connaît des haches polies en schiste, mais M. Pérot n'en a jamais vu simplement taillées. La collection de notre confrère, M. le docteur Bailleau, n'en possède pas, malgré le nombre important des types qui y figurent, il en est de même de celle de M. Pérot.

Le musée de Saint-Germain peut en posséder, mais nos deux collègues n'en ont point vu.

La taille de cette *hachettiforme* en schiste a été faite pour rester ce que l'ouvrier l'a faite, et non pour subir le polissage ; la comparaison sur des analogues en silex était facile à faire.

La matière doit provenir des dépôts de schiste de la Loire, soit de Diou, soit de Gilly, Saint-Aubin (Saône-et-Loire) ou des environs.

— M. Ernest Olivier annonce que notre confrère, M. H. du Buysson, vient de reconnaître la présence du sel dans les eaux d'un marais, près des bords de la Sioule, à sa sortie des gorges de Neuvialle, au-dessus de Jenzat. C'est à la suite de l'exploration de cette

localité au point de vue botanique qu'il eut l'idée de faire analyser l'eau dans laquelle le chlorure de sodium en dissolution fut facilement reconnu. Il y avait découvert, en effet, des plantes nouvelles pour la flore de notre département, une jolie primulacée, *Glaux maritima*, spéciale à la région maritime et qui n'a été trouvée dans l'intérieur de la France qu'à Saint-Nectaire, près Clermont-Ferrand, où elle croît près des sources salées, dans les mêmes conditions qu'à Jenzat ; l'autre est une mousse, *Potia Heymii*, qui n'avait encore été signalée en France que sur les bords de la Marche et dans les terrains salés de la Lorraine. On a trouvé également le *Trifolium maritimum* et le *Glyceria distans*.

— Il est procédé, ainsi que l'indique l'ordre du jour, à la nomination au scrutin des différentes commissions.

Sont nommés membres de la commission du Bulletin MM. Melin, Chevalier et de Brinon.

De la commission du Musée, MM. Bertrand, Martin-Flammarion et Doumet-Adanson.

De la commission d'Histoire naturelle MM. Migout, E. Olivier et F. Méplain.

De la commission des comptes, MM. Rondeau, Girard et Frobert.

— Est présenté en qualité de membre associé libre M. Treyve, horticulteur à Moulins, dans la classe des sciences, par MM. Doumet-Adanson, Bouchard et H. Olivier.

ANNÉE 1885

Séance du 2 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Pérot lit un travail dont il est l'auteur : *Inventaire des objets trouvés en Bourbonnais pendant l'année* 1884, 3e année.

— M. Doumet-Adanson fait passer sous les yeux de la Société deux instruments en pierre, et qui devaient servir à râcler, analogues à ceux recueillis par lui en Tunisie et dont il nous a entretenus dans notre séance du 3 décembre 1884.

Les deux instruments qu'il nous présente aujourd'hui ont été trouvés, il y a une dizaine d'années dans une grotte de calcaire située entre Cette et Montpellier.

— M. Grassoreille, secrétaire de la section des Arts rétrospectifs de la commission, nommé par la réunion convoquée à l'effet d'organiser une exposition des Beaux-Arts à Moulins au mois de mai 1885, à l'occasion du Concours régional, demande si cette commission pourra, à cette époque, ouvrir au public le Musée départemental.

Il est répondu à M. Grassoreille que la Société ne peut qu'accueillir favorablement sa demande, et elle

est d'avis que la Commission de l'Exposition voudra bien s'entendre à ce sujet avec la commission du Musée.

— M. Bertrand annonce qu'il a été déposé au Musée départemental un bloc brut de marbre blanc provenant sans doute du mausolée du duc de Montmorency, une tête d'ange colossale et quatre fragments de terre cuite, le tout trouvé dans les fouilles nécessitées pour les fondations du nouveau lycée.

— Est admis en qualité de membre associé libre dans la classe des sciences, M. Treyve.

Séance du 6 février.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouve l'*Annuaire de l'Allier*, imprimé par notre confrère M. Et. Auclaire, qui l'offre pour notre bibliothèque et le premier numéro de la *Revue bourbonnaise*. Cette intéressante publication entre dans la seconde année de son existence. M. Grassoreille, notre confrère, envoie chaque mois, depuis 1884, à la Société, les numéros de cette publication dont il est le directeur. Enfin, M. Pérot offre : *Le Ré-des-Ecoliers*, tirage à part extrait de la *Revue bourbonnaise*.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-

Arts, indiquant les sujets d'étude recommandés par la section des Sciences économiques et sociales et qui sont : 1° l'histoire d'un domaine rural ; 2° l'état et la valeur de la propriété bâtie ; 3° effets économiques d'une nouvelle voie de communication ; 4° étudier pour une région déterminée les modifications qui se sont introduites dans la pratique des régimes matrimoniaux depuis le code civil.

— M. le Secrétaire-Archiviste donne lecture du compte-rendu suivant de l'Académie des Sciences :

M. Stanislas Meunier adresse une note sur un verre cristallifère des houillères embrasées de Commentry. M. Fayol a remis à l'auteur, pendant une excursion géologique, les produits recueillis dans les incendies spontanés des houillères. Ces produits apparaissent à l'œil nu, en masses vitreuses comparables aux obsidiennes et aux perlites ; ils dérivent, par voie ignée, des roches schisteuses. Vues au microscope, ces substances ne sont pas absolument amorphées. On trouve dans la masse des mocrolythes assez variés.

(Compte-rendu de l'Académie des Sciences du 29 décembre 1884, par M. de Parville, *Journal officiel* du 5 janvier 1885.)

Et lit les pasages suivants du *Bulletin de la Société historique du Cher*, séance du 14 novembre 1884 :

MM. Dumonteil et Mater présentent comme membre correspondant, M. F. Pérot, de Moulins.

M. F. Pérot fait part de la découverte faite par lui dans le champ des Grandes-Coudres, près Vierzon, de plusieurs haches en silex (période de la pierre polie).

Il a été découvert dans la commune de Marmagne, au champ de la Jarosse, deux statuettes en bronze de

l'époque gallo-romaine. L'une d'elles a été perdue et l'autre conservée par M. Métivet-Aymon.

M. F. Pérot soumet à la Société le moulage de cette dernière statuette avec une notice explicative,

M. Royer pense qu'il s'agit d'une statuette funéraire.

— M. Grassoreille donne lecture d'un travail sur l'*Architecture religieuse en Bourbonnais*.

— M. Pérot lit un travail sur la *Question de l'homme tertiaire*.

Le même confrère communique à la Société les deux notes suivantes :

Dans le catalogue mensuel, d'A. Brun, libraire à Lyon, Janvier, février 1885, j'ai remarqué le nº 2,072, intéressant la bibliographie bourbonnaise :

« SADE, abbé d'Ébreuil, en Auvergne, vicaire-général de Toulouse et Narbonne. *Mémoires sur la vie de François Pétrarque*, tirés de ses œuvres et de ses contemporains. Amsterdam 1764-1767, 3 vol. in-4º, 10 fr. Cet ouvrage purement écrit contient des recherches aussi curieuses que remplies d'érudition. Il est rare, car la plupart des exemplaires sont passés en Italie ou en Angleterre. Tiraboschi et Guinguené y ont puisé d'abondants matériaux. »

L'abbé Jacques de Sade, descendant de l'illustre famille de Sade dont le chef Hugues, dit le Vieux, exerça, ainsi que ses descendants, les charges les plus importantes de la ville d'Avignon, est né dans cette ville en 1705, et mourut en 1778. Il donna des remarques sur les premiers poètes français et sur les troubadours ; il publia en outre les œuvres de Pétrarque qu'il traduisit en français. Cette traduction est encore très estimée.

Le fameux marquis de Sade, de honteuse réputation, était son neveu.

Il signale les ouvrages suivants du catalogue de M. Ritti, libraire à Paris, 54, rue Bonaparte.

N° 7 Mémoire pour le maire, échevins, habitants et communauté de Montluçon, contre le prince de Condé poursuites et diligences de Nicolas Gellez, receveur de la châtellenie, intimé Paris 1777, 60 p. in-4°. — 4 fr.

Procès à la suite du refus de la châtellenie de payer ses droits de blairie et de bourgeoisie.

— Mémoire pour la ville de Montluçon demandant que l'Assemblée nationale lui accorde : 1° l'administration ou le tribunal du département du Bourbonnais ; 2° qu'il ne soit établi dans ce département que cinq districts, par Chabot, représentant extraordinaire de la commune de Montluçon, 4 pages in-4°. — 25 fr.

Mémoire important pour la ville de Montluçon, signé et écrit par F. Chabot, surnommé le Capucin. Décapité à Paris avec les Dantoniens le 5 avril 1794.

— M. Migout a reçu la lettre suivante de notre confrère M. C. Bourgougnon.

Chassignet, le 7 janvier 1885.

Cher Monsieur Migout,

Les quelques fragments de poterie que je vous ai remis en vous priant de les présenter à la Société d'Emulation proviennent de Blanzat, commune de Chareil-Cintrat. A cet endroit se trouve une certaine étendue de terrain entre deux ruisseaux et la route de St-Pourçain à Chantelle, où les tuiliers de la localité prennent la terre nécessaire à la fabrication de leurs produits.

Dans les fouilles qu'ils pratiquent à cet effet, ils trouvent chaque année une certaine quantité de ces débris dont certains accusent une grande finesse de fabrication. Il y a, je crois, trois ans ils en ont tant trouvé qu'ils s'en sont servis pour combler les ornières

d'un chemin d'exploitation. Un de ces tuiliers m'a dit avoir découvert un four et l'avoir démoli.

C'est à une profondeur de 0 m 60 ou 0 m 80 que l'on rencontre ces débris.

Voici du reste le moment où l'on va de nouveau extraire de la terre et je me propose d'y faire encore des recherches dont je vous communiquerai les résultats.

Croyez, etc.

Claudius Bourgougnon.

— M. H. du Buysson a écrit à M. Croizier une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Broût-Vernet, 25 janvier 1885.

Monsieur,

M'occupant tout particulièrement de la révision d'un groupe d'insectes coléoptères, je n'ai pas encore pu rédiger la notice que j'ai promise à la Société sur la vallée de Jenzat. Veuillez donc à la prochaine séance dire que je n'ai pas renoncé à cette notice qui doit comprendre l'analyse de l'eau de la source minérale faite par MM. Migout et Charles. Devant faire entrer dans cette notice la liste des plantes phanérogames et cryptogames (mousses, hépathiques, lichens, algues) celle des coléoptères, lépidoptères, hémiptères, etc., en un mot tout ce qui peut intéresser le naturaliste qui visiterait ces parages, je serais tenté d'attendre encore le retour de l'été qui me donnerait certainement l'occasion de signaler d'autres découvertes, car je n'ai encore presque rien relativement à la faune malacologique de cette localité bien que je l'aie visitée tant et tant de fois, mais particulièrement au point de vue de l'entomologie.

Agréez, etc.

Henri Du Buysson.

— M. Frobert, rapporteur de la commission des comptes, donne lecture du rapport de cette commission.

La Société approuve les comptes de l'année 1884 et vote les propositions de la Commission des comptes au sujet du budget provisoire pour l'année 1885, tant en recettes qu'en dépenses.

Mais la Société, voulant s'associer au vœu de la Commission des comptes, après avoir reconnu avec elle, la parfaite régularité de toutes les pièces de comptabilité, le zèle et l'intelligence que déploie M. Croizier, notre trésorier, dans l'accomplissement de sa tâche, vote des remerciements à M. Croizier et espère qu'il voudra continuer, comme par le passé, à se dévouer aux intérêts de notre Compagnie.

— Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences M. Lavediau, propriétaire à Montord, par MM. Bourgougon, Migout, et Martin-Flammarion.

Séance du 6 *mars.*

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réu ion ; parmi eux se trouvent : *Foires et Marchés au Monastier* (*Haute-Loire*), offert à notre Société par l'auteur notre confrère, M. A. Lascombe, et le *Ré-Mur-Seint*, par

notre confrère, M. F. Pérot, extrait du numéro de mars 1885 de la *Revue bourbonnaise*.

— M. Grassoreille signale à l'attention de la Société une note de M. de Curzon sur l'église de Saint-Germain-des-Fossés, et un article de M. Faucon sur l'église de la Chaise-Dieu. Ces travaux ont été insérés dans le *Bulletin du Comité des Travaux historiques* (mars 1885).

Il donne ensuite lecture d'un article bibliographique, inséré dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* (janvier 1885), sur un ouvrage publié par M. le docteur O de Viry, et qui a pour titre : *Documents sur François de Roucé*, *dit le capitaine Poncenat*. François de Roucé périt à la bataille de Cognat.

M. le Secrétaire général de la Société d'Emulation de l'Auvergne demande à échanger nos publications contre celle que publie cette Société. Cette demande est favorablement accueillie.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Delaigue, sollicitant au nom du Comité de l'Exposition des Beaux-Arts dont il est secrétaire, une souscription de notre Société pour l'aider à subvenir aux frais de cette Exposition qui doit avoir lieu à Moulins, en mai, à l'occasion du concours régional.

La Société décide qu'elle ne se refuse pas à donner cette marque de sympathie au Comité de l'Exposition. Il reste à décider le nombre d'actions qu'elle souscrira. M. Delaigue voudrait qu'elle souscrivît quatre actions, mais il lui est fait observer que nos res-

sources sont minimes, et M. le Trésorier, consulté sur ce dont la Société peut disposer, répond que, d'après le dernier budget établi avec la plus stricte économie, il n'y a de disponible qu'une somme de cinquante francs.

M. Delaigue, devant les raisons qui empêchent la Société de souscrire quatre actions, n'insiste pas sur sa proposition, et la Société vote qu'il sera pris en son nom deux actions pour l'Exposition des Beaux-Arts.

— M. Pérot communique à la Société un travail dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Monographie de l'église de Fleuriel*, canton de Chantelle, arrondissement de Gannat. Ce travail est accompagné de six dessins, représentant plusieurs chapiteaux qui sont aussi intéressants par leur sujet que par leur exécution, et les pentures en fer des portes qui sont un ouvrage remarquable de forgedu XIIe au XIIIe siècle. Ces pentures bien conservées sont burinées pour former quelques dessins en creux, et les extrémités sont terminées par des fleurons très ornés.

— La Société désigne pour la représenter à la vingt-deuxième réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne MM. Bouchard, Esmonnot, E. Olivier et Grassoreille.

— Le premier vendredi du mois d'avril étant le Vendredi-Saint, la Société décide que cette séance sera reportée au vendredi 17 avril, jour de notre séance facultative qui, de ce fait, devient obligatoire.

— Est admis en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences M. Lavediau.

Séance du 17 avril.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

Il donne lecture d'une lettre de M. Pérard qui voudrait qu'on copiât, pour le lui envoyer, un ouvrage de botanique du docteur Chomel, manuscrit que possède notre bibliothèque ; or, l'ouvrage dont il s'agit est volumineux, et le copier serait un long travail. M. le Président est autorisé à prêter ce manuscrit à notre confrère, M. Pérard.

— La *Revue d'Alsace* sollicite une souscription de notre Société pour ses publications ; bien que notre Société porte le plus vif intérêt aux publications de la *Revue d'Alsace*, qui lutte à l'étranger pour la France, vu l'exiguïté de ses ressources, elle ne peut souscrire à cette œuvre patriotique. Cependant, pour témoigner à cette œuvre toute française notre vive sympathie, M. le Président est prié de lui offrir nos publications.

— M. le Secrétaire-Archiviste donne lecture des procès-verbaux suivants de la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, où il est fait mention de deux de nos délégués, MM. Bouchard et Esmonnot.

Réunion des délégués des Sociétés savantes de Paris et des départements à la Sorbonne. Séance du mercredi 8 avril. — Section d'archéologie.

M. Esmonnot rend compte des découvertes faites dans les cimetières de Chassenard, de Varennes et de Dompierre (Allier). Il présente au Congrès les dessins d'un assez grand nombre de vases gaulois et d'urnes funéraires de forme conique trouvés dans ces fouilles. Les couvercles sont en terre cuite et portent à l'intérieur une moulure faite au tour, mais assez irrégulière. Quelques vases présentent des dessins formés de plusieurs rangées de chevrons formant triangles et s'appuyant sur des lignes concentriques. Les nécropoles signalées par M. Esmonnot remontent à l'époque gallo-romaine.

Extrait des procès-verbaux des séances, *Journal officiel*, 1885, page 1871.

Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne, 9me session. Rapport général sur les travaux de la session, par M. Henry Jouin, secrétaire-rapporteur du Comité.

L'étude de *M. Ernest Bouchard*, président de la Société d'Emulation de l'Allier sur *Jacques de Parroys* ne serait pas faite pour diminuer les remords de Diderot. Peintre et fils de peintre, Jacques de Parroys, né dans la Basse-Auvergne en 1576, fut un artiste plus fortuné que beaucoup de ses émules. En effet, il va se former à Rome, laisse plusieurs verrières de sa façon à Venise, décore une église à Paris, puis, de retour en Auvergne, on le retrouve travaillant pour l'église de Gannat et le manoir de Catignac.

Enfin les analystes du temps veulent que Jacques de Parroys, à l'exemple de Cennino Cennini, ait quitté le pinceau pour la plume. Il aurait écrit sur son art un traité auquel Florent le Comte et Félebien ont fait plus d'un emprunt. Voilà certes une vie d'artiste sans lacune. Pourquoi les fragiles compositions du maître ont-elles pour jamais disparu ? M. Bouchard est en bonne voie. Il a compulsé toutes les sources écrites sur son modèle ;

nous lui demandons maintenant de découvrir, s'il est possible, un fragment de verrière de Jacques de Parroys.

Journal officiel, 1885, page 1985.

M. le Président lit le travail présenté par M. Esmonnot à la réunion des Sociétés savantes, et dont il vient d'être parlé ; ce travail comprend trois parties : 1° Nécropole gauloise de Dompierre ; 2° Ceinture gallo-romaine de Chassenard ; 3° Nécropole gallo-romaine de Varennes.

Outre ce travail, M. Esmonnot, comme toujours remplissant avec intelligence et dévouement toute mission dont on le charge, dépose sur le bureau un rapport qui analyse d'une manière complète les diverses lectures qui ont eu lieu à la Sorbonne.

La Société rend hommage au zèle de M. Esmonnot qui l'a représenté dignement à la réunion des Sociétés savantes, et qui, à son retour, n'oublie pas la Société qu'il représentait en la faisant assister pour ainsi dire aux séances de la Sorbonne.

M. Bouchard, notre Président lui aussi, est remercié d'avoir soutenu l'honneur de notre Compagnie dans cette réunion.

— M. Pérot rend compte de plusieurs travaux insérés dans le *Journal des Savants*, comprenant la philosophie d'Origène, la biographie du savant numismate A. de Longpérier, le code rabbinique et la correspondance de Madame de Rémusat.

Séance du 1er mai.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Seuillet donne lecture d'une notice biographique sur M. Labruyère, ancien conseiller général de l'Allier.

— M. E. Olivier à propos de la réunion générale tenue à Moulins le 26 avril 1885, des membres de l'Union de la Paix sociale, signale les communications faites par deux de nos confrères à cette réunion.

M. E. Bouchard a lu un *Essai sur l'instruction en Bourbonnais avant la Révolution*.

M. de Larminat, président de cette réunion, a résumé, après cette lecture, dans les termes suivants l'impression de l'assemblée au sujet de la communication de M. Bouchard.

M. le Président félicite M. Bouchard de son travail intéressant, laborieux et rempli de faits qui témoignent que l'instruction était beaucoup plus répandue en Bourbonnais avant la Révolution qu'on n'est disposé à le croire . . . . — L'instruction secondaire et primaire était organisée sérieusement. — On observera avec intérêt que les communes faisaient les plus grands sacrifices pour répandre l'instruction et pour inspirer aux enfants, aux jeunes personnes et aux jeunes gens le respect de la religion, de la famille, et aussi la plus grande pureté de mœurs.

M. le Président, s'unissant et unissant l'assemblée

aux vœux exprimés par l'auteur, voudrait que la Société de l'Union de la Paix Sociale fit les plus grands efforts pour obtenir de tous les groupes des travaux analogues avec lesquels on pourrait dresser l'état de l'instruction en France avant la Révolution.

— M. A. Méplain a donné lecture d'un travail sur *Les anciennes coutumes successorales du Bourbonnais et du Nivernais*

M. le Président de cette réunion après cette lecture, a prononcé le sparoles suivantes :

M. le Président, en remerciant M. Méplain, fait observer que les anciennes coutumes du Bourbonnais et du Nivernais au point de vue de la fortune des pères de famille avaient les unes et les autres un but identique : celui de fortifier l'autorité paternelle, qui est toujours la base la plus solide de toute société. C'est certainement cette pensée que veulent souligner les applaudissements qui ont accueilli si chaudement le travail sérieux de l'auteur.

Séance du 5 juin.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouvent une brochure de notre confrère F. Méplain, *Tabes syphilitique précoce,* extrait des annales de dermatologie et de syphiligraphie, et offert par l'auteur à notre Société. Deux fascicules portant pour titre : *Flore du Bourbonnais*, comprenant le département de l'Allier et une partie des départements du

Cher, de la Creuse, du Puy-de-Dôme et de la Nièvre, offert également à notre Société par notre confrère, M. A. Pérard.

— M. Bernard entretient la Société de la publication du catalogue du Musée départemental, dont l'impression est terminée depuis longtemps. Il aurait été à désirer que la distribution de ce catalogue eut pu se faire à l'occasion du concours régional, mais l'introduction que M. de l'Estoille doit écrire et qu'il n'a pas encore donné à imprimer a seule empêché cette distribution.

M. Bernard désire, si la Société s'associe à son vœu, que M. le Président écrive à M. de l'Estoille pour obtenir le plus tôt possible cette introduction.

La Société prie M. le Président de vouloir bien écrire, dans ce sens, à notre confrère.

— M. Pérot donne lecture d'un travail qui a pour titre : *Le siège du château de Sanadoire en Auvergne par le duc Louis II de Bourbon*. A ce travail est joint un portrait tracé au trait du duc Louis II.

Il communique ensuite les titres suivants d'un dossier sur le couvent des Célestins à Vichy, acquis par lui.

1 Copie de l'acte de fondation.
2. Acte de 1568, concernant le couvent.
3. Edit du roi Henri IV, 1606.
4. Bail de 1656.
5. Pièce concernant les dîmes des Célestins.
6. Supplique des religieuses, 1690.
7. Acte sur parchemin du 6 juin 1775.
8. Traité entre l'Evêque de Clermont et les Pères Célestins, 19 juin 1777.

9. Inventaire des meubles du couvent 1771.
10. Bref du Pape portant suppression du Couvent.
11. Placet des habitants de Vichy pour protester contre la cession du couvent à l'évêque de Clermont.

— M. Doumet-Adanson lit la note suivante de M. C. Brongniart au concours des délégués des sociétés savantes.

M. Charles Brongniart appelle l'attention de l'assemblée sur quelques particularités anatomiques observées chez des insectes fossiles trouvés dans le terrain houiller de Commentry (Allier). — Après avoir rappelé que depuis 1878 on avait trouvé 1300 insectes fossiles à Commentry, tandis que dans les autres dépôts houillers du monde entier on n'en avait rencontré jusqu'ici que 120 échantillons, M. Brongniart fait remarquer le bon état des échantillons de Commentry où non seulement les ailes mais souvent les parties du corps sont conservées. L'auteur rappelle que les larves de certains insectes actuels sont aquatiques et qu'alors une disposition spéciale des trachées leur permet de respirer l'air tenu en dissolution dans l'eau ; celles-ci étant ramifiées dans des lames ou dans des houppes branchiales situées de chaque côté des anneaux de l'abdomen. Chez les insectes adultes la respiration s'effectue à l'aide d'ouvertures spéciales des trachées, désignées par le nom de stigmates ; ils respirent l'air en nature. Cependant il existe des névroptères qui, à l'état adulte, ont des houppes branchiales sur les premiers anneaux de l'abdomen près du thorax, ce sont les *Pteronarcys* de la famille des PERLIDES. Ces insectes ont en outre des stigmates ; ils sont amphibies.

Parmi les insectes fossiles de Commentry il en est qui ont à l'état parfait des lames branchiales où l'on

voit se ramifier les trachées, de chaque côté des anneaux abdominaux.

Ces lames branchiales et les deux appendices filiformes et multiarticulés qui terminent l'abdomen rappellent les caractères des larves d'éphémères. D'autre part la nervation des ailes est plutôt celle des *Carydales*; M. Ch. Brongniart désigne ce curieux insecte sous le nom de *Carydaloïdes Scudderi*, le dédiant à M. Scudder le savant auteur de nombreux travaux sur les insectes fossiles de l'Amérique du Nord. En terminant, M. Brongniart résume les connaissances que l'on a de la faune entomologique des terrains primaires en disant que les ordres d'insectes représentés étaient à cette époque, les orthoptères, les névroptères, les neurorthoptères, les hémiptères du groupe des Fulgores. On n'a pas rencontré de coléoptères, ni de lépidoptères, ni d'hyménoptères, ni de diptères.

Ces insectes ont été trouvés dans les terrains dévoniens du nouveau Brunswick et M. Brongniart a fait connaître il y a deux mois le plus ancien des insectes trouvé dans le terrain silurien moyen de Jurques (Calvados).

— M. le Président donne lecture de la circulaire suivante de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

Paris, le 12 mai 1885.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'utilité qu'il y aurait à préparer dès à présent le programme du congrès des Sociétés savantes en 1886. MM. les délégués, avertis lors des récentes réunions de la Sorbonne, vous auront certainement déjà fait connaître mon désir de recevoir, le plus tôt possible, le texte des questions que votre société jugerait dignes de figurer à l'ordre du jour de l'an prochain. Il serait important que le programme

définitif pût être arrêté par les cinq sections du Comité des travaux historiques et scientifiques, et publié à la fin de juin prochain. Aussi vous serais-je reconnaissant, Monsieur le Président, de m'adresser *d'urgence* la liste des questions choisies par votre société.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des
Beaux-Arts et des Cultes,
Signé : RENÉ GOBLET.
Pour copie conforme :
Le Chef du 1er bureau du Secrétariat
VILLATTE.

— On a reconnu des monuments mégalithiques sur la route de Montluçon à Lamaids ; ces monuments ont été brisés pour servir à l'empierrement du chemin de fer d'Eygurande, sans qu'il y eut de dessin de fait. MM. de Brinon et Pérot, délégués par la Société, sont priés de nous donner les renseignements qu'ils pourront recueillir sur ce qui a été découvert dans cette localité.

— La Société délègue M. Bertrand pour suivre les fouilles qui se font dans la propriété de M. Raynaud près de Gannat.

— Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences, M. Lamothe, pharmacien à Chantelle, par MM. E. Olivier, Bourgougnon et Migout.

Le Secrétaire-Archiviste,

G. BERNARD.

ÉTUDE

SUR LES RUINES DE NÉRIS

(Vicus Neriomagus)

ET SES MONUMENTS

Cette nouvelle Etude, la première n'étant qu'un sommaire, comprend beaucoup plus de développement, elle est accompagnée de deux planches.

Ayant été chargé pendant de longues années, en qualité d'architecte, de la direction des travaux exécutés par l'Etat pour la construction ou l'agrandissement de l'établissement thermal de Néris, nous avons eu souvent l'occasion de constater dans les fouilles auxquelles ils ont donné lieu, la présence de substructions d'anciens édifices, et de reconnaître dans celles faites par des particuliers de la localité, soit pour fondations, soit pour travaux de culture, de nombreux restes de constructions et des objets de toute nature enfouis à dessein ou accidentellement. Nous avons conservé, par des croquis ou des notes, le souvenir précis de ces vestiges du passé faisant

connaître l'antique cité. Nous avons cru utile d'en faire l'objet d'une communication, sans autre prétention que de grouper des renseignements d'une rigoureuse exactitude.

Ces restes sont nombreux et les édifices dont ils témoignent l'existence étaient considérables ; nous les avons classés suivant leur importance.

Mais avant de présenter les détails recueillis sur chacun d'eux, nous pensons devoir donner un tableau général de leur ensemble.

Aquis Neri figure sur la carte de Peutinger, et une colonne itinéraire trouvée à Alichamps, donne, en lieues gauloises, sa distance à ce point de la station thermale.

Néris, aujourd'hui petit bourg traversé par la route de Clermont à Tours, occupe partie du versant Est, et partie du fond d'une vallée étroite descendant à la rivière du Cher. Si l'on se place au point où se réunissent les coteaux bordant cette vallée, et si on se reporte par la pensée à l'époque où existait la ville antique, on peut en embrasser l'ensemble (*point* ᴀ *du plan général*).

A l'extrémité du versant Est s'élève le théâtre avec ses portiques, se rattachant à l'enceinte ou rempart de la cité : la voie romaine domine ce versant. De l'autre côté et au fond de la vallée se dessine le camp sur un monticule isolé ; au centre s'élèvent des Thermes somptueux avec leurs sources abondantes ; derrière les Thermes, au-dessous du camp, et pro-

bablement à son usage, de vastes piscines couvertes et découvertes accompagnées de portiques.

En avant et à proximité des Thermes, au pied du versant Est, on voit un monument important, orné de sculptures, sans doute le château-d'eau qui distribuait, aux différents usages, celles amenées par les immenses aqueducs dont les ramifications s'étendent à une très grande distance ; à droite et à gauche de la vallée, des temples, des palais, des villas ; au fond, encadrée par les deux versants, la plaine au milieu de laquelle s'écoule lentement la rivière du Cher.

Nous joignons aux renseignements sur les monuments reconnus et sur les divers objets découverts, un plan détaillé des thermes accompagné d'un plan d'ensemble, donnant la position des anciens édifices, ainsi que les points sur lesquels les fouilles ont été faites.

Ces documents sont classés dans l'ordre suivant :

1° Les Thermes ;

2° Les grandes piscines du camp ;

3° Les aqueducs, réservoirs, etc.

4° Les temples ;

5° Le théâtre ;

6° Le camp ;

7° Les villas ;

8° La voie romaine ;

Viennent ensuite les objets de toute nature provenant des fouilles :

9° Inscriptions récemment découvertes ;

10° Sculptures, statues, bas-reliefs ;

11° Vases en bronze, en verre et en terre cuite ;

12° Objets divers, médailles.

Nous avons dû prendre comme point de départ de notre travail, en ce qui concerne les débris qui ne sont plus visibles aujourd'hui, les renseignements recueillis par quelques auteurs, à diverses époques du siècle dernier et au commencement de celui-ci : Ces notices successives sont souvent la répétition des mêmes faits et des mêmes appréciations ; on doit les accepter jusqu'à ce que d'autres recherches aient mis à même de les compléter, ou d'en vérifier l'exactitude. Nous les avons donc citées en y ajoutant les nombreux documents que, pendant plus de trente ans, nos études particulières nous ont mis à même de réunir ; mais nous devons d'abord constater que généralement ces nouveaux renseignements sont d'accord, pour les points examinés de nouveau, avec les anciens.

Si l'importance et la richesse de la cité sont démontrées par les ruines dont la connaissance est parvenue jusqu'à nous, rien n'est venu encore indiquer d'une manière certaine l'époque de sa fondation ni la durée de son existence ; la mention qui est faite de Néris sur la table théodosienne, indiquerait seulement que cette fondation est antérieure à la seconde moitié du quatrième siècle.

Mais si l'identité de l'emplacement occupé aujourd'hui par l'établissement thermal et le bourg actuel, avec celui des anciens Thermes figurant sur la table

de Peutinger, avait besoin d'être démontrée, elle semblerait l'être suffisamment par l'abondante source thermale qui s'y trouve, les nombreux vestiges de ses grands édifices ; les immenses travaux faits pour y amener à profusion les eaux froides des localités éloignées, les inscriptions relatives à ces constructions et mentionnant le Génie protecteur des eaux (*deo Nerio*); les destructions et réédifications successives qui ont eu lieu, comme l'indiquent les bétons et carrelages superposés que l'on rencontre souvent, ainsi que les pierres taillées ou sculptées provenant de démolitions et employées comme matériaux dans la reconstruction de certains monuments, jusqu'à l'époque du dernier saccagement.

Quant à la population de Néris, elle devait être considérable, les dimensions de ses thermes et de son théâtre peuvent servir d'échelle, mais il ne faut pas perdre de vue qu'une partie de cette population se renouvelait, sans doute pour profiter du bienfait curatif des eaux dont l'usage était si fort apprécié des Romains.

Les Thermes.

Les fondations des anciens Thermes furent découvertes en 1819, lors des fouilles entreprises pour l'érection du nouvel établissement, par M. l'Ingénieur Lejeune qui, dans un rapport dont j'extrais ici quelques passages, donne une idée de leur étendue et de leur magnificence.

« A la profondeur d'environ 3m25 au-dessous du « niveau de l'ancien sol, on commença à trouver des « maçonneries encore en place.

« La pièce principale offre la disposition et tous « les détails de la construction d'une étuve (*Cali-* « *darium*).

« Les murs du pourtour étaient tapissés d'un sys- « tème continu de tuyaux carrés en terre cuite placés « verticalement, communiquant entre eux par des « ouvertures latérales, et plongeant par le bas « dans un vide qui occupait toute l'étendue de la « pièce, où ils recevaient la vapeur des eaux ther- « males. Le sol de la pièce était porté par des petits « pilliers rapprochés en terre cuite encore en place.

« Quant aux revêtements en marbre qui déco- « raient les murs et gradins, on a pu les reconnaître « par leur base qui, scellée fortement dans le sol, a « résisté aux efforts des destructeurs.

« Les pièces contigües aux étuves paraissent avoir « été des piscines et salles de bains. Le dallage était « en carreaux de marbre posés sur une aire de « ciment ou de béton.

« Les parements de tous les murs découverts dans « cette fouille étaient formés alternativement de « quelques rangs de briques et de quelques rangs de « moëllons esmillés.

« Les colonnes trouvées dans le fossé de ceinture « creusé parallèlement à la façade latérale ouest « devaient appartenir au portique décorant cette « façade. »

Les nombreux et magnifiques chapiteaux de ces colonnes ont été trouvés dans un parfait état de conservation et forment la décoration du promenoir des nouveaux Thermes achevés en 1858.

Les fouilles faites pour la construction des nouveaux bassins de réfrigération ont fait découvrir en 1865, dans le prolongement du fossé en question, de nouveaux fûts de colonnes auxquels appartenaient ces chapiteaux, ainsi que la partie antérieure des fondations des anciens Thermes, s'accordant avec le tracé de M. l'Ingénieur Lejeune.

Les grandes Piscines du Camp.

En 1847, des fouilles opérées dans le pré dit des Chaudes, entre le camp et le théâtre, ont mis à découvert les restes d'un grand édifice renfermant de vastes piscines avec revêtement en marbre, les unes circulaires et les autres carrées ; elles étaient accompagnées de portiques décorés de colonnes, dont une partie seulement a été décombrée. Ces portiques entouraient une grande piscine découverte, dont le système de canalisation doit être encore à peu près complet, à en juger par les parties reconnues lors des sondages qui ont été pratiqués.

Cet établissement était sans doute affecté aux bains ordinaires, et devait être alimenté par les grands aqueducs dont nous parlerons plus loin.

Les fouilles ont donné aussi de nombreux fragments de colonnes en marbre et en pierre, entablements,

frises, corniches sculptés d'une grande richesse d'ornementation. Ces fragments sont aujourd'hui déposés au lieu dit les Billoux, commune de Néris. Nous en avons fait prendre des moulages.

Les Aqueducs.

On avait conduit à Néris par des travaux immenses toute l'eau que l'on avait pu réunir. — Jusqu'en 1861, les aqueducs cités par Caylus, Barailon, Boirot Desserviers n'avaient été reconnus que sur quelques points : ils furent visités en détail à cette époque, dans toute leur étendue, par les soins de MM. le docteur de Laurès et Faugières, et une carte en fut dressée par M. Bourdaloue. Nous assistions à cette opération qui a donné la certitude que l'une des branches de cet aqueduc, qui se bifurque au-dessus de Néris, prenait naissance au-delà de Montaigut (Puy-de-Dôme), c'est-à-dire (en tenant compte de toutes les courbes qu'il décrit pour suivre les ondulations d'un pays fort accidenté) à une distance d'environ trente-cinq kilomètres (*aqueduc des Viviers*) D.

L'autre branche se termine commune de Villebret, près du bois des Fontaines. Cet aqueduc connu sous le nom des Combes a une longueur développée de dix kilomètres, non compris les artères qui y aboutissent. D'.

Ces aqueducs étaient construits avec soin ; dans certaines parties, le dessus était protégé par une

voûte en maçonnerie de moëllons de forme ogivale, dont les dimensions permettaient à un homme de s'y introduire pour les visiter. Le radier était formé d'un conduit en terre cuite, sur massif en béton de ciment avec contre-mur en moëllons.

L'importance de ces aqueducs donne une idée des établissements qui les avaient nécessités.

Nous avons fait transporter dans le vestibule du nouvel édifice thermal quelques fragments qui mettent les visiteurs à même de s'en faire une idée exacte.

Récemment (1866), des fouilles faites au lieu dit Chaume, près le Péchin, ont fait découvrir une autre partie d'aqueduc F se dirigeant (comme plusieurs sondages l'ont constaté) vers l'édifice thermal. Cette direction reconnue n'exclut pas celle supposée par Caylus d'un autre embranchement vers l'emplacement du théâtre, et peut être vers les grandes piscines découvertes postérieurement et situées au-dessous.

Château-d'Eau.

Dans la direction de cet embranchement F et près des Thermes, on a trouvé en 1861 la base d'un édifice dont le soubassement formé de grandes assises de $0^{m}70$ centimètres de hauteur, était entièrement couvert de sculptures ; onze bas-reliefs en provenant sont déposés dans le vestibule formant musée du nouvel établissement.

Il est permis de supposer par la direction de l'aque-

duc vers ce point, et la disposition de la base du monument, reposant sur des petits canaux pratiqués dans le tuf, que cet édifice renfermait le réservoir de distribution des eaux froides. Ce qui pourrait appuyer cette supposition, c'est qu'un large conduit souterrain (F' du plan d'ensemble), prenant cette direction, a été reconnu vers l'extrémité de l'édifice thermal ; enfin, deux inscriptions à peu près semblables, dont il sera parlé plus loin, trouvées à proximité, viendraient encore ajouter quelque chose en faveur de cette interprétation.

Réservoir épurateur.

Un grand réservoir ayant la forme d'un trapèze de 15—25 mètres de base, terminé par une partie demi-circulaire de 13.00 de rayon, a été découvert au-dessous du Péchin, au point culminant du coteau : il se trouve à l'extrémité supérieure de la partie d'aqueduc récemment mise à jour. Sa position, entre l'extrémité des grands aqueducs des Viviers et le départ de celui descendant vers les Thermes, fait supposer qu'il servait à l'épuration des eaux.

On a donné sur une carte réduite le tracé des différentes branches d'aqueducs, l'indication des localités traversées, plusieurs coupes présentant les détails des différents modes de construction employés, ainsi que l'altitude de tous les points sur lesquels des sondages ont été opérés.

Les Temples.

Il y a peu d'années encore, l'existence des temples n'était présumée, d'après plusieurs auteurs, que sur la découverte de quelques statues de divinités (l'Abondance, Diane, etc.) qui ont disparu de la localité. Nous avons été assez heureux, lors des fouilles faites au Péchin, en 1867, pour trouver les fondations d'un temple à proximité du vaste réservoir recevant les eaux des aqueducs.

Ce temple, à en juger par les dispositions des fondations composées de maçonnerie scellant à distances égales des blocs de grande dimension, semblait être un de ceux formés par une enceinte de colonnes à jour, sans *cella*. Une fouille faite au centre de cette enceinte, et descendue jusqu'au terrain primitif, a confirmé cette prévision. Nous avons relevé le plan des dispositions de ces fondations qui figurent dans un album sous le numéro 7 (1). Plusieurs fûts de colonnes et quelques chapiteaux trouvés dans la même propriété proviennent sans doute de cet édifice.

La position élevée du temple, au point d'arrivée des aqueducs, ne pourrait-elle pas faire supposer qu'il était dédié à la divinité tutélaire du lieu ?

Théâtre.

Caylus, en parlant d'un théâtre que les Romains avaient construit près des eaux de Néris, dit : « que

(1) Voir : *Néris. Recherches sur ses monuments.*

« de ce monument on ne voit plus guère que la « forme. » Après lui, MM. Barailon et Boirot qui ont vu ces ruines lorsqu'elles étaient bien moins détériorées qu'aujourd'hui, en donnent cette description :

« L'amphithéâtre, dont on voit encore de grands « restes, avait la forme d'un arc et 168 mètres « de circuit en dehors ; le devant, qui représente la « corde de l'arc, avait 68 mètres de longueur ; au « milieu était une porte ; le demi-cercle en offrait « quatre autres, au sud-est, au sud, au nord et au « nord-est ; c'étaient les vomitoria. »

« L'épaisseur de l'amphithéâtre, y compris les « gradins, était d'environ 14 mètres ; l'arène pré- « sentait un espace vide de 54 mètres dans sa plus « grande largeur, sur 68 dans la plus grande lon- « gueur. Il existe dans le demi-cercle dix tours car- « rées, à égale distance les unes des autres, elles « avaient une ouverture dans l'arène. »

« Les fouilles de l'amphithéâtre ont procuré un « grand nombre de colonnes unies, avec bases, cha- « piteaux, etc., qui attestent l'existence d'une galerie « supérieure. »

Le théâtre était adossé à une petite colline qui en forme le fond ; des fouilles partielles faites en 1860 sur l'emplacement des gradins mirent à découvert la naissance des arcades qui en portaient la partie inférieure I. Ces fouilles prolongées au centre du théâtre, n'ont donné que quelques fragments de revêtements et de séparation des gradins, car tout ce qui pouvait être employé comme matériaux dans les

constructions particulières, a été anciennement enlevé. Mais une découverte assez importante a été celle résultant de la fouille d'un des puits ou tourelle adossé au mur circulaire extérieur dont parle M. Boirot, et qu'il croyait être en communication avec l'intérieur du théâtre. Cette fouille a prouvé, contrairement à cette supposition, qu'il n'existait aucune communication. Ces puits carrés n'avaient donc probablement pour destination que de recevoir les poids servant à tendre le velarium qui couvrait le théâtre, ainsi qu'on l'a déjà remarqué dans d'autres fouilles analogues. Cette disposition était ici une conséquence du peu d'élévation du mur extérieur au-dessus du sol formant le sommet de la colline.

Le Camp.

A l'ouest des ruines du théâtre, on trouve le plateau indiqué par Caylus comme emplacement d'un camp romain. Ce plateau forme une espèce de promontoire élevé, à la jonction de deux ravins, l'un à l'ouest dans lequel coule le ruisseau de Tiaulereau; l'autre celui qui reçoit le ruisseau dit des Eaux-Chaudes, alimenté par la source thermale, et se jetant dans le premier, un peu au-dessous dans la vallée.

D'après Barailon, qui écrivait en 1806 ses *Recherches sur l'ancienne ville de Néri*, le camp « devait « avoir environ plus de 500 mètres de pourtour. Il « était défendu d'un côté par un ravin profond, de « l'autre par une levée en terre palissadée. »

Suivant l'abbé Renaud, ancien curé de Néris, vers la fin du siècle dernier, on aurait trouvé des traces de bois pourris indiquant cette palissade.

Les lieux ont été modifiés depuis par les travaux de culture ; cependant l'ensemble présente encore le même aspect. Nous avons voulu nous rendre compte de l'assertion de M. l'abbé Renaud, concernant la levée à l'aspect sud-est et les traces de palissade en bois ; nous avons, en conséquence, fait faire deux tranchées ; l'une dans le sens de la longueur de la plateforme. Celle-ci nous a fait reconnaître que la pente du monticule qui se dirigeait du sommet du ravin au pied de la colline dite des petits Kars était primitivement uniforme, et que les terres formant la levée faisant de ce côté clôture du camp, avaient été prises en approfondissant la vallée, à la rencontre des deux pentes. Nous avons pu distinguer la ligne séparative des terres rapportées et du terrain primitif, mais nous n'avons trouvé aucune trace de l'emplacement des bois faisant palissade, le temps les aura sans doute fait disparaître.

Une autre fouille faite perpendiculairement à la première, au-dessus du chemin conduisant aujourd'hui à l'enceinte du plateau (chemin qui, d'après la disposition des lieux, doit exister sur l'emplacement de l'ancien), nous a donné les mêmes résultats, c'est-à-dire la délimitation de l'ancien sol et du terrain rapporté pour la chaussée, mais sans trace d'emplacement de pieux de palissade.

Nous avons parlé plus haut de l'établissement de

bains qui était situé au pied du camp, et qui paraissent avoir été à son usage, comme le font supposer certains détails d'ornementation. Ces dispositions ne sembleraient-elles pas prouver que ce camp n'était pas un établissement temporaire, mais bien un camp permanent, espèce de casernement dans lequel on sait que la 8e légion a séjourné, et a été occupée aux travaux de construction, comme le témoignent les tuiles ou briques estampillées portant son nom.

Voie romaine.

La colonne milliaire d'Alichamps donnant en lieues gauloises la distance de Néris à ce point, fait ainsi supposer la direction d'une voie romaine de Bourges à Clermont ; des vestiges de cette voie ont été reconnus à un kilomètre de Néris, sur le chemin de Commentry, près du hameau dit des Choreilles. Caylus parle d'un autre tronçon de cette voie retrouvé à Hyds, près de Commentry et de Guillomais ; ces traces sont encore apparentes dans ces localités, et le chemin qui les suit porte le nom de chemin des Romains. Là se bornent à peu près les renseignements anciens recueillis sur cette voie. Il est regrettable que les travaux de construction des nouveaux chemins aient fait disparaître les traces reconnues près de Néris, et il serait à désirer que quelques recherches fussent faites sur ce point, qu'il serait facile de retrouver d'après les indications fournies.

Villas — Palais.

De nombreux restes affirment l'importance des somptueuses habitations qui existaient sur les deux versants de la vallée de Néris, les plus considérables sont ceux découverts au lieu dit des petits Kars, en face du camp, vers l'emplacement que M. Boirot désigne sous le nom de « Palais du Gouverneur » ; là, on a trouvé sur une étendue de plus de cent mètres, des substructions importantes, des fûts de colonnes cannelées, d'autres ornées de feuilles d'eau, et récemment dans une fouille faite en 1869, une salle dont les parois étaient formées d'un enduit recouvert de peintures à fond de couleurs vives, avec ornements de feuillages encadrés de panneaux de tons différents.

Un foyer d'hypocauste presqu'entièrement conservé avec ses supports, plateaux, conduits de chaleur en terre cuite, a été trouvé au-dessous de cette salle.

Une autre habitation d'une grande richesse a été découverte en 1858, sur le chemin de Commentry, au lieu dit Chebernes, près des Villattes. Autour d'une galerie ornée de colonnes, dont le sol bétonné existait encore, les murs de nombreuses pièces d'habitation portant des traces d'enduits peints, ainsi que ceux d'une salle de bains et d'un hypocauste, ont été mis à jour. Le sol de toutes ces pièces a offert des bétons de compositions et de couleurs variées. Au pied du mur d'appui de la galerie, les fûts des colonnes

entièrement couverts de sculptures, et leurs chapiteaux ont été retrouvés, ainsi que la clef d'un arc ornée d'un génie ailé.

Tous ces fragments acquis par l'Etat ont été déposés dans le vestibule formant musée, à l'entrée du nouvel édifice thermal.

Les restes de plusieurs autres villas ont été retrouvés à différentes époques, mais malheureusement détruits à mesure par les propriétaires. La villa du lieu dit la Croix-Coq a donné plusieurs fragments importants, chapiteaux et fûts de colonnes en pierre blanche, bases de colonnes en marbre, blocs portant des traces de scellements ou de canaux recreusés, enduits avec peintures de toutes couleurs, et filets encadrant des orncments.

Inscriptions.

Avant 1853, on n'avait réuni qu'un petit nombre d'inscriptions, la plus intéressante trouvée au Péchin en 1776 est celle qui était scellée dans un mur de l'hospice et qui donne le nom et l'importance de la localité : VICANI NERIOMAGIENSES. Cette inscription est aujourd'hui chez un propriétaire du pays, nous en avons fait prendre un moulage qui est déposé dans la galerie d'entrée de l'établissement. D'autres fragments trop incomplets pour être expliqués d'une manière satisfaisante y sont également placés.

En 1853, en creusant les fondations d'une

maison à peu de distance de l'édifice thermal (point QQ' du plan), on a trouvé à un mètre de profondeur moyenne de nombreux fragments de tablettes en marbre blanc de forte épaisseur, portant des inscriptions en grandes majuscules de cinq à sept centimètres de hauteur. Ces fragments qui ont été réunis, mais qui laissent encore de nombreuses lacunes, appartenaient à trois inscriptions différentes encadrées d'une forte moulure de 0m08 centimètres.

La moins incomplète a une certaine importance par le détail qu'elle donne sur l'érection du monument auquel elle a rapport. Elle indique que les fontaines et aqueducs ont été construits ou décorés par un Diumvir du nom de Lucius Julius, et par un autre personnage dont le nom n'est pas suffisamment conservé, et qui était sans doute le second des Diumvirs, sous les auspices desquels les monuments ont été érigés.

En 1867, une autre inscription beaucoup plus complète a été découverte près de l'emplacement sur lequel les précédentes avaient été trouvées. Elle donne l'explication de quelques lacunes des premières, dont elle est en quelque sorte la répétition ; mais elle est surtout intéressante par la désignation probable du nom de la divinité protectrice de Néris.

Cette dernière inscription a été acquise par l'Etat, comme les autres ; toutes ont été relevées par estampages.

A l'occasion d'un mémoire sur les monuments antiques de Néris que nous avons présenté à la Réunion des Sociétés savantes de Province à la Sorbonne en 1877, M. Léon Rénier a fait observer que parmi les inscriptions découvertes dans cette localité, il ne faut pas omettre les tuiles de la Légion VIII Augusta, etc.

Nous avons tenu compte de la juste observation de l'éminent épigraphiste, et nous nous sommes empressé d'ajouter à notre notice ce qui a rapport à ces inscriptions. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de rappeler l'intéressante communication de ce savant à l'Assemblée :

« Parmi les inscriptions trouvées à Néris, il ne « faut pas omettre les tuiles de la Légion VIII « Augusta si intéressantes au point de vue de l'his- « toire générale. Ces tuiles, dont il existe deux « variétés (l'une se trouve au musée de Moulins) nous « apprendront non seulement que les vestiges dits du « Camp romain sont réellement ceux de Castro Sta- « tiva établi à Néris sous les Empereurs, mais appor- « tent une vive lumière sur un épisode des plus im- « portants du règne de Domitien.

« On lit sur ces briques, soit :

LEG VIII. AVG.

« Soit avec plus de développement :

LEG. VIII. AVG. L. APPIO LEG.

Afin de montrer qu'on pouvait obtenir d'utiles informations de ces quelques mots échappés aux ravages du temps, M. Rénier a rapidement résumé l'histoire de la tentative de l'usurpation de Lucius Antonius Saturninus, légat de la Germanie supérieure. Avant de connaître la deuxième de ces tuiles, on ne comprenait pas la route qu'avait dû suivre le légat qui y est nommé pour aller au devant des deux légions soulevées par Lucius Antonius Saturninus ; la XI Claudia et la XXI Rapax ; grâce à cette tuile, nous savons que le légat de la VIII[e] légion Augusta, Lucius, Appius, Maximus Norbanus, légat impérial propréteur de l'Aquitaine, venait de cette province lorsqu'il battit Saturninus dont les légions étaient établies à Vindonissa.

Une autre inscription gauloise appartient à Néris, à laquelle on a attribué longtemps une origine parisienne. Nous pensons ne pouvoir mieux faire que de donner à ce sujet un extrait de l'intéressante rectification du savant archéologue, M. de Mowat :

« M. A. de Barthélemy m'a fort obligeamment com-
« muniqué un renseignement important qu'il venait
« de recevoir de M. de la Villegille. Ce dernier l'in-
« formait, à la date du 10 février 1878, que ce
« monument épigraphique provient d'une enceinte
« carrée en terre située à droite de Montluçon, à
« Néris. M. de la Villegille l'a acheté à Néris même,
« en 1836, et l'a donné au musée de Cluny, en
« 1869. »

Médailles.

Le nombre des médailles trouvées dans la localité est très considérable ; elles sont en général en bronze moyen et petit module : on en a cependant recueilli une certaine quantité en argent, de bas titres ou fourrées et fort peu en or. Parmi les premières, on n'en a rencontré qu'un fort petit nombre de l'époque gauloise.

Quant aux Romaines, les types les plus anciens remontent à Auguste, et les plus récents à Valens. Les plus nombreux sont ceux des Antonin, Trajan, Néron et ceux des Constantin ; et les plus rares ceux de Tetricus. Quelques types d'Impératrices, Faustine, Julie, Lucile, ont aussi été recueillis.

Bronzes.

MM. Barailon et Boirot signalent la découverte au commencement du siècle de plusieurs statues en bronze de grandes dimensions : l'Abondance, Diane, un fragment d'une statue de Faune. Depuis, d'assez nombreuses petites statuettes également en bronze, représentant Minerve, Mercure et d'autres personnages, parmi lesquels celui d'un esclave nègre, ont été trouvées.

Les bronzes comprennent aussi un certain nombre de grands vases ornés, dont parle M. le docteur Boirot ; d'autres moins importants ont été découverts

plus récemment, ainsi que quelques fragments bien conservés, avec de nombreux ustensiles d'usages divers.

Vases en terre de toute nature.

La variété des vases en terre cuite est très grande comme forme, ornementation et couleur ; vases en terre rouge avec ornements moulés en relief, vases décorés d'ornements rapportés en barbotine, d'autres gravés ou à filets peints, ou encore à couverte micassée.

Assez souvent on a rencontré dans les fouilles des petites statuettes en terre blanche, semblables à celles dont de si nombreux exemplaires ont été trouvés dans les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme. Les types les plus fréquents sont à l'ordinaire ceux de Vénus anadyomène, de Latone ou Junon Lucine, portant un ou deux enfants, appelée souvent Déesse mère ; différents types de Mercure, des représentations d'animaux ou de fruits, etc.

Objets en ivoire ou en os.

Les fouilles ont donné également des petits objets d'usage ordinaire ou de toilette ; couteaux à manches sculptés, pesants de fuseaux délicatement ornés, styles, épingles à cheveux ; une grande quantité de petits cylindres creux percés de trous, dans lesquels on a cru voir pendant longtemps des fragments de

flûtes, que depuis on a reconnu à Pompéï, faire partie de charnières.

Nous avons résumé dans les notes qui précèdent une partie des documents que nous possédons sur l'ancienne cité de Néri; mais nous sommes loin d'avoir signalé tous ceux qu'il nous a été permis de réunir sur cette localité, dont l'importance, entrevue, rappelle cette parole de Pline : « Les eaux minérales « ont peuplé l'Olympe de nouveaux dieux, et la terre « de villes nouvelles. »

ESMONNOT.

UNE

EAU SALINE

A FOURILLES

PAR M. A. MIGOUT

Une nouvelle source d'eau salée vient d'être découverte dans l'Allier, sur le territoire de la commune de Fourilles, près de Chantelle, dans des circonstances assez originales : au printemps dernier, M. Cl. Bourgougnon, l'infatigable chercheur, à qui notre Flore doit déjà tant d'acquisitions, ramassa en abondance, une plante qu'il regardait comme une vulgaire Agrostis, pour en garnir un vase sur une cheminée ! Rentré chez lui, notre ami reconnut bien vite que la plante n'était pas ce qu'il pensait, qu'il avait affaire à une plante nouvelle et je la reçus

bientôt sous son véritable nom : *Glyceria distans*, *Wahl* ; c'était une plante nouvelle pour l'Allier, et la détermination était exacte. Grenier et Godron disent de cette plante (Fl. française, tome 3e, 3e édition, p. 536) « commune sur la côte de l'Océan et de « la Méditerranée ; se retrouve près des salines de « la Lorraine à Dieuze, Marsal, Moyenvic, Vic, Rosbruck et Kocheren ; en Franche-Comté, à Grozon, « près d'Arbois, à Montmorot, près Lons-le-Saulnier, « et à Mont-Dauphin ; Clermont-Ferrand ; la variété B « à Briançon. »

Ne connaissant pas les conditions de végétation de cette plante dans l'intérieur des terres, je pensai que c'était une de ces plantes, comme le *Scirpus maritimus*, le *Rumex maritimus*, qui préfèrent peut-être les terrains un peu salés, mais vivent tout de même dans des marais d'eaux douces, comme le *Lobelia urens* que j'ai récolté dans des endroits mouillés d'eau salée, près Biarritz, puis dans l'Allier dans des fossés d'eau douce.

Plus tard, je parlai de notre *Glyceria distans* à un botaniste des plus compétents qui m'assura que la plante était exclusivement salinicole, mais qu'il était impossible qu'elle existât dans l'Allier, et le colloque suivant s'engagea très longtemps entre nous, tournant toujours dans le même cercle : Ça doit être une erreur de détermination. — Je ne le pense pas ; d'ailleurs voilà la plante. — Oui, c'est bien elle ! mais il n'y en avait qu'un pied ou deux? — En voilà un cahier. — Elle y a été semée ! — Je garantis

que non ; il pourrait se faire que l'eau du marais fût salée. — Il ne peut pas y avoir d'eau salée à Fourilles, qui est en terrain calcaire. — Les terrains siliceux sont à 2 ou 3 kilomètres. Enfin l'existence de la plante est un fait indiscutable, il n'y a qu'un moyen de vider certainement la question, c'est de faire l'analyse de l'eau ; un fait ne se nie pas, nous n'avons qu'une chose à faire : nous en rendre compte, s'il est possible.

Pendant les vacances, M. Bourgougnon m'expédia trois litres d'eau et voici le résultat de l'analyse opérée pour chaque élément sur 100 ou 50 centimètres cubes.

Résidu salin, pur, chauffé un instant au rouge 5 gr. 880 par litre.

Chlorure de sodium............	0	872	—
Chaux supposée carbonatée......	0	133	—
Sulfate de soude anhydre.	2	729	—
Carbonate de soude.............	1	858	—
Silice........................	0	100	—
Total	5	692	—

Comme le résultat que je me proposais était atteint, je ne fis qu'une seule analyse et ne cherchai pas en opérant sur de plus grandes quantités d'eau à obtenir une plus grande approximation et trouver d'autres matières qui, quoique en petites quantités, eussent concouru à rendre le résultat total plus exact. D'ailleurs en opérant sur 50 centimètres cubes, j'ai trouvé encore, me bornant aux corps suivants :

Magnésie...........	Traces non pesables.
Fer................	Pas la moindre coloration au prussiate jaune.
Potasse............	Pas de précipité appréciable avec le bichlorure de platine.
Acide azotique......	Néant.
Iode...............	Néant avec l'empois et l'acide azotique.

Aussi ai-je pu supposer tout l'acide sulfurique et le chlore combinés avec de la soude.

La matière organique est abondante, l'eau fortement colorée en brun comme toutes celles que l'on prend dans des tourbes spongieuses, ce qui m'a obligé à chauffer un instant le salin au rouge. Il pouvait être intéressant de rechercher de quelles eaux minérales de la région se rapprocherait l'eau de Fourilles. Pour cela, j'ai comparé l'analyse que j'ai faite avec les analyses d'eaux minérales du Puy-de-Dôme et de Néris contenues dans l'ouvrage de Jules Lefort : *Etudes physiques et chimiques sur les eaux minérales de Châteauneuf, Royat, etc.*, Paris, Pillet, 1863. Aucune ne donne un résidu salin *anhydre* plus considérable, les seules qui s'en rapprochent sont :

Une des sources de Châteauneuf..	4 gr.	981	par litre.
Une des sources de Saint-Nectaire	6	244	—
La Bourboule................	5	468	—
Salins de Clermont............	4	140	—

Et il faut remarquer que ces résidus salins ont été pris à basse température, 180°, que les bases y sont

calculées comme bicarbonatées, et qu'au rouge, l'acide carbonique des bases carbonatées disparaîtrait.

Il est donc bien acquis : que notre eau de Fourilles est saline, et l'on peut ajouter, sans crainte de se tromper, dans de fortes proportions ; que, possible ou non, d'après certaines théories géologiques, le fait n'en existe pas moins et est indiscutable. Enfin, l'histoire de la découverte de cette eau salée est assez curieuse, comme je le disais au début de ce petit travail, puisqu'elle est due à la rencontre fortuite d'une méchante petite graminée sans apparence, que seul l'œil d'un botaniste exercé pouvait distinguer de ses voisines.

Au point de vue de la composition, une chose doit frapper dans notre eau de Fourilles, c'est l'abondance du carbonate de soude, qui certainement y est à l'état de bicarbonate et donnerait alors 2 gr. 629 au lieu de 1.858 par litre et du sulfate de soude. Aucune des eaux du Puy-de-Dôme n'approche, même de loin, de la nôtre, pour la quantité de sulfate de soude. Seules les eaux de Néris lui sont comparables ; voici le tableau pour cent de la composition de salin anhydre des deux eaux :

EAU DE FOURILLES.

Chlorure de sodium	15.36
Carbonate de chaux	2.33
Sulfate de soude	47.94
Carbonate de soude	32 64
Silice	1 74
	100.01

EAU DE NÉRIS.

Chlorure de sodium	17.27
Carbonate de chaux	3.16
Sulfate de soude	32.42
Carbonate de soude	37.68
Silice	9.42
	99.97

Aucune des eaux du Puy-de-Dôme et de l'Allier ne contient des quantités semblables de sulfate de soude (1) ; en général, ce sel y est en faible proportion.

Voici maintenant quelques renseignements sur la localité, que je regrette de n'avoir pas encore vue par moi-même ; il paraît que j'ai herborisé à plusieurs reprises aux environs, en compagnie de M. Bourgougnon, et que des localités plus riches ou mieux connues nous ont empêchés d'aller visiter un endroit dont nous ne soupçonnions pas l'importance. Je dois donc les renseignements suivants à mon compagnon d'herborisation qui est naturellement mon collaborateur dans tout ceci. La localité en question forme un marais d'environ 16 à 18 ares, sur les bords du Boublon, portant le nom de *Pré de la Nue*, entouré de fossés, et au milieu se trouvent deux mouvants d'environ 8 ou 10 mètres carrés chacun, dénotant très probablement l'endroit d'émergence de la source qui

(1) Il faudrait peut-être en excepter les eaux de Châtel-Guyon, purgatives, dont je n'ai pas la composition.

n'est pas apparente et a formé une tourbe salée. La forte salure de ces eaux s'explique facilement par leur évaporation constante et leur concentration, surtout pendant la belle saison. Il n'y a guère plus d'eau en hiver qu'en été, excepté cependant après de fortes pluies, qui y amènent les eaux des terres voisines plus élevées, de sorte que la salure reste à peu près constante.

Quant aux questions que peut provoquer l'existence d'une eau fortement salée, elles sont pour le moment insolubles.

Je terminerai par ces quelques lignes extraites d'une Géographie de l'Allier, publiée à Moulins en l'an 2383.

« Fourilles, 8,453 habitants, une des villes les
« plus importantes du département par ses eaux
« minérales bicarbonatées sodiques, purgatives ; éta-
« blissement thermal recevant par an environ
« 20,000 malades ; casino des plus fréquentés ;
« admirablement située dans un pays pittoresque et
« très accidenté ; station de chemin de fer. »

Novembre 1883.

INVENTAIRE
DES DÉCOUVERTES
ARCHEOLOGIQUES
FAITES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
En 1883

DEUXIÈME ANNÉE

Le bienveillant accueil que la Société d'Emulation a bien voulu faire l'an dernier au résumé des découvertes faites dans notre département en 1882, m'a engagé de continuer ce même travail, heureux, si cette fois encore je puis mériter son attention.

Temps préhistoriques.

J'ai recueilli à Ygrande, avec notre collègue, M. Mallet, une certaine quantité de silex taillés ; ce sont pour la plupart de très petites pièces façonnées en couteaux, ou taillées en pointes fines.

La petitesse de ces silex n'est pas un fait insolite, plusieurs stations préhistoriques de la France ont

fourni des silex taillés de dimensions très exigües. Tout porte à croire que c'était l'ouvrage d'une peuplade particulière, caractérisée par les produits de son industrie.

Une pierre entaillée semblable à celle des foyers de Neusy (Saône-et-Loire), a été recueillie dans cette localité ; elle fait partie des collections de M. Mallet.

Une autre pierre entaillée de grosse dimension a été trouvée à Diou.

Un beau couteau de grandeur ordinaire, mesurant cependant 0.20 centimètres, a été recueilli au domaine de la Tronçais, commune de Chavenon ; de même que toutes les pièces atteignant cette dimension, ce couteau est en silex de Pressigny.

D'autres silex éclatés ont été trouvés à Buxières-la-Grue.

Une belle hache polie en silex gris et faisant partie de ma collection sous le n° 1,997, provient de Diou ; elle a 0.16 c. de longueur.

Une hachette en diorite, polie, vendue à Digoin, a été recueillie à Beugnet, commune de Molinet.

Une amulette en serpentine a été trouvée à Verneuil, elle fait partie de ma collection sous le n° 1718. Cette remarquable pièce est polie, elle affecte la forme d'une hache sans tranchant, un trou rodé des deux côtés permettait de suspendre cette amulette, qui est un diminutif, un symbole de la hache, de cet objet qui était la représentation vitale, la personnification d'une divinité, l'idée d'un culte, le besoin exprimé de rendre sensible cette hache de

laquelle l'homme tenait la vie ; ce symbole était tout son idéal, plus, sa fin, car après sa mort, la hache de silex le suivait dans la tombe et placée sous sa tête, comme devant soutenir pour toujours cette partie du corps qui réfléchissait, qui s'exprimait, et, comme étant aussi la plus significative, tandis que les autres silex, les éclats, les couteaux gisaient aux côtés du mort.

J'ai trouvé sur la terre de Vignole, commune de Gennetines, plusieurs affutoirs en quartzite de l'époque du bronze, ils sont percés d'un trou à leur extrémité inférieure. Ces trous sont obtenus par le procédé habituel, c'est-à-dire en perforant des deux côtés.

Un disque en terre cuite, semblable à ceux trouvés à Baleine et dans l'enclos de l'abbaye de Sept-Fons, a été trouvé à Treteau. Il fait partie de mes collections.

Époque gauloise.

Une pièce de Indutiomare, chef Trévire, a été trouvée dans les déblais qui se font en ce moment pour l'élargissement du chemin qui va de la Chaise à Contigny. La présence de cette pièce en cet endroit fera l'objet d'une communication ultérieure.

Époque romaine.

La découverte de la nécropole de la *ville de Cé*, commune de Chassenard (Allier), a fourni une quan-

tité considérable de vases, de bronzes, d'objets en pierre.

Ce vaste cimetière s'étend en partie sur le bord de la voie romaine qui se reconnaît en cet endroit, et les substructions antiques que l'on trouve près de là, témoignent de l'identité de ce point important qui a encore conservé son nom : La ville de Cé. Il est à remarquer que l'on a le souvenir d'un pont sur la Loire construit en face de la ville de Cé, et qui, lui aussi, a retenu le nom de Pont de Cé. L'on peut rapprocher cette indication, avec le nom que l'une des rues d'Orléans a conservé et qui porte encore le nom de : Rue du Pont de Cé. Plus loin, près de Tours, l'on retrouve encore sur les bords de la Loire la même dénomination : Les Ponts de Cé. Il y a assurément là tout un système à étudier.

La découverte d'une partie de cette vaste nécropole est due à la culture, c'est dire que les fouilles n'ont été faites qu'au point de vue agricole. Il est probable qu'à l'automne prochain l'un de nos collègues fouillera régulièrement ce cimetière.

Les inhumations y étaient faites par incinérations opérées sur place, ce qui se reconnaît facilement à la zone de terre noire qui forme les limites du cimetière. Les urnes qui contenaient l'incinération étaient confiées à la terre, point de monuments, ni sarcophages en pierre, ni stèles ; la ville de Cé devait être un rendez-vous d'artisans, de marchands, et il est probable que la tombe recevait l'instrument propre à la profession de celui qui était inhumé, car on a retrouvé

une immense quantité de meules à broyer qui pourraient indiquer la tombe d'un ouvrier, d'un esclave, un coutre de charrue de l'époque romaine indiquait un laboureur, un ascia, cet instrument symbolique révélait un artisan, des clés en bronze indiquaient probablement ceux qui les façonnaient, la présence de ces objets dans un cimetière ne peut guère s'expliquer autrement.

Il n'a pas été trouvé de ces objets d'art qui par leur matière ou leur travail auraient pu faire supposer une agglomération de gens riches, une seule fibule en bronze argentée et émaillée a été trouvée, avec une clé en bronze terminée par une tête de chèvre. C'étaient les deux seules pièces révélant un certain art et quelque aisance de ceux à qui ces objets appartenaient.

Des débris de vases de verre à bossages ont été trouvés ; un beau vase en bronze, en forme de pomme de pin, assez semblable à ceux en terre, recueillis à Vichy, un autre vase en bronze, en forme d'assiette, contenait des cendres ; il était en tous points semblable à celui qui accompagnait la sépulture du chef gaulois, faite ces derniers temps à Chassenard, non loin de là.

Ces vases et ces divers objets de bronze qui viennent d'être découverts, ceux de la sépulture gauloise que je viens de rappeler, se ressemblent singulièrement, ce qui permettrait de supposer que le centre de leur fabrication n'était peut-être pas éloigné de Cé. L'on sait que les Eduens excellaient dans l'art

de travailler cette matière, et l'émaillerie sur ce métal était une industrie particulière des habitants du mont Beuvray.

M. Esmonnot a acquis les débris d'un vase sur lequel on voit deux aigles légèrement penchés et prêts à prendre leur essor vers le ciel, douce allusion poétique, c'est l'aigle qui emporte sur ses ailes l'âme de celui dont les restes étaient enfermés dans ce vase.

Les broyeurs, les polisseurs gisaient en assez grande abondance dans la nécropole.

Numismatique romaine.

Diou a fourni trois grands bronzes.

1° Faustina senior. — FAUSTINA. AUG. Tête à droite.

℞. VENERI VITRICI-S-C, Faustine à demi-nue, sous les traits de Vénus, retenant Mars entièrement nu. Cette pièce est une rareté.

2° Aurélianus, AVRELIAN-CAESAR-AVG-P.P.P. F, AVG Tête à droite.

℞. PIETAS-AVG. Instruments pontificaux, simpule, aspersoir, etc.

3° Philippus senior. M. VLP. PHILIPPVS. AVG. Buste à droite.

℞ FIDES-EXERCITV..... MVLTAVIT Quatre enseignes militaires debout.

Cette pièce est peu commune.

Dans l'ancien cimetière d'Yzeure, j'ai trouvé un bronze de Magnence, il porte au droit le buste de l'Empereur à droite, avec cette légende : D-N-MA-GNENTIUS. P-F-AVG. La lettre A derrière la tête.

Au revers, deux génies tenant un bouclier, sur le quel on lit : VOT-V-MVLT. X. dans le champ S. P. à l'exergue R.P.L.C. et autour VICTORIAE. D.D. NA.V GER. CAE.

A Urçay, un magnifique aureus de Valentinien II, possédé aujourd'hui par M. Buffault. L'Empereur est drapé du paludamentum à gauche, et porte en légende FL. VALENTINIANVS. P.F. AVG.

Au revers. VICTORIA AVG. Valentinien assis de face tenant le labarum d'une main et la victoire de l'autre, il foule deux serpents sous ses pieds. A l'exergue : R.M. CONOB. Cet aureus a été frappé à Constantinople.

Moyen-Age.

Le trésor de Saint-Menoux formera un véritable appoint à cette partie, il se composait de 62 pièces d'or enfermées dans un vase de terre déposé au musée départemental. Ces pièces étaient toutes des écus d'or, 15 du roi Charles V, franc à pied ; 15 du roi Charles VI, franc à pied, et différentes des précédentes par une quantité plus grande de fleurs de lis semées dans le champ, et 29 autres pièces à l'écu de France

Un bel écu d'or de Jeanne de Naples (1343-1382),

reine de Naples et des Deux-Siciles, comtesse de Provence, se trouvait dans cette réunion d'écus royaux. Cet écu a été frappé pour la Provence, il porte au droit en caractères gothiques :

IOHANNA o DEI o GR o IHR o SICIL o REG.

La Comtesse debout de face, vêtue d'une longue robe, tenant une épée et un sceptre, sous un dais gothique élevé sur des colonnettes ; le champ fleurdelisé.

℞. XRS-VINCIT-XRS-REGNAT-XRS-IMPERAT. Croix fleurdelisée, cantonnée de deux couronnes et de deux lis.

Malgré la ressemblance de ces pièces, aucune ne sont du même coin, la plupart ont été frappées à Saint-Pourçain, Limoges, Auxerre, Chalons, Tours, Toulouse, Saint-Quentin, et très peu à Paris. Les coins de chaque atelier, quoique gravés sur un type uniforme, étaient loin d'être exactement semblables.

Presque toutes ces pièces ont été vendues à Moulins.

La belle pièce d'or du duc Pierre II, écu, franc à cheval, provenant de la collection Charvet, a été adjugée à M. le baron J. Pichon, moyennant 260 fr. ; le n° 268 du catalogue de la même vente, et qui était une belle médaille d'argent du duc Jean II de Bourbon, a été vendue 141 fr.

Les assignats de la même collection ont été vendus en bloc, il est regrettable que les lots n'aient pas été divisés par province, car le Bourbonnais y comptait onze pièces des municipalités de Cusset, du Donjon, de Gannat de Montluçon, de Saint-Pourçain et de

Moulins. Ces bons de ville des provinces formaient un total de 2,400 pièces, adjugés à 4,050 fr. Ce ne sont pas là de petits papiers sans valeur.

Trois jetons des maires de Moulins ont été vendus à Paris cette année. Ils faisaient partie de la collection Legras, et classés sous le n° 1547 du catalogue de cette vente si importante, il en existait aussi quatre exemplaires en cuivre, vendus sous le même numéro. Tous ceux que l'on connaissait jusqu'à présent, étaient frappés en argent. Avec ces jetons, il s'en est vendu un autre de Chomel (de Gannat) sous le numéro 673.

Sigillographie.

Dans les travaux de reconstruction de la chapelle de Montcenoux, près de Villefranche (Allier), on a trouvé dans le chœur de cette petite chapelle romane un sceau ovale en plomb, devant sceller une bulle émanant du pape Innocent III, dont le pontificat commença en 1198, et dura jusqu'à 1216. Ce sceau porte d'un côté :

SPSPE

abréviation des noms de Saint Paul et de Saint-Pierre. Les deux bustes des apôtres affrontés, entourés d'un cordon perlé.

Au revers : INNOCENTIVS
PP III.

Ce sceau est possédé par M. Joly, propriétaire de la chapelle de Montcenoux.

Un sceau intéressant notre ville à l'époque révolutionnaire, le centre est occupé par le génie de la liberté debout à gauche, la main droite appuyée sur un faisceau de licteurs, et tenant de la gauche une pique surmontée du bonnet phrygien, autour est la légende suivante : COMITÉ DE SURVEILLANCE DU DISTRICT DE MOULINS.

Moyen-Age.

La démolition du château du Réray, commune d'Aubigny, et qui se fait en ce moment, a mis à découvert des substructions inférieures qui formaient la base d'un château fort ancien auquel le manoir du Réray (XVII[e] siècle), a succédé. Le grand appareil était employé dans ces substructions. Ce système se reconnaît presque partout. Un château a ordinairement succédé à un autre château, et souvent les fondements d'un vieux manoir reposent sur des vestiges antiques, de même que l'église romane est assise parfois sur les restes du temple païen dont elle a conservé le plan. L'église de Diou, démolie il y a quelques années, a laissé voir sous son dallage tout le temple antique dédié à Mercure et dont une belle statue en bronze gisait sous le sanctuaire. Sa disparition, celle des médailles et des autres objets mis au jour est regrettable pour l'histoire de cette importante station romaine, dotée d'un pont sur la Loire.

Dans les déblais du château du Réray, on a encore

trouvé une amulette rectangulaire en bronze, de 0m,55 de longueur sur 0m,32 de côté, avec un appendice de suspension ; le métal était autrefois doré, un petit entourage gravé sert d'encadrement à cette pièce. Le sujet, également gravé, représente un monstre de face et accroupi. Le travail paraît en remonter au XIe ou XIIe siècle. Les gravures devaient être émaillées. Ne serait-ce point là un souvenir rapporté de la terre sainte par un croisé ? Cette amulette a, du reste, tout le caractère oriental. Elle est actuellement possédée par Madame le comtesse de Chavagnac.

Bibliographie.

Il s'est vendu à la salle Silvestre, au mois d'avril dernier, à Paris, une pièce cataloguée sous le n° 86, et dont voici le titre : *Quittance de l'Estat de quatre vingt-six lances fournies étant soulz la charge et conduite de Monseigneur le duc de Bourbonnoys et d'Auvergne, servant à l'acquit de sire Noël La Barge, conseiller et trésorier des guerres pour les mois de janvier, février et mars* 1473 (vieux style, 1474).

« *Donné le* 28 *avril.* »

La pièce écrite sur parchemin est signée de *Jehan duc de Bourbon*. (Jean II).

Cette quittance montre que l'État fournissait des armes aux provinces. Cette pièce eût été bien placée

aux archives départementales ; ces documents particuliers ont toujours de l'intérêt.

Il s'est vendu à Milan, vers la fin de 1881, une lettre de Louis-Hector de Villars, datée de Paris, au cardinal de Bentivoglio, il le félicite de son élévation à la dignité du cardinalat. Cette lettre s'est vendue 20 fr.

J'ai vu vendre, sans pouvoir l'acquérir, à cause de sa trop grande élévation de prix, à la vente de M. le marquis de Chavagnac, à Roanne, une belle lettre autographe de la duchesse Anne de Beaujeu, adressée à Maître Jean Odras, relative à un procès de l'Isle-en-Jourdain ; ce document était daté de la Chaussière, il s'est vendu 126 fr.

Plusieurs lettres des maréchaux Berwick et Villars, faisaient partie de cette vente.

J'ai acquis à cette vente deux petits volumes, l'un a pour titre : *Pensées chrétiennes et morales sur divers textes de l'Evangile, par un solitaire de Sept-Fons. Paris, chez Jacques Josse, rue Saint-Jacques, à la Colombe royale.* MDCCIII. Petit in-24, 206 pp. (Notre Bibl, n° 644.)

L'autre : *Recueil de quelques réflexions et de prières en forme de méditations sur les sept demandes du Pater, à l'usage des missions établies dans le diocèse d'Autun, par un prêtre du clergé de Moulins. A Moulins, de l'imprimerie de Jean Faure, imprimeur de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime évêque d'Autun.* Avec permission, sans date, in-18 de 120 pp. (N. B. n° 633.)

Un autre volume faisant partie de notre bibliothèque, intéresse la bibliographie bourbonnaise. Il a pour titre : *Instructions, règlements, prières et offices pour l'association sous le titre de la Confrérie de la bonne mort, érigée en l'église paroissiale de Saint-Pierre de Moulins,* Moulins, Vve Faure, impr. de Mgr l'Evêque d'Autun. 1771, p. in-18 de 201 pp.

La bulle du pape Clément XIV, et l'ordonnance de Mgr de Marbœuf, y sont données in-extenso.

TROISIÈME ANNÉE

1884

Les découvertes arrivées à ma connaissance pendant le cours de cette année sont nombreuses. L'une d'elles est des plus importantes, c'est nommer déjà la sépulture de l'âge du bronze faite dans la commune de Dompierre, non loin de l'Abbaye de Sept-Fons.

Cette singulière trouvaille se composait d'un vase fait à la main, muni d'un couvercle et contenant des ossements, des débris de bronze, des fragments d'un autre vase qui n'a pu être reconstitué ; de silex taillés et deux bracelets en bronze ; par une bizarre-

rie singulière, chaque pièce de cette sépulture a été dispersée, mais conservée en Bourbonnais (1).

TEMPS PRÉHISTORIQUES

Epoque paléolithique.

Les collections de notre collègue, M. le docteur Bailleau, de Pierrefitte, se sont augmentées de beaucoup de spécimens nouveaux. Tout ce qui se découvre dans la région qu'il habite lui est à peu près réservé, aussi, ses collections peuvent suffire à établir le mouvement progressif et intellectuel même, des populations riveraines de la Loire, depuis Digoin, Molinet, jusqu'à Gannay. Ces précieux matériaux sont entre des mains, qui déjà, ont fait profiter la science et notre Société des enseignements que l'on pouvait retirer de leur étude.

Un marteau en silex a été trouvé aux Brethons, commune de Chassenard, il figure sous le n° 2091 de notre collection.

Une magnifique pointe en silex a été trouvée à Bagneux. (N° 2089 de n. c.) C'est une lame en silex gris, en forme de couteau et qui a été retouchée à son extrémité avec une très grande habileté pour former une pointe aigüe et très longue.

(1) Voir la notice que j'ai communiquée à la Société d'Emulation de l'Allier sur cette sépulture. Séance du 4 septembre 1884.

Une lame en silex du Grand-Pressigny, retouchée en forme de poignard, et rappelant, de loin, il est vrai, les silex de Neusy-Volgù, a été trouvée au champ de la Forest, dans la forêt de Moladier, commune de Besson ; ce silex mesure 0m165 sur 0m044 de largeur, les bords divisés par une arête dorsale, ont été amincis d'une manière aussi parfaite que régulière.

Epoque néolithique.

Plusieurs haches en silex ont été trouvées par M. Doumet-Adanson, à Baleine (Allier).

M. Tissier, horloger à Saint-Pourçain, a trouvé au fond d'une fontaine dépendant de l'hospice de Gayette, commune de Montoldre, près Varennes, cinq haches polies en schiste, et deux autres haches en calcaire compacte d'une forme singulière. Ce sont de larges coins de pierre formant un parallélogramme irrégulier, arrondis à leur extrémité la plus large.

Cette partie est amincie des deux côtés pour obtenir un tranchant qui est encoro assez vif, le milieu de ces haches est traversé par deux rainures obliques parallèles de chaque côté, qui devaient recevoir, soit le manche, soit les ligatures d'écorces ou de tendons qui devaient fixer la pièce à son emmanchure.

Ces deux belles pièces mériteraient d'être moulées ce qui permettrait d'étudier le genre d'emmanchure dont les amorces semblent indiquées. La question de l'emmanchement des haches est loin d'être résolue,

car les manches de bois ont tous disparu, et les deux pièces qui révèlent, comme celles-ci, la manière d'adapter un manche sont des plus intéressantes.

Ces haches ont 28 cent., de longueur, le tranchant peut mesurer 0,20 cent. de développement, elles rappellent, sans cependant y ressembler, la hache actuelle du charpentier.

Une hache en schiste poli a été trouvée dans la vigne des Guégauds, au sud de Saint Pourçain, à un kilomètre environ de cette ville, elle appartient à M. Lalue.

Deux pierres entaillées l'une de six, l'autre de sept entailles, ont été trouvées, le n° 2080, à Chassenard, et le n° 2081, à Molinet. Jusqu'ici, les pierres entaillées, que j'ai recueillies et qui sont au nombre de plus de deux cents, ne portent que de une à cinq entailles au plus, ces deux dernières deviennent plus intéressantes par la multiplicité de leurs entailles.

M. Delvaux a recueilli sur les bords de l'Allier, à Avermes, une très belle pointe de flèche en silex, à ailerons et avec soie. Le silex est d'un travail parfait, sa nature presque translucide se prêtait à un travail délicat, c'est un véritable bijou préhistorique qui ne pouvait tomber entre de meilleures mains.

M. Bertrand a trouvé à la Bouloise, commune de Lusigny, une pointe de flèche en pétrosilex à ailerons et soie, d'une bonne facture, et dans un bel état de conservation.

Enfin, notre secrétaire, M. Bernard, a eu la bonne fortune de recueillir sur le sol de sa vigne, à Yzeure, qui déjà lui a livré tant d'objets antiques, une hachettiforme en schiste vert, provenant des bords de la Loire; elle est taillée à facettes et de la forme des haches; c'est une pièce que je crois unique, car toutes les pièces en schiste qui se trouvent dans les musées ou les collections particulières sont polies et cette matière en effet ne pouvait guère être utilisée qu'en ayant un tranchant vif, obtenu par le polissage de la pièce. C'est le seul instrument brut que je connaisse. M. le docteur Bailleau n'en connaît pas d'autres que celui-ci.

Le vase en terre grise, moulé à la main, et trouvé par M. Béchu dans la rue des Ormes, à Moulins, enfoncé sous une couche d'alluvions et de sable, de plus de 5 mètres d'épaisseur, paraît appartenir à la fin de la période néolithique. C'était une sépulture à ustion, le vase et les sables l'environnant retenaient encore les traces du charbon. Le fond du vase était hémisphérique, sans pieds ni support, c'était bien le vase apode pour l'incinération, destiné à être confié à la terre.

Epoque gauloise.

M. Rambert, archéologue à Vichy, a acquis plusieurs vases en terre noire et rouge de cette époque, trouvés dans le sol de Vichy.

Cet archéologue possède une série des plus inté-

ressantes pour l'étude de la céramique dans notre Bourbonnais.

Il possède, en outre, une série d'objets antiques en bronze, en ivoire ou autres matières et qui forment un musée local d'un grand intérêt.

Epoque gallo-romaine.

Numismatisque.

A Cosne-sur-l'Œil, un grand bronze d'Hadrien.

A Maillet, près Hérisson, une Faustine mère, grand bronze.

A Thiel, un grand bronze de Lucille, femme de Lucius Vérus. (Notre coll.)

A Yzeure, un grand bronze de Marc-Aurèle : M. AVRELIVS CAESAR AVG PIVS COS. Tête nue à droite de Marc-Aurèle. ℞ PIETAS AUG. Instruments de sacrifice, simpule, lituus, aspersoir, vase. A l'exergue S. C. (Notre coll.)

Céramique.

Un fragment de beau vase en terre rouge trouvé à Vichy porte un nom de potier estampilllé dans le fond ; sur le bord, une main a tracé les caractères suivants en graffite :

DOMINO ┴

Ce mot est suivi d'une croix haussée sur deux

degrès. Ce vase a été consacré par une main chrétienne dès les premiers temps du Christianisme (1).

A Monétay-sur-Allier, de nombreuses traces d'habitations romaines ont été trouvées près du village actuel. La nécropole de ce village a été détruite ; elle était sur la place qui avoisine l'église. Une assez grande quantité de vases en terre rouge, noire, grise, des fers oxydés ressemblant à de grandes lames d'épée, ont été trouvés dans le talus du chemin, un peu au-delà du château de Lachaise.

Au domaine des Gaillots (2), j'ai reconnu dans le même talus mis à découvert pour la confection du chemin, deux incinérations, avec les fragments de vase qui les accompagnaient, plusieurs étaient ornés de godrons faits au pouce. La partie ornementée était rapportée sur le vase déjà façonné.

A Gannay-sur-Loire, deux lampes grossièrement façonnées à la main, sans l'aide de moules, ont été trouvées par M. l'abbé Beaufrand. Cette trouvaille est d'un grand intérêt; un graffite autour de l'une des lampes porte :

IVLIVS. SESAR. (*Sic*).

La ville de Cé, près Chassenard, a encore fourni de nombreux objets antiques cette année.

Une meule entière dont l'usage a été de longue durée y a été trouvée (Notre coll.)

(1) Coll. de M. Rambert.

(2) A rapprocher ce nom, des noms de lieux gaulois des environs d'Arfeuilles. *Gaille, Gaye*, un des souterrains de cette commune porte le nom de *Gaille*.

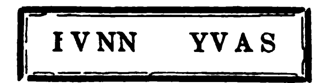
Des enduits ou revêtements des murs ont été trouvés en quantité, ils sont rouges, très adhérents et insolubles à l'eau, beaucoup sont ornés de zones brunes, jaunes et grises.

Un carrelage à rosaces dont on a pu recueillir de nombreux débris.

Plusieurs vases en terre grise, jaune, blanche, rouge, avec dessins en relief, d'autres en creux, plusieurs avec engobe blanche et zones rouges. L'un d'eux en terre blanche, de la forme de l'Enochoë, porte une marque de potier dans un carré :



Sur un autre :



Plusieurs objets en bronze, un beau graphium dont l'extrémité était terminée par un lion d'un beau caractère, la patte droite levée. La pièce était encore en partie dorée. Travail éduen.

Plusieurs anneaux fibules, ornements de coffrets, charnières de meubles, dont l'une d'elles habilement découpée laissait voir une croix latine dont les fleurons ornant les extrémités étaient fleurdelisés (1),

(1) M. Bertrand possède des fragments de vase en terre rouge qui sont ornés de guirlandes de fleurs de lis aussi nettement caractérisées que celles employées aujourd'hui.

des bracelets, des pâtes de verre formant de gros cabochons bleus.

Plusieurs fragments de Vénus anadyomène ont été retrouvés, ils provenaient des officines de Beauvoir.

Des médailles du haut empire romain se rencontrent dans ces ruines d'une ville autrefois importante ; parmi les plus nombreuses se trouve la pièce d'Auguste et d'Agrippa pour la colonie de Nîmes, et coupée à dessein au milieu, entre les deux têtes, ce qui faisait une sous-division monétaire. On ne retrouve guère cette particularité qu'en Bourgogne. J'en ai cependant trouvé une à Cosne-sur-l'Œil.

A Bourbon-l'Archambault, on a trouvé près d'un grand puits plusieurs fragments de vases rouges. L'un d'eux portait le nom bien connu de DECANNI.

Numismatique.

Un monétaire d'or mérovingien, aujourd'hui déposé dans les collections du Musée départemental, a été trouvé à Marcillat, il porte à l'avers MACA-COBILLO. Tête à droite très archaïque.

Au revers ÆR, les lettres AR accolées, au-dessous barre accompagnée de trois points. Ce monétaire est pour la ville de Billom, en Auvergne. Le nom de l'officier chargé de faire monnayer les espèces d'or et d'argent dont il percevait directement la matière chez les habitants, précède le nom de la

ville où il a frappé monnaie et qui était Billom ; le monogramme arverne se trouve au revers de ce sou d'or.

Bien que Charenton ne fasse plus actuellement partie de notre province, cette contrée a été autrefois, et pendant longtemps attachée au Bourbonnais, j'ai pensé de consigner ici une trouvaille de plus de deux cents pièces d'argent des temps mérovingiens faite dans la commune de Saint-Pierre-des-Etieux, près Charenton. Ces pièces connues en numismatique sous le nom de Saïgas sont très variées, et de là, présentent le plus grand intérêt, soit par le nom du monnayer, soit par l'indication des pays où elles ont été frappées. Cette découverte si attrayante vient encore ajouter de nouveaux éléments à ceux déjà si rares pour l'étude de ces époques barbares.

Les Saïgas sont bien plus rares que les monétaires d'or.

Voici quelques-unes des légendes lues sur ces pièces :

GAV — KAN.

HILDBERTO.MONIT — ILDIA.C.

ALIACOVICO (VICVS) — MAS... ILIO.

A rapprocher ce nom de Ainay-le-Château, distant de quelques kilomètres seulement du lieu de la trouvaille.

S... NVICO.

AVNOALM. A rapprocher d'Ainay.

TVDESERO.

NIVELV—NILLO.

SAM—SCLC.
VATISON—MOCAICO.
STOIX.
PAR...VS.
RICIVS.
PARISIVS.
VINDOINOI—IL...ON.
VINTOM—CAI—BLO—MA—CV.

Rapprocher ce dernier nom de BLOMARD VICVS. Les monnayers de ce temps frappaient leurs monnaies dès qu'ils avaient recueilli leurs provisions, n'importe dans quel pays que ce soit, c'est pourquoi le nom des plus petites bourgades figurent parfois sur les pièces mérovingiennes.

RTC ERI,
SANTOS—CABLON.
VAD... —NOMO—CA...ON NO.
X. PASSO.
MOCIS.

AVAI. Dans ce mot, l'on trouve encore AINA transposé.

SLLOM—NX—OV.
TAS—NOC ANEOC....M.
TRIINVX.ON—SONAL.OC.
XN.... CORV—SVITA.
VCOV.
INIVEN—NISCNI.

AT————ANAV. Rapprocher encore ce mot d'Ainay.

ASCIL

SACR—CIVT. La cité de *Sancerre*?

VYVVN.

CINNOC. — VVNOD.

PAOBI — BVDOYO.

MECTV—TONO.

ADELENO puis VVSECAT. ASIIVOINO.

VAPPOLEN. BETORIGA. Cette dernière est l'une des plus rares et des plus curieuses pièces du pays des Bituriges.

M. Desvernois a trouvé aux Meubles, commune de Beaulon :

Un gros tournois de Philippe de Valois.

Un florin d'or de la ville de Florence, XIIIe siècle.

Un florin d'or de Pierre-le-Cruel, roi de Portugal, en 1350.

Un aignel de Jean II, roi de France, frappé à Bordeaux.

Un franc à pied du même souverain frappé à Bordeaux.

A Maillet, près d'Hérisson, un Louis XII, écu d'or écartelé de France et Dauphiné.

Un jeton d'Archambaud IX, sire de Bourbon, a été trouvé à Moulins, il est de cuivre frappé au coin royal, type des Esterlins, à tête de face. Au revers, croix, lis barré de Bourbon au centre de la croix. J'ai donné la description de cette rare pièce du Bourbonnais à la Société d'Emulation.

Moyen-Age.

M. Grégoire a trouvé à Avermes, le chef d'un évêque coiffé de la mitre ; il est presque de grosseur naturelle. Le beau caractère de ce bas-relief et son exécution peuvent la faire attribuer à la seconde moitié du XIV[e] siècle.

M. Capelin a trouvé dans les bâtiments d'un domaine qui lui appartient, commune d'Yzeure et non loin de l'ancienne chapelle de Mi-Bonnet, un écusson du XIV[e] siècle sculpté sur une pierre blanche, et qui n'a jamais été achevé, les émaux étaient peints, il n'est plus possible d'y voir aucune pièce héraldique. Cet écusson était, avec un autre bas-relief, admirable d'exécution et de conservation ; il est sculpté sur une pierre tendre du Berry ; l'autre pierre est la plus grande partie d'un dais qui devait surmonter une statue ; il appartient aux premiers temps de la Renaissance. Quelques détails encore empruntés au style gothique sont mélangés aux arcatures plein cintre ou surbaissées de ce bas relief qui est un chef-d'œuvre, un bijou de la belle école française. Ce bas-relief est un des plus précieux objets que l'on puisse voir, par son beau style architectural, et par une exécution soignée dans les détails les plus délicats ; deux représentations de saints personnages sont parfaites d'exécution.

Un sceau matrice du prieuré de la Chapelaude, ayant appartenu au prieur Valbelle, originaire de

Provence, vient d'être récemment découvert. Cette rare pièce est du XVIe siècle; elle est de forme ogivale, avec appendice dorsal, un double grènetis entoure la légende suivante :

†S.... [Scel] III.... D'VALBELLE [PRIORIS] D'CAPELLAAVDE.

Au centre un autel sur lequel est un calice, de chaque côté deux prêtres dont l'un paraît bénir. C'est le seul sceau connu du célèbre prieuré ; il révèle en même temps le nom d'un prieur qui n'était pas connu. Il fait partie des collections de M. L. Jaquemet, d'Aubigny-sur-Nève, qui me l'a communiqué, en m'autorisant de le faire connaître à la Société d'Emulation.

Un bel anneau en bronze, décrit par M. Bertrand, a été trouvé à Gennetines ; il porte un chaton gravé d'une fleur de lis barrée de Bourbon

A l'hôtel Drouot, vente du 31 mars 1884, il a été vendu, sous le n° 169, une charte latine intéressant le Bourbonnais. Pardevant Me Gilbert, de Varennes, bailli de Madame Agnès de Bourbon, fille d'Archambaud X, et Dame Aude de Banassac, et Armandine, son fils, lesquels reconnaissent devoir à Richard Pierre, médecin de la Dame de Bourbon, une somme de cent deux livres, pour laquelle ils engagent leur maison de Puy-Guillaume. (sans date, XIIIe siècle).

A la vente Grangier de Marnière, ancien député, faite à Paris le 2 juin 1882, il s'est adjugé deux numéros intéressant notre province.

N° 178, Charte latine de l'année 1281, Armand de Banassac (le même que le précédent), reconnaît devoir à Richard, chapelain de l'église Saint-Georges de Saint-Pourçain, une rente de soixante-dix livres tournois, assis sur ses domaines de Puy-d'Aiguillon, avec ses étangs, moulin, etc., en présence de Etienne Jocelin, clerc de Saint-Pourçain, et de Hugues Goyra.

N° 179, pièce sur vélin relatant un procès entre le curé de Broû, l'abbé, et le couvent de Saint-Gilbert des Prémontrés, touchant la perception des dîmes.

Vente du 31 mai 1884. Hôtel Drouot à Paris, par M. E. Charavay fils : Une charte de Guillaume, dit l'Evêque de Chantelle, qui prend bail pour dix ans du chapître de Nevers, d'une terre sise à Praisles, année 1264.

2° Vente par Hugonin de Vaulx, au chapitre de Nevers, d'un pré sis à Origny, près des terres du chapitre de Montluçon.

A la même vente, j'ai acquis un reçu du bourreau de Moulins du mois de juin 1722, pour avoir exposé en place publique l'effigie d'un condamné, lui avoir coupé le poing, l'avoir rompu vif et fait expirer sous la roue. Les frais de cette exécution s'élevaient à seize livres, que l'exécuteur reconnaît avoir reçues de M. de La Beaume.

A la librairie Menu, rue Jacob, était annoncée l'indication d'un bail à loyer donné à Regnaudin, sculpteur à Paris. Cette précieuse pièce signée de l'artiste Bourbonnais n'a pu être acquise pour les

archives départementales ; elle était déjà vendue lors de la demande.

M. le Baron Pichon, Président de la Société des Bibliophiles français, m'a communiqué le volume suivant et qui fait partie de sa bibliothèque : « *Traicté de l'Anatomie du Corps humain*, par « Hutyer, docteur en médecine, agréé au collège « des médecins de Moulins. Moulins, Vve Vernoy, « imprimeur en ladite ville MDCC, p.in-12. »

Parmi les raretés bibliographiques que j'ai acquises cette année, je ne citerai que le volume suivant portant le n° 784 de N. B. :

Physiologie des Eaux minérales de Vichy en Bourbonnais, revue corrigée des fautes de la première impression et augmentée de nouveau, par Claude Mareschal, docteur-médecin en la faculté de Montpellier.

Solvitur his iuvenum passio vita senum.

Bois gravé représentant Nostradamus écrivant sur une table.

A Molins, chez P. Vernoy, au vase d'or.

MDCLII

In-12 carré de 93 pages.

Ce volume se compose de 21 chapitres, dont le dernier se termine par *Laus Deo*, puis le triolet suivant :

Sans t'amuser à me reprendre,
Je me taiserez pour apprendre
Si tes raisons l'expliquent mieux.

C'est à coup sûr le plus singulier des discours qui

aient été faits sur les eaux de Vichy, leur emploi, leurs effets, leur composition, formation, chaleur, sur l'assiette et position de la ville, des bains, des sources. Plus d'un flaneur, buveur d'eau, malade ou non, se divertirait encore en lisant les pages attrayantes du vieux docteur, ses conseils sont divertissants. Ce livre, par sa singularité, mériterait la réimpression.

Un livre vendu récemment est introuvable. *Observations sur les Eaux de Bourbon-l'Archambault*, par M. de Bieude, p. in-4°, 1788.

Une plaquette s'est vendue 40 francs à la salle Sylvestre ; c'était le *Discours admirable d'un bourgeois de la ville de Molins en Bourbonnois qui détenait un démon dans une phiolle, condamné à estre brûslé tout vif*. La scène du démon et de l'exécution se passait en 1618.

Qu'aurait-on fait plus tard en 1821, quand Vincent Berbiguier de Terre-Neuve du Thym, lançait à la face du monde incrédule trois gros volumes de diatribes contre le docteur Prieur, et de propos violents contre M. Papon de Lameignié, ses deux anciens condisciples et amis de Moulins, qui avaient refusé d'aller voir plus de cent mille démons, farfadets, esprits, que lui aussi, conservait dans des fioles.

QUATRIÈME ANNÉE

1885

Parmi les découvertes qui ont été faites en 1885, deux trouvailles importantes de médailles romaines et françaises m'ont échappé, elles seront perdues pour toujours ; les trouveurs qui, probablement, se souciaient peu de partager ces trésors avec leurs propriétaires, les ont fait vendre en bloc et clandestinement à Paris.

L'une des découvertes les plus intéressantes de cette année est celle d'une station préhistorique que je viens de découvrir au Plessis, près Moulins ; elle m'a fourni un grand couteau, trois autres plus petits, une belle flèche moustérienne, une autre flèche solutréenne finement retouchée, et une flèche plus ancienne, avec cran d'emmanchure. Je réserve à l'une de nos prochaines séances les détails sur cette remarquable station que l'on peut rapporter à l'âge moustérien paléolithique.

Les époques préhistoriques ont fourni beaucoup de spécimens. J'ai pu en acquérir une certaine partie. Ce seront de nouveaux points de repère au Dictionnaire paléolithique de notre région. J'ajoute que, recueillant avec soin les moindres silex de notre

contrée, j'ai rassemblé beaucoup de matériaux pour établir ce dictionnaire dans notre arrondissement.

Un poignard (n° 2,248 de N. C.) en silex fauve du grand Pressigny mesurant 0,21 c. de longueur. Il a été trouvé à Bugnet, près Molinet. Il est fait à grandes tailles avec fines retouches sur les bords. Ces pièces sont assez rares.

Une pointe de poignard même silex (n° 2,213), très finement retouchée, un quiosse ou molette à préparer les peaux (n° 2,219), en basalte ; il est poli d'un côté et rayé transversalement de l'autre ; les côtés sont arrondis, usés et polis. Une hache en schiste, polie, a été recueillie près de cet instrument, provenance : Coulanges.

Un autre quiosse ou petit polissoir en granit très fin a été trouvé à Chassenard (n° 2,150), ainsi que deux flèches, l'une en silex blond, l'autre en quartz. Cette dernière matière a été très rarement employée. C'est à peine si dans les milliers de flèches recueillies à Aurignac ou dans la Dordogne et ailleurs, il s'en trouve de façonnées avec cette roche si dure et si difficile à travailler.

Un singulier instrument (n° 2,145), en forme de quille, a été trouvé à Dompierre ; il est en schiste ; sa forme est quadrangulaire ; il mesure 0,60 m. de hauteur sur 0,12 à 0,13 m. de côté. La pointe est terminée par une tête obtuse, au sommet de laquelle a été ménagée une retraite sur chacun des côtés pour être suspendu ; et ce qui prouve que cet instrument était un poids, ou était destiné à la suspension, c'est

qu'il y a un commencement de perforation qui a fait ouvrir les feuillets schisteux. Cet instrument doit avoir de l'analogie avec celui trouvé par M. le baron Joseph de Braye, dans les grottes de Villevenard (Marne). Ce savant déclare que c'est la première fois qu'il a trouvé ce singulier instrument.

Il a encore été trouvé à Dompierre deux flèches, l'une (n° 2,155), retouchée sur les deux bords, l'autre (n° 2,164), en silex jaune du type moustérien bien caractérisé.

Non loin de là, à Diou, une belle flèche (n° 2,165), en silex translucide a été trouvée dans le vignoble du Cros ; elle est moustérienne et très finement retouchée sur les deux bords.

A Molinet, une hache en schiste verdâtre, polie, et une petite hache votive (n° 2,144) en fibrolithe d'Auvergne ; elle mesure $0^{m},025$ de hauteur ; elle a été trouvée sur le chemin, près de la maison d'école.

Les objets si divers trouvés à La Prugne et déposés au musée départemental sont à citer. Parmi eux est un bloc de granit évidé sur les deux côtés et formant une cuvette double, régulière. Ce fragment a une certaine analogie avec ces pierres qui, dans beaucoup de contrées, ont encore retenu le nom de pied de cheval de Saint-Martin, ou d'un autre saint.

Une hache en diorite faisant partie des collections du docteur Noëlas, de Roanne, a été trouvée au sommet de la Madeleine. C'est un des types les plus parfaits de la hache polie. Elle mesure 0,25 c. de lon-

gueur. J'ai déposé au Musée départemental le moulage de cette superbe pièce.

Une molette avec marques ou encoches sur le bord inférieur, une fusaïole en pierre dure ont été trouvées sur la même montagne. Un nucleus provient d'un souterrain de La Prugne, un autre a été recueilli à Saint-Martin des-Biefs. Tous ces objets sont au musée départemental.

A Hérisson, un très grand nucleus (nº 2,147) ; il est en silex du grand Pressigny. J'ai aussi trouvé près de là, au château des Simons, une très belle hache polie (nº 2.220), en pétrosilex tendre d'une grande dimension. C'est assurément l'une des belles pièces trouvées en Bourbonnais.

Un grattoir fortement arqué a été trouvé au champ de manœuvres, route de Bressolles, près Moulins, un couteau et une jolie flèche moustérienne proviennent du talus de la Font-Vinée, près du pont de Montluçon. Ces trois pièces font partie des collections du pensionnat Saint-Gilles.

Au Haut-Barrieux, un couteau en silex ; à l'Etang Chaveau, une hache en silex polie.

A Paray-le Frésil, une jolie flèche à arête dorsale, retouchée sur les bords.

A Garnat, une pointe de flèche, (collection de M. Bertrand).

A Saint-Prix, un couteau en silex de Pressigny, mesurant 0,13 c. de longueur, trouvé au Porcher, domaine du Vignaud.

Une pointe de flèche solutréenne aux Merlins, près La Palice.

Un couteau, une pointe de flèche, une hache en serpentine verte, polie, ont été trouvés aux Roussets, commune de Saint-Ennemond.

La sablière de Dompierre a fourni un lissoir en roche très dure, puis une très belle hache (n° 2,159), taillée d'un côté et polie de l'autre ; c'est un spécimen, soit de transition, ou peut-être une hache d'un travail inachevé. Il est probable que cette pièce appartient à l'époque paléolithique, car le côté taillé ne présente que des arêtes mousses usées par l'usage ; le travail du polissage s'opérait d'abord d'un seul côté, et non sur les deux simultanément.

Une pointe en silex grossier a été trouvée à Coulandon. C'est la seule pièce que j'aie pu voir venant de ces contrées calcaires. Plusieurs éclats et des pointes de flèches ont été recueillies à Rangoux, commune de Toulon. Un couteau à Millepertuis, un autre au champ Moreau, commune d'Yzeure, où j'avais déjà trouvé une dizaine de pièces. Plusieurs petites pièces proviennent de Demoux, commune de Trevol, et ont beaucoup d'analogie avec les minuscules silex du champ de foire d'Ygrande. Aux Dravaux, commune de Gennetines, plusieurs petits couteaux, et enfin un couteau de plus grande dimension aux Pelletiers, commune de Chézy ; il est en silex translucide et très finement retouché. Ces dernières pièces font partie de la collection de M. Bouchard.

Tous les silex trouvés en Bourbonnais, à part ceux généralement peu disséminés de Tilly, sont étrangers à notre contrée. A l'aide de cette circonstance, on peut établir une base qui servirait à indiquer de quel côté sont arrivées les premières migrations qui ont occupé le Bourbonnais. J'ai reconnu, en outre, que tous les silex trouvés entre Loire et Allier, et même au-delà de cette rivière, proviennent des rognons siliceux, des galets roulés de la vallée de l'Arroux et de la Loire (Saône-et-Loire). L'on peut donc affirmer que les populations qui ont ainsi laissé leurs traces arrivaient de l'Est. A l'aide de cette théorie, l'on arrivera sûrement et bientôt, à tracer des cartes indiquant les migrations successives des populations primitives.

Age du Bronze.

Au hameau d'Argenty, commune de Teillet, il a été trouvé une cachette de fondeur contenant 84 haches en bronze. Cette intéressante trouvaille a été dispersée un peu partout ; cinq font partie de la collection de M. Brugière de Lamothe, à Montluçon ; j'ai pu en acquérir cinq autres, elles appartiennent presque toutes au même type dit à bords droits, qui caractérise une époque plus récente que celle dites à ailerons. Elles étaient encore en partie pourvues des bavures latérales du moule ; quelques-unes étaient martelées pour aplatir ces bavures qui, beaucoup

plus tard, ont été usées avec un grès quelconque. On remarquait sur d'autres les coups de marteau destinés à faire le tranchant. Toutes ces haches présentaient un alliage d'étain considérable, c'est presque le métal de cloches.

A Saint-Didier-en-Donjon, quinze bracelets de bronze ont été découverts ; ils sont ornés de lignes chevronnées, et tous de la même grosseur ; ils appartiennent à la première époque du bronze. Une Minerve, et une fibule émaillée sur bronze proviennent d'un puits funéraire de la même localité. Le travail de cet objet paraît éduen, les émaux sont en taille d'épargne, le dessin présente un cercle très ornementé, accosté de deux élégants appendices, couverts eux-mêmes d'ornements et destinés à recevoir l'arrêt de la tige mobile. Tous ces objets font partie de la collection de M le docteur Bailleau, à Pierrefitte.

Non loin de là, dans la forêt de Layat, un laboureur vient de trouver quatre haches en bronze que j'ai pu acquérir (n°s 2,181 à 2,184). Trois appartiennent à un type inconnu en Bourbonnais. Elles sont assez intéressantes pour que j'en fasse une communication particulière accompagnée de dessins.

Epoque gauloise.

Une médaille trouvée aux Epinettes, près Moulins, appartient à un chef de la Belgique : Giamilos. C'est un denier d'argent.

Elle porte une tête imberbe à droite, les cheveux retenus dans une résille. IX. CIAMILO.

℞. SIINVI en rétrograde. Oiseau, la tête penchée vers le sol, globule au-dessus, derrière une plante à quatre feuilles annelées (N. coll.)

A Cosne-sur-l'OEil, une pièce des Lingons.

Au château de Chazeuil, un demi-statère d'or des Bituriges (coll. de M. le comte de Chavagnac). Tête à droite ; au revers, cheval courant à gauche, trois cercles sous les jambes, rouelle au-dessus.

Dans la sablière de Dompierre qui a fourni des restes de toutes les époques antérieures, et sur l'emplacement même de la nécropole, dont la découverte et les vases qui en provenaient, ont été si bien décrits par M. Esmonnot, il a été trouvé une pièce en potin, anépigraphe des Carnutes. Tête grossière à droite. ℞. Aigle éployé.

A Saint-Bonnet, près Moulins, plusieurs vases en terre noire lissée, avec rayures ; d'autres en terre rouge sablée et unie ont été trouvés à trois pieds de profondeur, avec un poids pyramidal en terre cuite percé à son sommet et évidé en dessous, pour le faire correspondre plus exactement à un poids déterminé. Un fond de vase en terre rouge portait cette marque : CINIVIERV... Les traits de la lettre E étaient formés de globules exactement semblables aux caractères des légendes des deniers gaulois et consulaires.

Epoque romaine et gallo-romaine.

J'ai acquis une clé magnifique en bronze trouvée à Molinet, l'anneau découpé et ciselé annonce une belle époque ; sa patine est admirable.

A Cé, plusieurs poteries ont donné de nouveaux noms de céramistes sur plusieurs vases de cette nécropole, j'ai remarqué les abréviations T. L. dans un rectangle, puis le nom de REGANIA. Celui de IACCINI, et enfin : SVΛΛλλAN, mot composé de capitales romaines et de caractères grecs.

Au domaine des Poux (de Podium), commune et près de Bourbon-l'Archambault, il a été trouvé le poids d'une romaine coulé en bronze représentant un beau buste d'Apollon ; au sommet de la tête était soudé un anneau de suspension qui en permettait la mobilité sur la tige de la romaine. Ce buste creux était autrefois rempli de plomb, dont on voit encore les traces ; le buste est de face, la figure est largement développée, les yeux proéminents, le nez aplati, les lèvres saillantes, le menton rond bien accusé mais peu saillant, rappelle le type auvergnat, sa chevelure est disposée en rayons autour de la tête et fait allusion aux rayons du soleil, dont le Bélénus gaulois était le symbole.

Ce buste, tout gaulois comme type, est drapé d'un manteau agrafé au milieu du cou par une fibule ornementée. Le côté est découvert et le bord du col est frangé. Ce bronze a subi l'action du feu, son caractère

peut le faire rapporter au second siècle de notre ère.

Dans la forêt de Munay, commune de Trevol, on a découvert un petit bronze de Carus, dont la légende autour du buste radié commence par un K. KARVS. P. P. AVG. Au revers : VIRTVS AVG. Mars casqué tenant la haste, appuyé sur un bouclier. A l'exergue XXI. J'ai acquis cette rare et belle pièce.

Au château d'Estrée, M. Saurin de Dijon a trouvé une belle pièce d'or de Néron.

Cinq cent trente six médailles en argent du haut et bas empire romain ont été trouvées à Lurcy. Cette intéressante trouvaille a été vendue en bloc à Paris. Parmi les exemplaires qui m'ont été communiqués, j'ai remarqué de beaux types d'Octave, d'Auguste, d'Hadrien, des Antonin, de Trajan, de Septime Sevère, des deux Faustine, de Julia Paula et de Geta

Epoque mérovingienne.

A Saint-Léger-des-Bruyères, il vient d'être trouvé plusieurs objets de cette époque, deux boucles très renflées, d'un travail lourd, le bronze est presque blanc, une belle fibule avec ornements concentriques, sur une plaque ronde ; d'autres fibules ont été trouvées, l'une d'elles est terminée par une ogive ornée de dessins géométriques en creux ; de plus, elle est ornée de cinq cabochons en têtes de clous, une autre est gravée de fins ornements, un anneau évidé rappelle la swastika.

Moyen-Age.

Une bien singulière pièce a été trouvée à Chevagnes, je l'ai acquise, c'est un grand blanc de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, en 1350, mais dont le revers est frappé à l'imitation du coin royal.

M. Lacouture a trouvé sur l'emplacement des Fausses-Braies du château de Moulins un bel écu d'or de Henri VIII, roi d'Angleterre.

Aux Modières, commune de Villebret, plusieurs petites pièces plus récentes ont été trouvées ; ce sont des écus de Henri III et de ses successeurs.

Au château de Lucenay-le-Vallée, près Gennetines, j'ai trouvé une clé en fer ; le panneton très mince est terminé par une tierce feuille ; elle peut dater du XIVe siècle.

Cette rapide nomenclature, tout en conservant le souvenir des antiquités et des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais, montre que notre pays est surtout très riche en matériaux des temps préhistoriques ; il doit l'être, en effet surtout dans cette partie du Bourbonnais, entre Loire et Allier, car elle offrait aux émigrants qui arrivaient de l'Est une certaine garantie contre les nouvelles incursions. Ces deux fleuves n'étaient-ils pas des fortifications naturelles qui leur assuraient la sécurité dans un pays boisé, giboyeux, et une tranquillité qu'ils n'auraient pas trouvée dans la partie occidentale de notre province.

Francis PÉROT.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. LABRUYÈRE THÉODORE

ANCIEN CONSEILLER GÉNÉRAL DE L'ALLIER

Il y a quelques mois à peine, un homme de bien, M. Labruyère, mourait près d'ici, dans la commune de Cressanges.

Entre autres dispositions, il faisait au département de l'Allier un legs de 38,000 francs. « Cette somme, disait-il, jointe à celle de 16,000 francs, léguée par Mme Dougny, sera consacrée à la construction et à l'entretien d'un établissement destiné aux épileptiques du département. J'y mets pour seule condition que deux lits seront constamment réservés à des épileptiques pauvres du canton du Montet-aux-Moines. »

Lorsque, dans un certain nombre d'années, on visitera cet établissement si utile, si nécessaire pour des malheureux que tout le monde délaisse, qui ne trouvent actuellement de refuge ni dans les asiles d'aliénés, ni dans les hôpitaux, on se demandera peut-être qui en a eu l'idée, qui a contribué à sa construction ; on tiendra sans doute à savoir quel



était ce monsieur Labruyère, un des principaux fondateurs.

C'est pour répondre à ces questions, à cette curiosité bien légitime que j'ai résolu d'écrire cette notice biographique.

C'est aussi pour satisfaire un besoin de mon cœur, car Labruyère était un de mes amis les meilleurs. Bien que nous n'ayons pas appartenu à la même génération, il y avait entre nos intelligences tant d'aspirations communes, entre nos cœurs tant de mutuelles sympathies qu'ils battaient volontiers à l'unisson ; aussi n'avait-il rien de caché pour son jeune ami (je dis jeune par rapport à lui). Dans nos longs et fréquents entretiens, il se montrait à nu, et j'ai pu mieux que personne apprécier tout ce que son âme avait d'élevé, tout ce que son esprit possédait de fin et de délicat, tout ce que son cœur recélait de bon, de généreux, de désintéressé.

Je dirai plus : il y a pour moi un devoir à remplir. Labruyère, en effet, m'a légué ses notes et souvenirs, ses mémoires, des essais de versification, et en me donnant, pour ainsi dire, la tutelle de sa conscience, il s'exprime en ces termes dans son testament : « Je laisse à mon ami Gabriel Seulliet la faculté de faire de mes cahiers absolument ce que bon lui semblera? Je désire seulement que ce qu'il y trouvera lui permette d'attester, au besoin, ma ferme croyance en Dieu et à l'immortalité de l'âme. »

Pourquoi cette préoccupation chez Labruyère? C'est

que, ayant renoncé aux pratiques extérieures du culte, il a craint d'être confondu avec ceux qui ne croient à rien, avec les philosophes de la matière et les athées. Il respectait, à coup sûr, leur scepticisme, s'ils étaient de bonne foi, car il était tolérant, mais il a protesté toujours, comme nous le verrons, par ses actes et par ses écrits, contre leurs doctrines énervantes.

Tout son être, d'ailleurs, toute sa personne était une protestation vivante contre le matérialisme. Tout chez lui montrait la puissance de l'âme, la supériorité du moral sur le physique. Sa figure, en effet, n'avait rien de remarquable, sa lèvre épaisse, sa bouche grande, donnait à sa physionomie je ne sais quoi de gauche et de triste, mais son front large et haut réfléchissait des habitudes de sérieuses pensées, et à travers son regard, qui ne manquait pas de douceur, on apercevait toute une vie de dévouement, son âme, son cœur tout entier.

Parlerai-je de son corps grêle et chétif dont il plaisantait lui-même en disant qu'on pouvait faire sur lui, de son vivant, un cours d'anatomie ? Si ce corps débile a pu cependant résister aux injures du temps et au choc des objets extérieurs ; n'est-ce pas que la force humaine ne réside pas seulement dans l'homme physique, qu'elle a aussi son siège dans l'âme, la volonté et l'énergie !

Et pourquoi, malgré ses dehors peu séduisants, s'attachait-on si fortement à lui ? Pourquoi avait-il tant d'amis dévoués ? C'est qu'on trouvait dans sa

personne un peu disgraciée de la nature, il le reconnaissait volontiers, un genre de beauté supérieure à celle qui captive les sens, que l'âge respecte, et qui gagne et subjugue tous les cœurs ; je veux dire cette beauté morale dont les rayons divins illuminent les traits de l'honnête homme et se reflètent sur tous les actes de son existence.

C'est cette beauté morale provenant de l'amour du devoir et de la passion de la bienfaisance qui distingue celui que nous avons perdu. Nous en trouverons des traces dans toutes les phases de son assez longue carrière.

I

Bien qu'il ait passé la plus grande partie de sa vie active dans notre Bourbonnais, Labruyère ne lui appartient pas par sa naissance. Il est né dans les environs de Mâcon, à Lachapelle de Guinchay, le 10 mai 1817, d'une ancienne et honorable famille.

Il passa les premières années de son enfance auprès d'une grand-mère à Mâcon. où il commença ses études classiques qu'il termina à Lyon.

Vers 1835, il vint à Paris pour y faire son droit, et c'est à partir de ce moment là que commencent les notes et souvenirs de Labruyère. Il avait une vingtaine d'années et tout l'enthousiasme de la jeunesse, mais en même temps une grande force de caractère et déjà, comme l'homme de Térence, il

ne se croit étranger à rien de ce qui est humain. Bien plus à un âge où on cherche à s'étourdir, où on aime peu à descendre dans sa conscience, à analyser ses sentiments; il se redit volontiers les fameuses paroles qui éclairèrent Socrate, et ce retour sur lui-même lui est d'un grand secours pour résister aux entraînements du dehors.

Il faut que jeunesse se passe, dit-on ; assurément, mais pourquoi ne se passerait-elle pas dans le culte de ce qui est bien et de ce qui est beau ? Pourquoi les passions si fortes à cet âge ne trouveraient-elles pas un aliment et une diversion dans le travail, dans la bienfaisance, dans le dévouement ? Labruyère nous prouve par son exemple que la chose n'est pas impossible.

Voici comment il réglait, à vingt ans, l'emploi de son temps à Paris : « Ne fréquenter que des amis à l'âme bien née et au cœur bien placé ; lire, la plume à la main, quelques bons livres qui élèvent l'esprit et rendent meilleur ; ne pas embrasser des études trop nombreuses, afin de pouvoir répondre à toutes ; me lever et me coucher de bonne heure ; aller de temps à autre dans les églises comme dans des lieux plus rapprochés de la divinité, afin de converser plus immédiatement avec elle ; entretenir avec soin mes relations de famille et d'amitié. »

Ces relations avec ses parents et ses amis, il les entretient en effet avec amour, j'en ai trouvé la preuve dans la volumineuse correspondance qui

m'est passée sous les yeux et dans laquelle j'ai retrouvé avec les charmes de son style, le sérieux de son esprit et la vivacité de son imagination.

Dans une lettre à un de ses amis de province, il proteste avec indignation contre ces jeunes blasés qu'il rencontre parfois et qui, vieux avant l'âge, disent en causant entre eux que l'homme n'est qu'une machine de plus dans l'univers, que la liberté n'est qu'un mot sonore, la religion un frein ou un instrument, que la probité consiste seulement à ne pas tuer et à ne pas voler.

Il ajoute que ces exemples et ce langage, au lieu de l'éloigner du bien, de la famille, de la liberté, de la religion, de toutes les grandes choses, n'ont fait que l'y attacher plus fortement.

Avec une santé un peu débile, Labruyère avait une nature très nerveuse, très impressionnable. Son air froid et rêveur cachait un feu intérieur et de brûlantes pensées. Aussi raconte-t-il avec émotion dans ses mémoires les luttes intimes qu'il a sans cesse à soutenir. « Nul ne sait, dit-il, quels sont parfois les battements de mes artères, nul n'a vu circuler au-dedans de moi quelque chose comme de longs ruisseaux de flamme. »

Ceci sent un peu le romantisme, mais il ne faut pas oublier qu'il avait vingt ans à peine, qu'il était poète, et qu'il écrivait quelques années après 1830.

Voulez-vous savoir quelles étaient les armes que Labruyère étudiant employait pour lutter contre ses entraînements de jeune homme, il nous le dit encore :

« Au milieu de toutes les passions et de tous les désirs qui rugissent et s'entrechoquent en moi, il est vrai de dire qu'une pensée plus profonde et plus pure a dominé toujours ; sans cesse j'ai formé le projet d'être bon, de contribuer pour ma faible part au bonheur de mes semblables, afin, autant qu'il est en moi, de les rendre tous heureux. »

C'est alors qu'il fit de nombreuses visites aux pauvres. En les visitant, il ne se borne pas à leur donner l'aumône, il ne comprend pas qu'on puisse offrir à ses semblables des secours matériels sans y joindre des paroles affectueuses et consolantes qui sont comme l'aumône du cœur, sans chercher à leur inspirer l'amour du travail et d'une conduite régulière.

« Songeons, dit-il, à ce joug de fer qui pèse sur la majorité des hommes, songeons à la misère qui retient la classe ouvrière presque entièrement enchaînée dans les liens des sens, cherchons à faire pénétrer dans ces malheureux une lueur de spiritualisme. Travaillons, si faire se peut, au nivellement de l'humanité. »

Ne craignez rien, Messieurs, nous n'avons pas affaire à un niveleur bien dangereux, parce qu'il est honnête. « Ce nivellement, ajoute-t-il, doit avoir lieu tôt ou tard, progressivement et de quelle manière ? Non pas en abaissant ce qui est en haut, mais en élevant ce qui est en bas. Si tout demeurait indéfiniment dans l'ordre accoutumé, ce serait à désespérer de la bonté divine, tant les dissemblances sont nom-

breuses, tant les inégalités sont révoltantes partout. »

L'hiver, au coin de son feu, pendant que les mondains vont au bal ou au théâtre, quand la terre est couverte de neige et que la bise souffle, il songe aux malheureux et il écrit ce qui suit : Allons, bienveillance, aumône, fraternité, visitez sans distinction de croyance ni de secte, tous ceux que l'infirmité, la vieillesse ou la chance mauvaise privent de pain et de travail. Dussiez-vous ranimer une couleuvre, ne vous lassez pas de réchauffer la misère engourdie par la bise ! Peut-être les premiers rayons du printemps rendront-ils à l'indulgence ces pauvres cœurs aigris ! Et nous pourrons leur dire alors sans qu'ils se croient insultés : La Société dont votre naissance vous fait membre sans votre assentiment vous doit protection et instruction, que pouvez-vous lui demander de plus, si vous ne faites rien pour vous ni pour elle ? Ne lui devez-vous pas en échange la persévérance dans le travail, la résignation dans le malheur ? »

Il voudrait tout résoudre par la charité, même les questions sociales, rien n'est plus efficace, en effet, à ses yeux pour adoucir les rapports sociaux dans toutes les classes, et pourquoi ? Parce qu'elle inspire des concessions opportunes qui préviennent la lutte et la rendent inutile. Et que de sots préjugés, que de colères sans fondement, que de partis pris injustes disparaîtraient si on se connaissait mieux et si on se fréquentait davantage. Des gens qui se haïssent sans savoir pourquoi, apprendraient peut-

être à s'aimer, à se supporter tout au moins en apprenant à se connaître.

A la vue des pauvres si tristement malheureux à Paris, il se demande quel attrait invincible les y retient, alors qu'ils seraient beaucoup mieux à la campagne où ils respireraient le grand air. Il a proposé à plusieurs de payer les frais de leur retour dans leur pays natal auprès de leurs parents, mais en vain; ils préféraient vivre et mourir dans leur taudis. « Qui sait, dit-il, si la Providence n'a pas mis en eux de semblables dispositions pour que le cœur des riches, dans les grandes villes, eût l'occasion de s'ouvrir à la pitié ? »

Il faisait le bien pour le bien, sans attendre de reconnaissance, mais quel bonheur quand il la rencontre quelque part ! Un jour, une pauvre vieille mère de famille, à qui une personne charitable l'avait mis à même de faire quelque bien, fut si heureuse que, sans plus réfléchir, elle lui sauta au cou. Doux baiser, s'écrie-t-il, déposé sur ma joue par les étreintes de la reconnaissance, je ne t'oublierai jamais ! Et il ajoute avec une humilité touchante que, dans cette circonstance, c'était lui qui devait être le plus reconnaissant.

Pendant que son cœur s'élargissait au contact des pauvres, son intelligence grandissait par la réflexion et le travail. Ce n'était pas assez pour lui de faire son droit; il passait une partie de sa journée chez un notaire : Voici en quels termes il l'apprend à un de ses amis. « Moi que quelques personnes ont qualifié de

rêveur, figure-toi que je travaille dans une étude de notaire. Environné de minutes poudreuses dont le style est barbare, j'en étudie *la forme et teneur*, au risque de me glacer le cœur et de me déssécher l'imagination et dans quel but ? Pour acquérir une certaine habitude des affaires et aussi pour enlever aux passions qui m'agitent leur force brutale. »

Ses travaux chez le notaire ne l'empêchent pas cependant de versifier, car il était poète à ses heures. D'après la nature de son esprit, vous devez juger que ses poésies appartiennent le plus souvent au genre sentimental ; j'y retrouve quelques inspirations de ses deux poètes favoris, Lamartine, son compatriote, et de Laprade. Elles sont toutes imprégnées d'un spiritualisme élevé et d'un généreux libéralisme. Je pourrais vous en citer beaucoup, car ces poésies composent tout un cahier auquel il a donné pour titre : *Fantasia*. Elles touchent aux sujets les plus divers. Je suis nécessairement obligé de restreindre les citations, je ne puis cependant résister au plaisir de vous en mettre quelques-unes sous les yeux.

La mort d'une jeune mère qu'il a beaucoup connue et beaucoup pleurée lui inspire une longue pièce de vers des plus touchantes et des plus émues, de laquelle je ne veux citer que ces trois vers :

Mourir si jeune encor, mourir au plus bel âge,
En laissant ici-bas tant de fleurs à cueillir
Si belle encor ! Mon Dieu, c'est trop tôt pour mourir.

Quelques mois avant sa mort, il avait adressé à

cette même jeune femme pleine de vie et d'enthousiasme une charmante poésie qui peignait sous de séduisantes couleurs le bonheur de la mère près du berceau de son enfant.

En voici la première strophe :

Voyez sur le duvet cet enfant qui repose
Approchez doucement, ne le réveillez pas.
On croirait voir errer sur ses lèvres de rose
Un esprit frémissant au seul bruit de vos pas.

Labruyère a toujours eu, pendant tout le cours de sa vie, une grande confiance dans la liberté. en religion comme en politique. Il savait à merveille que si elle a des inconvénients, bien plus grands sont ses avantages, et que, si elle produit quelques maux, elle a, comme la lance d'Achille, le pouvoir de les guérir.

Ecoutez ce qu'il en dit : Ceci est détaché d'une longue pièce de vers intitulée : *La Liberté*.

J'ai lu, je ne sais où, que malgré ses supplices,
Malgré l'énormité des plus durs sacrifices,
La liberté toujours immuable ici-bas,
Chez un peuple asservi, se tait mais ne meurt pas.
Elle est comme un arbuste à la fleur immortelle,
Partout le despotisme a tendu, mais en vain,
Les réseaux par milliers, pour l'étouffer enfin.
De la plante mystique, il arrache une tige.
Il triomphe, et bientôt, ô sublime prodige !
Plus douce en ses parfums, plus prodigue d'amour,
La Liberté renaît et triomphe à son tour.

Il termine en donnant aux citoyens qui veulent vivre heureux et libres les conseils que voici :

Que si vous désirez adoucir votre sort,
C'est vous-mêmes qu'il faut réformer tout d'abord,
Soyez fiers sans orgueil, nobles sans arrogance,
Généreux sans faiblesse et justes sans vengeance.
Evitez du plaisir l'excès pernicieux,
Quand le corps s'amollit, les fers s'y rivent mieux.

Ce dernier vers n'est-il pas d'un vrai poète ?

Labruyère n'a pas seulement été un libéral et un républicain impénitent, il s'est toujours montré un spiritualiste convaincu. Contrairement à quelques-uns de ses contemporains, qui mettent tout leur esprit à prouver qu'il n'y a que de la matière, il mettait tout son cœur à enrayer la marche de notre époque vers le sensualisme. Parlant du spiritualisme religieux, il s'écrie :

C'est là qu'est le salut ; pour que l'homme recouvre
Ses droits perdus, il faut que son âme se rouvre
Aux divines clartés de la Religion,
Que son cœur, dégagé de toute ambition,
Brûle d'un saint amour pour les hommes ses frères,
Que son esprit monte vers les célestes sphères,
S'attache à d'autres biens qu'aux faux biens d'ici-bas,
Qui provoquent la soif, mais ne l'étanchent pas.

Ses sentiments compatissants et doux lui ont toujours inspiré une profonde horreur pour le sang répandu. Je n'en veux pour preuve que l'anecdote qu'il raconte quelque part. Jeune encore, il était allé à la chasse avec des amis, il tira une grive ; il eut le

malheur de la tuer. Ce fut son premier et son dernier coup de fusil ; la pauvre bête lui avait fait pitié. Il n'est pas étonnant dès lors qu'il ait toujours eu une instinctive répulsion contre la peine de mort dont il n'a cessé de demander l'abolition en prose et en vers :

Souvent le fer qui frappe une grande victime,
Bien loin de la fléchir, fait oublier son crime,
Et parmi ses bourreaux lui trouve des vengeurs.
Son sang versé répand de secrètes vapeurs
Qui donnent le vertige et font que la prudence,
Chez un peuple irrité, fait place à la démence.
Si donc vous triomphez, bannissez l'échafaud,
Symbole fâcheux de discordes sanglantes.
Sachez-le. Ce n'est point sur le glaive qu'il faut
Appuyer du bonheur les bases chancelantes ;
Souverain Créateur, Dieu seul peut ici-bas
Envoyer à son gré la vie ou le trépas.

Le même sentiment lui faisait écrire, un peu plus tard, après les luttes sanglantes de la guerre civile, ces quatre vers :

Quand vous aurez vaincu, si quelque voix s'écrie :
« Mort aux tyrans », criez : Mort à la tyrannie ;
Car après le combat, chaque goutte de sang
Qu'on répand sur le sol fait renaître un tyran.

La rime n'est peut-être pas ici absolument riche, mais on ne peut méconnaître que l'idée soit humaine et le style énergique.

Labruyère habitait toujours Paris, après avoir terminé son droit, faisant à la fois des vers et des actes notariés, quand la mort de sa mère vint modifier sa

vie et donner un autre cours à ses rêveries. Il devait beaucoup à sa mère, il tenait d'elle cette forte éducation, cette volonté énergique qui lui fit surmonter bien des obstacles. Aussi combien étaient-elles touchantes les lettres nombreuses qu'il lui écrivait ; combien profond a été l'accablement dans lequel l'a plongé la perte de sa mère.

En octobre 1840, il lui adressait ces quelques vers qui peignent bien l'état de son cœur :

Heureux qui, de sa mère,
Cultive en paix l'amour,
Qui toujours dévoué, ne cherchant qu'à lui plaire,
Lui rend par ses doux soins toute peine légère.
Dieu lui sourit d'en haut, lui promet en retour
Un long bonheur pour cet amour.

L'attachement mêlé du plus grand respect qu'il avait pour sa mère, il l'avait également pour toute sa famille, il en a donné des preuves nombreuses ; je n'en veux citer qu'une:

Un de ses frères plus âgé que lui était soigné depuis quelque temps dans une maison de santé. Il allait mieux, paraissait guéri, et les médecins conseillèrent de le faire sortir. Il aurait fallu voir avec quelle sollicitude inquiète il examinait ses premiers pas, comme il observait chaque geste. Malgré les soins les plus empressés, son frère, dont la guérison n'était pas complète, récriminait, il l'accusait de l'avoir mis dans une maison de santé et de l'y avoir laissé trop longtemps. Lui qui n'avait rien à se repro-

cher était fort sensible à ces scènes fraternelles, mais il se calmait en se disant : Celui qui souffre sans motifs doit accepter cette souffrance en expiation des fautes d'autrui, comme ses propres fautes seront peut-être un jour expiées par d'autres personnes non coupables. C'est là, pensait-il, le grand principe de la solidarité appliqué aux relations de la vie privée. A quoi serait-on bon, si on repoussait tout ce qui peut contrarier ? Une existence marquée ni par le travail ni par le dévouement serait inutile pour tous, même pour celui qui en supporterait le fardeau. » Ainsi se disait-il, et il redevenait plus patient à chaque épreuve.

La mort de sa mère lui fit quitter Paris et trouver enfin pour son activité un but pratique qu'il cherchait depuis longtemps. Après s'être occupé d'affaires de famille, il vint s'établir en Beaujolais, dans sa propriété de Lancié. C'est sans aucun serrement de cœur qu'il avait dit adieu à son notaire et pris la clef des champs où l'attirait sa nature poétique et positive à la fois, rêveuse et active. Ce n'est pas cependant par une réelle vocation qu'il s'est fait agriculteur, c'est après y avoir mûrement réfléchi. Je sais bien, dit-il, qu'à la campagne, il faut mettre un peu de côté les hautes conceptions, mais on n'y est pas agité par l'ambition ni par des besoins sans cesse renaissants. Ne peut-on pas, d'ailleurs, aux heures de repos se livrer au travail intellectuel et vivre avec les grands penseurs ? Et, après tout, si on aime le progrès et si on sait l'appliquer, ne rend-on pas

autant de services à la chose publique que certains grands hommes qui ne savent pas réaliser leurs belles théories ? »

Ce qui l'a décidé tout à fait, c'est qu'il savait que, dans ce nouveau milieu, il trouverait encore à pratiquer la bienfaisance qui a été l'idéal de sa vie, n'oubliant jamais cette belle parole que les riches sont les aumôniers de la Providence.

Mais ses occupations nouvelles ne suffisaient pas à son besoin d'agir et de se mouvoir. Il sentait fort bien que l'homme est absolument fait pour l'action, et que, s'il reste oisif, il peut se corrompre, comme l'eau qui dort. Aussi employa-t-il ses moments perdus à voyager.

Il a fait plusieurs excursions en Italie, dans le midi de la France, à la Grande-Chartreuse, dans les Pyrénées, il les raconte dans ses Mémoires, et comme je suis également allé deux fois en Italie, j'ai été heureux de pouvoir rajeunir mes impressions d'autrefois en lisant ses notes qui, même après les récits bien connus du président des Brosses et de Mme de Staël, ne manquent ni d'originalité ni d'intérêt. Il avait assez de culture d'esprit, il aimait assez le beau pour trouver grand plaisir et grand profit à voyager.

L'Italie avec ses chefs-d'œuvre et son ciel splendide devait fortement impressionner une nature comme la sienne. Aussi en parle-t il avec un certain lyrisme : « Heureux, trois fois heureux, dit-il, ceux qui ont pu contempler toutes les merveilles de l'Ita-

lie. Il semble sur cette terre du soleil qu'on se trouve transporté comme dans un autre monde. Ce ne sont plus de simples tableaux que ces œuvres des grands maîtres, ce sont presque des êtres vivants et agissants ; parfois on est tenté de leur adresser la parole. Belle Italie ! lorsqu'on t'a vue une fois, on voudrait te revoir encore, et sans cesse et toujours ! Bien souvent je me suis dit que si quelque événement imprévu me forçait à m'exiler, je voudrais pouvoir te demander asile. »

Il n'y a pas que la fibre artistique qui vibre chez lui sous ce beau ciel, le penseur, le philosophe y trouve également matière à réfléchir. « Quand, dit-il, on remonte à l'histoire de l'Italie au moyen-âge, quand on a lu le récit des luttes sanglantes qui sont le caractère de cette époque et qui étaient presque en permanence, on reste confondu en songeant à tous les chefs-d'œuvre que l'art et les sciences ont produits à cette époque, et quand on voit que l'Italie est devenue stérile, on se demande si véritablement, comme le prétend de Maistre, le fléau de la guerre porte en lui-même quelque chose de fécondant et de divin. Serait-il vrai que ces luttes fratricides redonnent au cœur et à l'âme une énergie qu'une paix trop prolongée lui enlève ? Je sais bien, ajoute-t-il, que l'épreuve est le lot de l'humanité, mais cette épreuve-là est trop impitoyable et trop cruelle pour que je me résolve à y voir un dessein de la Providence. Si tant est que la guerre soit un mal

nécessaire, ne pourrait-on pas y suppléer par des institutions rigoureuses qui maintiendraient un juste équilibre entre les muscles et les nerfs, entre le corps et l'âme, entre les sens et l'intelligence ? »

A côté du philosophe en voyage, se trouve aussi le moraliste qui ne désespère jamais de la nature humaine. Il s'est mêlé aux populations qu'il a visitées ; il a trouvé chez elles des trésors de bonté et de dévouement, alors surtout qu'il avait été malade. Il raconte avec émotion et reconnaissance tous les soins dont il a été entouré dans sa maladie, et ajoute que de tels services désintéressés réconcilieraient avec l'humanité, si on était tant soit peu pessimiste. « J'ai déjà un peu vécu, un peu voyagé dans plus d'une contrée, eh bien ! je le déclare sincèrement, partout j'ai rencontré, dans tous les rangs de la société, de bonnes âmes prêtes à faire le bien en dehors de tout intérêt. Seulement il faut savoir découvrir de telles âmes. Comme elles sont très sensibles, elles sont susceptibles par cela même et ne s'ouvrent que sous l'influence d'un rayon parti du cœur, mais comme un semblable rayon les réchauffe et les vivifie, et comme elles vous rendent au centuple les bons procédés dont vous avez usé à leur égard ! » Voilà au moins un psychologue qui sait chercher et trouver des âmes, qui ne passe pas son temps et n'emploie pas son encre à rabaisser, de parti pris, la nature humaine, à la mettre au niveau, que dis-je, au-dessous de l'animal, comme certain misanthrope qui a osé dire, avec je ne sais quelle désinvolture de lan-

gage, que ce qu'il y avait de meilleur dans l'homme, c'était le chien.

Labruyère profita de ses voyages en Italie, de ses relations avec les indigènes pour mieux apprendre la langue du pays qu'il savait déjà un peu. Il prit des leçons, parla le plus possible et se familiarisa assez avec cette belle littérature pour pouvoir traduire facilement plus tard deux auteurs italiens, traductions dont j'aurai occasion de dire un mot.

Quand il revenait de ses excursions et qu'il rentrait dans son froid logis de Lancié, il s'y trouvait seul, et sa grande impressionnabilité lui rendait la solitude pénible Son cœur tendre, chaleureux jusqu'à la passion, était fait pour aimer ; il sentait toute la poignante vérité du *væ soli* de l'Ecriture, et cependant il ne put se décider à rompre avec le célibat. S'il ne s'est pas marié, ce n'est pas, croyez-le bien, pour se soustraire aux chaînes du mariage, elles auraient été pour lui des chaînes dorées et bénies, mais alors que son imagination ardente se laissait langoureusement bercer par cette idée qui lui souriait tant, sa prudente raison venait refroidir ses élans et lui disait qu'il avait tort de s'exposer à mettre au monde des êtres aussi chétifs que lui, qu'il ne serait pas bien de condamner une femme à être toute sa vie garde-malade.

Ce sont là des scrupules qui étaient peut-être chez lui exagérés, car il aurait fait un excellent mari, et il aurait été le modèle des pères. Le mariage, d'ailleurs, d'après la belle définition de Portalis, n'a

pas seulement pour but de procréer des enfants, il permet encore à un homme et à une femme de s'entr'aider pour supporter le fardeau de la vie. Quoi qu'il en soit, ces scrupules sont l'indice d'un grand fond, non-seulement d'honnêteté, mais d'honneur. Ce n'est pas sans combat qu'il resta célibataire, il se fit longtemps violence. Ecoutez-le nous dire : « Quelle joie ce serait pourtant de pouvoir unir ma destinée à celle d'une femme aimée ; mais non, les voluptés conjugales ne sont pas pour moi, pas plus que les jouissances de la paternité ; je sens que je suis seul, seul à vivre, seul à souffrir ; je sens que je serai seul à mourir. »

Il vécut seul, en effet, et seul il mourut. Mais il devait vivre et mourir ailleurs que dans son pays natal. Son beau-frère possédait une assez grande propriété en Bourbonnais, les Vernasseaux, située dans la commune de Cressanges ; il lui proposa de s'en défaire à son profit. Labruyère, qui ne trouvait pas dans ses vignobles de Lancié un aliment suffisant à sa grande activité, ni l'emploi de son intelligence productrice, accepta l'offre de son parent, vendit tout ce qui lui appartenait en Beaujolais, et vint à trente-et-un ans planter sa tente solitaire dans le canton du Montet-aux-Moines.

II

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui, il y a une trentaine d'années, ont eu occasion d'aller de Moulins à

Cressanges par Besson, ont dû y parvenir fort difficilement. Il n'y avait pas alors de routes, mais d'affreux chemins de traverse où les voitures risquaient souvent de verser. La contrée n'avait pas non plus l'aspect riant qu'on lui voit aujourd'hui. Les ronces, les balais, les fougères couvraient le sol ; les cultivateurs y vivaient à grand peine. Aujourd'hui, des routes bien entretenues sillonnent la campagne ; les vignes tapissent les coteaux, le seigle a fait place au froment, de riantes prairies égayent les vallées; l'aisance est partout. C'est une transformation véritable que nous devons dans une large mesure à Labruyère qui, pendant plus de vingt ans, a employé son intelligence, son activité, ses capitaux à construire des chemins, à améliorer sa propriété, à faire le bonheur de ses colons, à semer autour de lui les bons exemples et les saines méthodes.

Quelque circonscrite qu'ait été son action, il a bien mérité de l'agriculture locale, plus peut-être que ces théoriciens qui, à force de vouloir décupler la richesse publique, finiraient peut-être par en tarir les sources. Ce qu'on entend conseiller partout aujourd'hui aux agriculteurs aux abois, il l'a mis en pratique dès 1850 : « Faites de la viande, leur dit-on. » Il n'a pas attendu ces conseils tardifs pour comprendre que là était le salut. A peine installé aux Vernasseaux, il a commencé à créer des prairies naturelles. « C'est sur cette base, dit-il, que j'assieds mes projets d'améliorations agricoles. J'ai pour cela une grande facilité ; un étang placé dans une des

parties hautes du domaine reçoit les eaux supérieures. Je m'en sers ou les laisse couler à volonté. Quand il fait beau et qu'il est bon d'arroser, je conduis les eaux presque sans pente sur la prairie, puis au moyen de rigoles, de sous-rigoles et de saignées, toutes tracées presque à niveau, je puis, en un instant, couvrir toutes les parties du pré. C'est moi-même qui dirige l'opération avec une petite pelle, et tout cela sans peine et sans frais. »

Certes, on pourrait trouver des agriculteurs qui en font autant, surtout aujourd'hui, mais on en rencontrerait peu se livrant aux méditations qui envahissent son esprit et dont il nous fait part : « En arrosant mes prairies, ma pensée reste libre en songeant au christianisme qu'on attaque volontiers. C'est lui pourtant qui émancipa l'homme en faisant asseoir sur les mêmes bancs, dans la même enceinte, le riche et le pauvre, le savant et l'ignorant, le maître et le serviteur, et en leur prodiguant à tous, comme je le fais dans ma prairie, les mêmes ondes salutaires du nouvel enseignement. C'est lui qui, par l'universalité de sa doctrine, détermina véritablement la diffusion des lumières. Un fait pour moi est hors de doute. C'est que l'homme, en voulant se soustraire au lien qui le rattachait à Dieu, a vu les êtres qui formaient le monde extérieur se soustraire, eux aussi, aux lois qui les rattachaient à l'homme ; d'esclaves, ils devinrent tyrans ; de soumis, ils devinrent rebelles ; de propices, ils devinrent funestes. Le travail et le progrès humains consistent à recons-

truire pierre à pierre cet état de choses primitif ; il consiste à faire que les cœurs soient tous bons, c'est l'œuvre des prêtres et des moralistes ; que les esprits soient tous éclairés, c'est l'œuvre des savants ; que l'homme ait de plus en plus la compréhension du beau, c'est l'œuvre des artistes ; que les corps soient tous sainement vêtus, nourris et logés, c'est l'œuvre de la classe industrielle dont je fais partie désormais. Pour arriver à ce but, une foule d'épreuves cruelles ont déjà été subies, un bien plus grand nombre, et de plus cruelles peut-être, sont encore à subir. »

« C'est un étrange métier, dit-il dans un autre passage de ses notes, que celui d'agriculteur ; plus on fait, plus il reste à faire, à mesure que l'on avance, on prend goût à son œuvre ; les difficultés, loin de vous décourager, vous attachent au contraire, » et, poursuivant la même idée philosophique que précédemment, il ajoute : « Le prêtre convertit les âmes, le cultivateur convertit la terre, et tous deux concourent, sans qu'il y paraisse , à ce même but qui est la réhabilitation de notre pauvre humanité. »

On pourra penser ce qu'on voudra de ces théories philosophiques et religieuses, mais on doit reconnaître que celui qui se livre à ces hautes réflexions tout en faisant sa besogne de chaque jour, n'est pas le premier venu .

Je ne veux pas insister outre mesure sur ses travaux agricoles, j'aurais tort d'oublier que vous n'êtes pas une société d'agriculture. Cependant , il y a une de ses innovations que je tiens encore à signaler

parce qu'elle dénote chez son auteur une intelligente initiative. Il n'avait pas d'eau dans ses domaines, peu chez lui, pour les besoins de sa maison et de son jardin. Que fit-il ? Il créa à grands frais, dans une des parties les plus hautes de sa propriété, un étang alimenté par un petit ruisseau, et au moyen de tuyaux, il amena ces eaux ainsi emmagasinées partout où elles manquaient. Cette opération lui coûta cher. Je me rappelle lui avoir souvent entendu dire que le premier seau d'eau lui était revenu à 8,000 francs, mais il ne les regretta jamais, car il avait ainsi vivifié ses domaines et y avait trouvé à la fois agrément et profit

Pendant près de quarante ans, il a travaillé dans sa terre des Vernasseaux, la modifiant chaque jour et parvenant à la transformer sans y faire de trop grandes dépenses. Le travail a été le but de sa vie. Il continuait à se lever de bonne heure. Le matin, l'esprit est frais et dispos comme le corps, il en profitait pour méditer et pour écrire ; il réglait ses heures de façon à en retrancher les moments perdus et il y avait tant d'ordre dans ses habitudes qu'il trouvait du temps pour tout. Il alternait autant que possible les travaux de l'esprit et ceux du corps. Car bien que la chair ne fût à ses yeux qu'un instrument, il voyait entre les deux éléments constitutifs de notre être une solidarité telle qu'il cherchait l'équilibre et par conséquent l'harmonie et la force dans le développement simultané de l'un et de l'autre. Aussi, était-il souvent dehors, au grand air, occupé soit pour lui, soit pour

d'autres, à tracer des chemins, à créer des vignobles, à niveler des prés, à les arroser, à combiner sans cesse des améliorations. Par hygiène, il laissait volontiers à l'écurie les chevaux, et les voitures sous la remise. Tous les trajets de moins de 15 à 20 kilomètres, il les faisait à pied.

Dans son œuvre agricole, il a pris pour collaborateurs, non des serviteurs à gages, mais des métayers, des colons qu'il considérait comme de véritables associés. Il a obtenu de cette façon des résultats peut-être moins rapides, assurément moins coûteux. Il a réalisé de plus, au point de vue économique, un problème dont la solution a été jusqu'à ce jour vainement cherchée dans l'industrie, l'alliance du capital et du travail, l'union de tous les travailleurs, quel que soit le nom qu'on leur donne, patrons, fermiers, colons, salariés ; et pourquoi cette union n'existerait-elle pas ? Est-ce que tous ceux qui travaillent, n'importe comment, ne font pas une chose utile au but général, essentiel, qui est le progrès, le perfectionnement de la nature humaine ! Est-ce qu'ils ne servent pas cette sainte cause avec des aptitudes diverses, mais avec un mérite égal, si un égal dévouement préside à leur œuvre !

A mesure que Labruyère avance en âge, je constate que son style prend plus de précision en perdant de la couleur. Quand il a commencé à écrire ses notes, ses mémoires, si vous le voulez, bien qu'il n'ait pas employé ce mot qu'il trouvait trop ambitieux, il était encore jeune, le romantisme régnait dans

les esprits, il a un peu sacrifié au goût de l'époque. C'était le bon temps du mélodrame. Alors florissait le vicomte d'Arlincourt avec ses romans alambiqués. Tout cela passa de mode, on en vint à une simplicité plus noble, à l'exemple des bons auteurs ; le style de Labruyère s'en ressentit également, il le reconnaît lui-même.

Avec son style, ses idées changent, ou plutôt elles prennent un autre cours. Désormais, il sera moins rêveur, plus positif, ses passions se calment, il aura moins de peine à les combattre, il écrira plus de prose que de vers, l'amitié, la politique, les controverses religieuses, l'économie sociale occuperont une large place dans sa vie et ses réflexions.

Sa solitude relative ne lui a pas fait oublier son pays natal où il va chaque année passer au moins quelques semaines auprès de parents qu'il aime beaucoup, et d'amis d'enfance qu'il aime tout autant.

Ses occupations agricoles et intellectuelles ne lui font pas non plus négliger les affections nouvelles formées autour de lui.

« L'amitié, dit-il, après l'amour et plus encore que l'amour, car elle est plus durable, est la plus belle extension que nous puissions donner à notre être. Quoi de plus beau, de plus mystérieux peut-être que cet accord parfait qui peut régner entre deux cœurs et qui s'échange sans aucune arrière-pensée d'égoïsme ou de profit ! » Il a traduit cette même idée dans quelques vers humoristiques qu'il a lus, chantés même, je crois, dans un dîner d'amis.

Il commence ainsi :

Lorsque le perfide amour,
Chez nous déménage,
L'amitié vient à son tour
Qui nous dédommage.

L'amour s'enfuit quand survient
La fortune adverse.
L'amitié, pour notre bien,
Fait toujours l'inverse.

Et il termine par ces deux strophes :

De tout cela je conclus
Ce point manifeste.
Que fussions-nous tout perclus,
L'amitié nous reste.

Et qu'avec un tel renfort
Le moindre courage
Peut braver les coups du sort
Sans faire naufrage.

L'amitié est, dit-on, le ciment de la vie. C'était plus vrai pour Labruyère que pour nul autre. Elle lui permettait de soulager son cœur, de détendre et d'élargir son esprit, elle le rendait plus confiant, plus alerte, plus gai. C'était l'âme de sa vie, le soleil de son existence. Il était capable d'une vive et solide amitié, et quand il s'était fait des amis, il les conservait parce qu'il avait de la modération, l'humeur facile et une certaine disposition à ne pas se

laisser surpasser en bons offices. Il savait aussi accepter simplement et très volontiers un service et s'en montrer reconnaissant. Il avait en un mot dans ses rapports beaucoup de tact et de franchise et, bien qu'il tînt beaucoup à ses affections, il aurait préféré perdre un ami par trop de sincérité que de chercher à lui plaire en le trompant. Comme il avait une grande délicatesse de sentiments, pas n'était besoin de grandes démonstrations à son égard ; une bonne poignée de mains, un regard, un silence même survenant à propos l'emportaient à ses yeux sur un compliment ou un cadeau.

Il était heureux quand il pouvait recevoir quelques amis, alors toute sa gaîté native se faisait jour et il s'abandonnait volontiers. Il n'aurait pas compris l'existence si elle ne s'appuyait pas sur deux ou trois affections bien solides, véritablement désintéressées ; là où il apercevait cette base à sa vie, il s'y portait avec empressement, et s'y appuyait avec force.

Plus la vie solitaire lui était à charge, plus il aimait à se dévouer, à s'oublier pour les autres, par suite de cette touchante et mystérieuse loi du cœur qui console de l'amour par la charité, de la solitude par le dévouement, mais son intervention auprès des déshérités prit, surtout à ce moment de sa vie, moins la forme de l'aumône que celle de l'assistance. Aussi approuvait-il, comme faisant honneur à notre époque, les associations de toutes sortes destinées à prévenir la misère sans cesse renaissante et qui ont pour but de répandre l'instruction, de faciliter l'épargne, de

rendre le travail plus fructueux et l'économie plus facile. Lui-même que n'a-t-il pas fait pour assister ses voisins et leur faciliter l'existence ! Avaient-ils besoin d'un plan de construction ? Il le faisait. Leur fallait-il un niveau d'eau, un tracé de chemin ? Immédiatement il allait sur les lieux. Demandaient-ils un conseil, un avis ? Ils étaient sûrs de trouver chez lui un excellent homme d'affaires, toujours prêt à les concilier par une équitable transaction. Les avocats devraient lui en vouloir beaucoup, parce qu'il leur a enlevé beaucoup de clients. Il a enlevé aussi de nombreux malades aux médecins en répandant autour de lui les préceptes d'une bonne hygiène, et en faisant distribuer aux affaiblis de la viande et du vin.

Que n'a-t-il pas fait surtout pour les enfants de son voisinage ? Il leur a appris à lire et à écrire, et même à une certaine époque, il avait ouvert chez lui un cours d'adultes qu'il faisait à la veillée, bien longtemps avant que l'Etat n'ait songé à organiser des cours du soir.

C'est qu'il était pénétré de tous les avantages de l'instruction. Il comprenait qu'unie à l'éducation, elle est une dignité, une force, un levier, qu'un homme instruit est plus homme que s'il ne l'était pas et qu'il a une arme de plus pour combattre le mal. Persuadé qu'un enfant privé des connaissances élémentaires a, pour ainsi dire, un sens de moins ; il a travaillé à les répandre autour de lui. Combien ont

reçu les palmes académiques qui les ont moins méritées que Labruyère !

Non content d'instruire ses élèves, il en a marié quelques-uns en les dotant. Comme il avait souffert de l'isolement, il voulait en garantir les autres.

Y avait-il une bonne œuvre à encourager, un travail d'utilité publique à subventionner, une invention sérieuse à protéger ? On n'avait qu'à s'adresser à lui, ses conseils et sa bourse étaient à la disposition de tous, et même « il remerciait celui qui lui proposait une bonne œuvre, comme s'il lui eut rendu un service personnel (1). » Je n'en veux pour preuve que ce qu'il fit à propos de l'invention de la machine à coudre.

Il avait pour ami un avocat de Villefranche sur-Saône, M. Joannès Magnin, dont l'esprit était essentiellement inventif et qui employa une partie de son temps et de sa fortune à perfectionner et à faire connaître la machine à coudre dont l'idée première appartient à un modeste tailleur d'Amplepuis, M. Thimonier.

Labruyère leur est venu en aide de sa bourse et de sa plume. Il écrivit une notice qui a paru dans un certain nombre de journaux de Paris et des départements. Il y raconte avec verve et une réelle sympathie tous les déboires, les épreuves, les déceptions des deux collaborateurs. « Enfin, dit-il, à force de persévérance et en améliorant toujours, ils firent si

(1) Discours de M. le président Cornil à la séance du Conseil général du 13 avril.

bien, qu'au bout de quelques années, la lourde masse du métier primitif devint un petit meuble élégant et léger pouvant s'adapter à un guéridon. Mais en même temps, ils confectionnaient d'autres machines d'une plus grande force, car le but qu'ils poursuivaient depuis le début et qu'ils ont fini par atteindre, consistait à pouvoir aborder toutes les coutures depuis celles des courroies les plus épaisses jusqu'à celles des mousselines les plus légères.

« On arriva ainsi jusqu'en 1852, année de la première Exposition universelle de Londres. M. Magnin, devenu seul titulaire du brevet, s'y transporta avec un échantillon de tous ses modèles. Je l'ai vu là-bas faisant fonctionner lui même ses métiers sous les yeux du public. C'est alors que les Américains, témoins du nouveau procédé, s'en emparèrent et le transformèrent à leur tour pour livrer à l'industrie du monde entier les nouveaux métiers à coudre que l'on connaît Mais dans toutes leurs transformations, les Américains, comme tous les autres concurrents qui surgissent de ce côté de l'Atlantique, durent conserver l'aiguille verticale qni est l'organe essentiel de toute machine à coudre, et cette aiguille a été inventée, il y a plus de cinquante ans, par un Français qui avait nom François Thimonier, et non par les Américains, comme on le croit généralement. Voilà ce que je tenais à constater. » Il est juste d'ajouter que Labruyère n'oublie qu'une chose, son intervention généreuse dans cette affaire.

Il profita de son séjour à Londres pour observer,

et ses observations que je rencontre dans plusieurs lettres écrites à cette époque ne sont point celles d'un esprit terre à terre. Il constate qu'en Angleterre plus qu'ailleurs on rencontre les idées les plus avancées à côté des préjugés les plus absurdes, des richesses immenses à côté d'immenses misères, les personnalités les plus éclatantes à côté des médiocrités les plus infimes ! « Au milieu du tumulte des rues, dit-il, l'Anglais conserve son flegme proverbial, son esprit est toujours absorbé dans son comptoir. Si quelque bruit de voix ou quelque éclat de rire se font entendre, soyez persuadé qu'ils sortent de quelque poitrine française, italienne ou espagnole. Tout ce bruit charme et étonne d'abord, puis on se sent pris de tristesse en voyant tant de misère à côté de tant de luxe. Le nombre des pauvres va toujours croissant, et on se demande avec angoisse si un jour ne viendra pas où l'esprit de révolte se glissera peu à peu parmi ces ilotes dont le travail suffisant pour vêtir le monde entier, ne suffit pas pour les vêtir et les loger eux-mêmes. »

Pendant tout le cours de sa vie, Labruyère a été préoccupé des questions philosophiques et religieuses. Jamais sa conscience n'a trouvé entière satisfaction dans les intérêts périssables. C'était un besoin de son âme de s'élever, et, plus elle s'élevait, plus elle était joyeuse, comme l'oiseau. Nous l'avons vu, dans sa jeunesse, heureux d'aller dans les églises pour y trouver le calme de l'esprit et

la paix du cœur. Nous l'avons entendu toujours professer le plus profond respect et la plus grande admiration pour le Christianisme ; mais, à mesure qu'il avance en âge, ce respect devient plus froid, plus platonique. Il s'était fait dans ses convictions religieuses une évolution lente, imperceptible d'abord, plus accentuée ensuite qni le conduisit à un état d'esprit singulier qui tient le milieu entre le doute et la foi, aussi éloigné de l'incrédulité que du fanatisme

Ces hésitations, ces doutes pénibles pour lui, il les exprime dans une pièce de poésie intitulée : *Méditation sur le jour de Noël.* J'en extrais ces quelques vers :

Seul, quel que soit l'obstacle, avec l'œil de la foi,
Le juste peut se dire : il est là, je le vois,
Mais nous, enveloppés dans les langes du doute,
Nous marchons au hasard, incertains de la route ;
Livrant, sans nul remords, aux cailloux des chemins,
Le flambeau de la foi qui nous glisse des mains.

Il termine en disant :

Oh! qui nous donnera de sonder ces nuages,
Quelle autre étoile encore guidera d'autres mages,
Vers le divin berceau qui contient dans son flanc
L'espoir du genre humain sous les traits d'un enfant ?

Ailleurs, il entrevoit dans un avenir prochain le réveil du sentiment religieux :

Quand le soleil descend sous l'horizon lointain
Vous attendez, sachant qu'au retour du matin,
Meilleurs seront pour nous ses rayons et sa flamme,
Si la religion, ce doux soleil de l'âme,
Semble aussi se voiler parfois ou s'obscurcir
Ce n'est que pour un temps, un prochain avenir
Bientôt vous la rendra plus belle et plus sublime.

Je ne veux pas, quant à moi, rechercher comment et pourquoi, tout en restant religieux, il sortit peu à peu du giron de l'Eglise ; je préfère, dans des matières aussi délicates lui laisser la parole : « Si je n'ai plus conservé, dit-il, avec la religion de mes pères que des rapports de pure convenance, c'est qu'on y a introduit des nouveautés qui répugnent à ma raison, c'est qu'au lieu de s'en servir uniquement pour sanctifier les âmes, on y a cherché un moyen d'influence politique (*instrumentum regni*). Ce qui m'acheva, ce fut la promulgation éclatante de petits dogmes nouveaux sans action possible sur le bonheur de l'humanité. Et pourtant, je le déclare en toute sincérité, mon cœur aurait eu besoin de s'appuyer sur quelque chose de divin pour pouvoir mieux supporter la lutte de l'existence. Que faire alors ?...

« J'en étais là de mes réflexions quand il me tomba sous les yeux cette parole de Bossuet : « La charité, « c'est tout le Christianisme. » Voilà, m'écriai-je aussitôt, le véritable port du salut ; dans une semblable donnée, on peut se mouvoir à l'aise, sans craindre de se heurter contre un symbolisme étroit. Avec la

charité pour guide, on néglige, on dédaigne les formules arides psalmodiées par la froide indifférence. Avec ce céleste flambeau, il est possible de pénétrer le véritable sens primitif des dogmes. Mais, il ne s'agit pas ici, comme le dit saint Paul, de cette charité qui distribue seulement des aumônes, mais de cette charité du cœur au moyen de laquelle vous supportez patiemment les défauts de vos semblables, faisant pour eux ce que vous voudriez qu'ils fissent pour vous.

« Ainsi comprise, elle doit être pratiquée à chaque instant, mais que d'efforts, que de luttes elle suppose ! Pour moi, confesse-t-il, je suis bien déjà à peu près parvenu à supporter les défauts de ceux chez qui j'aperçois de la bonne volonté, quel grand mérite y a-t-il à cela ? L'homme vraiment charitable pardonne même à ses ennemis, il immole chaque jour son orgueil et son amour-propre qui tendent sans cesse à se révolter au contact de la rude existence que nous menons ici-bas. »

S'il n'a pas toujours réussi à réaliser cet idéal, nous savons qu'il a fait ce qu'il a pu pour s'en rapprocher le plus possible.

Sa morale était donc la morale évangélique. Quant à son symbole, il le résume en ces quelques mots : « Je crois en Dieu, Créateur du ciel et de la terre, je crois en une autre vie où les bons seront immédiatement récompensés, et où ceux qui auront transgressé les lois divines et humaines, les lois de la

morale, subiront de nouvelles épreuves pour arriver en fin de compte, à la réhabilitation.

« Pour tout culte, je récite soir et matin, à genoux, et à plusieurs reprises l'Oraison Dominicale. Toute la religion, toute la morale, me semblent contenues dans cette courte prière. »

Il ne se contentait pas de dire le *Pater*, il le mettait en pratique. Un matin, un de ses métayers vint le trouver, et d'un ton irrité et irritant, il lui refusa net un service qu'il lui avait demandé et qu'il avait le droit d'exiger. Son refus était offensant, mais par bonheur pour lui, il le surprit précisément au moment où il disait à Dieu : Pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Cette circonstance fit taire sa colère et la refoula dans son cœur. Il pardonna au métayer impoli et ils continuèrent à faire bon ménage ensemble.

En matière religieuse, comme en toute matière, il cherchait ce qui unit, non ce qui sépare. Il aurait voulu voir former un faisceau de toutes les croyances, de toutes les aspirations généreuses., afin d'obtenir une unité religieuse assez élevée pour que chacun y pût trouver place sans courber la tête, assez large, pour que la science et la raison y soient à l'aise à côté du sentiment et de la foi.

Le terrain commun sur lequel tout le monde pourrait s'entendre, c'est, selon Labruyère, la charité. « C'est là la grande loi, loi nécessaire et à la portée de tous. Qu'on la nomme Charité, Fraternité ou Soli-

darité. C'est tout un, l'essentiel, c'est qu'on la pratique. Qu'on soit charitable parce qu'on croit en Dieu, en Jésus-Christ ou en Mahomet, ou simplement parce qu'on ne fait qu'obéir à la voix de la conscience, peu importe. Cela suffit pour qu'on s'entende et qu'on se tolère ici-bas.

« Si j'avais voix au chapitre, écrit-il, je proposerais au Concile l'adoption d'un nouveau dogme qui aurait probablement plus que tous ceux que l'on a promulgués, la chance de ramener les cultes dissidents. Je veux parler du dogme de la tolérance, fille de la Charité ; de la sorte, on bénirait au lieu de maudire, au lieu de repousser, on attirerait à soi tant de cœurs généreux qui aiment tous les hommes comme des frères. »

La tolérance était en effet pour lui, ainsi que pour d'Argenson, Bernardin de Saint-Pierre, Lacordaire, Littré, et tous les grands esprits, quelles que soient leurs doctrines et leurs aspirations, un vrai dogme religieux, je dirai presque le dogme par excellence, sans lequel tous les autres ne peuvent être qu'oppression.

Il la considérait, au milieu du conflit des opinions contemporaines, comme un devoir, comme une vertu grâce à laquelle les ressentiments et les colères s'apaisent, les âmes obstinées sont vaincues, l'union et la paix se maintiennent dans les familles et dans l'État. Aussi, respectait-il toutes les doctrines, même celles qui pouvaient le blesser et pardonnait-il volontiers chez les autres une conduite différente de la

sienne et des aspirations contraires. Il ne se croyait pas le droit de railler une croyance quelconque qui soutient dans la vie, alors même qu'il l'eut considérée comme un rêve. Il trouvait qu'il n'y a rien de plus injuste, de plus ridicule et de plus sot, que d'en vouloir à quelqu'un et de le discréditer parce qu'il n'est pas de votre sentiment. Il comprenait à merveille que nous différons tellement par nos études, nos intérêts, notre éducation, le milieu dans lequel nous vivons, qu'il est impossible que nous ayons tous les mêmes idées, les mêmes croyances, des manières de voir et d'apprécier identiques ; étant données surtout les libertés qui sont devenues le patrimoine indéniable du monde moderne. Aussi, s'attachait-il à la tolérance, comme au seul moyen qui nous permît de vivre en paix les uns avec les autres.

III.

Sur la fin de sa vie, Labruyère eut de nouveaux et difficiles devoirs à remplir. La mort de sa sœur, d'un neveu, d'une nièce, avait laissé seules des orphelines, dont il fut le tuteur et le conseil, aussi éclairé que dévoué. Pour être plus entièrement à elles, il avait renoncé en grande partie à ses occupations agricoles en affermant ses domaines non à un fermier-général, qu'il considérait comme un intermédiaire, tout au moins inutile, mais à chacun de ses métayers dont il élevait ainsi la situation et qui,

d'associés subalternes, devenaient patrons à leur tour. Il y en a parmi eux qui étaient aux Vernasseaux quand il en devint propriétaire et qui y sont encore aujourd'hui après plus de 35 ans.

Il se démit également de ses fonctions administratives qui lui avaient permis de rendre de nombreux services ; il quitta, non sans regret, la mairie de Cressanges et dit adieu au Conseil général de l'Allier.

Labruyère occupa sa retraite relative à faire, sans tapage, plus de bien que par le passé, si c'était possible, et aussi à cultiver les lettres sans ostentation. Il n'écrivit plus qu'en prose, en vieillissant son lyrisme s'était refroidi. Il songea à utiliser la connaissance qu'il avait de la langue italienne pour traduire deux auteurs d'outre-monts : Manzoni et L. Sforzoli. Il traduisit de l'auteur des *Fiancés*, la description de la peste de Milan en 1630, et du second le résumé de l'histoire d'Italie depuis la fondation de Rome jusqu'en 1831. Ne connaissant pas l'italien, il m'est difficile d'apprécier ces traductions, mais je puis affirmer qu'elles avaient contribué à élargir encore son intelligence. Sans prétendre, comme Charles Quint, qu'un homme qui sait quatre langues en vaut quatre, on peut bien dire que la littérature de chaque pays découvre à qui sait la connaître et s'en pénétrer une nouvelle sphère d'idées et des aperçus nouveaux.

Il était arrivé presque à la vieillesse, à l'âge, où, selon Bossuet, on sent déjà l'ombre de la mort, et

cependant, si son visage s'était ridé, son cœur et son esprit étaient restés jeunes. Comme il ne s'attachait pas aux choses qui passent, il ne passait pas avec elles. Il regrettait les parents perdus, les amis tombés le long du chemin, mais il avait le cœur plein d'espérance, parce qu'il n'y avait aucun jour où il ne fût encore utile à quelqu'un ou à quelque chose, aucun jour, où il ne fît un retour sur lui-même et ne devînt meilleur.

Il aurait pu, comme bien d'autres, attendre sa mort pour faire des libéralités, mais il se disait et il me disait quelquefois : Le beau mérite de donner, quand on ne peut plus jouir ; là où il n'y a pas privation, où il n'y a pas sacrifice, il n'y a aucun mérite. Aussi tenait-il à se dépouiller de son vivant. C'est pour cela qu'il a donné en 1875, dix mille francs à l'hôpital cantonal du Montet dont les ressources lui paraissaient trop restreintes. C'est pour cela encore qu'il a mis une vingtaine de mille francs dans une œuvre d'utilité communale en faveur de La Chapelle de Guinchay où il était né et où il avait une maison d'habitation, voici dans quelles circonstances :

Il faisait faire une réparation à un barrage sur une petite rivière qu'on nomme *La Mauvaise* ; les ouvriers en piochant avaient mis à nu une source très belle dont les eaux limpides auraient été perdues sans l'ingéniosité bienfaisante de Labruyère. Quel dommage, se dit-il, de laisser perdre des eaux si

précieuses ! Si je pouvais les conduire au village, j'y construirais un lavoir avec séchoir et buanderie : Vite, un coup de niveau ; il acquit la conviction que la pente était suffisante et il commença de suite les travaux que malheureusement la mort ne lui a pas permis d'achever, mais il a légué à la commune la somme nécessaire pour terminer cette œuvre utile qui a été pour lui sa dernière bonne action.

Je me trompe, il n'a pas voulu quitter la vie sans laisser un souvenir de quelque valeur à son pays d'adoption qu'il aimait comme le sien. Il m'en causa souvent ; je lui rappelai un jour la pensée généreuse qu'avait eue Mme Dougny de créer un asile pour les épileptiques malheureux, asile que le département ne pouvait construire par suite de l'insuffisance des fonds qu'elle y avait affectés. Il réfléchit quelques jours et il me dit : J'ai songé aux épileptiques, l'idée de Mme Dougny est excellente, je crois que je pourrai consacrer à cette œuvre une quarantaine de mille francs. Il a fait encore beaucoup d'autres legs qu'il serait trop long d'énumérer, et qui se montent à plus du quart de sa fortune totale.

Pour Labruyère, ainsi que pour Tocqueville, la vie n'a été ni un plaisir ni une douleur, mais une affaire grave dont nous sommes chargés et qu'il faut conduire et terminer à notre honneur. S'il est vrai que la supériorité véritable donne une parfaite bonté, celui que nous avons perdu il y a quelques mois, était vraiment supérieur, car il était réellement et parfaitement bon.

On a dit que chacun de nous est comme un artiste qui a été chargé de sculpter lui-même sa statue pour son tombeau, et que chacun de nos actes est un des traits dont se forme notre image. S'il en est ainsi, ceux qui ne connaissaient pas Labruyère, conviendront avec moi, que cette figure formée des traits que j'ai mis sous vos yeux et où l'on distingue par dessus tout la bienfaisance, la bonté, la tolérance, l'empire sur soi-même, la résistance aux passions, le désir de se perfectionner et de devenir meilleur ne manque pas d'une certaine grandeur, d'une certaine originalité tout au moins et qu'elle était digne d'arrêter un instant nos regards.

Labruyère vit approcher la mort sans crainte, il me l'annonça lui-même un jour, avec le plus grand calme, et peu après il s'éteignait doucement dans la plénitude de ses facultés, avec la résignation d'un honnête homme.

Rien ne trouble sa fin ; c'est le soir d'un beau jour.

Messieurs, quand nous avons le bonheur de rencontrer sur notre chemin, un cœur qui bat pour tout ce qui est grand, noble, généreux, un caractère droit mais sans raideur, une nature maîtresse d'elle-même, un bon sens exquis, une âme qui se plaît sur les hauteurs et ignore les transactions de la conscience, un homme qui, ferme dans ses principes, est en même temps bienveillant et charitable dans

le commerce de la vie ; de quelque religion qu'il se réclame, de quelque philosophie qu'il s'inspire, sous quelque drapeau qu'il s'abrite, disons hardiment : C'est un homme de bien, c'est un grand cœur ; sachons lui rendre justice, si nous ne le connaissons pas, et si nous l'avons connu, aimons-le.

G. SEULLIET.



L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE

EN BOURBONNAIS

Le Bourbonnais est à bien des points de vue un pays de transition. Cela tient à ce qu'il n'a été formé qu'à une époque relativement récente et que n'étant pas la suite d'une ancienne circonscription gauloise ou romaine, il n'a pas eu de traditions à suivre, ni en littérature, ni en politique, ni dans le côté qui nous intéresse ici, en architecture. Nous n'avons donc pas la prétention en donnant pour titre à cette courte notice ces mots : de l'architecture religieuse du Bourbonnais, de découvrir une école spéciale d'architectes, mais seulement de distinguer les différents éléments architectoniques des églises de cette province et de montrer dans la région qu'elle comprend, la fin et la confusion de plusieurs écoles romanes.

Et, d'abord, fait assez curieux et qui a déjà été constaté, presque toutes les églises de l'Allier sont

romanes, nous n'y trouvons que très peu de monuments gothiques, dans les villes. Il y a deux opinions sur l'uniformité des sanctuaires de notre province ; les uns pensent que toutes les paroisses étaient pourvues d'une église avant qu'ait été trouvé le style gothique, les autres croient que le style roman s'est conservé très longtemps dans notre contrée, pendant que déjà dans d'autres provinces on élevait des monuments gothiques. Nous estimons que les deux opinions sont vraies : presque toutes les églises bourbonnaises sont du XIe et du XIIe siècle, mais aussi quelques-unes ont été construites au XIIIe dans la tradition romane. Cela vient de ce qu'en notre province, il n'y eut pas au XIIIe siècle de ville assez importante pour bâtir un de ces édifices grandioses que s'élevèrent les villes de l'Ile de France, comme Bourges, Chartres, Beauvais, etc., et il en résulta que l'art de bâtir fit moins de progrès. En tout cas, nous avons trouvé un texte qui pourrait indiquer que l'église de Châtel-Montagne fut construite au XIIIe siècle. Ce texte est un passage des inspections des monastères de Cluny et est ainsi conçu : *Parrochiani non habent sancta jubemus ut habeant*. Or, l'église de Châtel-Montagne est du roman le plus pur. Quoi qu'il en soit, nous n'avons dans notre étude, à nous occuper presqu'exclusivement que de monuments romans.

En effet, l'on compte 70 églises romanes dans l'Allier et 6 églises gothiques, plus 5 autres églises, moitié romanes, moitié gothiques. Les autres paroisses

ont des églises qui ne peuvent être considérées comme un monument d'architecture ou qui sont modernes.

Est-il possible de trouver les caractères particuliers d'une église romane bourbonnaise ? Les diverses écoles qui viennent pousser leurs dernières ramifications dans le territoire de l'Allier, s'y mélangent-elles de façon à produire une sorte de sous-école bâtarde, empruntant ses éléments à plusieurs styles ?

Je crois qu'il faut répondre affirmativement, car dans les églises les plus importantes nous retrouvons des caractères de chacune des écoles voisines et dans un certain nombre d'églises secondaires également. Je crois que l'on peut dire que les églises bourbonnaises furent le produit du mélange des écoles bourguignonne, française et auvergnate. Mais ces trois écoles n'eurent pas une influence égale, c'est ce que nous allons établir.

Et, d'abord, nous devons mettre de côté les églises de la rive droite de l'Allier, comprises dans une partie assez restreinte du Bourbonnais, constamment en rapport avec la Bourgogne. Les églises de Chevagnes, de Lusigny, Thiel et surtout Iseure, sont essentiellement bourguignonnes. On retrouve dans l'église d'Iseure, notamment, la voûte de la nef en berceau brisé, celles des bas-côtés en compartiments d'arêtes, bien que le monument soit du XIe siècle ; on retrouve surtout les pilastres cannelés qui sont l'un des principaux caractères du style bourguignon.

C'est sur la rive gauche de l'Allier que se rencontrent les écoles rivales d'Auvergne et de Bourgogne ; et qu'elles entrent en lutte. Nous pouvons dire que c'est l'école auvergnate qui l'emporte ; le plus grand nombre des petites églises paroissiales sont sans caractère et pourtant s'il s'y trouve le moindre luxe ou dans l'esprit de l'architecte l'idée de faire une œuvre de mérite, aussitôt on trouve l'influence de l'Auvergne, comme à Bègues, Veauce, Vicq, Chezelle, Cognat, Voussac, Escurolles, Châtel de-Neuvre, Montluçon,

A Escurolles, dans l'arrondissement de Gannat, les bas-côtés sont voûtés en demi-berceaux contrebalançant la poussée de la voûte en berceaux brisés de la nef. A Saulzet, les bas côtés sont de même voûtés en demi berceaux ; à Tronget, arrondissement de Moulins, l'église se termine par un chevet plat. L'église de Châtel-de-Neuvre, surtout, plus ancienne que toutes celles que je viens de citer, est le type d'une église auvergnate dans l'Allier.

Mais c'est dans les grandes églises qu'il faut chercher des caractères sérieux de style qui permettent de les rattacher à des groupes déjà déterminés ou de leur accorder une place spéciale.

Les grandes églises romanes de notre province sont celles de Saint-Menoux, Ebreuil et Châtel-Montagne, toutes trois fondées par des Bénédictins ; or, elles n'ont pas entre elles une ressemblance parfaite et nous devons ici reconnaître une erreur que

Viollet-le-Duc a développée dans son dictionnaire et qui s'est répandue depuis dans le public.

Viollet-le-Duc attribue à Cluny une influence considérable sur l'architecture religieuse, il croit à une école bénédictine qui se répandit fort loin, rayonnant autour des nombreux monastères de l'ordre de Cluny, et fort habilement il développe dans son dictionnaire, avec sa verve entraînante, son ingénieuse théorie. M. Quicherat fut le premier à montrer l'erreur du célèbre architecte et M. de Lasteyrie ensuite réduisit à sa juste valeur la théorie de l'influence de l'école clunisienne. Nos observations viennent appuyer l'avis de nos maîtres. A Châtel-Montagne, à Ebreuil, à Saint-Menoux, les églises des couvents de Bénédictins ne sont qu'en partie bourguignonnes et même la part de ce style est beaucoup moindre que celle du style auvergnat, toutes rapprochées qu'elles soient de la Maison-Mère.

Les petites églises sont auvergnates, les grandes le sont aussi, mais comme précisément elles sont construites par des Bénédictins, il y entre un certain nombre d'éléments bourguignons ; c'est ce mélange du plan auvergnat et de l'ornementation auvergnate avec l'ornementation bourguignonne qui constitue le type de nos grandes églises bourbonnaises. La description que nous allons en faire va le montrer.

L'église de Châtel-Montagne, arrondissement de Lapalisse, se compose d'une nef et de bas-côtés, d'un transsept et d'un chœur. Les bas-côtés voûtés en demi-berceaux se continuent dans l'abside, tournant

autour du chœur et des chapelles rayonnantes s'y ouvrent comme dans toutes les églises d'Auvergne. Au-dessus des arcades en plein cintre qui séparent la nef des bas-côtés, deux rangées superposées d'arcatures donnent plus d'élégance au mur de la nef. La première rangée n'offre que des arcatures aveugles ; dans la seconde rangée, il y a une fenêtre entre deux arcatures.

Le clocher qui s'élève sur le transsept a lui-même deux étages d'arcatures, celles du second étage seules sont ouvertes

Enfin, en avant de l'église se trouve un porche, auquel on accède par plusieurs marches. Tous ces caractères indiquent une église auvergnate de même que la toiture très basse de la nef et des bas-côtés.

Mais, à côté de cela, nous trouvons quelque ornementation, fort sobre à cause de la dureté du granit, mais qui ne se rencontre que dans les églises bourguignonnes, c'est un cordon de billettes qui fait tout le tour de la nef, au-dessus des arcades des bas-côtés. Mais rien autre chose n'est emprunté à l'école bourguignonne et l'on peut dire que l'église de Châtel-Montagne est presqu'exclusivement auvergnate

L'église d'Ebreuil, arrondissement de Gannat, est encore un édifice auvergnat. La nef et les bas-côtés sont du XIe siècle et présentent une particularité bien bourguignonne, c'est leur élévation considérable et l'étroitesse des grandes arcades, mais l'abside qui

date du XII[e] siècle et du XIII[e], est tout-à-fait auvergnate. Le chœur a un déambulatoire sur lequel donnent des chapelles rayonnantes et l'ornementation extérieure a la richesse de celle des églises de Notre-Dame du Port, de Brioude et d'Issoire. Autour de chacune des trois petites fenêtres qui éclairent chaque chapelle, sont sculptées d'élégantes moulures reposant sur deux colonnettes qui encadrent la fenêtre. Toute la partie supérieure du tour de l'abside est composée d'une mosaïque de pierres blanches et noires, bien particulières aux églises auvergnates, car les pierres noires ne sont autre chose que de la lave et l'on n'en rencontre pas ailleurs que dans l'Auvergne.

A Saint-Menoux, arrondissement de Moulins, le porche et la nef du commencement du XI[e] siècle, n'offrent rien de caractéristique, mais le chœur est du plus haut intérêt. Ici comme à Ebreuil et à Châtel-Montagne, un déambulatoire fait le tour du chœur et le plan offre cette particularité que la principale chapelle absidale, qui se trouve dans le prolongement de la nef, a un mur plat : voilà des éléments auvergnats. Mais aussi l'élégance des colonnes qui soutiennent les arcades très étroites de l'abside, les pilastres cannelés sur lesquels reposent les doubleaux des bas-côtés voûtés d'arêtes, et surtout la magnifique grecque qui fait le tour du mur de l'abside sous la rangée des fenêtres qui éclairent le chœur, feraient supposer qu'on est au centre même de l'école bourguignonne, à Notre-Dame de Beaune ou à Charlieu.

La seule autre grande église de l'Allier, qui ait des

parties romanes, celle de Souvigny, offre aussi la grande élévation de la nef et des bas-côtés, l'étroitesse des arcades et les pilastres cannelés sans que l'on y rencontre aucun élément auvergnat.

Nous n'avons pas parlé dans tout ce qui précède des églises de l'arrondissement de Montluçon, c'est qu'il ne s'en trouve aucune qui ait une réelle importance et que les églises paroissiales n'appartiennent pas à un style bien déterminé ; nous signalerons pourtant une particularité d'un certain nombre d'églises de la lisière des arrondissements de Moulins et de Montluçon. C'est qu'elles possèdent des clochers presque toujours à quatre faces, terminés par une flèche très élevée relativement à la hauteur de l'édifice et construite entièrement en pierre ; je mentionnerai par exemple ici les églises d'Autry-Issard, de Saint-Sornin, Sazeret, Chavenon, Chappes, Néris, etc.

Toutes ces églises, en outre, sont remarquables par l'originalité de leurs chapiteaux. Je n'ai jamais rencontré de région où l'on rencontre aussi fréquemment des chapiteaux historiés à personnages. Ils prouvent chez les artistes ou chez l'artiste qui les a produits, sinon une grande habileté d'exécution, du moins une imagination aussi variée que hardie. Les chapiteaux les plus curieux sont ceux du Montet et de Chappes.

Enfin, il faut signaler, toujours dans la même contrée et aussi dans les environs de Moulins, un genre d'ornementation que l'on ne retrouve guère

ailleurs, l'arcature en mitre, employée surtout dans les baies qui éclairent les clochers, il y en a d'intéressants exemples à Autry-Issard.

Mais ces deux ou trois particularités ne suffisent pas pour former une école spéciale, et je crois que ce rapide examen doit nous mener à cette conclusion : il n'y a pas d'architecture bourbonnaise, et en Bourbonnais les églises appartiennent à l'école auvergnate et à l'école bourguignonne. Mais le style auvergnat y règne plus généralement que le style bourguignon. Dans cette province qui sert de transition à ces deux grandes écoles, si l'on veut tracer à peu près nettement la limite de leur influence, on peut dire que l'architecture auvergnate remonte jusqu'à la vallée de l'Allier au Nord, et jusqu'à la limite de l'arrondissement de Montluçon à l'Ouest, et que l'architecture bourguignonne descend jusqu'à l'Allier et domine dans la partie de la province à droite de cette rivière.

G. GRASSOREILLE.

6 et 7 Février 85

NOTICE

SUR

DEUX JETONS INÉDITS

DES DUCS DE BOURBON

POUR LA PRINCIPAUTÉ DES DOMBES

Les ducs de Bourbon ont longtemps possédé le privilège de faire frapper des monnaies dans leur atelier de Trévoux. Ce fut le duc Louis II qui le premier y battit monnaie.

Nous venons d'acquérir deux pièces inédites qui ont échappé à l'auteur de la notice sur la monnaie des Dombes, M. P. Mantellier, notre collègue. Un autre auteur, M. Sirand, dans son intéressant travail sur les monnaies de Trévoux, ne les a pas non plus signalées.

La première est un jeton en laiton du duc Pierre II.



Le droit représente son buste à droite ceint d'un bandeau. Légende en caractères gothiques :

✠ AVE-MARIA-GRACIA-PLEN.

℞. Croix fleurdelisée remplissant le champ, le centre évidé porte une fleur de lis avec la brisure de Bourbon, trois cantons de la croix sont remplis par trois quinte-feuilles, tradition du trèfle que l'on voit cantonné sur les monnaies de Louis VII, particulières au Bourbonnais, l'autre canton est rempli par une croisette ; la légende coupée par la croix est une répétition de celle du droit : ✠ AVE-MAR. Deux croisettes minuscules se voient à l'extrémité des bras de la croix des 2e et 3e cantons.

Ce jeton religieux offre cette particularité, c'est qu'il a dû être gravé par l'artiste qui fit le coin de la belle pièce d'or de Pierre II, un franc à cheval, aujourd'hui possédé par M. le Baron J. Pichon, qui a bien voulu nous le communiquer, ce qui nous a permis de constater la parfaite identité de cette rare pièce avec ce jeton.

Le moulage de ce franc à cheval trouvé en Berry, et offert par M. L. Roubet, est actuellement déposé au Musée départemental. Le revers diffère complétement, il représente un cavalier armé de sa lance, courant à droite, le caparaçon du cheval est semé de fleurs de lis, il porte en légende : DEXTERA-DNI-EXALTA-VIT-ME, une fleur de lis termine cette légende (1).

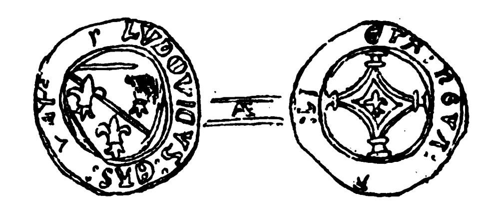
(1) Voir Poëy d'Avant. Tom. III, pl. CXV, n° 4.

Le revers du jeton se retrouve mais légèrement modifié sur le revers d'une autre pièce sortie de l'atelier de Trévoux, et décrit par M. Mantellier, Planche XI, n° 1. Au droit : MARIA-MATER-GR-PL. Pot à feu.

R. AVE-MARIA-MATER. Croix fleuronnée cantonnée de quatre pots à feu.

Les ducs de Bourbon possédaient le droit de faire fabriquer des jetons personnellement, M. Mantellier ne pense pas que ces jetons étaient fabriqués dans l'atelier de Trévoux (1), et qu'ils étaient abandonnés à l'industrie particulière. Le jeton de Pierre II tendrait au contraire à faire penser que les ducs se réservaient ce privilège.

Le second jeton est sur un flan de cuivre rouge, il est dans un état d'usure qui ne permet pas d'en rétablir la légende d'une manière complète, il porte au droit l'écu de Bourbon avec le bâton en bande. Légende : LVDOVICVS-CAS........ en caractères gothiques.



R. Croix évidée, au centre fleur de lis ; la légende est à peu près illisible, ...ETA......NEVA..........

(1) Notice sur la monnaie de Trévoux, 1884, p. 30.

Cette pièce d'essai est assurément de Louis II, de Bourbon-Montpensier, qui monnaya de 1560 à 1582.

Le monnayage de Dombes fut réuni au domaine royal par un arrêt du Parlement daté de 1527, puis en 1560, il fut rendu à la famille de Bourbon-Montpensier, qui en jouit jusqu'à la mort de Mademoiselle d'Orléans, arrivée en 1693.

Francis Pérot.

Moulins. — Imprimerie C. Desrosiers, Ét. Auclaire, successeur.

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ANNÉE 1885

Séance du 3 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouve une brochure : *Recherches archéologiques faites sur le territoire de l'établissement de Sainte-Marie*, par notre confrère, le docteur Hospital, et offerte par lui à notre Société.

Il donne ensuite lecture d'une circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences qui doit tenir sa quatorzième session à Grenoble, du 12 au 20 août 1885. Notre Société est invitée à s'y faire représenter. MM. Doumet-Adanson, Bouchard et E. Olivier sont priés de vouloir bien répondre à cette invitation.

Il communique également une lettre de M. le Pré-



sident de la Lyre moulinoise, sollicitant une médaille pour le concours musical organisé par cette Société et qui doit avoir lieu à Moulins le 16 août 1885.

La Société d'Emulation, tout en portant le plus vif intérêt à la Lyre moulinoise, beaucoup de ses membres font partie de cette Société, à titre de membres honoraires, se voit dans la nécessité de refuser cette médaille, vu l'exiguïté de ses ressources.

Enfin, il lit une lettre de M. de l'Estoille qui, tout en s'excusant auprès de ses confrères de n'avoir pas encore envoyé son introduction au catalogue de la première partie du Musée départemental, promet de livrer à notre imprimeur cette introduction dans les premiers jours du mois d'août.

— M. le comte G. de Soultrait demande à changer son titre de membre correspondant en celui de membre titulaire. Cette demande est favorablement accueillie.

— M. de Soultrait qui assistait ces jours derniers au congrès archéologique de Montbrison, où on s'est beaucoup occupé des monuments du moyen-âge et en particulier des églises de cette région, appelle l'attention de ses confrères de la Société sur ceux du département de l'Allier qui eux aussi sont nombreux et présentent le plus grand intérêt. Jusqu'ici ils sont restés inconnus et aux auteurs de l'*Ancien Bourbonnais* et aux archéologues qui, depuis, se sont occupés du département de l'Allier. Notre confrère ajoute qu'il serait très intéressant de décrire et de faire l'inventaire de ces monuments.

— M. Yves, médecin à Villefranche, et M. Bertrand offrent, pour le Musée départemental, deux fragments

de statue, d'une impératrice qui semblerait Faustine une petite main tenant un oiseau en pierre, ornés de deux anneaux, trouvés à la cité de Cordes, près d'Hérisson.

— M. Martin-Flammarion offre également pour le Musée départemental, au nom de M. Perret, des objets préhistoriques trouvés par lui dans le Sahara (zone de Ouargla), en avril 1885.

— M. Pérot communique une lettre de M. Reynaud qui se met à la disposition des membres de la Société pour lui faire visiter les restes gallo-romains découverts à Paray-sous-Briaille, près Saint-Pourçain. M. Bertrand promet de s'y rendre et de nous faire un compte-rendu de son excursion.

— M. Queyroy a adressé la lettre suivante à M. le Président :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

A la suite de recherches commencées depuis plusieurs années à la Bibliothèque nationale sur les estampes et portraits bourbonnais pouvant intéresser la Société d'Emulation et prendre place dans notre Musée, j'avais très sommairement annoncé l'an dernier en séance les portraits, dessins aux crayons de couleur pendant toute la période du XVI[e] siècle et composant des albums royaux où se rencontrent souvent les types de la famille de Bourbon. J'ai communiqué à M. le comte Robert de Bourbon les résultats de mes recherches et c'est lui qui veut bien offrir aujourd'hui au Musée ces précieuses copies si consciencieusement scrupuleuses que l'on ne peut qu'hésiter avec l'original.

Ces portraits sont au nombre de six, sans doute de faire et de talents bien inégaux, mais au même titre fort intéressants pour l'Iconographie du Bourbonnais :

1° Charles de Bourbon (le connétable), né en 1489, mort en 1527.

2° Suzanne de Bourbon, sa femme, fille d'Anne de Bourbon et de Pierre II ;

3° Antoine Duprat, grand chancelier de France (1463-1535) ;

4° Philippe de Bourbon, baron de Busset et de Puyagut ;

5° Louise Borgia, duchesse de Valentinois, veuve de Louis II, duc de la Trémoille, mariée le 3 février 1530 à Philippe de Bourbon-Busset.

6° Claude de Bourbon, baron, puis comte de Busset, né le 23 octobre 1531 au château de Busset, gentilhomme de la Chambre du roi, marié le 7 mai 1564 à Marguerite de Larochefoucault.

Bien que M. de Bourbon m'ait assuré que mes remerciements suffisaient, je me permets de vous demander Monsieur le Président, de lui adresser un accusé de réception pour toute la bonne grâce qu'il a mise à faire profiter le Musée départemental d'un cadeau intéressant, et dont les modestes ressources dont nous disposons nous interdisaient l'acquisition

Veuillez, Monsieur le Président, croire à mes plus respectueux sentiments de considération.

Le Conservateur du Musée,

A. Queyroy.

— M. Pérot donne lecture de la note suivante :

Une personne qui désire garder l'anonyme avait déposé plusieurs objets antiques à l'Exposition archéologique ; elle a prié la Commission de les déposer au Musée après l'Exposition.

Un bloc de porphyre travaillé par l'homme, deux pro-

fondes entailles à peu près semi-circulaires se voient aux deux côtés. ce n'est qu'un fragment ; cette pierre a de l'analogie avec plusieurs pierres révérées dans certaines localités sous le nom d'empreintes du pied de cheval de saint Martin ; il y a ici tout un mythe à expliquer sur ce grand apôtre du Christianisme dans les Gaules.

Cet objet doit appartenir aux dernières époques préhistoriques. Un moulage d'une hache polie trouvée à La Prugne ; l'original fait partie des collections du docteur Noëlas, de Roanne.

Une quantité d'éclats de silex trouvés à la Madeleine.

Un nucleus même provenance

Une hache polie en schiste, même provenance.

Un nucleus provenant du souterrain de Saint-Pierre Laval.

Une fusaïole en pierre avec points en creux autour.

Une pierre en forme de molette avec marques ou encoches latérales. époque gauloise. La Madeleine.

Anse en verre, époque romaine.

Pied en verre XVIIe siècle. La Madeleine.

Clé et couteau en fer trouvés au roc des Chers à la Guillermie.

Plusieurs échantillons minéralogiques, des cuivres pyriteux ou philipsite de La Prugne.

Le même membre lit un travail dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *Etudes archéologiques sur la Montagne bourbonnaise. Le Ré-Mur-Seint.*

— Est admis en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences, M. Lamothe.

Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des lettres, M. G. Sarrot, propriétaire

à Gannat, par MM. Esmonnot, Bertrand et Bouchard.

Séance du 7 août.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouve offert pour la bibliothèque par notre confrère, M. A. Lascombe, une étude dont il est l'auteur, qui a pour titre : *Testament de Claude-Yves, marquis d'Allègre* (6 novembre 1664).

Il fait part ensuite à la Société de la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. V. Tixier, décédé à Saint-Pont. Cet honorable confrère prenait une part active à nos travaux et plus d'un de nos bulletins contient des études de ce regretté et savant confrère.

— M. Queyroy annonce que M. l'architecte de la cathédrale de Moulins a bien voulu mettre à sa disposition des fragments de sculpture provenant de cet édifice pour être déposés au Musée départemental.

— M. Pérot a donné lecture d'un travail ayant pour titre : *Le Ré-Mur-Seint*; la partie archéologique de ce travail a été publiée récemment dans la *Revue Bourbonnaise*, mais M. Pérot a réservé pour la Société d'Emulation la partie philologique qui était le complément de cette étude de la *Montagne Bourbonnaise*.

Il nous communique ensuite l'analyse du catalogue des médailles de Savoie, par André Perrin, Chambéry, 1883, in-8° de 376 pages, table, planches de sceaux,

de médailles et de nombreux bois intercalés dans le texte.

Enfin, sous le titre de *Bibliographie Bourbonnaise*, il lit la note suivante :

Archives du Bibliophile, nº 214, avril 1885. Librairie Claudin, à Paris.

Nº 99,741. BERLAND Bourbonnois. Sommaire des lois, statuts, ordonnances et édictz faictz par les Roys de France. Mis en ordre par Michel Berland, advocat au grand conseil, conseiller au présidial de Molins, 1567, in-8°.

Volume des plus curieux sur la jurisprudence civile, criminelle et religieuse depuis saint Louis jusqu'au règne de Charles IX. On y trouve des renseignements peu connus sur la police de Paris au XVIe siècle.

M. Bernard possède ce même ouvrage, mais l'édition est de 1549 et in-12, reliure ancienne.

— Est admis en qualité de membre correspondant dans la classe des arts, M. G. Sarrot.

— Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences M. Raynaud, ancien notaire à Saint-Pourçain-sur-Sioule, par MM. Bouchard, Bertrand et F. Pérot.

Séance du 6 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouve : *Fragments d'Histoire locale. — Saint-Valery-en-Caux. — Le Couvent des Pénitents. — Le Club des Jacobins*, offert à la Société par l'auteur, M. A. Bernard,

licencié ès-lettres. M. le Président donne lecture de la dédicace de ce travail.

Il lit ensuite une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts comprenant le programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1886.

Puis se faisant l'interprète des sentiments de tous les membres de notre Compagnie, il donne lecture des quelques lignes suivantes consacrées à la mémoire de notre regretté confrère, M. Clairefond :

Nous avons perdu, Messieurs, l'un des membres fondateurs de notre Société. Je suis sûr d'être votre interprète en disant que M. Marius Clairefond était un homme de savoir, un collègue excellent, plein de zèle et d'une grande exactitude à nos séances. Vous vous rappelez ses communications savantes et ses études empreintes de l'amour du bien public.

Les quelques lignes que lui a consacrées dans le *Courrier de l'Allier*, le jour même de ses funérailles, l'un des rares survivants des premiers jours de l'œuvre que nous poursuivons, pourront être reproduites au procès-verbal, en attendant qu'un travail d'ensemble essaie de faire revivre cette existence toute consacrée au travail et à la recherche incessante des améliorations matérielles et morales dans la voie du progrès que doivent parcourir les individus et les sociétés.

Notre regretté collègue se repose maintenant, nous aimons à l'espérer, dans la contemplation des harmonies divines que son noble cœur aurait voulu introduire ici-bas.

Suit l'article de M. Alary, inséré dans le journal le *Courrier de l'Allier*, numéro du 3 novembre 1885.

Ce matin ont eu lieu les funérailles de M. Antoine

Marius Clairefond, ancien négociant, officier d'Académie, licencié en droit, ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien Archiviste du département de l'Allier, ancien président du Tribunal de commerce de Moulins, ancien membre du Conseil municipal de cette ville, ancien secrétaire de la Société de Secours mutuels, ancien président de la Société d'Émulation de l'Allier, dont il fut un des principaux fondateurs, président de la Société des Connaissances utiles, ancien administrateur de la Banque de France.

Par son caractère toujours égal, sa bienveillance, son patriotisme éclairé, son dévouement inépuisable à toutes les œuvres utiles et bienfaisantes ; par son empressement à seconder toutes les entreprises de progrès, de charité ; par ses conseils aussi sages qu'éclairés. M. Clairefond s'était fait dans son pays d'adoption de nombreux et sincères amis — il n'avait à Moulins que des amis. Aussi le cortége qui l'a accompagné à sa dernière demeure était-il des plus nombreux et tous avaient ces mots sur les lèvres : Oh ! le brave homme que notre ville vient de perdre !

L'existence de M. Clairefond a été trop bien remplie, elle laisse, surtout, parmi les classes ouvrières, des traces trop profondes dans la ville de Moulins pour que nous n'y revenions pas ultérieurement. C'est un devoir que nous nous proposons de remplir. Nous le devons à l'homme de bien, au travailleur, au savant, à l'ami.

M. Bernard demande d'annexer au procès-verbal le discours prononcé par notre confrère, M. G. Seulliet, à la réunion des Connaissances utiles, où il rend hommage à la mémoire de M. Clairefond.

Cette demande est favorablement accueillie.

M. Bernard ajoute, voulant rendre, au nom de la

Société, un dernier hommage à un de nos confrères, décédé en son château du Parc à Iseure, le 19 août courant, que M. Bougarel, lui aussi, était un membre fondateur de notre Société. Bien que ne prenant pas une part active à nos travaux, il suivait d'un œil bienveillant ce que faisait notre Compagnie ; car, avant tout, esprit libéral et éclairé, il aimait les Sociétés dues à l'initiative privée et qui, par leur propre force, vivent pendant une longue période d'années. En rappelant le souvenir de ce confrère si sympathique, il croit être l'écho de tous ceux qui ont connu M. Bougarel, si regretté par tous ses amis.

M. Bernard demande d'annexer au procès-verbal un article nécrologique sur M. Bougarel, inséré dans le journal : *Le Messager de l'Allier*, du 22 août 1885. L'auteur de cet article, M. Méplain, juge honoraire, a su dans quelques lignes faire revivre une honorable et ancienne famille de Moulins.

Cette demande est favorablement accueillie.

— M. Esmonnot communique à la Société un travail sur la roue d'un char gaulois qu'il a vu et étudié au musée de Neuchâtel. Ce travail est accompagné d'un dessin exécuté avec le plus grand soin représentant la roue de ce char gaulois.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société une bague de bronze aux armes de l'un des Ducs de Bourbon, qui a été trouvée en plein champ, en un endroit où il n'y a pas traces de construction, sur les terres du domaine des Plessiers, commune de Lucenay-les-Aix, appartenant à M. Guillemenot, garde à Gennetines.

— M. Pérot lit l'analyse du tome XIX des Mémoires

de la Société des Antiquaires de la Morinie. 1884-1885.

Il fait passer sous les yeux de la Société une hache votive et une clef en bronze trouvées dans la commune de Molinet (Allier).

— M. Olivier a trouvé, ces jours derniers, aux Pacards, commune de Besson (Allier), un silex taillé de l'époque préhistorique.

— M. Martin-Flammarion fait passer sous les yeux de la Société un bouton des volontaires de l'Allier qui porte en exergue : *Vivre libre ou mourir.*

— M. Migout dépose sur le bureau un travail qui a pour titre : *Matériaux pour la nouvelle Flore de l'Allier.*

— On procède aux élections, comme l'indique l'ordre du jour, pour la formation des bureaux de l'année 1885-1886.

Un premier tour de scrutin a lieu pour la nomination du président. M. E. Bouchard, ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu président pour l'année 1885-1886.

Les scrutins suivants ont pour but l'élection des vice-présidents. Sont élus et proclamés : MM. Esmonnot, pour la classe des sciences ; Bertrand, pour la classe des arts ; Doumet-Adanson, pour la classe des lettres.

Un nouveau tour de scrutin a lieu pour la nomination du secrétaire-adjoint. M. A. Thonnier, ayant obtenu la majorité, est élu et proclamé secrétaire-adjoint.

Le bureau de la Société reste donc composé ainsi qu'il suit pour l'année 1885-1886 :

Président : M E. BOUCHARD.

Vice-Présidents : MM. ESMONNOT, pour les sciences.
BERTRAND, pour les arts.
DOUMET-ADANSON, pour les lettres.

Secrétaire-Archiviste : M G. BERNARD.

Secrétaire-Adjoint : M. A. THONNIER.

Trésorier : M. H. CROIZIER.

Conservateur du Musée : M. A. QUEYROY.

— Est admis en qualité de membre correspondant M. Raynaud.

— Sont présentés: en qualité de membre associé-libre dans la classe des sciences, M. le docteur Reverchon, directeur de l'asile départemental de Sainte-Catherine, par MM. Migout, Martin-Flammarion et Bernard.

Et en qualité de membre correspondant, dans la classe des lettres, M A. Bernard, licencié ès-lettres par MM. Bouchard, Melin (l'abbé), et G. Bernard.

MARIUS CLAIREFOND.

—

MESSIEURS,

Absent de Moulins lundi dernier, je n'ai pu, à mon grand regret, assister à l'enterrement de notre ami M. Clairefond, président de notre Société depuis sa fondation, c est-à-dire depuis plus de vingt ans. Je l'ai regretté d'autant plus que personne n'ayant prononcé de discours sur sa tombe, j'aurais tenu, quant à moi,

à ne pas le laisser partir sans lui adresser publiquement quelques mots d'adieu.

Je sais bien que devant un trou béant, le silence ému vaut parfois mieux qu'une parole, je sais aussi que Clairefond a toujours fait le bien sans se demander si on lui en tiendrait compte à sa dernière heure.

Cependant il était un de ceux dont la vie laborieuse, dont le dévouement à toute épreuve pourraient nous servir d'exemple, aussi plus encore pour nous que pour lui, il eût été à désirer qu'une voix amie se fût fait entendre au moment suprême de la séparation.

A défaut de cet hommage public si mérité, vous trouverez bon, j'imagine. que nos regrets soient exprimés entre nous et laissent des traces sur le registre des délibérations.

Ce n'est pas devant vous que je veux retracer la vie tout entière de notre sympathique et dévoué président. Vous le connaissiez, vous l'avez vu à l'œuvre dans nos cours d'adultes, au tribunal de commerce, ou bien encore à la Société de secours mutuels, à la Société d'Émulation ; partout où il y a une bonne œuvre à faire, qu'il s'agisse de combattre l'ignorance ou la misère, partout où il faut être sur la brèche, nous sommes sûrs de le trouver au premier rang.

D'autres ont eu peut-être des idées plus nettes et les ont exprimées dans un langage plus clair, mais aucun parmi nos concitoyens n'a eu des intentions meilleures, aucun n'a cherché à faire plus de bien. C'était, on peut le dire, par excellence, un homme de bonne volonté. Rien ne l'arrêtait pour arriver à son but, ni les obstacles, ni les sarcasmes. Quand il s'est agi de fonder notre Société dont il a eu le premier l'idée, il fallait le voir réveiller les endormis, exciter les indifférents. Il y avait chez lui quelque chose de l'apôtre, mais sans fanatisme

et sans esprit de parti. Ce qui le distinguait et ce qui me le faisait aimer, c'est une grande largeur d'idées, un caractère droit, bon, libéral, aussi éloigné de l'intolérance que du scepticisme. Quand il y avait du bien à faire, il le faisait sans se soucier des sentiments ni des tendances de ses collaborateurs, sans se préoccuper davantage des opinions de ceux auxquels il s'agissait de venir en aide.

Clairefond n'était pas seulement un homme de bien cherchant en tout ce qui rapproche et non ce qui divise, c'était encore un homme de progrès. Il ne sentait que trop combien il y a à faire pour que le bonheur coule à plein bord dans l'humanité, et pour se rapprocher de ce but, il a fait personnellement tout ce qu'il a pu. Son idéal était de répandre à flots la moralité, l'instruction et le bien-être. Je ne suis pas bien sûr qu'à un moment donné de sa vie, quelques rêves socialistes n'aient pas traversé son imagination; ce que je sais, c'est qu'il avait fini par comprendre qu'il n'y a que les progrès lents qui durent, aussi s'était-il habitué à tenir grand compte des traditions, des coutumes, des croyances de ceux avec lesquels il vivait.

Quoi qu'il en soit, Clairefond, démocrate et tolérant, pouvait dire de lui ce que disait un poète allemand : « Et moi aussi je suis citoyen de l'avenir. »

Ai-je besoin, après cela, de rechercher quelle était au juste sa nuance politique, de quelle religion ou de quelle philosophie il se réclamait? Que nous importe, nous savons tous qu'il était homme de bien, homme de progrès et de liberté. Cela nous suffit pour que nous nous inclinions devant lui et que nous conservions son souvenir dans nos cœurs.

G. Seulliet.

PROSPER BOUGAREL.

—

Une tombe se fermera demain sur la dépouille mortelle de l'un de nos concitoyens dont le nom honoré dans notre ville pendant le cours de plusieurs générations, va s'éteindre avec lui. M. Prosper Bougarel, décédé mercredi dernier, était le dernier représentant d'une famille dans laquelle se transmit héréditairement, pendant une longue suite d'années, l'une de ces charges dont l'honneur et le succès ont pour unique base la confiance publique. Cet appui ne lui manqua jamais, et le dernier titulaire que la mort vient d'atteindre, obligé de s'en démettre en des mains étrangères, la rendit pure et honorée comme il l'avait reçue de ses ancêtres.

Dans le mouvement qui agite notre nation tout entière, elles deviennent rares les familles qui, par le souvenir qu'elles laissent dans les annales d'un pays, semblent appartenir à son sol comme les plus vieux arbres de ses forêts dont elles sont contemporaines. On ne peut se défendre d'un regret lorsqu'on voit disparaître leur nom, alors même qu'elles se continuent par alliance sous un autre également digne et sympathique.

Au moment où M. Bougarel quittait le notariat, un champ nouveau d'utilité publique s'ouvrait à l'activité de ceux à qui l'oisiveté répugne. Une ère nouvelle s'ouvrait en Bourbonnais pour l'agriculture. Il s'y donna tout entier. Possesseur d'une propriété rurale importante il s'associa énergiquement au progrès de cet art nourricier qui a changé, en l'embellissant et l'enrichis-

sant, la face de notre contrée. On ne peut nier, sous ce rapport, le mérite de ses actes ; chaque concours enregistre le succès d'un établissement qu'il a fondé et que soutient avec énergie celui qui par alliance est devenu son successeur et son fils.

On dresse aujourd'hui des autels au progrès, et ce serait justice si on le faisait sans en renverser d'autres ; mais quels seront les saints de ces nouveaux temples sinon ceux qui par leurs travaux et leur savoir ont sextuplé dans le département les sources de vie et de bien-être ? M. Bougarel a sa place marquée parmi ces bienfaiteurs de notre pays, et cependant nous lui devons un éloge supérieur à celui-là.

S'il fut un améliorateur distingué de la terre, il fut surtout un protecteur, un patron bienveillant, disons mieux, un ami sincère de ceux qui s'associaient à son œuvre par le travail de leurs mains ; à ceux qui agissaient sous sa direction il donnait plutôt des conseils que des ordres ; sa douceur et son affabilité à leur égard ne se démentaient jamais. De nombreux amis entoureront demain son cercueil, et ceux qui l'appelaient leur maître, n'y seront pas les moins affligés.

Nommé membre de la commission administrative des hospices, M. Bougarel déploya dans cette fonction les ressources d'un zèle éclairé qu'excitait un sentiment de charité dont il donnait ailleurs tant de preuves.

La fantaisie plus ou moins désintéressée du changement, que des esprits irréfléchis confondent facilement avec l'amour du progrès, l'enleva, en même temps que ses collègues, à ce service de bienfaisance qu'il regretta. Il semble que des fonctions aussi complétement étrangères aux luttes de la politique devraient échapper aux bouleversements qui en suivent les commotions. Dans la vie publique, et sous tous les régimes qu'il a traversés, M. Bougarel resta inébranlablement attaché aux opi-

nions sincèrement libérales qui, sans impatience et sans faiblesse, sans se relâcher ni se démentir jamais, consacrent tous leurs efforts au progrès régulier de la civilisation dans les voies de la liberté, de la justice et de la raison. Dans l'un de ces moments de répit, qu'il plaît quelquefois à la Providence d'accorder aux peuples troublés, il fut appelé à des fonctions publiques qu'il remplit avec honneur, et qu'il abandonna volontairement à l'avènement d'un pouvoir nouveau, parce qu'elles appartenaient à l'ordre politique administratif.

MÉPLAIN,

Juge honoraire.

Séance du 4 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouve offert par notre confrère, M. Doumet-Adanson, son *Rapport sur l'Exposition des Beaux-Arts de Moulins en* 1885 (extrait de la *Revue Bourbonnaise*).

Il signale un travail du même confrère *sur le régime des eaux qui alimentent les oasis du sud de la Tunisie* (extrait du Compte rendu de la 13e session de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenue à Blois en 1884).

Et donne lecture du passage suivant inséré dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques* (n° 2 de l'année 1885) :

M. Esmonnot, de la Société d'émulation de l'Allier, rend compte des découvertes faites dans plusieurs an-

ciens cimetières du département de l'Allier. A 3 kilomètres de la petite ville de Dompierre se trouve un cimetière gaulois où l'on a recueilli un grand nombre de fragments d'urnes en terre cuite de fabrication grossière et simplement ornées de chevrons disposés en lignes concentriques. A Varennes, dans le même département, on a depuis longtemps signalé l'existence d'une nécropole gallo-romaine, et bon nombre de vases en terre cuite et de statuettes en terre blanche qui en proviennent sont aujourd'hui exposés dans les galeries du Musée de Saint-Germain. De beaux spécimens de la verrerie antique y ont été également recueillis. Enfin, à 5 kilomètres de Digoin (Saône-et-Loire), dans la petite commune de Chassenard, on vient de découvrir un nouveau cimetière gallo-romain où l'on a trouvé un grand nombre de vases en terre cuite. Les uns étaient ornés de reliefs de formes diverses, les autres étaient tout unis et recouverts d'une engobe blanche avec des filets de couleur orange. M. Esmonnot a exécuté de fort bons dessins de tous ces vases et les présente au Congrès.

Enfin il communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, nous informant qu'il vient d'être créé, au sein du Comité des Travaux historiques et scientifiques, une section de Géographie historique et descriptive.

— M. le Président informe la Société que M. Esmonnot, l'un de ses membres fondateurs, serait heureux de voir une partie de ses collections, du moins celle qui intéresse le plus l'histoire locale, rester dans le département,

M. le Président ajoute que, pour faciliter l'exécution de cette pensée, il a réuni la Commission du Musée qui a accueilli favorablement ce projet.

Pour le réaliser, il a adjoint à cette Commission le bureau et les autres Commissions de la Société· Tous ont été d'avis qu'il convenait d'entrer en pourparlers avec M. Esmonnot et de lui offrir la somme de trois mille francs qui avait été convenue avec le Musée de Saint-Germain.

Ces objets sont les suivants :

1° Cinq cents vases de l'époque gauloise, gallo-romaine et étrusque ;

2° Tout ce qu'il peut avoir en surplus de vases, de moules de vases et de lampes en terre cuite.

M. Esmonnot se réserve une vingtaine de vases et tous les objets provenant des fouilles de Chassenard et de Dompierre nouvellement faites.

Il désire qu'il soit spécifié que la somme qui lui est offerte ne s'applique qu'aux cinq cents pièces qui avaient été préparées en vue du Musée de Saint-Germain et que le surplus de sa collection est un don de sa part.

Après une discussion à laquelle prennent part tous les membres présents, l'assemblée décide qu'elle accepte, avec reconnaissance, la partie de collection offerte par M. Esmonnot et qu'il convient de lui remettre la somme de trois mille francs indiquée ci-dessus.

Cette somme sera fournie, savoir : mille francs sur la réserve de la Société, et deux mille francs au moyen d'une souscription facultative entre ses membres.

L'assemblée ayant l'intention de déposer, tout en en conservant la propriété jusqu'à remboursement par le département, tous ces objets au Musée départemental, ce qui est le plus sûr moyen d'en

assurer la conservation en Bourbonnais, pense qu'il est convenable que le département soit appelé à rembourser la somme payée, ce qui pourra avoir lieu au moyen des allocations annuelles qu'il fait à la Société, allocation qu'on lui demandera, en outre, d'augmenter en raison de la circonstance.

Cette somme à verser à M. Esmonnot n'est donc qu'une avance dont on sera remboursé sur les allocations annuelles du département au moyen d'un tirage au sort qui aura lieu à la première réunion qui suivra le paiement de chaque allocation ; mais, toutefois, après que la Société sera rentrée dans la somme qu'elle aura fournie.

La somme souscrite sera divisée en coupures de cinquante francs numérotées, ne produisant pas d'intérêt, qui seront remboursées comme il vient d'être dit.

— M. Esmonnot a envoyé à la Société le travail suivant, sur une statuette en bronze trouvée à Néris et dont il est donné lecture.

Il a été trouvé récemment à Néris, dans un champ, situé à environ 100 mètres côté Nord, du Parc des Arènes, une statuette en bronze.

Cette statuette représente un homme nu tenant de la main droite un bâton terminé par une boule, et de la gauche une lance renversée.

Cette statuette placée sur une plate-forme circulaire est en bon état de conservation.

Il a été trouvé en même temps une autre statuette représentant un sanglier en bronze, également en bon état, reposant sur une plate-forme de même métal fortement détériorée.

J'ai demandé des renseignements complémentaires sur les dimensions et le prix de ces objets.

Moulins, le 3 décembre 1885.

— Il est procédé, ainsi que l'indique l'ordre du jour, à la nomination au scrutin des différentes commissions.

Sont nommés membres de la Commission du Bulletin MM. Melin (l'abbé), Chevalier et de Brinon.

De la Commission du Musée, MM. Esmonnot, Martin-Flammarion et Doumet-Adanson.

De la Commission d'Histoire naturelle, MM. Migout, E. Olivier et F. Méplain.

De la Commission des comptes, MM. Seulliet, Girard et Frobert.

— Sont admis, en qualité de membre associé libre dans la classe des sciences, M. le docteur Reverchon, et en qualité de membre correspondant dans la classe des lettres, M. A. Bernard.

Le Secrétaire-archiviste,

G. BERNARD.

NOTICE

SUR

UN SCEAU-MATRICE

DU PRIEURÉ DE LA CHAPELAUDE

Il vient d'être découvert par M. Louis Jacquemet à Aubigny-snr-Nère (Cher), un sceau-matrice du prieuré de la Chapelaude (Allier). M. Jacquemet a bien voulu me le communiquer, et m'autoriser d'en donner la description à la Société d'Émulation.

Cette matrice en bronze est de forme ogivale avec un appendice, elle mesure 0^m050 sur 0^m020, le cercle intérieur circonscrit un autel surmonté d'un calice, deux prêtres sont de chaque côté, l'un d'eux semble bénir de la dextre. Le fond représente une muraille crénelée, au-dessus de laquelle s'élèvent des flammes.

La légende, quoique incomplète par l'oxydation laisse encore voir les noms suivants en capitales romaines, mais dont plusieurs lettres sont encore empreintes des formes gothiques.

✠ §..... IIID'VALBELLE [PRIORIS] D'CAPELLAAVDE.

La famille de Valbelle est originaire de Provence, elle portait d'azur à un lévrier rampant d'argent.

Le prieuré de la Chapelaude fut fondé en 1059, il subsistait encore en 1789.



Cette matrice appartient au XVe siècle, époque de calme et de tranquillité que traversa le prieuré, car les XIIIe et XIVe siècles avaient été les témoins de troubles et de persécutions contre lui ; malgré cette quiétude, les noms des prieurs de cette période n'ont pas été retrouvés, et c'est à peine si, pendant plus de sept cents ans, l'on connaît les noms de quinze prieurs, dont le premier était Hugues, qui administra le prieuré durant trente ans.

De 1090 à 1306, l'on ne trouve que Fr. J. de Rolundo.

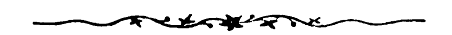
En 1396, F. Guérin de Cougnet, puis Ol. Areng, qui lui succéda la même année ; de cette époque en 1518, l'on retrouve F. Breschard. Il s'est écoulé cent

quatorze années sans que l'on sache le nom des prieurs.

Le sceau qui vient d'être découvert doit appartenir à cette période, il révèle un nouveau nom resté jusque-là dans l'oubli.

La célèbre collection de sceaux-matrices de Dongé, si considérablement augmentée par Charvet, son dernier possesseur, ne possédait aucun sceau ni de ce célèbre prieuré ni des autres maisons conventuelles de notre province.

Francis Pérot.



MATÉRIAUX

POUR LA

NOUVELLE FLORE

DE L'ALLIER

Par M. A. MIGOUT

La *Flore de l'Allier*, publiée il y a près de vingt ans sous les auspices de la Société d'Émulation, est épuisée. C'était pour ainsi dire un livre d'avant-garde, un livre destiné à répandre le goût des études botaniques en facilitant l'étude de la botanique locale, à préparer, en provoquant des recherches sur tous les points du département, les collections et les matériaux d'un travail définitif. Ce but a été atteint, à en juger par la quantité d'herbiers plus ou moins considérables, mais contenant tous des renseignements précieux, qui sont passés par les mains de mon ami Pérard et les miennes, et par les publications nombreuses dont la botanique locale a été l'objet. Ces publications, si elles sont l'œuvre finale de celui qui leur fait voir le jour, résument souvent le travail de plusieurs personnes qui y ont collaboré par des ren-



seignements, des envois de plantes, en conduisant sur le terrain le botaniste étranger à la localité qu'il vient visiter, etc.

La *Flore de l'Allier*, sans parler d'un certain nombre d'erreurs dues surtout à la trop grande confiance de l'auteur dans les documents écrits qu'il a eus à sa disposition, dont il s'est servi quelquefois sans les contrôler dans l'herbier, — a vieilli rapidement, justement en raison du mouvement provoqué, comme toutes les productions humaines, celles du jour dépassant celles de la veille ; telle est d'ailleurs la loi du progrès incessant vers lequel tend toute science.

Habent sua fata libelli,

comme dit le poète.

Mais alors le titre de ce petit travail se justifie de lui-même ; la *Flore de l'Allier* ayant disparu, il ne peut plus être question d'*Additions* à la *Flore,* mais d'apporter de nouveaux matériaux pour un livre à venir. Je ne me propose pas pour aujourd'hui de résumer les découvertes faites, dont les résultats sont consignés dans les différentes publications botaniques (1) relatives au département, mais d'ajouter

(1) *Flore du département de l'Allier*, A. Migout, 1866. — *Catalogue raisonné de l'arrondissement de Montluçon*, A. Pérard, 1869-71. — *Additions à la Flore de l'Allier*, A. Migout, 1876 — *Supplément au Catalogue de l'arrondissement de Montluçon*, A. Pérard, 1878. — *Excursion botanique dans les montagnes du Bourbonnais*, A. Pérard et A. Migout, 1881. — *Matériaux pour la Flore de l'Allier*, Berthoumieu et Cl. Bourgougnon, 1883. — *Mousses et Hépatiques de l'Allier*, Berthoumieu et R. du Buysson, 1883. — *Flore du Bourbonnais... Matériaux*, A. Pérard, 1884.

à ce qui a déjà paru de nouveaux documents provenant de recherches personnelles et des herbiers qu'ont bien voulu me confier des amis et d'anciens élèves, auxquels j'exprime toute ma gratitude, en faisant toujours appel à leur précieuse collaboration.

Le lecteur pourra voir que j'ai cité dans ce travail un certain nombre de plantes, appartenant à ce groupe trop nombreux des espèces litigieuses ; je les ai citées, non parce que je les admets comme espèces légitimes, mais parce que j'ai cru les distinguer, qu'elles offrent des différences avec leurs voisines ou avec les types de valeur sérieuse, et qu'il est bon de provoquer des études sur ces prétendues espèces, ne fût-ce que pour pouvoir discuter leur valeur spécifique, les admettre ou les rejeter.

1er EMBRANCHEMENT. — DICOTYLÉDONES

1re CLASSE. — THALAMIFLORES

Ranunculacées.

Ranunculus hœderaceus. L. — Vernusse, Bayet, Lamaids, Toulon.

— *trichophyllus*. Chaix. — Diou, Bayet, Naves.

— *confusus*. G. G. — Toulon, étang de Bord ; Chézy, Neuvy, Montbeugny. — La plante que je crois pouvoir nommer ainsi, offre un réceptacle *ovoïde*, des feuilles supérieures à

peu près tripartites, des feuilles inférieures *ne se réunissant pas en pinceau* au sortir de l'eau, des étamines *dépassant beaucoup* les styles.

Ranunculus aconitifolius. L. — La Lizolle (Couleuvre).
— *flammula*. L. — Yzeure, Saint-Rémy, Loriges, Trevol, Lurcy-Lévy.
— *auricomus*. L. — Bressolles, aux Ferrières.
— *Steveni*. And. — Lurcy-Lévy.
— *nemorosus*. D. C. — Saint-Didier, Marcenat, Lurcy-Lévy.
— *philonotis*. Ehr. — Marcenat, Avermes. Désertines, La Lizolle, Lurcy.
— *arvensis*. L. — Saint-Didier, Saint-Pourçain, Le Veurdre, Loriges, Cesset, Lurcy.
— *sceleratus*. L. — Contigny, Marcenat, Loriges, Yzeure, Domérat, Ainay-le-Château.

Myosurus minimus. L. — Neuvy.

Adonis autumnalis. L. — Saint-Gerand-le-Puy, Chareil-Cintrat, Charroux.
— *flammea*. L. — Chareil, Charroux, Vicq.

Thalictrum flavum. L. — Contigny, Le Veurdre.
— *minus*. L. — Chareil, Saint-Gerand-le-Puy.

Anemone nemorosa. L. — Fleuriel, Jenzat, Le Vernet.

Caltha palustris. L. — Chamblet, Montmarault, Bayet, Jenzat, Fleuriel, Diou, Cérilly, Pouzy, Le Vernet, Veauce, Lurcy.

Helleborus fœtidus. L. — Bayet, Chareil, Montord, Fleuriel, Cesset, Le Veurdre, Vicq, Lurcy, Ainay.

Isopyrum thalictroides. L. — Lurcy-Lévy (H^ier^ Deschamps).

Nigella arvensis — L. N'appartient pas à notre *Flore* ; trouvée une seule fois dans une jeune luzerne, Moulins.

Delphinium consolida. L. — Yzeure, Charroux, Créchy, Montord, Vicq,

Aquilegia vulgaris. L — Chamblet, Chareil, Fleuriel, Bayet, Chirat-l'Eglise, Isle-et-Bardais, Le Vernet, Ainay-le-Château, Bourbon, Lurcy.

Actæa spicata. L. — Saint-Nicolas-des-Biefs (Berthoumieu).

Berbéridées.

Berberis vulgaris. L. — Bourbon-l'Archambault.

Nymphéacées.

Nymphœa alba. L. — Montilly.

Nuphar luteum. Sm. — Cérilly, Le Veurdre, Montilly, Pierrefitte.

Papavéracées.

Papaver argemone. L. — Paray, Loriges Pierrefitte, Commentry.

Fumariacées.

Corydalis solida. Sm. — Le Vernet (Jouasset) ; Souvigny (Bernard) ; Ebreuil (Couleuvre) ; Fleuriel, Chareil (Bourgougnon).

Fumaria Vaillantii. Lois. — En face Le Veurdre, au mont Talaux (A. M.)

Crucifères.

Brassica nigra Koch ; var. turgida Pers. à siliques tétragones, Bourbon-l'Archambault.

Sinapis cheiranthus. Koch. — Bayet, Saint-Didier, Yzeure, Trevol, Commentry. C. dans les terrains siliceux.

— *incana*. L. — Très répandue sur la rive gauche de l'Allier à Moulins, d'où elle remonte et descend surtout la rivière.

Cheiranthus cheiri. L. — Chantelle.

Barbarea præcox. Br. — Bayet, Chantelle, Chareil, Chirat, Loriges, Fleuriel, Pouzy, Lurcy, Le Mayet-de-Montagne.

— *vulgaris*. Br. — Diou, bords de la Loire ; Bressolles.

— *stricta*. Fries. — Chareil, Bayet, Le Veurdre, Pouzy ; CC.

Erysimum orientale, Br. — Chareil, Le Veurdre.

Cardamine amara. L. — Saint-Pourçain, à Champagne, près des bords de la Sioule (Bourgougnon).

— *hirsuta*. L. — Chantelle, Loriges, Bayet, Lurcy.

— *sylvatica*. L. — Chantelle.

— *impatiens*. L. — Chirat, Monestier, Diou, Le Veurdre.

Diplotaxis muralis. D C. — Fleuriel.

Turritis glabra. L. — Souvigny, Saint-Pourçain, Chantelle.

Nasturtium anceps. D C. — Bourbon-l'Archambault.

— *palustre*. D C. — Bourbon, Bayet, Marcenat, Pierrefitte, Lurcy.

— *pyrenaïcum*. Br. — Bayet, Loriges, Saint-Didier, Chareil, Le Vernet, Avermes, Chavroche.

Dentaria pinnata. L. — Le Vernet (Jouasset).

Neslia paniculata. Desv. — Chareil.

Myagrum perfoliatum. L. — Le Veurdre, Saint-Pierre-le-Moûtier.

Sennebiera coronopus. Poir. — Chamblet, Loriges.

Capsella rubella. Reut. — Bourbon, Le Mayet-de-Montagne.

— *gracilis*. G. — Souvigny.

Lepidium graminifolium. L. — Loriges, Chirat, Diou, Créchy.

— *campestre*. L. — Loriges, Cesset, Bayet, Chantelle, Diou, Le Veurdre, Souvigny, Lurcy, Ainay.

— *Draba*. L. — Deneuille (Bourgougnon).

Iberis amara. L. — Chareil, Montord, Fleuriel, Charroux, Vicq.

Teesdalia Iberis. D C. — Bayet, Saint-Didier, Loriges, Fleuriel, Chamblet.

Thlaspi arvense. L. — Désertines, Loriges, Chareil.

— *perfoliatum*. L. — Montord, Le Vernet.

— *alpestre*. L. — Le Vernet (Jouasset).

Alyssum calycinum. L. — Paray, Loriges, Saint-Didier, Chareil, Diou, Cérilly.

Berteroa incana. D C. — Yzeure, vers Lamothe.

Résédacées.

Reseda lutea. L. — Souvigny, Chareil, Cesset, Fourilles, Vicq, Le Veurdre, Calcaires.

— *luteola*. L. — Le Veurdre, Pierrefitte, Bourbon. C dans tous les terrains.

Astrocarpus purpurascens. Walp. — Pierrefitte (A. M).

Cistinées.

Helianthemum guttatum. Mil. — Deneuille (Bourgougnon).

Helianthemum vulgare. Gaërtn. — Le Veurdre, Créchy. C.

Droséracées.

Drosera rotundifolia. L. — Chamblet, Louroux-de-Bouble, Beaulon.

— *intermedia*, Hayne. — Beaulon, Lurcy.

Parnassia palustris. L. — Gannay-sur-Loire, Pierrefitte, Chirat, Rocles.

Caryophyllées.

Gypsophila muralis. L. — Montluçon, Saint-Didier, Pierrefitte, Commentry.

Dianthus Armeria. L. — Chantelle, Chirat, Saint-Bonnet-le-Désert, Fourilles, Lurcy, Bagnolet, Pierrefitte, Bourbon.

— *Carthusianorum*. L. — Chantelle, Fleuriel, Chirat, Chouvigny, Le Vernet, Créchy, Lurcy.

— — Var. Congestus. Chantelle.

— *caryophyllus* L. — Souvigny (H. Gay).

Saponaria officinalis. L. — Monestier, Chouvigny, Marcenat.

— *vaccaria*. L. — Mazerier.

Cucubalus bacciferus. L. — Barberier, Contigny, Vicq, Pierrefitte, Montilly, Bourbon, Bayet, Fourilles.

Silene Armeria. L. — Ebreuil (Duème). Descend dans la plaine : Marcenat (A M) ; embouchure de la Queune (E. Olivier).

— *nutans*. L. — Saint-Didier, Hérisson, Chirat, Chouvigny, Broût-Vernet. Plante des terrains siliceux.

Lychnis diurna. Sibt. — Cesset, Fleuriel, Lamaids,

Monestier, Branssat, Saint-Priest, Chantelle, Le Vernet, Pouzy, Lurcy. Plante silicicole.

Sagina procumbens. L. — Chavenon, Moulins, Bressolles, Gennetines, Bourbon, Messarges, Bayet.

— *apetala*. L. — Montbeugny, Neuilly, Cesset.

— *patula*. Jord. — Deneuille. Cette plante ne diffère guère de l'apetala que par son calice toujours appliqué sur la capsule et non étalé à maturité, ses feuilles non ou peu ciliées à la base.

Spergula subulata. D C. — Gennetines (R. de Chapettes) ; Argentières (Pérard).

— *Morisonii*. Bor. — Villefranche. Plante bien distincte du *pentandra*. L. par ses pétales obtus et le rebord roussâtre qui entoure la graine.

Holosteum umbellatum. L. —Loriges, Chareil, Montord, Saint-Didier.

Stellaria apetala. Bor. 2e éd. — Forme appauvrie du S. *media*. L. facile à reconnaître à sa tige étalée. Moulins, gare des bateaux, Yzeure, à Sainte-Catherine. Le S. *neglecta*. W. en est la forme luxuriante, bien développée dans toutes ses parties.

— *Holostea*. L. — Forme *laciniata* à pétales déchiquetés. Cesset (Bourgougnon).

— *aquatica*. D C. — Loriges, Bayet, Lurcy.

Spergularia rubra. Pers. — Chavenon, Murat, Chamblet, Gannat.

Alsine tenuifolia. Cr. — Cesset, Chareil, Le Veurdre.

Arenaria trinervia. L. — Loriges, Bayet, Fleuriel, Chirat, Echassières, Cérilly, Le Veurdre.

Cerastium aquaticum. L. — Bayet, Billy, Bourbon, Lurcy, Le Veurdre.

Élatinées.

Elatine Hexandra. DC. — Étang de Messarges (H. Gay, P. Gagne) ; Yzeure, étang des Marlots (R. de Chapettes).

Malgré des recherches répétées, nous n'avons pu retrouver dans les étangs indiqués par Boreau l'*E. major*, alors que l'*E. hexandra* s'y est parfaitement conservée. Cette disparition me ferait douter de la légitimité de cette espèce qui ne semble différer de sa voisine que par ses fleurs tétramères.

Linées.

Linum catharticum. L. — Fleuriel, Chirat, Cesset, Echassières, Saint-Palais, Le Veurdre, Couleuvre.

— *gallicum*. L. — Saint-Menoux (L. Allard), Saint-Pierre-le-Moustier (Bor. 3e éd.)

— *tenuifolium*. L. — Fleuriel, Vicq.

Radiola linoïdes. Gm. — Gennetines, Chamblet, Neuvy à l'étang Neu.

Malvacées.

Althæa officinalis. L. — Saint-Pourçain, Marcenat, Saint-Bonnet-le-Désert, Le Veurdre.

— *hirsuta*. L. — Chareil, Montord.

Malva Alcea. L. — Saint-Didier, Marcenat, Bayet, Pierrefitte.

Malva intermedia. Bor. — Bressolles.
— *fastigiata*. Cav. — Neuvy.
— *moschata*. L. — Saint-Pourçain, Loriges, Saint-Didier, Contigny, Jenzat, Pouzy, Lurcy, Pierrefitte, Commentry.

Tiliacées.

Tilia sylvestris. Df. — Murat.

Géraniacées.

Geranium Phæum. L. — La Lizolle (Couleuvre).
— *pusillum*. L. — Loriges, Lurcy.
— *pyrenaïcum*. L. — Bourbon, Trevol, Contigny, Toulon, Marcillat, Lurcy, Ainay.
Erodium commixtum. Jord. — 2 pétales tachés ; péd. et cal. offrant des poils glanduleux. Monestier, Deneuille, Fourilles.
— *Borœanum*. Jord. — Pétales pâles dépassant à peine le calice, peu inégaux. Forme appauvrie ? Lapalisse (Billiet).
L'*E. moschatum* indiqué par Boreau avec un point de doute, n'a pas été retrouvé.

Hypéricinées.

Hypericum tetrapterum. Fr. — Cesset, Fourilles, Vicq, Pierrefitte, Ainay.
— *pulchrum*. L. — Marcenat, Chirat, Cérilly, Bourbon, Bagnolet, Ainay.
— *hirsutum*. L. — Chantelle, Chirat, Cesset, Marcenat, Diou, Pierrefitte, Le Veurdre, Pouzy, Ainay.
Elodes palustris. Sp. — Tronget, Chamblet, Beaulon.

Oxalidées

Oxalis acetosella. L. — Lamaids, Vicq.

Balsaminées.

Impatiens noli tangere. L. — Vicq, Saligny.

Monotropacées.

Monotropa hypopythys. L. — Saint-Didier, Marcenat (Bourgougnon) ; Yzeure, bois des Combes (A. M.), de Laronde (P. Gagne) ; Laprugne, bois près le bourg (abbé Bletterie).

2e CLASSE. — CALICIFLORES

Rhamnées.

Rhamnus catharticus. L. — Gouise, Ainay.

Légumineuses.

Genista sagittalis. L. — Saint-Didier, Monestier, Hérisson, Lurcy, Le Veurdre.

— *tinctoria.* L. — Ainay, Bourbon, Lurcy, Loriges, Cesset, Diou, Commentry.

— *anglica.* L. — Bressolles, Bagneux, Chézy.

— *pilosa.* L. — Monestier, Chazemais, Tronçais.

Ononis repens. L. forme *elatior* Bor. — Bourbon.

Anthyllis vulneraria. L. — Neuvy.

Medicago falcata. L. — Avermes, Cérilly, Contigny, Montord, Créchy.

— *lupulina.* L. var. Wildenowii. — Bayet, Chouvigny, Lurcy, Le Veurdre, Pierrefitte.

Mœdicago apiculata. L. — Souvigny.
— *minima*. L. — Chouvigny.
— *Gerardi*. W. — Le Veurdre.
Melilotus alba. Th. — Néris, Créchy, Bourbon.
Trifolium elegans. — Chézy, Lurcy.
— *hybridum*. L. — Yzeure à Plaisance, aux Combes. Introduit par la culture.
— *subterraneum*. L. — Bayet.
— *medium*. L. — Ainay, Etroussat, Créchy.
— *ochroleucum*. L. — Lurcy.
— *rubens*. L. — Fleuriel, Chareil, Charroux, Souvigny.
— *gracile*. Th. — Moulins, Bayet, Chareil.
— *striatum*. L. — Diou.
— *fragiferum*. L. — Bourbon, Vicq, Chareil, Charroux.
— *campestre*. Sch. — Deneuille, Montord, Marcenat, Moulins, Pierrefitte, Ainay, Bourbon.
— *pseudo-procumbens*. Gen. — Saint-Pourçain, Moulins, Commentry, Pierrefitte, Chouvigny.
— *minus*. Relh. — Avermes, Loriges, CC.
Lotus tenuifolius. Rch. — Bourbon, étang du château; Lurcy, étang Larrau (A M).
— *diffusus*. Sol. — Commentry, à la mine (A M). Les localités citées dans la *Flore de l'Allier* et le suppl. appartiennent au *diffusus*, si cette espèce doit être adoptée.
— *uliginosus*. L. — Bressolles, Veauce, Echassières, Commentry, Le Vernet, Lurcy.
Astragalus glycyphyllos. L. — Fleuriel, Monestier, Diou, Ainay.

Coronilla varia. L. — Cesset, Le Veurdre, Lurcy, Ainay, Moulins.

— *minima*. L. — Ainay-le-Château, collines du calcaire infraliasique (H[ier] Blanc).

Hippocrepis comosa. L. — Le Veurdre, Valignat, Naves.

Vicia tetrasperma. L. — Saint-Didier, Cérilly.

— *Cracca*. L. — Créchy, Pierrefitte, Lurcy.

— *varia*. Host. — Pierrefitte.

— *tenuifolia*. Roth. — Chareil, Etroussat.

— *Bobartii*. Forst. — Verticilles à 4 fl. Lurcy.

— *lutea*. L. — Saint-Didier, Souvigny.

Le V. serratifolia, Jacq. n'a pas été retrouvé aux localités citées par Boreau malgré les recherches assidues de notre ami R. de Chapettes; c'est une plante annuelle, probablement introduite et qui a disparu.

— *Nissolia*. L. — Yzeure aux Bouchereux; Pierrefitte (A M). Saint-Imbert, sur nos limites, Nièvre.

— *angulatus*. L. — Toulon, Trevol, Loriges, Lurcy.

— *sativus*. L. — Vicq.

— *hirsutus*. L. — Jaligny, Pierrefitte, Ainay.

— *tuberosus*. L. — Vicq, Montord, Ainay.

Rosacées.

Cerasus Mahaleb. L. — Avermes, Dompierre.

Spiræa ulmaria. L. — Diou, Dompierre, Marcenat, Néris.

Geum urbanum. L. — Moulins, Saint-Pourçain, Echassières, Lurcy, Bourbon, C.

Comarum palustre. L. — Montluçon, étang de Labrosse ; Chamblet (P. Gagne).

Fragaria elatior. Ehr. — Le Veurdre, Moladier, Paray-sous-Briaille.

Agrimonia odorata. Mill. — Villefranche, Thiel, Cusset, bords du Sichon.

Rubus tomentosus. Borck. — Saint-Menoux (Allard).

— *collinus*. D C. — Mazerier.

— *glandulosus*. Bell. — Chirat, Bressolles, Laprugne, Ferrières, Cérilly, Bourbon, Lurcy.

Alchemilla arvensis. D C. — Moulins, Chamblet, Montmarault, Loriges. C C.

Rosa pimpinellifolia. L. — N'existe au Montet que dans des haies de jardins.

— *tomentosa*. Sm. — Lurcy-Lévy.

Onagraires.

Epilobium hirsutum. L. — Paray, Diou, Loriges, Ainay, Bourbon. C.

— *molle*. Lam. — Chantelle, Montord, Loriges, Chavenon, Bourbon, Diou. C.

— *montanum*. L. — Le Theil, Cesset, Chantelle, Chirat, Fleuriel, Chouvigny, Lurcy.

— *lanceolatum*. Seb. et Maur. — Chouvigny.

— *palustre*. L. — Echassières ; Chirat, près du moulin Gombaux ; Lurcy, à Lacarelle (A. M).

— *obscurum*. Sch. — Yzeure, Saint-Didier, Chouvigny, Echassières, Château-sur-Allier, Commentry, Cesset ; Ferrières, au Montoncelle ; Saint-Victor, gorges de Tizon.

— *tetragonum*. L. — Gennetines, Echassières, Fleuriel, Bourbon.

— *roseum* L. — Moladier.

Isnardia palustris. L. — Villeneuve, Le Veurdre, Montilly, Contigny, Diou, Chamblet, Saint-Angel.

Circœa lutetiana. L. — Saint-Pourçain, Marcenat, Vicq. C.

Trapa natans. L. — Ainay-le-Château.

Haloragées.

Myriophyllum spicatum. L. — Moulins, Diou, Bayet, Le Veurdre, Bourbon. Etangs, A C.

— *alterniflorum*. D C. — Diou, au canal (A M ; P. Gagne) ; mare à côté du petit étang, Chamblet (P. Gagne) ; Pierrefitte, au canal ; Moulins, boires au pont de fer ; Bourbon, mare sur la route de Meillers (A M).

— *verticillatum*. L. — Pierrefitte.

Callitriche stagnalis. Scop. — Le Veurdre, Diou.

— *platycarpa*. Kutz. — Pouzy, Louroux-de-Bouble.

— *hamulata*. Kutz. — Murat, Diou, Toulon, Bourbon.

Cératophyllées.

Ceratophyllum demersum. L. — Yzeure, Diou, Créchy, Marcenat, Bourbon.

Lythrariées.

Lythrum hyssopifolium. L. — Besson, Chamblet, Loriges, Lurcy.

Peplis portula. L. — Gennetines, Pouzy, Saint-Didier, Chamblet, Montord.

Paronychiées.

Illecebrum verticillatum, L. — Saint-Angel, Chamblet, Valigny, Gennetines, Thiel.

Herniaria glabra. L. — Bayet, Marcenat, Diou, Montluçon.

— *hirsuta*. L. — Le Veurdre, Pierrefitte, Loriges, Chantelle, Fourilles.

Corrigiola littoralis. L. — Saint-Didier, Loriges, Contigny, Valigny.

Crassulacées.

Sedum maximum. Pers. — Rouzat (Bernard) ; Laprugne, à l'Assise (A. M.).

— *Cepœa*. L. — Moladier, Saint-Didier, Chirat, Avermes, Le Theil, Lavaud-Sainte-Anne, Contigny.

— *rubens*. L. — Diou, Saint-Didier, Lurcy, Loriges, Bressolles.

— *hirsutum*. All. — Châteldon (Puy-de-Dôme) sur nos limites. (L. Délinière).

— *acre*, forme sexangulare. L. — Bourbon, Chouvigny, Louchy-Montfand, Lurcy, Saint-Pierre-le-Moustier.

On m'a souvent envoyé cette forme de l'*acre* pour le véritable *sexangulare*. L. ; elle a toujours les feuilles de l'*acre*, courtes, obovées, tandis que le *sexangulare* L. a les feuilles *cylindriques*, *vermiformes*.

— *sexangulare*. L. — Le Veurdre, Commentry.

— *elegans*. Lej. — Chantelle, Cesset, Neuvy, Yzeure, Contigny, Montilly (A M).

Umbilicus pendulinus. D C. — Monestier (Bourgougnon), Chouvigny (A M).

Grossulariées.

Ribes alpinum. L. — Vicq, Chirat.

Saxifragées.

Saxifraga tridactylites. L. — Bourbon, Vicq, Chirat, Le Veurdre.

— *granulata.* L. — Noyant, Chirat, Branssat, Le Veurdre, Gannat, Yzeure. C.

Chrysosplenium oppositifolium. — Le Vernet.

Ombellifères.

Hydrocotyle vulgaris. L. — Chamblet, Montluçon, Le Theil, Montilly.

Sanicula Europœa. L. — Fleuriel, Branssat, Lurcy, Le Veurdre.

Helosciadium inundatum. Koch. — Châtel-de-Neuvre (L. Allard), Avermes à Seganges (A M).

— *nodiflorum.* Koch. — Gannat, Yzeure, Souvigny, Créchy, Fourilles.

Sison Amomum. L. — Souvigny, Château-sur-Allier.

Carum verticillatum. L. — Désertines, Loriges, Pierrefitte, Lurcy.

Bunium bulbocastanum. L. — Naves (Duême).

Pimpinella magna. L. — Loriges, Montord, Fourilles.

Buplevrum rotundifolium. L. — Chareil, Saint-Pierre-le-Moustier.

— *falcatum.* L. — Vicq, Chareil, Montord, Créchy, Le Veurdre. Commun dans les calcaires.

— *tenuissimum.* L. — Bourbon (A M) ; Rare.

Œnanthe Phellandrium. L. — Pouzy, Contigny, Lurcy, Pierrefitte.

— *fistulosa.* L. — Bessay, Le Veurdre, Ainay. A R.

— *peucedanifolia.* L. — Ainay.

Seseli montanum. Koch. — Le Veurdre (A M).

Silaus pratensis. Bess. — Montord, Loriges, Lurcy.

Angelica sylvestris. L. — Diou, Pierrefitte, Le Veurdre, Monestier, Chirat, Chantelle.

— *var. montana*. A. montana. Schl. — Vicq.

Peucedanum gallicum. Lat. — Chamblet, Montluçon, Chirat, Le Theil, Cesset.

— *Cervaria*. Lap. — Créchy.

— *Oreoselinum*. Mœnch. — Gennetines, Valignat.

— *palustre*. Mœnch. — Pierrefitte, bords du canal.

J'ai récolté trois échantillons de la plante ci-dessus, le 10 août 82, à peine en fleurs ; quand je suis retourné chercher d'autres échantillons et surtout des fruits, on avait fauché les bords du canal. Mais je crois pouvoir la nommer ainsi et non P. *Carvifolium Vill.* : 1° parce qu'elle a les fleurs blanches et non d'un blanc verdâtre ou jaunâtre ; 2° parce que son involucre offre de 5 à 7 folioles, caduques il est vrai ; 3° parce que toutes ses feuilles sont ce qu'il y a de plus triangulaires aiguës dans leur contour, et non oblongues ; 4° parce que les feuilles sont tripennatiséquées au moins, et non pennati ou bipennatiséquées. (G G. flore française).

Pastinaca sativa, L. Sylvestris Mill. — Valignat.

Tordylium maximum. L. — Désertines, Diou, Avermes.

Caucalis daucoïdes. L. — Saint-Gerand-le-Puy, Le Veurdre, Ainay, Chareil, Etroussat, Broût-Vernet. Loriges.

Turgenia latifolia. Hoff. — Gannat, Loriges, Chareil, Le Veurdre.

Torylis nodosa. Gm. — Chareil.

Scandix pecten-Veneris. L. — Loriges, Bayet, Saint-Gerand-le-Puy, Le Veurdre, Ainay.

Anthriscus vulgaris. Pers. — Bourbon, Chirat-l'Église, Cérilly, Chantelle.

Conium maculatum. L. — Louchy, Dompierre, Ainay.

Caprifoliacées.

Adoxa moschatellina. L. — Lamaids, Saulcet.

Sambucus ebulus. L. — Diou, Dompierre, Pierrefitte.

— *nigra*, var. laciniata. — Lurcy.

Viburnum Lantana. L. — Loriges, Saint-Pourçain, Cesset, Naves, Fleuriel, Charroux, Etroussat, Vicq, Créchy, Ainay, Le Veurdre, Lurcy, Chamblet.

— *Opulus*. L. — Loriges, Chareil, Pouzy, Ainay, Chamblet.

Rubiacées.

Galium sylvestre. Poll. — Lurcy, Chavenon, Pierrefitte, Chantelle.

— *tricorne*. L. — Loriges, Le Veurdre.

Asperula odorata. L. — Saint-Gerand-le-Puy, Fleuriel.

— *cynanchica*. L. — Paray, Monestier, Diou, Champroux, Pierrefitte.

Sherardia arvensis. L. — Loriges, Branssat, Champroux, Pouzy, Lurcy, Le Veurdre, Echassières.

Crucianella angustifolia. L. — Pierrefitte.

Valérianées.

Valeriana officinalis. L. — Montaigu-le-Blin, Le Veurdre.

— *dioïca*. L. — Agonges, Rocles, Lamaids, Vicq, Ferrières, Montmarault, Monétay-sur-Loire.

Valerianella carinata. Lois. — Chirat, Fleuriel, Fourilles, Pouzy, Le Veurdre.
— *olitoria*, var. dasycarpa. — Coulandon.
— *auricula*. D. C. — Yzeure, Gannat, Besson, Fourilles, Chareil, Saint-Gerand-le-Puy.
— *eriocarpa*. Desv. — Le Veurdre, au mont Talaux (H. Meige, R. Perrier).

Dipsacées.

Scabiosa arvensis. L. — Lapalisse, Diou, Le Veurdre, Chirat, Néris, Souvigny.
— *succisa*. L. — Loriges, Le Veurdre, Chantelle.

Composées.

1re Tribu. — CORYMBIFÈRES.

• *Inula conyza*. D C. — Montluçon, Echassières, Chouvigny, Montord, Chirat, Champroux, Le Veurdre, Lurcy.
— *Helenium*. L. — Souvigny (L. Allard).
— *britannica*. L. — Le Veurdre (A. M.)
— *salicina*. L. — Indiquée à Chezelle au lieu de Bayet par suite d'une erreur d'étiquette.
Bidens tripartita. L. — Saint-Pourçain, Chavenon, Chamblet, Champroux, Le Veurdre.
— *cernua*. L. — Gennetines, Le Veurdre, Contigny.
— — forme radiata. —Bourbon, route d'Agonges.
Matricaria Chamomilla. L. — Toulon.
— *inodora*. L. — Marcenat, Diou.
Pyrethrum Parthenium. Sm. — Loriges, Thiel.
Cineraria campestris. Duby. — Forêt de Champroux.

Je n'ai pu trouver de renseignements sur la forêt d'Etelin indiquée par Boreau aux environs de Moulins.

Senecio sylvaticus. L. — Coulandon, Gennetines, Commentry, Cesset.

— *viscosus*. L. — Souvigny, Bayet, Chamblet, Commentry.

— *artemisiæfolius*. Lois. — Champroux, Blomard, Chirat, Cesset, Saint-Palais.

La localité citée par Boreau: Moulins, bords de l'Allier, ne peut provenir que d'un échantillon dont les graines ont été amenées par les eaux.

— *aquaticus*. Huds. — Pouzy, Lurcy. (A M). Semble rare.

— *erraticus*. Bert. — Coulandon, Saint-Didier, Fleuriel, Pierrefitte, Bourbon à Grosbois.

— *erucæfolius*. L. — Créchy.

— *Fuchsii*. Gm. — Coulandon, Gennetines, Murat, Trevol, Chantelle.

Calendula arvensis. L. — Yzeure, Chareil, Montord, Vicq, Chantelle, Champroux, Désertines, Jaligny.

Eupatorium cannabinum. L. —Montluçon, Echassières, Diou, Champroux, Chareil, C.

Chrysocoma Linosyris. L. — Fourilles, Chareil, côteau du Mas (Bourgougnon), Etroussat, bois de Douzon (Berthoumieu), Ainay-le-Château (Hier Blanc).

Micropus erectus. L. — Valigny, à Plaix (Lefort).

Artemisia campestris. L. — Le Veurdre, Fourilles, Chareil, Rouzat.

Gnaphalium sylvaticum. L. — Blomard, Saint-Didier, Cesset, Bellenaves.

Gnaphalium luteo-album. L. — Le Theil, Beaune, Gennetines, Marcenat.

Filago lutescens. Jord. — Pierrefitte, Trevol.

— *spathulata*. Presl. — Neuvy, Saint-Didier.

— *arvensis*. L. — Chantelle.

— *montana*. L. — Loriges, Chantelle, Cesset, Echassières.

— *gallica*. L. — Loriges, Chantelle, Deneuille, Bourbon, Neuvy, Souvigny.

2e TRIBU. — CYNAROCÉPHALÉES.

Carlina vulgaris. L. — Murat, Fleuriel, Loriges, Chirat, Le Veurdre. C.

Centaurea amara. L. — Besson à Bost, Bourbon, Saint-Palais.

— *nigra*. L. — Blomard, Saint-Didier, Cesset, Bourbon, Chamblet, Saint-Palais.

— *microptilon*. GG. — Besson à Bost.

— *serotina*. Bor. — Monétay-sur-Allier, Louchy, Moulins, Saint-Didier.

— *Scabiosa*. L. — Loriges, Chareil, Montord, Fleuriel, Saint-Gerand-le-Puy, Le Veurdre, Bourbon.

— *maculosa*. L. — Paray-sous-Briailles.

— *solstitialis*. L. — Bourbon (L. Allard) ; Saint-Didier, Montord (Bourgougnon).

Kentrophyllum lanatum, Duby. — Le Veurdre, Ainay, Moulins.

Carduus crispus. L. — Contigny (A M).

— *tenuiflorus* L. — Contigny (A M).

Cirsium palustre. Scop. — Saint-Didier, Cesset, Pierrefitte, Bourbon.

Cirsium palustre. — flore albo. — Souvigny.
— *eriophorum.* Scop. — Chirat, Chantelle, Murat, Commentry, Diou.
— *acaule.* All. — Loriges, Charroux, Montluçon, Le Veurdre.
— *anglicum.* D C. — Gannat, Loriges, Chirat, Pouzy, Le Veurdre, Lurcy.
Carduncellus mitissimus. D C. — Ainay-le-Château (H[ler] Blanc).
Lappa major. D C. — Neuvy, Contigny, Chantelle, Bourbon.

3e TRIBU. — CHICORACÉES.

Arnoseris pusilla. Gaërtn. — Saint-Didier, Echassières.
Taraxacum palustre. D C. — Loriges.
Lactuca Scariola. L. — Forme à feuilles toutes horizontales, mais à fruits hispides, Bourbon.
— *saligna.* L. — Montord, Bourbon.
— — fl. à teinte bleuâtre, *cyanantha* Bor. Moulins.
Podospermum laciniatum. D C. — Lurcy, étang Larrau (A. M).
Andryala integrifolia. L. — Chirat, Cesset.
Leontodon hastile. L. — Dompierre (A M).
— *hispidum.* L. — Yzeure, Saint-Pourçain, Bayet, Gannat, Bourbon, Saint-Nicolas, Pierrefitte.
Picris hieracioïdes. L. — Créchy, Montord, Fleuriel, Murat, Le Veurdre, Montluçon.
Helminthia echioides. Gaërtn. — Moulins. Ne se trouve que dans les luzernes dont les graines viennent du Midi.
Scorzonera humilis. L. — Loriges, Bayet, Saint-Didier, Coulandon, Pouzy, Le Veurdre.

Ambrosiacées.

Xanthium macrocarpum. D C. — Marcenat, Villeneuve.
Ambrosia artemisiæfolia. L. — Yzeure à Bagneux.

Cette plante dont nous suivons les progrès autour de Moulins depuis plus de vingt ans, s'étend de plus en plus ; ses graines, car elle est annuelle, ont résisté au grand hiver de 79-80.

Lobéliacées.

Lobelia urens. L. — Couleuvre (abbé Passant).

Campanulées.

Phyteuma spicatum. L. — Fleuriel, Monestier, Le Vernet, !Marcenat, Marcillat.
— — *var. cæruleum.* — Fleuriel, Le Veurdre.
Campanula glomerata. L. — Chamblet, Quinssaines, Saint-Didier, Chareil, Etroussat, Deneuille, Charroux.
— *trachelium.* L. — Chirat, Charroux, Cesset, Naves.
— *hæderacea.* L. — Pouzy à Champroux, Beaulon, Lurcy.
— *rotundifolia.* L. — Cérilly, Chirat, Echassières, Chouvigny.
— *linifolia.* Lam. — Laprugne, à la Madelaine (A M). Les indications de la Fl. de l'Allier : Montluçon, Rouzat, Neuvialle appartiennent au *rotundifolia.*
— *patula.* L. — Diou, Saint-Didier, Chirat, Cesset, Le Theil.
— *persicifolia.* L. — Cesset, Lurcy.

Ericacées.

Erica cinerea. L. — Murat, Gennetines, Chirat, Monestier, Echassières.

— *Tetralix*. L. — Pouzy, à Champroux, Beaulon, Thiel, Chézy.

Primulacées.

Hottonia palustris. L. — Le Veurdre (A M).

Primula elatior. Jacq. — Fleuriel, Chantelle, Bayet, Le Vernet.

Lysimachia nemorum. L. — Rocles.

Anagallis cœrulea. Lam. — Chareil, Deneuille, Diou, Le Veurdre, Valigny. Semble affectionner le calcaire.

— *tenella*. L. — Beaulon ; Chézy, étangs de Chevray ; Murat, Ainay, Lurcy.

Centunculus minimus. L. — Bourbon (A. M).

Asclépiadées.

Vincetoxicum officinale. Mœnch. — Etroussat, Chantelle, Charroux, Créchy, Le Veurdre.

Erythræa pulchella. Fries. — Neuvy, Le Veurdre.

Gentiana pneumonanthe. L. — Entre Lurcy et Sancoins, au lieu dit : Charbonnier (H[ier] Deschamps).

— *campestris*. L. — Lurcy, à La Chaise-Dieu (H[ier] Deschamps).

Menyanthes trifoliata. L. — Tronget, Saint-Sornin, Deux-Chaises, Chamblet, Pouzy à Champroux.

Chlora perfoliata. L. — Lurcy (H[ier] Deschamps) ; Le Veurdre au mont Talaux (H. Meige, R. Perrier).

Cette plante, rare pour le département, ne se trouve que sur le calcaire jurassique. L'indication de la Fl. de l'Allier « Commentry » en terrain siliceux, doit être une confusion de localité due à ce que l'abbé Crouzier, dans l'herbier duquel je l'ai vue, a habité Commentry et Lurcy. L'échantillon que j'ai vu dans son herbier doit provenir de Lurcy.

Polygalées.

Polygala depressa. Wend. — Le Vernet, Le Theil, Fleuriel, Lurcy, Montluçon à l'Amaron.

— *calcarea*. Schultz. — Le Veurdre, au mont Talaux (H. Meige, R. Perrier) ; Ainay-le-Château, sur le calcaire jurassique (A. M).

— *oxyptera*. Reich. — Bourbon, Verneuil, Chantelle, Montaigu-le-Blin.

Borraginées.

Anchusa italica. Retz. — Chareil, Saint-Gerand-le-Puy, Créchy, Pouzy à Champroux, Lurcy, Le Veurdre. Plante des calcaires.

Symphytum officinale. L. — Chareil, Montord, Loriges, Saint-Pourçain, Pouzy, Le Veurdre, Pierrefitte.

Lithospermum arvense. L. — Loriges, Saint-Pourçain, Bayet, Saint-Didier, Pouzy, Montaigu-le-Blin, Le Vernet.

— *officinale*. L. — Loriges, Bayet, Pouzy, Le Veurdre.

— *purpureo-cœruleum*. L. — Le Veurdre (H. Meige, R. Perrier) ; Chareil (Bourgougnon).

Myosotis sylvatica. Hoff. — Fleuriel, Bayet, Pouzy, Lurcy.

— *lingulata*. Lehm. — Yzeure, Trevol, Chavenon, Loriges, Saint-Didier, Echassières, Marcenat, Montaigu-le-Blin, Lurcy, Ainay, Pierrefitte.

Pulmonaria saccharata. Mill. — Bayet, Saint-Didier, Chareil, Chantelle, Fleuriel, Jenzat, Le Vernet, Pouzy, Bourbon, Le Vernet, Yzeure.

— *tuberosa*. Schr. — Lamaids, Saint-Didier, Chantelle, Monestier, Fleuriel, Fourilles, Le Veurdre, Bresnay.

La plante que j'ai appelée *Angustifolia* dans la *Flore de l'Allier*, est le *tuberosa* Sch. plante très variable pour la longueur et la largeur de ses feuilles ; je ne crois pas qu'on puisse se baser sur ces caractères pour découper encore cette espèce. Le véritable *Angustifolia*. L. ou *Azurea*. Bess. est une plante d'une plus haute altitude, que l'on pourrait trouver dans les parties élevées de notre département.

Echium Wiersbickii. Habrl. — Lurcy, Fourilles, Saint-Pourçain, Montord. Plante des coteaux calcaires secs. Forme appauvrie du *vulgare* ?

Echinospermum Lappula. Lehm. — Dompierre, Pierrefitte, Verneuil, Créchy, Neuvy. Plante des calcaires.

Heliotropium europeum. L. — Loriges, Deneuille, Le Theil, Fourilles, Chantelle, Pouzy.

Le *Cynoglossum pictum* Ait. a disparu de Moulins, où il a d'ailleurs été très rare.

Solanées.

Physalis Alkekengi. L. — Chareil, Créchy, Ainay. Pl. des calcaires.

Lycium sinense. Lam. — Pouzy, à Champroux ; Marcenat (A M).

Hyoscyamus niger. L. — Chareil, Pouzy, Lurcy, Le Veurdre, Ainay, Pierrefitte.

Verbascées.

Vesbascum Thapsus. L. — flore albo. Yzeure. Commentry.

— *phlomoïdes.* L. — Bayet, Fourilles, Chareil, Marcenat.

— *australe.* Schrad. — Pouzy.

— *Lychnitis.* L. — Marcenat, Chirat, Fleuriel, Montord, Cesset, Commentry.

— — *flore albo.* — Fleuriel, Cesset, Chirat, Fleuriel, Néris, Commentry, Le Veurdre

— *nigrum.* L. — Coulandon, Chirat, Chareil, Fourilles, Diou.

— *Blattaria.* L. — Diou, Pierrefitte, Marcenat, Charmeil, Chantelle, Commentry, Pouzy.

Scrophulariées.

Linaria cymbalaria. Desf. — Pouzy, à Champroux.

— *spuria.* Desf. — Bayet, Chareil, Charmeil, Chantelle, Pouzy.

— *Elatine.* Desf. — Loriges, Cérilly.

— *Pelisseriana.* D C. — Pierrefitte (A M).

— *arvensis.* Desf. — Lurcy.

— *minor.* Desf. — Loriges, Chareil, Echassières, Pouzy.

Anarrhinum bellidifolium. Desf. — Villefranche, Monestier, Loriges, Deneuille, Pouzy, Lurcy, Le Veurdre.

Antirrhinum Orontium. L. — Loriges, Pouzy, Lurcy.

Scrophularia canina. L. — Paray-sous-Briaille, Pouzy à Champroux.

Lindernia pyxidaria. All. — Étang de Messarges (H. Gay, P. Gagne).

Odontites verna. Reich. — Loriges, Bayet, Fourilles, La Lizolle.

— *serotina*. Reich. — Créchy.

Rhinanthus hirsutus. Lam. — Echassières.

— *minor*. Ehr. — Pouzy. (A M).

Euphrasia officinalis. L. — Saint-Didier, Bourbon.

— *campestris*. Jord. — Vernusse.

— *Ericetorum*. Jord. — Chamblet, Saint-Didier, Yzeure, Chantelle, Murat, Naves.

Pedicularis sylvatica. L. — Monétay-sur-Loire, Saint-Gerand-le-Puy, Bagneux, Loriges, Echassières, Laprugne, Périgny, Le Vernet.

— *palustris*. L. — Pouzy, Peu C.

Limosella aquatica. L. — Marcenat, Le Veurdre.

Digitalis lutea. L. — Marcenat, Monestier; forêt de Messarges; Pouzy.

Gratiola officinalis. L. — Champroux.

Veronica officinalis. L. — Echassières, Loriges, Saint-Didier, Bayet.

— *montana*. L. — Gouise.

— *scutellata*. L. — Chamblet, Saint-Didier, Gennetines.

— *Anagallis*. L. — Chamblet, Bayet, Marcenat, Cérilly, Souvigny.

Veronica agrestis. L. — Loriges, C.
— *var polita*. Fries. — Moulins, Bayet, Gannat, C.
— *Buxbaumii*. Tenore. — Chareil (Bourgougnon).
— *arvensis*. L. — Yzeure, Moulins, C.
— *triphyllos*. L. — Loriges, Paray-sous-Briailles, Saint-Pourçain, Saint-Didier, Bayet, Gannat, Avermes.
— — *flore roseo*. — Bayet.
— *acinifolia*. L. — Lurcy, Chareil, Bayet.
— *præcox*. All. — Villefranche (Bourgougnon). Bussière près Aigueperse (Billiet).

Orobanchées.

Orobanche Ulicis. Des Moul. — Lurcy (A M).
— *Galii*. Duby. — Trevol, Le Veurdre.
— *minor*. Sutt. — Ainay, sur le Trif. repens (H^ier^ Blanc).
— *Eryngii*. Duby. — Le Veurdre, au mont Talaux (H. Meige, R. Perrier) ; entre Veauce et Nades (Duême).
— *ramosa*. L. — Loriges, Saint-Germain-des-Fossés. Ainay,
Lathræa clandestina. L. — Bayet, Chareil.

Utriculariées.

Utricularia vulgaris. L. Bor. Ed. 3. — Bourbon.

Labiées.

Mentha sylvestris. L. — Marcenat, Créchy, Contigny.
— *mollissima*. Borck. — Marcenat.
— *nemorosa*. Wild. — Le Veurdre.
— *sativa*. L. — Moulins, Chirat, Pierrefitte.

Mentha subspicata. Weihe. — Chamblet, Murat, Chavenon, Bourbon.

— *affinis*. Bor. — Forme de l'*aquatica* L. à un verticille au-dessous de la tête terminale. Bourbon.

— *paludosa*. Schreb. Bor. 3e Ed. — Forme du *sativa* L. à feuilles obtusiuscules. Bourbon.

Origanum megastachyum. Link. — Montaigu-le-Blin, Bresnay, Le Veurdre (A M).

Thymus Chamœdrys. Fries. — Cesset, Bourbon.

Calamintha Acynos. Gaud. — Chareil, Le Veurdre.

Melissa officinalis. L. — Montord, Bayet, Souvigny, Le Veurdre, Ainay, Dompierre.

Lamium amplexicaule. L. — Moulins, Yzeure, Gannat, Cérilly, C.

— *maculatum*. L. — Loriges, Bayet, Coulandon, Château-sur-Allier, Le Veurdre.

Je viens de recevoir deux échantillons étiquetés L. *hirsutum* Lam. et L. *maculatum*. L. ; il est possible que sur le terrain ils offrent une allure qui permettrait de saisir une différence et de les distinguer l'un de l'autre ; mais, dans l'herbier, ils se ressemblent terriblement. Lamotte, qui, dans son *Prodrome* (p. 605) en fait deux espèces, ne donne pour différences que des nuances ; il insiste sur la couleur et la maculature de la feuille, caractères bien secondaires et souvent bien fugaces comme on le voit dans les *Pulmonaires*, les *Arum*, etc.

Galeobdolon luteum. Huds. — Fleuriel, Bayet, Bellenaves, Blomard, Le Vernet, Coulandon, Montbeugny, Le Veurdre, Laprugne à l'Assise, L'Avoine au Montoncelle.

Galeopsis Tetrahit. L. — Saint-Pourçain, Saint-Didier, Loriges, Marcenat, Cérilly, Ygrande, Bourbon, Le Veurdre, Pierrefitte, Périgny, Echassières.

— *bifida*. Bœnning. — Bourbon-l'Archambault.

— *dubia*. Leers. — Echassières, Cesset.

— *Ladanum*. L. — Moulins, Monétay-sur-Allier, Cognat-Lyonne, Murat, Le Veurdre, C.

Stachys germanica. L. — Paray-sous-Briailles, Charroux, Saint-Aubin, Ainay-le-Château.

— *alpina*. L. — Saint-Menoux.

— *sylvatica*. L. — Loriges, Chirat, Cérilly, Bourbon, Ainay, Lurcy.

— *palustris*. L. — Avermes, Trevol, Marcenat, Paray-sous-Briaille, Dompierre, Pierrefitte.

— *arvensis*. L. — Murat, Saint-Menoux, Yzeure, Neuilly.

— *recta*. L. — Jenzat, Chareil, Chirat, Cesset, Naves.

Leonurus Cardiaca. L. — Le Veurdre, Ainay, Lurcy.

Scutellaria galericulata. L. — Bayet, Loriges, Marcenat, Saint-Pourçain, Montmarault, Chamblet, Montilly, Le Veurdre, Bourbon, Souvigny, Servilly.

— *minor*. L. — Gennetines, Ygrande, Souvigny, Chamblet.

Brunella alba. Pallas. — Bayet, Le Veurdre, Besson.

— *grandiflora*. Jacq. — Fleuriel, Etroussat, Naves.

Ajuga genevensis. L. — Chareil, Cesset, Fleuriel, Montord, Saint-Gerand-le-Puy, Toulon, Neuvy.

— *Chamæpythys*. Schr. — Jenzat, Fourilles, Chareil, Le Veurdre, Ainay.

Teucrium botrys. L. — Chareil, Charroux, Naves, Créchy, Ainay, Valigny, Le Veurdre.
— *chamædrys*. L. — Chareil, Montord, Etroussat, Naves, Ussel, Créchy, Le Veurdre, Ainay.
— *montanum* L. — Ainay-le-Château (H^ier Blanc).

Plantaginées.

Plantago arenaria. L. — Marcenat, Diou, Lurcy.
— *media*. L. — Le Veurdre, Ainay.
— *Coronopus*. L. — Saint-Didier, Bayet, Chareil, Lurcy.
Littorella lacustris. L. — Étang de Messarges; Gennetines ; Périgny à Rozière.

Chénopodées.

Chenopodium Bonus Henricus. L. — Murat, Branssat.
— *glaucum*. L. — Marcenat, Chareil, Créchy, Le Veurdre.
— *intermedium*. Mert. et Koch. — Le Veurdre.
— *polyspermum*. L. — Marcenat, Loriges, Fourilles, Le Veurdre, Château-sur-Allier.
Atriplex hastata. L. — Avermes
— — *salina*. G. G. — Bourbon, route d'Agonges à 1600 mètres de la ville.

J'ai récolté cette intéressante plante le 20 août 85. Tige offrant des points farineux, comme écailleux, à peine sillonnée par des lignes vertes un peu plus foncées. Feuilles parsemées en dessus, couvertes en dessous de points semblables, épaisses ; graines convexes, elles-mêmes farineuses ; calices fructifères fortement muriqués. Elle était très abondante sur les deux côtés d'un large et profond fossé communi-

quant avec la Burge ; cette rivière, quand il fait sec, l'été, ne reçoit guère que les eaux thermales, salines, des sources de Bourbon ; le fossé a été curé évidemment il y a quelques années. Or aux alentours, dans les endroits gras qui ne reçoivent pas les eaux de la Burge, l'*A. hastata* a sa forme ordinaire, sans points écailleux et à feuilles minces. Ceci semble prouver que l'*A. salina* n'est pas une espèce, mais une forme locale, circonstancielle, due aux conditions dans lesquelles s'est faite sa végétation ; ce serait une expérience curieuse à faire, que de transformer par une culture convenable ces deux plantes l'une dans l'autre !

Polygonées.

Polygonum Bistorta. L. — Le Vernet, Ferrières.
— *amphibium.* L. — Loriges, Paray-sous-Briaille, Marcillat, Deneuille, Bourbon.
— *minus.* Huds. — Gennetines.
— *dubium.* G. G. — Créchy, Le Veurdre.

De ces deux dernières espèces, la première me semble préférer la silice, la deuxième le calcaire.

Rumex maritimus. L. — Bessay, bords de l'Allier (E. Olivier) ; Valigny, bords de l'Étang (Lefort).
— *nemorosus.* Schrad. — Bourbon.
— *Patientia.* L. — Naves, Ainay.
— *hydrolapathum.* Huds. — Pierrefitte.

Thymélées.

Stellera Passerina. L. — Ainay, Gouise, Le Veurdre.

Santalacées.

Thesium alpinum. L. — Au Montoncelle (G. Faure).

Thesium humifusum. D. C. — Chareil, Fourilles, Le Veurdre.

Aristolochiées.

Aristolochia Clematitis. L. — Le Veurdre, Château-sur-Allier. Calcaires.

Euphorbiacées.

Mercurialis perennis. L. — Le Vernet.

Euphorbia stricta. L. — Moulins, Dompierre, Pierrefitte. C.

— *platyphyllos*. L. — Le Veurdre.

— *dulcis*. L. — Marcenat, Chantelle, Saint-Didier, Chirat, Le Veurdre.

— *verrucosa*. L. — Neuvialle, Bayet, Charroux, Naves, Chareil, Le Veurdre. Calcaires.

— *exigua*. L. — Charmeil, Etroussat, Avermes, Le Veurdre. Calcaires.

— *falcata*. L. — Charmeil, Chantelle, Fourille, Créchy, Le Veurdre. Calcaires.

— *Lathyris*. L. — Lurcy.

— *amygdaloïdes*. L. — Moladier, Monétay, Fleuriel, Le Vernet, Laprugne à l'Assise.

Salicinées.]

Cette famille n'a pas fourni grand aliment à la géographie botanique. Généralement les saules proviennent de plantations et ce sont les mêmes espèces qui se propagent. On les étudie peu, peut-être parce que l'époque précoce, au moins pour plusieurs, de leur floraison n'engage pas encore aux longues promenades d'herborisations; c'est une lacune que je signale à nos collaborateurs.

Le *S. Caprœa*. L. se distingue facilement de ses voisins *S. cinerea* et *S. aurita*, par son bois qui, une fois l'écorce enlevée, est complétement lisse, celui des deux autres étant côtelé.

Ce genre semble offrir des hybridations faciles : J'ai remarqué autour de Moulins, à Marcellange, un *Salix*, *cinerea* par son aspect général, ayant les écailles étroites et pointues de l'*aurita* ; aux tuileries d'Yzeure un *S. cinereo-purpurea* offrant les écailles spatulées du *cinerea*, les étamines à moitié soudées avec les anthères jaunes ne noircissant pas avec l'âge ; un autre, au faubourg des Garceaux, monoïque, avec les écailles du *cinerea*, les étamines devenant foliacées et soudées presque jusqu'aux anthères qui restent séparées.

2e EMBRANCHEMENT. — MONOCOTYLÉDONES.

Alismacées.

Alisma natans. L. — Tronget (L. Allard) ; Gennetines, Saint-Sornin (R. de Chapettes) ; Pouzy (A M).
— *ranunculoïdes*. L. — Montilly (A M).
— *lanceolatum*. With. — Bourbon, Lurcy.
Sagittaria sagittæfolia. L. — Montilly, Bagnolet, Contigny, Souvigny, Villeneuve.
Butomus umbellatus. L. — Contigny.

Liliacées.

Agraphis nutans. Link. — Pouzy, Le Veurdre (H. Meige, R. Perrier), Lurcy à Neureux (Couleuvre).
Gagea arvensis. L. — Fleuriel.
Ornithogalum sulfureum. Rœhm. et Sch. — Bayet, Naves, Le Veurdre.
Scilla Lilio-Hyacinthus. L. — Le Vernet (Jouasset).
— *bifolia.* L. — Le Veurdre.
— *autumnalis.* L. — Avermes, en face l'île. Localisée ; amenée par la rivière ?
Allium sphærocephalum. L. — Chareil, Charroux, Pierrefitte.
— *vineale.* L. — Diou, Moulins, C.
— *oleraceum.* L. — Yzeure, Bresnay.
— *ursinum.* L. — Fourilles, Charmeil, Le Vernet, Bourbon, Lurcy.

Asparaginées.

Ruscus aculeatus. L. — Fleuriel.
Paris quadrifolia. L. — Saint-Germain-des-Fossés (Jouasset).
Polygonatum vulgare. Desf. — Chirat, Monestier, Chareil, Jenzat, Montord, Naves, Blomard, Ferrières.
Convallaria maïalis. L. — Le Vernet, Saint-Didier, Fleuriel, Blomard, Trevol, Bourbon, Lurcy,
Maïanthemum bifolium. — Lamaids (Grosleron).

Dioscorées

Tamus communis. L. — Chantelle, Le Veurdre, Lurcy.

Amaryllidées.

Narcissus pseudo — Narcissus. L. — Le Veurdre (H. Meige, R. Perrier).

— *poëticus.* L. — Pouzy (H. Meige).

Galanthus nivalis. L. — Le Theil (Chomont).

Orchidées.

Orchis coriophora. L. — Lurcy (Madet), Le Veurdre H. Meige).

— *ustulata.* L. — Le Vernet, Saint-Gerand-le-Puy, Monétay-sur-Loire, Loriges, Fleuriel, Pouzy, Neure, Gennetines.

— *fusca.* Jacq. — Coulandon, Neuvy, Le Veurdre.

— *mascula.* L. — Jenzat, Chirat, Saint-Bonnet-de-Rochefort, Neuvy, Lurcy, Le Veurdre, Lamaids.

— *laxiflora.* L. — Trevol, Le Veurdre, Lurcy.

— *latifolia.* L. — Monétay-sur-Loire, Saint-Gerand-le-Puy, Montord, Loriges, Montmarault, Rocles, Pouzy, Le Veurdre, Le Vernet, C.

— *maculata.* L. — Montord, Rocles, Saint-Didier, Blomard, Pouzy, Le Veurdre, Le Vernet, C.

— *conopsea.* L. — Lurcy.

Satyrium hircinum. L. — Naves, Chemilly, Yzeure, Lurcy.

— *viride.* L. — Le Veurdre (H. Meige, R. Perrier).

Ophrys anthropophora. L. — Le Veurdre (H. Meige, R. Perrier).

— *apifera.* Sm. — Garnat (Abbé Cayot), Lurcy (Hier Deschamps).

Spiranthes autumnalis. L. — Le Veurdre, Ainay, Murat, Chamblet, Le Theil, Yzeure.

Neottia ovata. Rich. — Bayet, Fleuriel, Yzeure, Trevol.
Epipactis palustris. Cr. — Deux-Chaises (abbé Berthoumieu).

Joncées.

Juncus uliginosus. Meyer. — Montilly.
— *Bufonius*. L. var. *fasciculatus*. — Marcenat.
— *tenageya*. L. — Saint-Didier.
— *compressus*. Jacq. — Bourbon, Le Veurdre.
— *acutiflorus*. Ehr. — Loriges, Diou, Murat.
Luzula Forsteri. D C. — Fleuriel, Neuvy, C.
— *pilosa*. Wild. — Moladier, Fleuriel, Le Veurdre, Bagnolet, Laprugne.
— *maxima*. D C. — Branssat, Fleuriel, Le Vernet.
— *campestris*. D C. — Yzeure, Trevol, Loriges, Monestier, C.
— *multiflora*. Lej. — Yzeure, Lusigny, Echassières, C.
— *nivea*. D C. — Mayet-de-Montagne ; bords du marais sur le chemin de Laprugne (A. M).

Cypéracées.

Cyperus fuscus. L. — Marcenat, Bayet, Créchy, Villeneuve.
— *flavescens*. L. — Chirat, Gennetines, Thiel, Bourbon.
Schœnus albus. L. — Beaulon.
Scirpus acicularis. L. — Gennetines, Créchy, Marcenat, Chamblet, Bourbon, Le Veurdre.
— *fluitans*. L. — Gennetines, aux Barattiers (R. de Chapette).

Scirpus setaceus. L. — Saint-Didier, Chirat, Chouvigny, Pierrefitte.

— *maritimus*. L. — Créchy, Jenzat, Marcenat, Souvigny, Lurcy.

— *sylvaticus*. L. — Domérat, Le Veurdre, Lurcy.

— *michelianus*. L. — Bourbon (L. Allard) ; Messarges (H. Gay, P. Gagne) ; Villeneuve (A M).

Eriophorum latifolium. L. — Périgny, étang de Rozière.

— *angustifolium*. L. — Lurcy, Deux-Chaises.

Carex pulicaris. L. — Périgny, étang de Rozière.

— *acuta*. L. — Le Veurdre, Pouzy, Toulon, Bayet, Diou.

— — Var. *prolixa*. G. G. — Bessay.

— *Goodnowii*. Gay. — Lamaids, Echassières, Le Veurdre.

— *disticha*. Huds. — Paray-sous-Briaille, Loriges, Bayet, Le Veurdre, Château-sur-Allier.

— *Vulpina*. L. — Bayet, Fourilles, Marcillat, Bourbon, Le Veurdre, Pierrefitte, Diou.

— *muricata*. L. var. *fumosa*. G. Fl. Jur. épi contracté, écailles et utricules presque noirs. — Fourilles (Bourgougnon).

— *divulsa*. Good. — Loriges, Cesset.

— *Schreberi*. Wild. — Ainay-le-Château (A. M).

— *leporina*. L. — Lurcy, Le Veurdre, Pouzy, Bourbon, Bayet, Gannat.

— *stellulata*. Good. — Lurcy, Périgny, Laprugne à l'Assise.

— *remota*. L. — Fourilles, Diou.

— *elongata*. L. — Gouise (L. Allard).

— *pilulifera*. L. — Villefranche.

Carex præcox. L. — Lamaids, Fleuriel, Ferrières, Le Veurdre, C.

— *glauca*. L. — Le Vernet, Montaigu-le-Blin, Monestier, Lurcy, Le Veurdre, Ainay, C.

— *hirta*. L. — Loriges, Bayet, Poëzat, Bourbon, Chavenon, Lurcy, Le Veurdre, C.

— — var. *hirtæformis*. — Fourilles.

- *flava*. L. — Cesset, Bourbon, Lurcy.

— *Œderi*. Ehr. — Lapalisse, Chamblet, Château-sur-Allier.

— *Hornschuchiana*. Hop. — Lurcy, à Lacarelle (A M).

Ce Carex, quelquefois confondu avec le *distans*, en diffère : par sa capsule *toujours convexe des deux côtés*, tandis que celle du *distans* est *aplatie du côté qui regarde l'axe* ; par le bec de la capsule *non denticulé intérieurement*, mais offrant souvent une membrane, tandis que dans le *distans* le bec est *toujours denticulé intérieurement*. La différence tirée des écailles est de peu de valeur, elles sont obtusiuscules élargies dans les *distans* jeunes, acuminées aiguës dans la plante mûre ; l'écartement des épis n'est pas un caractère sur lequel on puisse compter : sur les échantillons de médiocre taille du *distans*, l'écartement est le même que dans l'*Hornschuchiana*.

Carex panicea. L. — Pouzy, Lurcy, Trevol, Loriges.

— *pallescens*. L. — Montaigu, Le Veurdre, Pouzy.

— *sylvatica*. Hud. — Fleuriel, Coulandon, Le Veurdre.

— *pseudo-cyperus*. L. — Dompierre, Montilly, Contigny (A. M).

Carex maxima. Scop. — Bourbon, à Grosbois (L. Allard).

— *hordeïstychos.* Vill. — Chareil-Cintrat (Bourgougnon).

— *vesicaria.* L. — Loriges, Bayet, Montilly, Le Veurdre, Pouzy, C.

— *riparia.* L. — Le Veurdre, Lurcy, Chavenon, Loriges, Saint-Gerand-le-Puy.

Graminées.

Andropogon ischœmum. L. — Chareil, Fourilles, Marcenat, Le Veurdre, Pierrefitte.

Digitaria filiformis. Kœler. — Murat, Gennetines.

Leersia oryzoïdes. Sw. — Souvigny, Marcenat, Chavenon, Murat.

Calamagrostis epigeïos. Koth. — Bourbon, Saint-Didier.

Gastridium lendigerum. Gaud. — Loriges (Bourgougnon).

Agrostis canina. L. — Yzeure, Marcenat, Lurcy, Peu C.

Milium effusum. L. — Fleuriel (Bourgougnon).

Setaria verticillata. L. — Loriges, Bourbon, Pierrefitte.

— *glauca.* L. — Loriges, Chirat, Chantelle.

Phalaris arundinacea. L. — Chouvigny, Loriges, Bayet, Dompierre, Lurcy.

Phlœum Bœhmeri. Wib. — Chareil, Fleuriel, Cesset, Le Veurdre, Lurcy.

Crypsis alopecuroïdes. Sch. — Bourbon (L. Allard).

Anthoxanthum Puelii. L. L. — Gipcy, Yzeure.

Melica uniflora. Retz. — Fleuriel, Lurcy, C.

— *nebrodensis.* Parlat. — Chantelle (Bourgougnon).

Aira flexuosa. L. — Saint-Didier, Verneuil, Coulandon. Bois, C.

— *cæspitosa.* L. — Cesset, Diou. Bois, C.

Aira multiculmis. Dumort. — Molinet, Loriges.
— *præcox*. L. — Echassières, Villefranche.
Arrhenaterum elatius. P. B. var. *bulbosum*. — Saint-Pourçain, Le Veurdre.
Avena flavescens. L. — Chouvigny, Lurcy.
— *pubescens*. L. — Le Veurdre, Bayet.
Triodia decumbens. P. B. — Cesset, Lurcy. C.
Bromus secalinus. L. — La Lizolle, Contigny, Pierre-fitte.
— *arvensis*. L. — Neuvy, Dompierre, Loriges, C.
— *erectus*. Huds. — Moulins, Gannat, Monestier, Fleuriel, Cesset, Le Veurdre, C.
— *asper*. L. — Le Veurdre, Chantelle.
— *giganteus*. L. — Gouise, Bressolles (L. Allard) ; Le Veurdre (A M).
Festuca sciuroïdes. Roth. — Echassières, Loriges, Chavenon, Lurcy, Diou.
— *ovina*. L. — Laprugne, Verneuil.
— *rubra*. L. — Paray-sous-Briaille.
— *spadicea*. L. — Monestier, rochers de la Courcelle, micaschistes des bords de la Sioule (A M).
— *arundinacea*. L. — Fourilles (Bourgougnon).
— *cærulea*. D C. —Blomard, Loriges, Saint-Didier, Cesset. C.
Kæleria cristata. Pers. — Moulins, Chantelle, Paray-sous-Briaille.
Glyceria aquatica. Walh. — Marcenat, Diou, Dompierre.
Poa pilosa. L. — Saint-Didier, Fourilles, Lurcy.
— *megastachya*. L. — Fourilles, Louchy, Le Veurdre, Lurcy, Saligny.

Triticum Poa. D. C. — Echassières, Saint-Didier, Verneuil, Bayet.

— *tenuiculum*. Lois. — Echassières, Neuvialle.

Agropyrum repens. P. B. — C. partout, avec ses nombreuses variétés.

— *pungens*. R. et S. — Sables de l'Allier, nul ailleurs : Moulins, rive gauche.

— *glaucum*. R. et S. — Sables de l'Allier, nul ailleurs : Moulins, à Nomazy, Créchy. Je l'indique avec doute, elle diffère bien peu de la suivante.

— *campestre*. G. G. — Sables de l'Allier et de la Loire, nul ailleurs : Moulins, Contigny, Créchy, Pierrefitte.

— *cæsium*. Presl. — Avermes, R.

— *caninum*. R. et S. — Bresnay (L. Allard).

Lolium rigidum. Gaud. — Pierrefitte (A. M). R.

— *temulentum*. L. — La Lizolle, Loriges.

Gaudinia fragilis. P. B. — Bourbon (A. M).

Nardus stricta. L. — Trevol, Château-sur-Allier, Pouzy.

Potamées.

Potamogeton natans. L. — Bayet, Montilly.

— *fluitans*. Roth. — Pouzy, Chavenon (A. M).

— *lucens*. L. — Diou, au canal (P. Gagne, A. M). R.

— *perfoliatum*. L. — Pierrefitte (A. M) .R.

— *crispum*. L. — Gannat, Marcenat, Bayet, Fourilles, Pouzy.

— *heterophyllum*. Schreb. — Bourbon, étang du château, où il a reparu depuis qu'il a été remis en eau ; étang des Vesvres, où l'on trouve toutes les formes possibles depuis la

forme franchement *heterophyllum*, à la forme *graminifolium* ; une forme à feuilles toutes linéaires, a les feuilles supérieures très denses en arrivant à la surface de l'eau. R.

Potamogeton acutifolius. Link. — Yzeure, à Plaisance (L. Allard).

— *obtusifolium*. M. et K. — Tronget (L. Allard).

— *pusillum*. L. — Bourbon.

— *pectinatum*. L. — Moulins, boires de l'Allier au pont de fer (A. M).

Zannichellia palustris. L. — Diou, à Septfonds (A. M).

Lemnacées.

Lemna gibba. L. — Environs de Moulins, Bourbon.

Typhacées.

Sparganium ramosum. L. — Lurcy, Bourbon, Montilly, Créchy, Louroux-de-Bouble, Loriges, Marcillat.

— *simplex*. L. — Tronget, Contigny, Souvigny.

Typha angustifolia. L. — Montilly, Pouzy.

Aroïdées.

Arum italicum. Mill. — Voussac (A. Mercier) ; Le Veurdre au mont Talaux (H. Meige, R. Perrier). R.

3° EMBRANCHEMENT. — ACOTYLÉDONES.

Fougères.

Ophioglossum vulgatum. L. — Tourbières de Chappes (R. de Chapettes). Les marais de Gannat où cette plante a été abondante sont aujourd'hui desséchés.

Osmunda regalis. L. — Beaulon (G. Faure).

Polypodium vulgare. L. — Gannat, Chantelle, Fleuriel, Saint-Didier, Chareil, Chouvigny, Le Vernet, C.

— — *fructifications confluentes.* — Chantelle.

— — *à pinnules aigües.* — Chantelle.

— *Dryopteris,* var. *scalcareum.* G. G. — Jenzat (Abbé Allier).

Ceterach officinarum. L. — Le Theil, Saint-Priest-en-Murat.

Aspidium aculeatum. Sw. — Chantelle.

— *angulare.* Presl. — Chantelle, Chirat, Le Vernet.

Polystychum filix mas. D. C. — Gannat, Fleuriel, Chantelle, Trevol, Laprugne, C.

— *spinulosum.* D. C. — Marcillat, Echassières, Marcenat, Fourilles, Le Theil, Thiel, Laprugne, Lurcy.

Athyrium filix fœmina. Roth. — Monestier, Gannat, Laprugne, C.

— *acrostichoideum.* Mér. — Echassières.

Asplenium adianthum nigrum. L. — Chouvigny, Chirat, Jenzat, Saint-Didier, Chareil, Le Theil, Néris, C.

— *trichomanes*. L. — Lamaids, Chouvigny, Chirat, Chareil, Montord, Fleuriel, Jenzat, Le Veurdre, C.

— *ruta muraria*. L. — Isle-et-Bardais, Montmarault, Chareil.

— *septentrionale*. Hoff. — Monestier, Chantelle, Souvigny.

Scolopendrium officinale. Sm. — Chamblet, Bayet, Chareil, Le Veurdre, Château-sur-Allier, Lurcy, Cindré.

Equisétacées.

Equisetum arvense. L. — Bourbon, Moulins, Bressolles, Chareil, Saint-Pourçain, Monétay-sur-Loire, C.

— *palustre*. L. — Saint-Pourçain, Marcenat, Fourilles, Diou, C.

— *limosum*. L. — Chamblet, Pierrefitte, Lurcy.

— *multiforme*. Vaucher. — Marcenat, Paray-sous-Briaille, Le Veurdre, Pierrefitte (A. M).

Marsiléacées.

Marsilea quadrifolia. L. — Marcenat, Créchy (A. M),

Moulins, octobre 1885.

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

AGE DU BRONZE

NOTICE
SUR DEUX MOULES EN PIERRE
A FONDRE LES MONNAIES
ET SUR
UN AUTRE MOULE POUR ANNEAU

Notre collègue, M. le docteur Noëlas, possède une riche réunion d'objets antiques recueillis dans la localité qu'il habite, ou dans les environs, et qui forment une collection des plus précieuses non seulement au point de vue historique et archéologique, mais encore pour l'histoire de l'art en Forez. Cette collection ainsi formée avec des éléments ramassés sur le sol montagneux devient excessivement importante, et ajoutons qu'elle l'est plus encore entre les

mains du savant docteur, qui sait depuis longtemps faire profiter de sa science et de son talent, ses compatriotes, ses amis, sa province, puis encore, tous les archéologues; ses collections sont des matériaux qu'il a su employer dans beaucoup de circonstances, et pour ne citer que ses inimitables légendes foréziennes, écrites dans un style particulier, original, et son histoire des faïences Roanno-Lyonnaises, notre savant collègue a donné la mesure de son érudition.

L'époque gauloise qui a laissé si peu de monuments, à part les médailles qui sont nombreuses, mériterait d'être étudiée dans les moindres vestiges qu'elle nous a légués. *L'Art gaulois* de M. Hucher est expliqué par les monuments numismatiques. M. de Cleuziou dans son étude sur la poterie gauloise, et surtout dans l'*Art national*, a revendiqué au profit de notre pays, ce que l'habitude de tout rapporter aux vainqueurs des Gaules, leur avait attribué et, si d'un côté nous ne partageons ni ses idées ni ses théories sur des questions que les lecteurs de l'*Art national* n'avaient nullement besoin de connaître, nous lui rendons au moins cette justice d'avoir établi la différence entre l'art du vaincu et celui du vainqueur ; ce dernier s'est imposé par droit de conquête, il s'est assimilé à l'art gaulois qu'il a corrompu, cet art a existé, il n'est point une chimère comme on a eu le tort de le croire longtemps, et sous les productions artistiques que l'on attribue encore dans des collections publiques et privées, auxquelles on donne le nom d'art romain, nous y découvrons le sentiment, plus encore, le génie de l'art gaulois. Il est tard, mais il est encore temps de revendiquer pour la Gaule, ce

qui lui est particulier et de laisser à ce fier vainqueur ce qui lui appartient, ce serait là un bel acte de patriotisme. Déjà, le Musée des antiquités nationales établi dans le vieux château de Saint-Germain-en-Laye, près Paris, jetait un défi aux romanistes enthousiastes, et prouvait l'existence, la beauté de l'art gaulois. Malheureusement, ces riches et précieuses galeries des *antiquités nationales*, commencent à recevoir tous les objets recueillis par les missions qui explorent le Pérou, le Mexique, ne sera-t-on pas tenté bientôt d'y déposer des chinoiseries, l'oïdium de tant de collections.

L'art gaulois présente cette importante particularité, c'est qu'il est le trait d'union avec les temps préhistoriques, l'époque gauloise est intimement liée à ces temps reculés, il arrivera que l'étude bien établie sur les nouvelles découvertes qui se sont récemment produites et qui peuvent se reproduire encore, permettra de rétablir non plus sur des hypothèses, mais bien sur des faits, la succession de ces âges et de ces époques, et leur réunion à la période gauloise ; ce dernier point n'étant pas encore suffisamment établi.

Parmi les derniers objets recueillis par M. le docteur Noëlas, il en est deux qui sont du plus grand intérêt, ils ont été trouvés ensemble à Saint-Didier-sous-Rochefort, près Boën (Loire). Si la description de ces objets ne présente point l'attrait de l'intérêt local, elle n'est pas dépourvue de l'intérêt général ; puis, ce département voisin du nôtre, forme un rapprochement qui n'est pas sans valeur.

Ces objets sont deux moules à couler le bronze,

tous les deux sont formés de la même matière qui est un schiste houiller, dont le gisement existe à Saint-Didier, il est alors supposable que l'industrie du bronze était particulière à cette localité.

Ces moules sont différents, l'un est formé d'une seule pièce et l'autre est composé de deux parties égales, on remarque sur les bords la trace laissée par la scie qui a débité ces pierres, qui présentaient déjà assez de dureté, ce devait être une scie de bronze, car il est facile de reconnaître qu'elle n'avait pas de *voie*, le bronze n'étant pas susceptible d'être écarté comme les dents d'une scie en acier. Les surfaces ainsi débitées ont été arrondies, polies sur un grès très fin, puis usées par l'usage. Il reste encore des particules de bronze dans les interstices et les évents de ces moules, l'un d'eux est bouché par un métal de couleur grise, très dur, et qui paraît être le potin, mélange du bronze et de l'argent, employé par les Gaulois.

Les trous pour l'introduction du métal et les évents pratiqués pour l'opération de la fonte sont faits de la même façon que ceux que l'on remarque sur les pierres à aiguiser généralement en quartzite, et appartenant à l'âge du bronze. Les pierres percées de l'âge de la pierre polie et du bronze, le sont par le même procédé, les trous s'obtenaient de la même manière que les obtiennent les Calédoniens actuels, c'est-à-dire, à l'aide d'un morceau de bois tendre, auquel on imprime un rapide mouvement de rotation soit avec la main, soit avec une corde qui en entoure l'axe, quand le trou à percer est marqué, on ajoute à la pointe en bois du sable fin, humecté, qui accélère

la perforation, dès que le trou correspond à la moitié de la surface à percer, on retourne la pierre, et on recommence la même opération de l'autre côté, le trou est percé, et la coupe présente deux cônes évasés à l'extérieur.

La figure 1, représente le creux d'un moule donnant six pièces, quoique brisé à l'une de ses extrémités, il paraît se terminer vers la cassure. Un petit trou encore rempli de métal se voit au-dessus des deux petites pièces. Ces six creux forment assurément le droit et le revers de trois pièces distinctes, qui une fois fondues, étaient soudées ensemble. C'est là un moule à monnaies, l'exacte concordance de chaque pièce dont le diamètre est différent pour chacune d'elles, confirme cette opinion.

Ces monnaies coulées, puis soudées, ou même unifaces, sont inconnues, ce procédé est employé par les faussaires, le style archaïque de ces pièces, la confection du moule, le fait remonter à une très haute antiquité, et quoique ces monnaies soient inconnues, ce moule qui en a produit, ne manque pas d'avoir sa valeur numismatique aussi incontestable que les pièces elles-mêmes ; le genre du travail employé pour façonner cette pièce unique, autorise à en faire remonter l'origine vers la fin de cette période communément appelée l'âge du bronze, qui a précédé celle du fer, laquelle se rapporte à une très haute antiquité.

Nous nous trouvons donc en face de l'un des plus anciens monuments monétaires connus, s'il était possible de lui assigner une date, nous pourrions l'évaluer sur celles attribuées à l'âge de bronze vers cette

époque où l'art de couler et travailler cette matière était le plus répandu. On connait de ce temps des milliers d'objets ayant servi d'outils et d'ornements, et sans parler ni des outils ni des armes, les Musées possèdent une infinité d'objets de parure, de toilette ou autres, tels que les fibules dont le nombre et la variété sont considérables, les bracelets, les anneaux, les torques, les épingles à cheveux, ces pièces sont parfois d'un dessin très correct, plusieurs sont enrichies de ciselures dont le scercles et la ligne chevronnée fournissent les principaux éléments. Les objets votifs représentent déjà des divinités qui souvent ne manquent ni de correction, ni de goût. C'est donc à ce temps de l'emploi général du bronze que l'on peut rapporter la confection de ces moules ; et une population, une tribu qui employait ce métal sous toutes les formes et pour tous les besoins de sa vie, pouvait très bien avoir eu l'idée de couler des monnaies dont le besoin devait se faire instamment sentir, à un moment où les exigences de la vie matérielle devenaient aussi multiples.

L'on sait que cette période existait en Gaule plus de soixante siècles avant l'ère chrétienne ; les pyramides de Gizeh taillées à l'aide d'outils en métal ont plus de 7000 années d'existence, les figures en or, égyptiennes, déposées au Louvre, ont assurément plus de six mille ans. Le roi Menès régnait en Egypte il y a 7456 ans suivant Lesueur. Si la civilisation égyptienne produisait déjà tant de merveilles, on peut bien accorder aux hommes qui vivaient à l'âge du bronze l'art de couler ce métal et d'en faire des monnaies il y a six mille ans ; quant aux coins et

aux haches de métal, leur usage était connu antérieurement.

Beaucoup de monnaies gauloises antérieures à César portent une roue, une rouelle pour attributs, les monnaies de potin qui sont généralement coulées représentent également l'idée du circuit giratoire, il est à remarquer que le creux du moule représente cette idée par les cercles concentriques, et la roue à quatre rayons renflés, ornée d'un cercle ou nimbe perlé tout autour, cet attribut des monnaies gauloises, ce *totem* est particulier à plusieurs peuples, les Arvernes, les Aulerces, les Osismiens ; une pièce des Aulerces Diablinthes porte un quatre-feuilles avec point central, circonscrit dans le nimbe perlé, exactement représenté par l'un des creux de ce moule. Il est probable que l'on n'a fait que continuer une tradition. Le symbole de la roue a été expliqué, ce serait le symbolisme du temps.

Les plus anciennes monnaies gauloises connues paraissent être des copies des statères grecs que les Gaulois rapportèrent du pillage du Temple de Delphes, qui eut lieu l'an 279 avant Jésus-Christ. Les Arvernes s'attribuèrent particulièrement ces monnaies, dont le droit représente une tête d'Apollon. Le statère d'or du Musée de Falaise est l'une de ces plus anciennes monnaies.

Il est à remarquer que plusieurs monnaies gauloises, portant au revers un vase, le diota, celles du grand chef Arverne Vercingétorix, ont cet attribut, la forme de ces vases est exactement semblable à ceux appartenant à l'âge du bronze et publiés par M. de Worsæ dans son catalogue des antiquités

danoises, sous les nos 296 et 302 « *Nordiske Oldsager i det Kongelige museum i kiobenhavn.* »

La première monnaie de ce moule représente une tête humaine aux traits fortement accentués, trois torsades de cheveux retombent de chaque côté de la figure, ce qui fait déjà supposer un certain degré de civilisation ; la chevelure recevait donc des soins particuliers, le revers est formé de traits concentriques, dont le dernier est agrémenté de ciselures

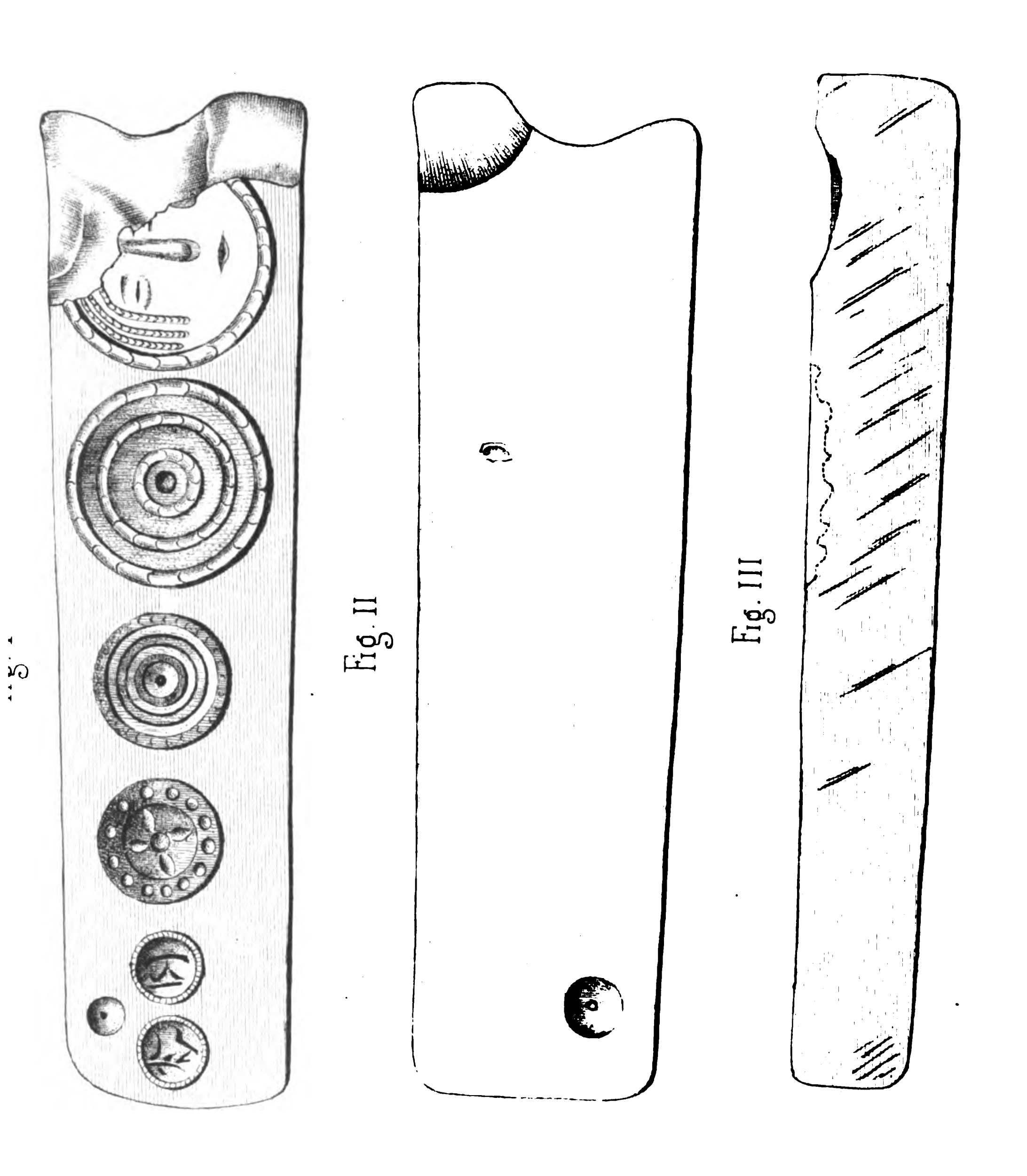
La seconde pièce d'un diamètre inférieur porte trois cercles entourant le point central, comme dans l'exemplaire précédent, le cercle extérieur est buriné, le revers est un astre à quatre rayons renflés, et deux cercles formés d'un double trait, circonscrivent un nimbe perlé.

La dernière pièce qui est plus petite encore est encadrée d'un grènetis des deux côtés, le centre porte des traits, des sigles, et si ce ne sont point des lettres alphabétiques, ce sont tout au moins des caractères de convention.

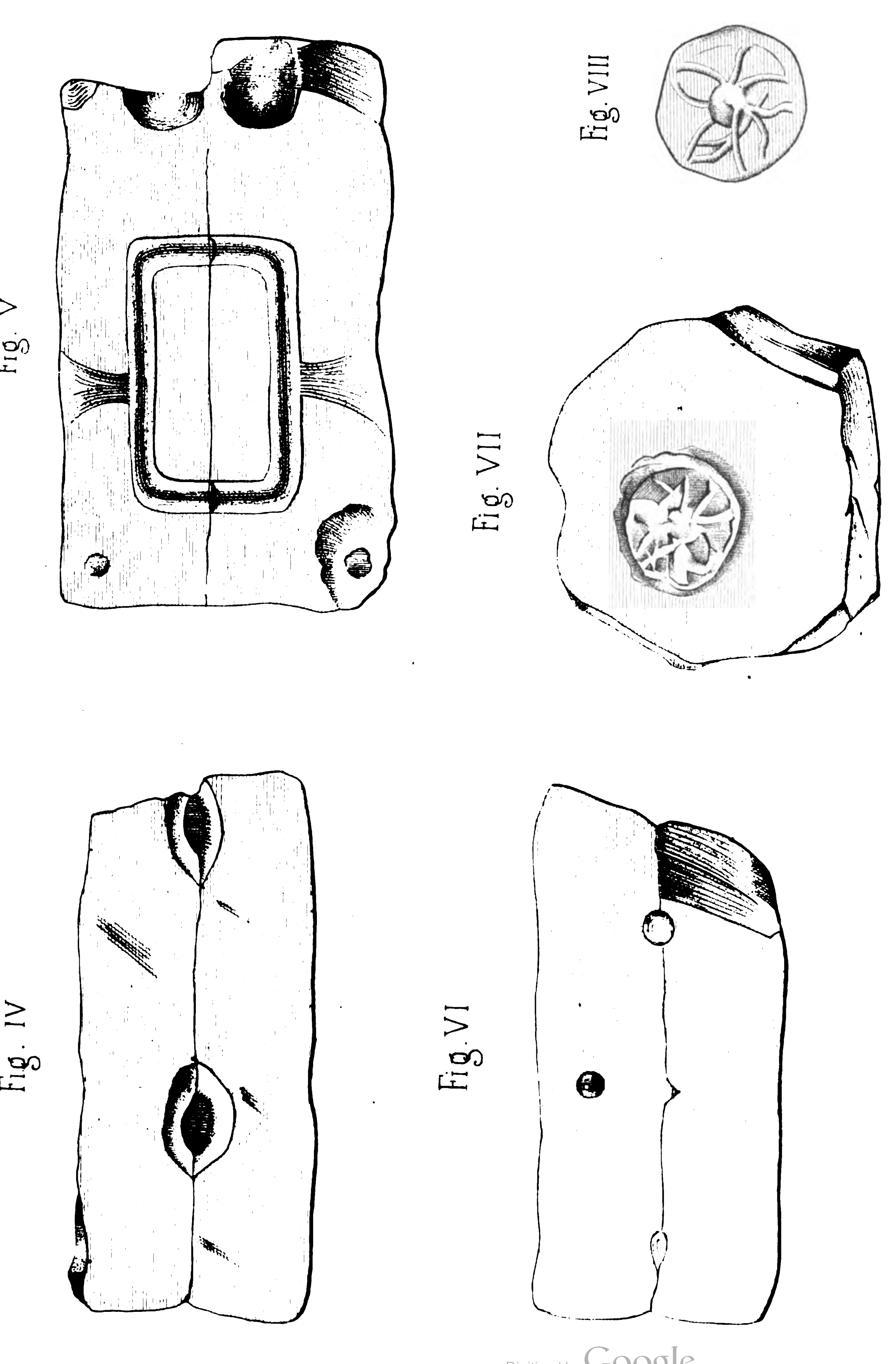
La figure II représente le dessous du moule, on y voit le même trou qui se remarque sur l'autre face, il pouvait servir à fixer le moule sur un objet quelconque.

La figure III donne l'épaisseur du moule, sur le bord duquel l'action de la scie a laissé ses traces.

Contrairement au moule suivant, celui-ci n'est formé que d'une seule partie, il ne porte aucun repère. Quand le métal à couler était fondu, on répandait le contenu du creuset sur ce moule dont les creux se remplissaient, tandis que dans l'autre moule, la pièce était coulée d'un seul jet. Ce procédé doit



MOULE EN PIERRE A FONDRE LES MONNAIES



MOULES EN PIERRE POUR ANNEAUX ET MONNA

être de beaucoup postérieur au précédent, il vient encore à l'appui de la haute antiquité de ce moule.

Moule d'un anneau.

Le moule représenté dans la planche II est de la même matière que le précédent, il est formé de deux parties égales, juxtaposées, et réunies par des repères qui assuraient la juxtaposition au moment de l'opération de la fonte. La figure IV représente les deux parties réunies avec l'orifice du conduit de la matière en fusion, et un évent pour en assurer l'écoulement, on remarque aussi quelques traits penchés qui indiquent que ces morceaux ont été obtenus avec une scie.

La figure V montre l'intérieur du moule, qui représente un anneau en forme de parallélogramme aux coins arrondis, et les repères, puis une seconde pièce en forme de balle, mais dont on ne voit qu'une petite partie, et dont la fonte s'opérait séparément par le conduit qui se voit encore.

La figure VI est le dessous du moule avec les évents perforés.

Je viens de trouver à Diou, aux Vignauds, un schiste carbonifère analogue à ceux ci-dessus décrits, il porte sur une surface plane qui a été polie sur un grès fin, une entaille creusée circulairement et obtenue à l'aide d'un outil à pointe mousse, le fond est sillonné de lignes convergeant autour d'un point central plus profondément entaillé.



La figure VII représente le schiste lui-même de grandeur d'exécution avec son creux, et la figure VIII, le relief obtenu.

Je n'hésite pas à rapporter cette nouvelle matrice à celles de M. le docteur Noëlas, les lignes que donne le relief doivent être des signes de convention et non des lignes hasardées, car il est à remarquer, que les artistes fondeurs ou ciseleurs de l'âge du bronze et ceux de l'époque gauloise traçaient très correctement leurs lignes courbes ou chevronnées, et l'on peut se pénétrer de la rectitude de leurs dessins en examinant les vases de ces époques, ornés à la main, ou les bracelets ou autres objets en bronze ciselés.

Ce moule serait bien antérieur aux autres, et la pièce était coulée directement sur le côté plat, elle était uniface.

Suivant M. Desor (1) dans son étude sur les constructions lacustres du lac de Neufchâtel, les peuples du premier âge du fer appartenaient à la grande souche gauloise, et ils étaient les descendants des Helvétiens, lesquels apportèrent avec eux l'art de forger le fer, de cuire la brique, et de faire des monnaies . . . .

La dynastie des rois Lydiens possédait au VII[e] siècle avant l'ère chrétienne des monnaies d'or rappelant les *obeliskoï*, qui étaient les monnaies de l'île d'Egine, assurément antérieures à celles-ci, et sur lesquelles étaient imprimés des signes faits à l'aide de poinçons gravés.

(1) *De l'ancienneté de l'homme*, tom. II, p. 169.

L'antiquité a toujours attribué à Phidon, roi d'Argos, l'invention de la monnaie. Ce monarque régnait vers l'an 860 avant notre ère.

De même que celles de Phidon et de Gygès, les monnaies primitives de la Lydie sont coulées en lingots et poinçonnées sur les deux côtés.

La plus ancienne monnaie des Egyptiens connue d'après les textes des papyrus était formée d'anneaux d'or et d'argent et qui servaient aux échanges. Plusieurs peintures représentent des hommes chargés de peser ces anneaux.

M. Lenormant (1) affirme que l'usage de la monnaie remonte à une très haute antiquité, confirmée par la lecture des hiéroglyphes.

Mais remontant aux temps préhistoriques, l'on retrouve des spécimens de monnaie datant de l'âge du fer, ce sont de petits anneaux réunis par un plus grand dont les extrémités recourbées en crochets permettaient de les réunir ou de les séparer; le musée de Stockholm en possède plusieurs.

M. Otz a recueilli dans des vases en terre à Marigen, au bord du lac de Bienne, un anneau en étain dans lequel étaient suspendus plusieurs petits anneaux, rappelant les *sapecks* du Céleste-Empire. Dans les palafittes du lac de Neufchâtel, M. Desor a trouvé plusieurs de ces anneaux.

Beaucoup des peuplades sauvages de l'Afrique font encore usage de ces anneaux comme de monnaies.

M. Perrin, directeur du musée de Chambéry, a trouvé au Veyrier, en Savoie, un nombre considé-

(1) *Monnaies et médailles*, p. 15.

rable d'anneaux, qu'il n'hésite pas à reconnaître pour des monnaies, de plus, il a recueilli au même endroit une petite plaque d'étain ornée de signes, de raies symétriques, et qu'il croit être une monnaie de l'époque du bronze.

Dans les fouilles du dolmen de Magny-Lambert (Côte-d'Or), faites par M. Flouet (1), il a trouvé avec une quantité d'objets en bronze déposés dans la chambre sépulcrale, une rondelle uniface, en or pur, ornée de lignes, de cercles en pointillé, sans trou de suspension qui pût faire supposer un objet de parure. N'est-ce point là une monnaie de l'époque des dolmens ?

Il existe une foule d'objets épars dans les collections, leur publication serait souvent d'un grand secours pour les études archéologiques. Beaucoup déjà sont décrits, il serait à désirer que tous le soient, l'archéologie avancerait encore plus rapidement dans la voie progressive qu'elle a parcourue ces dernières années.

Francis Pérot.

(1) *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, 1873, p. 274. Planche XXIIIe. fig. IX.

LISTE

DES

MEMBRES TITULAIRES

ASSOCIÉS LIBRES ET CORRESPONDANTS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER

1885-1886

MM. Bouchard, *président*.

Esmonnot, *vice-président*, pour la classe des sciences.

Doumet-Adanson, *vice-président*, pour la classe des lettres.

Bertrand, *vice-président*, pour la classe des arts.

Bernard, *secrétaire-archiviste*.

Thonnier (Aymar), *secrétaire-adjoint*.

Croizier, *trésorier*.

Queyroy, *conservateur du Musée*.

Membres de droit.

M. le Préfet du département de l'Allier.
Mgr l'Évêque du diocèse de Moulins.
M. le Maire de la ville de Moulins.

Membres titulaires.

Classe des sciences.

MM. Brinon (le Vte de), docteur en médecine.

Doumet-Adanson ✱, président de la Société d'Horticulture de l'Allier.

Estoille (le comte de l'), ancien officier d'état-major.

Frobert, banquier à Moulins.

Méplain, docteur en médecine.

Migout, professeur de physique au Lycée.

Petit ✱, docteur en médecine.

Prieur, docteur en médecine.

Reverchon, docteur en médecine et directeur de l'Asile départemental de Ste-Catherine.

Classe des arts.

MM. Delaigue, propriétaire.

Desrosiers (Charles).

Esmonnot, ancien architecte du département.

Martin Flammarion, photographe à Moulins.

Milanolo, artiste peintre.

Mora (Pasqual de), propriétaire.

Queyroy, conservateur du Musée départemental.

Thonier-Larochelle (Aymar), avocat.

Classe des lettres.

MM. BERNARD (Gustave).
BOUCHARD, avocat.
CROIZIER, notaire honoraire.
DESHOMMES, avocat.
DESROSIERS (Auguste).
FAURE, docteur ès-lettres, membre de l'Institut de Coïmbre.
GIROUD, receveur municipal.
GUILLAUME-GRANDPRÉ, maire de Neuvy.
GRASSOREILLE, ancien archiviste du département.
MELIN (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.
MÉPLAIN, juge honoraire.
MÉPLAIN, avocat, ancien député de l'Allier.
THONNIÉ (J.-B.), avocat.
VAYSSIÈRE, archiviste du département.

Membres associés libres.

Classe des sciences.

MM. BRUEL (Léon) ✻, docteur en médecine et ancien membre du conseil général de l'Allier.
BUJON, inspecteur honoraire des forêts.
CHAVIGNY (Frédéric de)
LÉVEILLÈ, ingénieur civil des mines, à Laprugne (Allier).

MM. Meige *, docteur en médecine, ancien membre du conseil général de l'Allier.

Olivier (A.), propriétaire.

Reignier, docteur en médecine.

Richou, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Alby (Tarn).

Sayet, avoué-licencié.

Treyve, horticulteur.

Classe des arts.

MM. Bure (de), membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

Dadole, architecte.

Delageneste *, ancien maire de la ville de Moulins.

Olivier (Henri).

Rambourg (Louis) O *.

Classe des lettres.

MM. Auclaire, imprimeur.

Balorre (Le comte de).

Battu, avocat, maire de Lusigny.

Burin-Desroziers, avocat, ancien magistrat, membre du Conseil général du Puy-de-Dôme.

Chevalier, directeur de l'Assurance mutuelle.

MM. Conny (Mgr de), protonotaire apostolique.
Fustier, notaire à Moulins.
Girard, ancien notaire.
Jaladon de la Barre, avocat.
Patissier, ancien député et vice-président du Conseil général de l'Allier.
Plainchant, avocat.
Robert, avocat, docteur en droit.
Seuillet, maire de Treban, et membre du Conseil général de l'Allier.

Membres correspondants.

Classe des sciences.

MM. Avisard, pharmacien à Paris.
Bailleau ✱, docteur en médecine à Pierrefitte.
Billet, percepteur à Tauves (Puy-de-Dôme).
Bonnevie de Pogniat (le comte de).
Bourgougnon (Claudius), à Chareil-Cintrat.
Buysson (le vicomte du), à Broût-Vernet.
Charleuf, à Château-Chinon.
Charvot (Eugène), professeur agrégé de médecine à l'école du Val-de-Grâce.
Clément (l'abbé), vicaire à Huriel.
Debaussau, docteur en médecine, médecin principal de 2e classe.
Desfosses, docteur en médecine à Bagneux.
Dubosc (Emile), propriétaire à Bressolles.

MM. Féningre, ingénieur civil.

Geoffroy Saint-Hilaire (Albert) ❋, sous-directeur du jardin d'acclimatation à Paris.

Germain de Saint-Pierre, docteur en médecine.

Girard (M.), professeur au collége Rollin.

Gomard (Charles), à Saint-Quentin.

Guiot, inspecteur d'Académie.

Hospital ❋, directeur de l'asile des aliénés du Bois-le-Cros, à Clermont-Ferrand.

Jouillot, professeur de sciences physiques au Lycée de Sens.

Jubelin, ancien sous-secrétaire d'Etat à Paris.

Julien, professeur de géologie à la Faculté de Clermont-Ferrand.

Kieniewicz, ingénieur civil en Russie.

Lamothe, pharmacien à Chantelle.

Laussedat O ❋. colonel du génie en retraite, directeur du Conservat. des Arts-et-Métiers.

Lefort ❋, chimiste à Paris.

Pécout, inspecteur d'Académie.

Pérard, à Montluçon.

Rouby O ❋, colonel au 68e régiment d'infanterie de ligne.

Tixier, propriétaire à Saint-Pons (Allier).

Yves, pharmacien à Hérisson.

Classe des arts.

MM. Berry, conseiller à la cour d'appel de Bourges.

Bertinot (Gustave), graveur à Rome.

Bulliot ✱, président de la Société éduenne.

Canat (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.

Challe, sous-directeur de l'Institut des Provinces à Auxerre.

Compagnon, architecte à Clermont-Ferrand.

Cuyper (Joseph), statuaire à Anvers.

Desrosiers (l'abbé), mariste.

Diegerick, vice-président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

De Payan-Dumoulin, conseiller à la cour d'Aix.

Fradel (le comte de) ✱, préfet honoraire.

Froment (D. de), à La Châtre (Indre).

Gauguin, trésorier de la Société française.

Gosse, docteur en médecine à Genève.

Gréau (J.), à Troyes.

Hubert Clerget, professeur titulaire à l'Ecole d'état-major à Paris.

La Couture, propriétaire à Bourbon-l'Archamb.

Lavediau, propriétaire à Montord.

Le Faure, architecte à Vichy.

Mantellier, conseiller de la cour d'Orléans.

Pérot, entrepreneur de menuiserie à Moulins.

MM. Raynaud, ancien notaire, à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Roach Smith, archéologue à Londres.

Rondeau, avoué honoraire.

Rossignol, ancien directeur du Musée de Saint-Germain-en-Laye.

Quirielle (Roger de).

Vogüé (le marquis M. de) ✱, membre libre de l'Institut.

Classe des lettres.

MM. Advielle (V.), membre de la Société du Berry.

Ancelot ✱, ancien président de Chambre à la cour de Riom.

Aufauvre (Charles), homme de lettres.

Bellaiguet, chef de division au ministère de l'instruction publique.

Bellaigue, docteur en droit.

Bellaigue de Bughas.

Benoid-Pons de Freluc.

Bernard (F.), receveur de l'enregistrement et des Domaines en retraite.

Bernard (A), licencié ès-lettres.

Berger, inspecteur de l'instruction primaire.

Biotière (F. de), homme de lettres à Paris.

MM. Boudet (Marcelin), ancien substitut du procureur à Gannat.

Brugières de Lamotte *, ancien sous-préfet à Montluçon.

Cadet (Félix), professeur de logique au Lycée de Reims.

Cassin (Eugène), homme de lettres.

Cessac (le comte P. de), archéologue au château de Mouchetard, près Guéret.

Charencey (le vicomte H. de), secrétaire de la Société de linguistique de Paris.

Charmasse (Anatole de), à Autun.

Champeaux (de), avocat à Paris.

Chancel (Charles de), juge au tribunal civil d'Angoulême.

Chapsal, principal du collége de Saintes.

Chassaing, juge au tribunal du Puy.

Chaudé (Ernest), docteur en droit à Paris.

Chevarrier (le comte de), à Saint-Pourçain.

Da Silva Araujo, professeur au Lycée de Leiria (Portugal).

Defaye, notaire à Dompierre.

Dubief, directeur de l'institution Sainte-Barbe.

De Jussieu, archiviste-paléographe à Chambéry.

Enduban (Lodoix), homme de lettres à Cusset.

Faure (J.), professeur au Lycée de Leiria (Portugal).

FAYET (l'abbé), curé d'Hyds (Allier).

FILON, ancien professeur d'histoire.

GALLIEN, avocat à Cusset.

GUILLAUMIN, secrétaire de la Société de topographie de France.

IDEVILLE *, (le baron d').

LARZAT (Victor), au château de Touttifault.

LASCOMBE. bibliothécaire de la ville du Puy.

LEJEUNE (Théophile), instituteur communal, membre de l'Académie de Belgique.

LEROY DE CHAVIGNY (Ernest), à Moulins.

LOISEL D'ARANGES, avocat à Cusset.

MALLET, percepteur à Brou (Eure-et-Loir).

MICHEL (Adolphe), homme de lettres.

MIGNARD, membre de l'Académie de Dijon.

MONTLAUR (le marquis Eugène de) O *.

PORT *, archiviste du département de Maine-et-Loire).

PRAINGY (de) *, propriétaire à Agonges.

RIBEYRE, ancien rédacteur du *Constitutionnel*.

ROSSEUW SAINT-HILAIRE *, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Paris.

ROY, professeur à l'École des Chartes, et maître de conférence à l'école pratique des hautes études.

SARROT, propriétaire à Gannat.

THÉRY O *, ancien recteur de l'Académie.

MM. TOURNAIRE (l'abbé), curé de Nizerolles.

VANNAIRE, docteur en médecine à Gannat, membre du Conseil général de l'Allier.

MM. les Membres correspondants sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'énonciation de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant au Secrétaire de la Société d'Émulation.

Le Secrétaire-archiviste,

G. BERNARD.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société d'Émulation est en correspondance.

Agen. — Académie Jasmin.

Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.

Amiens. — Société Industrielle.

Amiens. — Mémoires de l'Académie du département de la Somme.

Amiens. — Conférence littéraire et scientifique de Picardie.

Angers. — Société industrielle et agricole.

Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.

Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.

Autun. — Société Eduenne.

Auxerre. —Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Beaune. — Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Bernay. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Besançon. — Société d'Emulation du Doubs.

Béziers. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.

Blois. — Société des Sciences et Lettres.

Bône. — Académie d'Hippone (Algérie).

Bordeaux. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Bourg. — Société d'Emulation de l'Ain.

Boston. — Society of natural history.

Bourges. — Société historique du Cher.

Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.

Boulogne-sur-Mer. — Société Académique.

Brest. — Société Académique.

Caen. — Société française pour la conservation des monuments historiques. Congrès archéologiques. — Congrès Scientifiques.

Caen. — Société Linnéenne.

Caen. — Association Normande.

Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Castres. — Société Littéraire et Scientifique.

Cambrai. — Société d'Émulation.

Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.

Châlon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.

Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Château-Thierry. — Société Historique et Archéologique.

Cherbourg. — Société Académique.

Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Clermont-Ferrand. — *Revue d'Auvergne.*

Colmar. — Société d'Histoire naturelle de Colmar.

Colmar. — Société d'Agriculture du Haut-Rhin.

Compiègne. — Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

Dijon. — La Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Dunkerque. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

Elbeuf. — Société industrielle.

Falaise. — Société d'Histoire et d'Agriculture.

Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.

Guéret. — Société des Sciences naturelles archéologiques de la Creuse.

Le Hâvre. — Société havraise d'études diverses.

Le Hâvre. — Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles.

Laon. — Société Académique.

La Roche-sur-Yon. — Société d'Emulation de la Vendée.

Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine (Sarthe).

Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

Lille. — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

Limoges. — Société Archéologique et Historique du Limousin.

Luxembourg. — Société pour la recherche et la conservation des Monuments historiques dans le grand-duché du Luxembourg.

Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Mâcon. — Académie de Mâcon.

Maine-et-Loire. — Mémoires.

Mayenne. — Société d'Archéologie de la Mayenne.

Marche. — Société d'Agriculture.

Marseille. — Société d'horticulture.

Marseille. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Marseille. — Société de Statistique.

Mende. — Société d'Agriculture, Industries, Sciences et Arts de la Lozère.

Metz. — Académie de Metz.

Midi de la France. — Société d'Archéologie.

Montauban. — Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.

Montbéliard. — Société d'Émulation.

Montbrison. — La Diana, Société Historique et Archéologique du Forez.

Moulins. — Société d'Agriculture de l'Allier.

Moulins. — Société d'Horticulture de l'Allier.
Mulhouse. — Société Industrielle.
Nancy. — Académie de Stanislas.
Nantes. - Société Académique.
Nevers. — Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nice. — Société d'Emulation des Alpes-Maritimes.
Nîmes. — Académie du Gard.
Nîmes. — Société d'Études des Sciences naturelles.
Orléans. — Société Archéologique et historique de l'Orléanais.
Paris. — Société de Géographie.
Paris. — Société Philotechnique.
Paris. — Société Zoologique d'Acclimatation.
Paris. — Société de l'Histoire de France.
Paris. — Société pour l'Instruction Élémentaire.
Paris. — Société d'Anthropologie de France.
Paris. — L'*Investigateur*, Journal des Études Historiques (ancien institut historique).
Paris. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
Paris. — Musée Guimet.
Pau. — Société des Sciences et Arts.
Picardie. — Société des Antiquaires.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Poligny. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Pont-à-Mousson. — Société Philotechnique.
Port-au-Prince. — Société de Sciences et de Géographie d'Haïti.
Reims. — Académie de Reims.
Reims. — Romania.

Rennes. — Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Romans. — Bulletin d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie religieuse du diocèse de Valence (Drôme).

Rouen. — Société d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Rouen et Normandie. — Revue.

Saint-Etienne. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.

Saintes. — Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.

Saint-Lô. — Société d'Agriculture et d'Histoire naturelle.

Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.

Saint-Quentin. — Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture.

Saint-Quentin. — Société Industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

Seine-et-Marne. — Société d'Archéologie.

Soissons. — Société Archéologique, Historique et Scientifique.

Semur. — Société des Sciences historiques.

Strasbourg, — Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin (Basse-Alsace).

Toulon. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var.

Toulouse. — Académie des Jeux floraux.

Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Toulouse. — Société d'Histoire naturelle.

Tournai (Belgique). — Société Historique et Littéraire.

Tours. — Société Archéologique de la Touraine.

Troyes. — Société Académique d'Agriculture des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Tulle. — Société Archéologique et Littéraire du Bas-Limousin.

Valence. — Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.

Var. — Société d'Agriculture, Scientifique et Littéraire.

Var. — Bulletin de l'Académie du Var.

Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.

Versailles. — Société des Sciences Morales, de Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône.

Vienne. — Société de Géographie (Autriche).

Vitry-le-Français. — Société des Sciences.

Washington. — Smithsoniam institution.

Ypres. — Société Historique et Archéologique (Belgique).



TABLE DES MATIÈRES

—

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Anneau de bronze découvert à Vichy, dessin de M. Esmonnot.

Photographie : Une fontaine et deux assiettes en faïence de la fabrique de J. Chambon, par M. Martin-Flammarion

Plan général des ruines de Néris (VICVS NERIOMAGVS) après sa dernière destruction, par M. Esmonnot.

Plan détaillé des ruines des anciens thermes, par M. Esmonnot

Moules en pierre ayant servi à couler des monnaies. Age du bronze. Deux planches, par M. F. Pérot.



